





GAK

Henne

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE.



Imp de Ve PARENT et FILS, à Bruxelles.



HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE,

PAR

ALEXANDRE HENNE,

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES.

TOME VIII.

BRUXELLES ET LEIPZIG,

ÉMILE FLATAU,

ANCIENNE MAISON MAYER ET FLATAU.

PARIS, CH. BORRANI. MADRID, BAILLY-BAILLIÈRE. LEIPZIG, F. A. BROCKHAUS.

1859.




ASTOR LIBRARY
MAY
15
1894
NEW YORK

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE.

CHAPITRE XXXII.

INVASION DU LUXEMBOURG. — CAMPAGNE DE JULIERS.

(1542)

Au moment où Martin le Noir pénétrait au cœur du Brabant, les Français, suivant les plans convenus, avaient commencé leurs opérations. Vers la mi-juin, François Ier notifia à Marie de Hongrie que le comté de Saint-Pol lui avait été cédé par le duc de Longueville, et qu'il allait en prendre possession. Puis, en réponse à une demande d'explications au sujet des capitaines recrutant en son nom des soldats, dans les pays de Gueldre et de Clèves, il reconnut sans détour « que ces capitaines estoient à lui et que les gens de guerre se trouvoient à ses despens [1]. » Enfin, une proclamation du 12 juillet annonça

[1] Lettre de la régente. *Lettres des seigneurs*, I, f° 119.



la guerre, « pour mettre en garde les sujets de France » contre l'empereur [1], et le 20, elle fut solennellement déclarée [2]. Cette déclaration n'était plus qu'une formalité : déjà le duc de Vendôme avait assailli l'Artois et la basse Flandre. Il devait, on l'a vu, appuyer la révolte à Gand et opérer sa jonction avec Van Rossem. L'invasion fut si soudaine, que de Rœulx faillit être enlevé dans son château [3]; mais la reine avait fait rompre tous les ponts des rivières [4]; et le duc, retardé dans sa marche, vint échouer dans une tentative sur Aire [5]. Il fut plus heureux devant les châteaux de Tournehem et de la Monthoire, abandonnés par lâcheté ou par trahison, et trois enseignes qui passèrent la Lys, pour l'inquiéter ou l'observer, furent défaites [6]. La terreur se répandit, et Marie de Hongrie elle-même s'attendit à une invasion complète; elle prescrivit aux paysans de transporter dans les places fortes leurs blés et leur bétail ; au besoin, on devait les y contraindre, en leur faisant remarquer « qu'il valoit mieux manger ses biens que de les laisser manger par les ennemis [7]. »

[1] SIMONDE DE SISMONDI, l. c.

[2] Lettre de Charles-Quint, du 20 août 1542. *Correspondenz*, II, 252

[3] MARTIN DU BELLAY.

[4] Instructions données à Noirthoud, l. c.

[5] « Mon cousin, j'ay receu vos lettres du v[e] de ce mois, par lesquelles m'advertissez que les Franchois sont levez de devant la ville d'Ayre, dont suys bien joyeuse, et pour ce que m'escripvez qu'ilz ont la teste vers Tournehem, qu'est lieu d'importance pour le respect de la rivière, je vous prie y jeter tant de gens que vous semblera nécessaire avec aultres provisions. » Lettre de la reine à de Rœulx, du 8 août 1542. *Lettres des seigneurs*, I, 236.

[6] « Quant à la reddition de Tournehem et Montoire, aussi de la défaite des enseignes, je désire simplement sçavoir de quelle façon toutes ces choses sont passées, quy ont esté les capitaines et à qui l'on doibt imputer les faultes, meismes actendu que m'avez escript qu'il y auroit plusieurs traistres partout. » Lettre de la reine à de Rœulx, du 21 août 1542. *Ibid.*, f° 257. — Rapport du seigneur de Praet, précité.

[7] Instructions données à Noirthoud.

De Rœulx pourtant réunit quelques troupes, et établi dans de bonnes positions, entre Gravelines et Saint-Omer, il arrêta les agresseurs. De ce côté il n'y eut plus dès lors que d'insignifiantes escarmouches. Après la retraite de Van Rossem, Marie de Hongrie voulut envoyer des renforts à de Rœulx; mais le comte, rassuré sur les projets de l'ennemi, l'engagea à disposer de ses forces pour des points plus menacés, et elle allait le faire [1], quand elle apprit que les Français « faisoient derechef très-grand effort de ce costé. » Elle assembla sur-le-champ les « seigneurs et bons personnages estans auprès de sa personne, » et l'on décida de diriger en toute hâte sur l'Artois huit enseignes de lansquenets que venait d'amener Hans de Sickingen, une de Bas Allemands commandée par Coens Van Dam, quatre autres enseignes et 350 chevaux arrivant de l'Overyssel, les gentilshommes de la maison de la reine, la bande d'ordonnances de de Boussu, les vieilles bandes du prince d'Orange et du comte de Buren, et toute l'artillerie du corps d'armée réuni dans le Brabant. De Buren devait prendre le commandement de ces troupes, et l'on remplaça les corps tirés du pays de Namur par les bandes de Pierre de Werchin et du seigneur de Heze, deux enseignes du prince d'Orange, une du seigneur de Bréderode, deux du seigneur de Floyon, deux limbourgeoises du comte d'Over-Embden, deux namuroises appelées dans le Brabant et quatre de lansquenets. Comme il importait de prévenir une diversion sur le Hainaut, d'Aerschot réunit à Maubeuge sa bande d'ordonnances, celles des seigneurs de Ligne, de Weirdezelles, de Roggendorff et de Glajon, sept enseignes de Bas Allemands et quatre d'Hennuyers [2].

[1] Lettre de la reine, du 11 août 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 241. — Postscriptum d'une autre lettre, du 14 août. *Ibid.*, f° 243.

[2] Lettres de Marie de Hongrie, du 18 août 1542. *Ibid.*, f°s 245 et 247.



Ces mesures étaient à peine arrêtées, que les événements en firent modifier l'exécution [1]. De Rœulx « rebouta les ennemis et préserva le pays de Flandres du dommage qu'il eût souffert, s'ils avoient passé la rivière de Gravelines [2]. » Ainsi, l'expédition de Vendôme, déjà déjouée par la découverte des complots de Gand, se trouva réduite à une simple excursion; et le duc ne tarda pas à se retirer, après avoir détruit les châteaux de Tournehem et la Monthoire, ravagé les campagnes de Saint-Omer, d'Aire et de Béthune [3]. Le comte voulait le suivre de près, et, par représailles, faire « une bonne rèze » dans les environs de Montreuil et le Boulonnais; mais Marie de Hongrie craignit que Vendôme, en position de renforcer rapidement son armée avec les garnisons de la Picardie, ne lui coupât la retraite, et dès lors il lui parut peu sage de courir ce risque « pour un exploit de peu d'importance. » Bien qu'on sût que le duc attendait une partie des bandes de Van Rossem, et avait en vue des entreprises sur Bapaume, Avesnes ou Cambrai, la régente, tranquillisée à l'égard de l'Artois et de la Flandre, ordonna à de Buren de conduire son petit corps d'armée dans le pays de Namur [4]. C'était de ce côté en effet que se présentaient les dangers les plus graves.

François Ier avait de nouveaux ministres, dont les vues étaient en complète opposition avec celles de leurs prédécesseurs. Au lieu de poursuivre des conquêtes dans le Piémont et le Milanais, ils résolurent de tourner les principaux efforts contre le Roussillon et le Luxembourg, où le roi pouvait

[1] Lettre de la reine, du 19 août *Lettres des seigneurs*, I. f° 251.
[2] Lettre du 23 août. *Ibid.*, f° 261.
[3] Martin Du Bellay.
[4] Lettre du 23 août, précitée.

ressusciter d'anciennes prétentions. Ce plan de campagne approuvé par les généraux, en ce qui concernait les Pays-Bas, fut blâmé par eux quant à l'invasion du Roussillon; cependant le roi tint bon. Marie de Hongrie était informée depuis longtemps de ces projets [1], et dès qu'elle vit les Français concentrer leurs meilleures troupes en Champagne [2], elle s'occupa de se garantir contre leur invasion. Malheureusement la multiplicité des dangers nuisit à ses dispositions, l'obligea de diviser ses forces, et ensuite de les détourner de leur destination primitive.

Au moment où les rapports signalaient la prochaine attaque du Luxembourg [3]; alors que le duc d'Orléans était campé entre Dun-le-Château et Verdun, avec 600 hommes d'armes, 8,000 lansquenets et 6,000 légionnaires français [4], cette province n'avait pour se défendre que ses milices, un millier de chevaux, quelques centaines de Namurois; et Pierre de Werchin se plaignait de manquer d'artillerie et de munitions [5]. Ne pouvant distraire des troupes des autres provinces toutes également menacées, Marie de Hongrie ordonna de diriger sur le Luxembourg les levées faites en Allemagne [6]. Le chef-lieu du duché reçut trois enseignes de lansquenets que lui amena son prévôt, Henri Morel, et un corps de piétons luxembourgeois commandé par Didier de Manderscheidt [7]. George de la Roche amena à Thionville quatre des enseignes

[1] Lettre de Marie de Hongrie au comte de Rœulx, du 20 mars 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 101.

[2] Mai. *Ibid.*, f° 102.

[3] Lettre de P. de Werchin, du 7 juin. *Ibid*, f° 104.

[4] MARTIN DU BELLAY.

[5] Lettre du 17 juin. *Lettres des seigneurs*, I, f° 133.

[6] Compte de N. le Gouverneur.

[7] *Ibid.*, f° xx v°.

de Hans de Sickingen [1], et l'on y fit entrer huit enseignes de piétons du pays [2]; mais, pour renforcer l'artillerie de la place, on ne trouva que deux pièces de fonte et deux fauconneaux pris à Namur [3]. 4,000 Hauts Allemands, levés en Hesse par le coronel Conrad Van Haufstein, furent répartis dans les autres villes [4]. C'étaient là de faibles ressources contre la puissante armée réunie par la France; encore, dès leur arrivée, ces troupes étrangères montrèrent-elles un si mauvais esprit qu'on craignait de les voir passer à l'ennemi [5]. On espéra un moment que les de la Marck abandonneraient le service du roi [6], mais ils prouvèrent bientôt qu'ils avaient hérité de la haine implacable de leur famille contre la maison d'Autriche [7].

En même temps que Marie de Hongrie pressait la marche des troupes recrutées en Allemagne [8], elle ordonna d'appeler aux armes toutes les milices féodales et communales [9]. Pierre de Werchin convoqua à Luxembourg les vassaux et les nobles du duché; « après retraite et conseil, ils promirent de servir l'empereur, suivant qu'ils y étoient tenus, selon leurs

[1] *Archives de l'Audience*, liasse 1259. — Il était allé les prendre à Wissembourg. On lui paya pour ses dépenses 400 florins, en vertu de lettres patentes du 20 octobre 1546. Compte de N. le Gouverneur, f° xx. — Ces enseignes étaient commandées par Frantz Conrad de Sickingen. *Ibid.*, de 1542, f° xxxiij.

[2] Lettre de J. de Naves à l'évêque d'Arras, Antoine de Granvelle, du 26 août 1542. *Correspondenz*, II, 354-357.

[3] Lettre de Marie de Hongrie, du 7 juillet. *Lettres des seigneurs*, I. f° 181.

[4] Compte de N. le Gouverneur, f° xxvj v°. — *Archives de l'Audience*, liasse 1259. — Joachim de Ryferscheid, gentilhomme du duc d'Aerschot, était allé chercher ces lansquenets en Allemagne. Compte de la recette générale.

[5] Lettre de J. de Naves, précitée.

[6] « D'avoir esté à Maizières et à Donchéry, au mois de novembre xv c xlj, pour eulx informer s'il estoit vérité que le seigneur de Sedan avoit laissiet le service du roy, à cause que le bruit en estoit venu. » Compte de P. de Werchin, f° xiiij v°.

[7] Compte de N. le Gouverneur, f° xvij v°.

[8] *Ibid.*, f°s xx v°, xxvj v°, xxviij, etc.

[9] *Ibid.* — Compte de la recette générale.



anciens droits, priviléges et usances, durant six semaines et trois jours, moyennant leur deffroi accoutumé. » Or, il était impossible de satisfaire à cette condition, et, si grave que fût la situation, ils persistèrent à ne souffrir aucune atteinte à leurs priviléges. Pour toute concession, ils consentirent à recevoir, au lieu des dépens d'usage, une solde de huit philippus d'or, par mois de 30 jours, pour chaque cavalier monté. Il fallut accepter ces conditions, et ils fournirent alors un corps de 400 à 500 chevaux [1]. Il fut envoyé à Luxembourg, où se trouvaient les bandes de Pierre de Werchin, du comte de Lalaing, de Jean d'Yves, du sieur de Tramerie, renforcées ensuite par la bande d'ordonnances du duc d'Aerschot [2].

Les craintes n'étaient pas moins grandes pour le comté de Namur; mais la belliqueuse population de ce pays, qui avait envoyé plusieurs enseignes d'infanterie dans le Luxembourg et le Brabant, fournit encore de nombreux piétons et pionniers pour sa propre défense [3]; on finit même par y enrôler tous les

[1] Lettre de P. de Werchin à la reine, du 4 juillet 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 175. — Compte de N. le Gouverneur, f^os^ xxiiij et xxiiij v°.

[2] Lettre du 7 juillet, précitée.

[3] « Avoir esté par le bailliage de Waseiges, affin de faire tenir prest la quantité et nombre de cent et quattre vingtz piétons, par lettres en datte du xiij^e^ de juillet xv ^c^ xlij. » Compte de Claude de Bersacques, bailli de Waseiges, de 1551-1552 (n° 15634), f° xij. *Archives du royaume*.

« Avoir esté audit bailliage de Waseiges lever le nombre et quantité de soixante et dix pionniers, et les avoir menez et conduire en la ville de Namur, par lettres en datte du xve de juillet anno xv ^c^ xlij. » *Ibid*.

« Avoir mené, conduitz et livré audit Namur, la quantité de cent et quatre vingtz piétons, pour illecq passer monstre et recevoir argent, par lettres en datte du xxiiij^e^ de juillet xlij. » *Ibid*., f° xij v°.

« Avoir esté par le bailliage dudit Waseiges enroller et faire tenir pretz tous ayans puissance de porter armes et bastons, pour incontinent que mandez seront servire l'empereur, par lettres en datte du xxij^e^ de juillet xv ^c^ xlij. *Ibid*.

24 juillet 1542. « Ordre aux officiers et hauts seigneurs d'amener le lende-



hommes en état de porter les armes [1]. Les fortifications de Namur furent augmentées; et la construction du fort du Diable et du Grand-Bastion, décidée [2]. On crut un instant que Van Rossem se porterait sur cette ville, et les états, convoqués par ordre de la reine, restèrent en permanence aussi longtemps qu'on craignit le danger [3]. Il fut ordonné aux officiers du bailliage de faire entrer dans la place « tous compaignons ayant puissance de porter armes et bastons [4]. » Le comte de Lalaing y accourut, avec un corps de gendarmerie, prendre le commandement des milices, renforcées de quelques enseignes de piétons [5]. Aussitôt qu'on fut rassuré, cette province devint le point de concentration de l'armée destinée à arrêter les Français, et Namur, l'étape des magasins de vivres [6]; pour les remplir, la régente ne se borna pas à faire acheter des denrées à Bouvignes, Dinant, Hannut, Fosses, Huy, Liége, Tongres et Saint-Trond [7], elle ordonna « à tous prélats, gens d'église, nobles, officiers, receveurs, manans et habitans du plat pays, d'y transporter leurs blés, sous peine de les voir gaster et piller [8]. » Redoutant les intelligences de l'ennemi avec les mécontents, par une ordonnance du

main 25 à Namur, ou le plus tôt possible, les piétons qu'ils ont enrôlés, pour passer revue et recevoir argent. » Compte de P. de Werchin, f° xxij v°.

24 juillet. « Ordre de la reine, de recouvrer en ce pays et comté (de Namur) le nombre de mil piétons. » *Ibid.*, f° xxiij v°, etc.

[1] Compte de P. de Werchin, f° xxij. — Compte de J. de Hemptines (n° 15552), f° xiij.

[2] GALLIOT, *Hist. de Namur*, III. 32.

[3] Compte de P. de Werchin, f° xxij v°.

[4] *Ibid.*, f° xxiij. — Compte de C. de Bersacques, précité, f° xiij.

[5] Compte de P. de Werchin, f°s xxiij v° et xxiiij v°.

[6] *Ibid.*, f° xxj v°.

[7] *Ibid.*, f° xxiiij v°.

[8] *Ibid.*, f°s xxiiij et xxv. — Compte de C. de Bersacques, f° xiij.



24 août, elle menaça du dernier supplice quiconque communiquerait avec les Français et enjoignit à tous les vagabonds de vider le pays, sous peine de la hart [1].

Le duc de Guise, nommé capitaine général de l'armée du duc d'Orléans, l'avait rejointe avec de nouvelles troupes [2], et l'arrivée successive de la maison du roi, de divers corps de lansquenets, de chevau-légers, d'Italiens, du ban et de l'arrière-ban, avait donné à cette armée un effectif considérable [3]; les rapports les moins exagérés l'évaluaient à 30,000 combattants [4].

[1] Compte de P. de Werchin, f° xxiiij v°.

[2] « Le duc de Guise est ordonné capitaine général de toute l'armée avecq six gros canons, autres six, et puis douze, accompagnez de ix m landsknetz, vj m avanturiers, iiij c hommes d'armes, et les capitaines font tirer en avant leurs landskenetz. » Rapport adressé à la reine, le 14 juin 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 123.

[3] « Premièrement il maintient estre ensemble en icelluy camp deux mille hommes d'armes, et que la maison du roy en faict environ viij c. Chevaulx legiers, que Italiens et aultres nations, trois milles. Piétons légionnaires, trente deux milles. Allemans vieux et nouveaux, xliij enseignes. Et disent qu'il leur vient xij milles Suisses. Item, gros nombre de Italiens à pied. Et puis les bants et arrière bantz de xl milles, et si une bataille se donne, qu'il mettera en la première avant-garde xij milles d'iceulx toutz armez et à pied, comme soy confiant en eulx. Pour laquelle bataille donner le roy doibt avoir dit qu'il attendra l'empereur dedans son pays soissante jours. On estime qu'ils ont présentement audit camp iiij xx pièces d'artillerie grosse, pour laquelle conduire avec aultres hardes, ont bien dix milles chevaulx. » Rapport « du hérault Arschot du camp des Franchois, au plus prochain de la vérité que peult, après y avoir esté détenu xvj jours. » *Ibid.*, f° 184.

[4] « Le comte d'Ysenbourg m'a envoyé ung gentilhomme qui a esté nourry et servy de capitaine autreffois en France, et présentement marié à Metz, ayant des biens par deçà, par lequel il m'a fait advertir que à Gorse, Molin et aultres villaiges à l'environ, sont dez maintenant bien huyt mil piétons allemans, et que demain ou après-demain arriveront en la duché de Bar six mil Suysses, de sorte que quant ilz seront tous ensemble, seront en nombre de xxx m hommes, ayant en leur compaignie bien deux cens pièces d'artillerye, dont il n'y en a que trois ou quatre bonnes, et qu'il a sceu en secret d'un capitaine françois, auquel il avoit cognoissance pour parcidevant avoir hanté la France, que le roy est délibéré premiers mectre le siége devant la ville de Luxembourg, pour



« Le roi, disait-on, venait attendre l'empereur dedans son pays, soixante jours, pour lui livrer bataille [1]. » C'était une fanfaronnade peu digne en l'absence de Charles-Quint; le véritable projet de François Ier était de faire valoir d'insolites prétentions pour prendre le titre de duc de Luxembourg. Ce but atteint, il comptait envahir le pays de Liége [2].

L'arrivée du duc de Guise au camp royal avait été suivie de plusieurs reconnaissances [3]; le 17 juin, son avant-garde vint s'établir à l'abbaye de Gorze, près de Saulny, avec quatre canons et quatre serpentines bâtardes. Un peu en arrière se trouvait le comte de Furstemberg avec 14,000 lansquenets, et le roi se tenait à Commercy à la tête d'une nombreuse gendarmerie [4]. On crut à une prochaine attaque, et des ordres réitérés enjoignirent « à tous les sujets des frontières de se retirer avec leurs biens dans les villes et les forts [5]. » Disséminée comme elle l'était alors, l'armée était incapable de tenir la campagne; Marie de Hongrie recommanda à Pierre de Werchin de ne mettre garnison que dans les places suscep-

l'emporter et luy attribuer le tiltre de la duché de Luxembourg, et de là entend tirer à Arlon et Bastogne, et d'illec au pays de Liége, et delà oultre les monts. » Lettre de P. de Werchin à la reine, du 22 juin 1542. *Lettres des seign.*, I, fº 139.

[1] *Voir* note 3, page 13.

[2] *Voir* note 4, page 13.

[3] « Le mercredy xiiije jour de juing arriva le roy à Joinville; le bruit continue qu'il se veult retirer vers Lyons et que monseigneur le duc d'Orléans s'en vient à la frontière accompagnié de monseigneur le duc de Guise, pour dresser l'armée contre la duché de Luxembourg. Les guides dudit seigneur de Guise ont conduit bons personnages capitaines, pour voir les lieux plus commodes pour assembler le camp depuis Maizières jusques à Dampvilliers; tout opinion réduite comme je suis averty, est conclu que le camp s'assemblera à Chauvancy. » Lettre du 15 juin. *Lettres des seigneurs*, I, fº 125.

[4] Lettre de P. de Werchin, du 17 juin, précitée.

[5] 19 et 22 juin. Compte de P. de Werchin, fº xxij. — *Archives de l'Audience*, reg. 97, fº 84.



tibles de défense; il devait « surtout ne se point camper de sorte que les ennemis eussent l'opportunité et loysir de se placer entre lui et les frontières des pays de Namur et de Liége, vu que, par ce moyen, ils lui pourroient couper le chemin et le contraindre à s'éloigner, ce qui seroit décourager ses troupes et donner lieu à de graves inconvéniens [1]. »

Cependant François Ier se borna à passer la revue de l'armée dont il laissa le commandement à son fils, sous la direction du duc de Guise, et les hostilités ne commencèrent que dans les premiers jours de juillet. Précédé par ses coureurs, qui brûlèrent les villages de Saint-Arnoul et de Saint-Clément en avant de Metz [2], le principal corps d'armée passa la Meuse à Commercy et, après avoir menacé Thionville, investit Damvillers [3]. Le duc d'Orléans fut rejoint devant cette ville par le baron de Heideck, lieutenant de Guillaume de Furstemberg, qui lui amena 4,000 lansquenets, et par le Rhingrave, le comte de Mansfeld, le colonel Reckrod, qui en conduisaient 8,000 à 10,000 [4]. C'était réunir des forces bien considérables pour la conquête d'une bicoque qui, suivant les Français eux-mêmes, n'était pas tenable [5]. Dès les premiers coups de canon, la garnison battit la chamade, et, pendant que l'on discutait les articles de la capitulation, les assiégeants, pénétrant dans la place, la livrèrent au pillage. Pour couronner l'œuvre, à la demande du seigneur de Jamets, dont le château était inquiété par ce voisinage, le duc d'Orléans ordonna de brûler et de raser la ville [6].

[1] *Lettres des seigneurs*, I, f° 201.
[2] Lettre de P. de Werchin, du 4 juillet, précitée.
[3] Lettre de la reine, du 7 juillet, précitée.
[4] Martin Du Bellay. — F. Rabutin.
[5] F. Rabutin, III, 358.
[6] *Ibid.* — Martin Du Bellay.

La destruction de Damvillers répandit la terreur dans le pays, où les émissaires français semaient les bruits les plus alarmants. Ainsi, ils assuraient que Van Rossem, renforcé par 15,000 à 18,000 Gantois, assiégeait Anvers, qui ne tarderait pas à lui ouvrir ses portes [1]. L'inquiétude gagnait tous les esprits, et le duc d'Orléans comptait marcher sur Luxembourg, quand il apprit qu'un pan de mur s'était écroulé à Yvoy. Le siége de cette ville fut aussitôt résolu [2]. Les nouvelles fortifications, qu'y élevait Jean Franckaert dit de Tasseigne [3], étaient loin d'être achevées [4], et cet accident en compromettait gravement la défense. D'un autre côté, on ne pouvait compter sur les Bas Allemands de la garnison qui, peu de jours avant l'apparition de l'ennemi, en étaient venus aux mains avec les habitants [5]. Néanmoins, le gouverneur d'Yvoy, Gilles de Levant, qui, « encore que ce fust un forgeron et contadin, avoit été eslevé en cet honneur par sa valeur et hardiesse [6], » ne

[1] « On a eu deux ou trois rapports que Longueval est près de la ville d'Anvers, laquelle il va assiéger avec sa troupe et xv ou xviij m Gantois, et l'on dit qu'il a de grandes intelligences de la prendre. » Rapport d'un agent secret de Marie de « Hongrie près le camp des François dans le Luxembourg, 3 août 1542. » *Lettres des seigneurs* I, f° 222.

[2] MARTIN DU BELLAY.

[3] « A Jehan Franckaert, dit de Tasseigne, pour les fortiffications de la ville d'Yvoy au pays de Luxembourg, auparavant la guerre. » Compte de Henri Sterck (n° 1891).

[4] « Et visitant les ouvraiges de la ville, les ay trouvé en tel estat qu'il est plus besoing et nécessaire d'y employer encoires quelque somme de deniers pour le parfait d'iceulx, car autrement ne sera gardable. » Lettre de P. de Werchin, du 9 juillet 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 185.

[5] « Puis aucuns jours en çà estoit survenu quelque alarme en la ville d'Yvoix, d'entre les Bas Allemans et les bourgeois manans et habitans d'icelle ville, qui sur le marchié s'estoient mis en armes l'un contre l'aultre, et aucuns d'entre eux bleschez, apparant sans le bon devoir des cappitaines de gros inconvéniens. » Lettre du même à Marie de Hongrie, du 9 juillet. *Ibid.*, f° 185.

[6] F. RABUTIN, III, 558.



désespéra pas du salut de la place, et ses lieutenants, le bâtard de Sombret, le seigneur de Noyelles et le capitaine Famars, se montrèrent dignes de leur chef.

La garnison, forte d'environ 2,000 hommes, retarda les approches avec beaucoup de vigueur; les Français avaient compté sur un coup de main, ils éprouvèrent de cruels mécomptes. Lorsque la place fut enfin investie, ils dressèrent, près du fossé, une batterie de trois canons et une bâtarde; dès la nuit suivante, les assiégés l'emportèrent, après en avoir égorgé la garde. La pesanteur des canons ne permettant pas de les enlever, ils en brûlèrent les essieux. Il fallut alors en venir à un siége régulier, ouvrir la tranchée, demander des renforts d'artillerie à Sedan, à Mouzon, aux autres places frontières[1]. Dans la nuit du 3 août, les Impériaux, « faisant une galante sortie et montrant qu'ils étoient gens de guerre, » enlevèrent une formidable batterie à peine établie, emmenèrent une partie des canons, jetèrent dans les fossés ou enclouèrent les autres[2]. Déjà plus de 30,000 boulets avaient été tirés contre la place, un grand nombre d'assaillants avaient péri, le duc de Guise, et plusieurs autres capitaines étaient blessés, et, loin de faiblir, les assiégés, se raillant de l'ennemi, « lui adressoient, par-dessus les murailles, mille outrages[3], quand arriva Martin Van Rossem. Cet important renfort ranima les assiégeants, qui reçurent, dans le même temps, de l'artillerie et des munitions. Ils dressèrent alors deux nouvelles batteries, l'une du côté des Ardennes, l'autre du côté de Jamets, sur une montagne qui dominait la ville. « Le capitaine Guelphes ayant inventé et luy-mesme forgé une quantité de mortiers qui des-

[1] MARTIN DU BELLAY.

[2] Rapport d'un agent secret, précité.

[3] *Ibid.*



chargeoient de ceste montagne divers gros boulets [1], » une brèche fut ouverte, et, après vingt jours de glorieuse résistance, les assiégés reconnurent l'impossibilité de la prolonger. En vertu de la capitulation signée par le duc de Guise, ils sortirent de la place (16 août) avec les honneurs de la guerre, emportant leurs armes, leurs bagages, six fauconneaux et des munitions pour tirer six coups [2].

La possession d'Yvoy menaçant tout à la fois Mézières, Sedan, Mouzon, Stenay, était de la plus haute importance pour les Français [3]; aussi s'empressèrent-ils d'en fermer les brèches et d'y établir une forte garnison [4]. Ils s'emparèrent ensuite de quelques autres places sans importance [5], telles qu'Arlon, ville à peu près ouverte, qui fut brûlée au mépris de sa capitulation [6]; et Virton, dont les remparts étaient en si mauvais état, qu'on en avait retiré la garnison [7]. Dans l'entre-temps le duc d'Orléans avait repris son premier projet : l'armée royale se portait sur Luxembourg. Depuis longtemps le délabrement des fortifications de cette ville avait été signalé au gouvernement; elle était dépourvue de munitions et de vivres [8];

[1] F. Rabutin.

[2] Martin Du Bellay. — « On parla diversement de cette reddition, dit le seigneur de Praet à l'empereur, parce qu'on avoit assuré à la reine que la place étoit bien fortifiée et remparée tout à l'entour; mais ceux qui s'y trouvoient, disent le contraire, et que près de la ville il y avoit une montagne où les assiégeans établirent leurs batteries qui battoient tout au long de la muraille. » Rapport précité.

[3] Martin Du Bellay.

[4] F. Rabutin, III, 558.

[5] Rapport du seigneur de Praet, précité.

[6] Martin Du Bellay.

[7] Lettre de la reine, du 18 juillet 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 201.

[8] « Quant à la ville de Luxembourg, puisqu'elle n'est en assiette ni fortifiée pour soubstenir un effort, et que y mectant gens d'honneur et d'estoffe, pour la deffendre ils ne pourroient recevoir que honte et dommaige, je me remets



pourtant, avec une garnison de 3,000 piétons et 400 chevaux, commandée par deux braves capitaines, George de la Roche et Philippe de Sirck, elle eût arrêté quelque temps l'ennemi, « si le cœur de ses défenseurs n'avoit défailli[1]. »

Le 30 août, 600 chevaux et seize enseignes d'infanterie investirent la place; bientôt, le reste de l'armée occupa Bertrange, Merll, Hollerich, Gasperich, Tessingen, Bonnevoie, et ses chefs vinrent sur-le-champ reconnaître les points d'attaque. Dans la soirée du même jour, les assiégeants ouvrirent la tranchée, malgré un feu très-vif qui leur tua beaucoup de monde, et, dès le lendemain matin, ils eurent deux batteries en position : l'une du côté de la tour de Saint-Josse, qui fut transpercée par le premier boulet; l'autre du côté du cloître du Saint-Esprit, « qui étoit le plus faible quartier de la ville. » Les assiégés ripostèrent d'abord avec une certaine vigueur, qui ne tarda pas à se ralentir, car, à deux heures de l'après dînée, contraints, dit-on, par les habitants, ils demandèrent à capituler[2]. La capitulation fut, cette fois, respectée, et la prise de possession s'effectua avec ordre; les bourgeois durent prêter serment au duc d'Orléans[3]. Il y laissa une garnison de 5,000 à 6,000 lansquenets, et se dirigea ensuite vers Mont-Saint-Jean, précédé par 1,500 chevaucheurs gueldrois. On s'attendait à une attaque sur Thionville, quand il se porta tout à coup sur

à vous d'en user selon que verrez pour le mieulx. » *Ibid.* — « Ceste ville est une des villes aussy mal pourveue de munition de guerre que nulle autre du pays. Craignons, s'il n'y est mis ordre et provisions par nostredit gouverneur, qu'elle seroit en daugier, sy les ennemis y venoient devant icelle. » Lettre du conseil de Luxembourg à la reine, du 13 juin 1542. *Lett. des seign.*, I, f° 113.

[1] Rapport du seigneur de Praet, précité.

[2] Rapport du 2 septembre et lettre de P. de Werchin, du 3 *Lettres des seigneurs*, I, f°s 272 et 275.

[3] Rapport du 2 septembre. *Ibid.*, f° 273.



Montmédy. Cette ville lui ouvrit ses portes, et ce déplorable exemple fut suivi par les places voisines. Deux mois avaient suffi pour la conquête du Luxembourg; l'empereur n'y conservait plus guère que Thionville[1].

Ce facile succès devait porter l'ennemi à poursuivre ses avantages : il en fut autrement. « La difficulté d'argent ou plutôt la jeunesse de M. d'Orléans et les piques de ses gouverneurs, malgré le sieur de Tavannes, l'emportèrent à rejoindre le roi, sur le bruit d'une bataille qui devoit se donner en Languedoc. Il perdit ainsi l'occasion de faire de beaux effets et causa la perte de partie de la conquête, où il mit ordre précipitamment[2]. » On dit aussi, pour expliquer cette brusque retraite, que les états de la Germanie avaient envoyé un héraut représenter au duc d'Orléans que Thionville était une cité impériale, et que ces représentations l'empêchèrent de porter plus loin ses armes[3]. Ce n'étaient là sans doute que des prétextes cachant mal le motif réel de cette étrange détermination; d'autres causes que l'ineptie de l'ennemi sauvèrent les Pays-Bas. Remis du trouble causé par la simultanéité des attaques, les Impériaux avaient réuni leurs forces; à leur tour ils prenaient l'offensive, et ce fut cet instant que choisit le duc d'Orléans, pour se retirer en désordre[4] et licencier son

[1] Rapports précités. — MARTIN DU BELLAY. — BERTHOLET.

[2] TAVANNES, cité par SIMONDE DE SISMONDI, l. c., XII, 12.

[3] « Les François se rethirent à dilligence en France. » Lettre de Gilles de Sapoigne au gouverneur de Namur, du 6 septembre 1542, « à 6 heures après midi. » *Lettres des seigneurs*, I, f° 282. — « Je ne puis sçavoir ou entendre qui a mheu ledit duc de se retirer à tel désordre et dilligence. Le..... m'escript que pour sauver l'honneur de la retraicte de l'armée l'on a fait publier au camp des lantzknetz qu'il estoit venu ung hérault de l'empire qui avoit intimé à monseigneur d'Orléans que Thionville estoit ville d'empire, et pour ce n'y alloit. » Rapport adressé à la reine, le 9 septembre 1542. *Ibid.*, f° 291.

[4] Lettre de la reine à de Rœulx, du 10 septembre 1542. *Ibid.*, f° 297.



armée (septembre). Il laissa une dizaine d'enseignes de lansquenets [1] au duc de Guise, chargé de garder le Luxembourg et de couvrir la Champagne déjà menacée par les généraux des Pays-Bas. Quelques bandes de Van Rossem se dispersèrent « se plaignant beaucoup de la France, » et furent taillées en pièces, comme elles traversaient les Ardennes pour regagner le pays de Juliers [2]. Leur chef, avec ses meilleures troupes, resta dans le Luxembourg, et les autres allèrent rejoindre le duc de Vendôme dans la Picardie, où elles arrivèrent décimées par la dyssenterie [3]. Comme le prince français commençait sa retraite, le gouverneur de Mézières, à la tête de 300 chevaux tirés des garnisons voisines, de deux enseignes de piétons et de 700 à 800 paysans, tenta de surprendre le château de Lumes; mais cette expédition, destinée peut-être à détourner l'attention des Impériaux, échoua. Le châtelain de Lumes, Jean d'Apremont découvrit l'embuscade où l'on voulait l'attirer, tomba sur les assaillants, et tout ce qui avait passé la Meuse fut tué, pris ou noyé. Le reste de la troupe s'enfuit, abandonnant ses chariots, son artillerie, ses enseignes [4].

[1] Lettre de de Rœulx, du 10 septembre, précitée.

[2] « Monseigneur, à ceste heure aulcuns de nos gens sont revenus du camp des Gueldroys, et disent qu'est le bruyt qu'ilz veullent retourner en Gueldre et qu'ils ne sont bons Françoys. Plusieurs nos gens couchent à leur camp, et quand ils voyent aulcuns des nostres portant croix de France, les ruent jus et disent que la croix de Bourgogne est meilleure. Ils ne sont à si gros nombre de gens de cheval et de pied, tant pour ce qu'ils sont fort diminuez par nos gens qui les ont tuez et ruez jus que par mortalité, et ne sont que sept à huit mil. — Ils se deffont fort par la mortalité qui s'est mis à leur camp et s'en vont plusieurs par la Lorraine. » Lettre de Gilles de Sapoigne, du 6 septembre précitée. — Lettre de Marie de Hongrie, du 10 septembre, précitée. — Rapport de de Praet, précité.

[3] Rapport de de Praet, précité.

[4] Rapport du 4 septembre 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 279.



Pendant ces attaques de Van Rossem et des Français, les Danois n'étaient pas restés inactifs; mais leurs préparatifs formidables se dissipèrent aussi en fumée. Christiern III, qui avait pris l'initiative de la rupture par les renforts et les subsides fournis à Van Rossem, publia ensuite un manifeste de guerre. « Ne pouvant obtenir la paix, disait-il, voyant l'empereur repousser toutes ses offres d'accommodement, il était obligé de se servir des moyens que Dieu lui avait accordés pour sa légitime défense. » Une flotte de vingt vaisseaux, convoyant un grand nombre de bâtiments de transport montés par 10,000 hommes et chargés d'instruments de guerre de toute espèce, parut sur les côtes de Hollande. On s'attendait à une descente, et les mesures étaient prises pour la repousser, quand un heureux incident découvrit les desseins de l'ennemi. Un de ses navires échoua à la côte, et l'on apprit par l'équipage que Christophe de Drontheim, cet ancien corsaire employé par Marie de Hongrie, avait suggéré à l'amiral danois, Magnus Gyldenstierne, l'idée de percer les digues et de s'emparer de l'île de Walcheren. Maximilien de Bourgogne s'empressa d'envoyer des navires de guerre garder les passages du Texel et de la Flye; les fanaux et les balises furent enlevés; les Zélandais repoussèrent quelques tentatives partielles de descente; les tempêtes et les vents firent le reste. La flotte danoise dispersée, en partie dépareillée, rentra dans ses ports ayant éprouvé beaucoup plus de dommages qu'elle n'en avait causés. Une escadre française, qui devait la seconder, fut plus maltraitée encore : assaillie par une violente tempête, elle fut jetée sur les côtes de la Norwége, et perdit un grand nombre de navires [1].

[1] M. Altmeyer, l. c. — Le Petit. — Wagenaar.



La puissance de Charles-Quint affaiblie par le désastre d'Alger; attaquée dans les Pays-Bas, en Espagne, en Italie; menacée en Allemagne par les hordes musulmanes, eût été fort compromise, si le défaut d'unité et d'intelligence n'avait paralysé les opérations de ses ennemis. Les Turcs seuls tirèrent avantage des embarras de sa position, et ce fut pour Marie de Hongrie une nouvelle source de difficultés. L'empire, alarmé des préparatifs de Soliman, avait voté (avril 1542) la levée de 40,843 hommes de pied et 8,543 chevaux, non compris le contingent du quartier d'Autriche, et une contribution de 5 florins par mille de tous biens meubles et immeubles, de 50 florins par mille de revenus en rentes et héritages (la rente estimée au denier vingt). Les gens d'église étaient taxés au dixième de leurs bénéfices, à un pour cent de leur gain, à un demi pour cent de leurs gages et pensions; les juifs à un florin par tête et un florin de cens par an. Personne, ni prince, ni noble, ni pauvre ni riche, ni laïque ni ecclésiastique, n'était exempt du payement de cet impôt [1]. L'établissement de ces charges extraordinaires réveilla les prétentions du corps germanique sur les Pays-Bas, et la régente, intéressée alors à s'assurer l'appui de l'Allemagne, les accueillit partiellement. Elle invita les états d'Utrecht et de l'Overyssel à prendre leur part de ces charges [2], et ceux-ci ayant objecté que, pays frontières, ils n'avaient jamais contribué aux armements ni aux dépenses de l'empire, elle répondit « que la résistance contre le Turc étoit nécessaire et requise pour le bien universel. » Il fallut

[1] « Sommaire de l'ayde que l'Empire veut faire contre les Turcz. » *Papiers d'état de Granvelle*, II, 619.

[2] Instructions données à Josse Sasbout, conseiller de l'empereur, 21 mai 1542. *Staatspapiere*, 296.



se soumettre ; mais lorsque leur contingent fut armé, l'invasion de Van Rossem lui fit donner une autre destination : on l'incorpora dans l'armée du prince d'Orange [1].

L'empire, qui avait vu détourner également le contingent de la principauté de Liége, réclama contre ces mesures, et il étendit ses réclamations à toutes les provinces des Pays-Bas, en rappelant qu'en 1512 Maximilien les avait constituées en Cercle de Bourgogne. Cette grave question émut les états, qui s'étaient toujours opposés à cette annexion, et les conseillers de la régente partagèrent leur avis. Marie de Hongrie, au contraire, inspirée par des vues plus larges, désirait unir ces provinces au corps germanique, et au lieu de repousser ses prétentions, elle s'excusa de n'y avoir point fait droit. « L'empereur, dit-elle, étoit disposé à augmenter même le contingent demandé à ces provinces ; mais elles se sont vues assaillies de trois côtés à la fois, et loin de pouvoir venir en aide à l'empire elles auroient eu grandement besoin de son secours. Du reste, la guerre qu'elles soutiennent contre les François, équivaut à une assistance contre les Turcs, car en attaquant les Pays-Bas, François Ier tend à favoriser les entreprises de Soliman. D'un autre côté, par cette attaque le roi a en vue des conquêtes sur l'Allemagne : il veut étendre jusqu'au Rhin les limites de la France [2]. » Ces raisons furent admises, et la question principale tenue en suspens : dans l'état des choses c'était la meilleure solution.

Cependant la situation s'était éclaircie; déjà même la tempête retournait aux lieux où elle s'était formée. Autant le danger avait été grand, autant les représailles devaient être

[1] Instructions données aux députés envoyés à la diète de Nuremberg, 21 octobre 1542. *staatspapiere*. 316.

[2] *Ibid.*



terribles, et Marie de Hongrie les préparait. En attendant les aides demandées aux états généraux, le Brabant, menacé par les bandes de Van Rossem, avait accordé (8 juillet) 120,000 livres « pour payer les gens de guerre [1], » et « en considération du grant péril où se trouvoit le pays, » ils avaient autorisé la reine à lever le capital d'une rente de 2,000 florins carolus à établir sur le bois de Soigne [2]. Le 15 juillet, les états de Namur avaient voté une aide extraordinaire de 4,000 livres [3] et toutes les autres provinces n'avaient pas tardé à suivre aussi l'exemple du Brabant. Ces ressources furent bientôt épuisées; alors, afin de fournir aux énormes dépenses de la guerre, on vendit pour des sommes considérables des rentes hypothéquées sur le domaine, et la régente recourut à toutes les bourses : marchands, seigneurs, généraux, fonctionnaires, magistrats, villes, abbayes, monastères, églises, simples bourgeois même, nul ne fut exempt de ses emprunts. Les marchands d'Anvers lui prêtèrent 100,000 livres, et le seul abbé des Dunes, 10,000 [4]. Puis, dès qu'elle vit avorter l'entreprise de Van Rossem, rassurée sur les mouvements de l'intérieur, éclairée sur les véritables desseins de l'ennemi, elle concentra ses forces et pressa ses généraux de courir à d'éclatantes revanches.

De Boussu, suivant de près le maréchal de Gueldre, avait établi son quartier général à Nivelles, où le rejoignirent la plupart des bandes d'ordonnances et divers corps d'infanterie [5]. Quatre enseignes furent envoyées à Wavre et deux

[1] Comptes de Pierre Van Hamme (n° 15756) et de Gérard Sterck (n° 15768). *Archives du royaume.*

[2] Reg. n° 446 (*Archives du royaume*), f° j.

[3] Compte de Henri de l'Espinée, l. c. (n° 16674).

[4] *Voir* les comptes de la recette générale de cette année.

[5] « Je vous advertis que le sieur de Boussu, avec la plus grande partie de



autres à Jodoigne [1]. Pierre de Werchin était accouru à Namur, pour défendre la ville contre une attaque éventuelle de Van Rossem [2], et les deux capitaines, reliant leurs corps, rendirent bientôt impossible tout retour offensif de l'ennemi. Aussitôt qu'il eut passé la Sambre et pris le chemin du Luxembourg, de Boussu et de Werchin se portèrent à Fleurus, où ils tinrent un conseil de guerre avec les seigneurs de Licques, de Glajon, de Ligny et leurs principaux capitaines [3]. Trois opinions y furent émises : marcher au duc d'Orléans, pour l'obliger à lever le siége d'Yvoy, ou à accepter la bataille ; — concentrer toutes les forces dans une bonne position, pour arrêter les progrès de l'ennemi et saisir l'occasion de l'écraser ; — les répartir dans les villes et sur les points des environs d'Yvoy faciles à fortifier. Ces plans ayant été soumis à Marie de Hongrie, le premier fut « jugé bien difficile, dangereux et de peu d'effet ; » et le troisième « trop mou et inopportun. » En conséquence, la reine adopta le second, et ordonna à de Boussu de s'établir entre la Sambre et la Meuse, vers Brogne ou Saint-Gérard, en ayant soin de s'assurer le passage de ce fleuve par le pont de Dinant [4]. Ce seigneur porta alors son quartier général à Gembloux, où le rejoignirent les troupes qui se retiraient du Luxembourg [5], celles qu'on avait récemment

toute la gendarmerie et quelque nombre de gens de pied, se tient à Nivelles, et ferez bien de avoir bonne intelligence avec luy en luy donnant part de vos nouvelles, comme je luy escrips de vous faire le réciproque, affin que puissiez assister l'un l'autre. » Lettre de la reine à de Werchin, du 6 août 1542. *Lettres des seigneurs*, I, fº 228.

[1] Lettre de la reine, du 7 août 1542. *Ibid.*, fº 234.

[2] Lettre de la reine à de Boussu, du 29 juillet 1542. *Ibid.*, fº 211.

[3] Lettre de la reine à de Werchin, du 8 août 1542. *Ibid.*, fº 235.

[4] Lettre de la reine à de Boussu, du 14 août. *Ibid.*, fº 243.

[5] Compte de P. de Werchin, fº xxv vº.



levées dans le Brabant et les pays d'Outre-Meuse [1], quelques corps tirés du Hainaut et de l'Artois [2], avec de l'artillerie et de nombreux convois de munitions [3]. En même temps Charles de Berlaymont concentrait à Gosne deux enseignes de piétons levées dans le pays de Liége [4], les milices namuroises [5], et quelque gendarmerie [6]. Pendant ces préparatifs, les Français perdaient un temps précieux dans le Luxembourg, et à l'émotion produite par l'invasion de Van Rossem, invasion désastreuse mais stérile, succédait partout une belliqueuse ardeur; le moral de l'armée se relevait, et déjà l'échec de Brasschaet avait été réparé.

Rassuré sur la Frise et l'Overyssel, de Buren avait envoyé au prince d'Orange la plupart des forces levées pour la défense de ces provinces, et, dans les premiers jours du mois d'août, celui-ci envahit le quartier de Ruremonde avec environ 20,000 piétons et 4,000 chevaux. Suivant la promesse de Marie de Hongrie, les états de Guillaume de Clèves avaient à expier les ravages de Van Rossem : les Impériaux incendièrent, ruinèrent tout sur leur passage; les églises même ne furent pas préservées du pillage [7], tandis que le duc, privé de ses meilleures troupes ne put même essayer de résister.

[1] Compte de P. de Werchin, f° xxv v°. — Compte de la recette générale.

[2] Le 26 août, ordre fut donné au comte de Rœulx de diriger sur Gembloux les bandes des seigneurs d'Yves et de Billy (fortes chacune de 200 chevaux), celle de Tramerie (100 chevaux) et celle « des nobles de Flandre (100 chevaux), » et les huit enseignes de piétons allemands de Hans de Sickingen. *Archives de l'Audience*, liasse 1145. — Lettre de la reine, du 29 août. *Lettres des seigneurs*, I, f° 265.

[3] Compte de P. de Werchin, f°s xxv et xxv v°.

[4] Compte de la recette générale.

[5] Compte de P. de Werchin, f° xxiiij.

[6] Compte de N. le Gouverneur, f° xxv.

[7] WAGENAAR — LE PETIT. — FISEN.

Après ces vengeances, le prince rejoignit de Boussu, à qui de Buren amenait, en même temps, les renforts destinés d'abord à l'Artois.

La réunion de ces différents corps présentait un effectif d'environ 24 enseignes de Hauts Allemands « fort belles gens, mais se faisant acheter très-cher, 30 de Bas Allemands, entre lesquels il y avoit aussi assez bonnes gens, mais une partie très-mal disciplinée, qui commençoit toutefois à se réduire, » et 20 de Wallons. Les « gens de cheval étoient en grand nombre, mais peu aguerris et l'on ne pouvoit en attendre de grands services que pour la campagne suivante[1]. » Ces forces suffisaient pour compromettre la position des Français dans le Luxembourg, et ce fut lorsqu'elles se dirigeaient vers cette province, que le duc d'Orléans battit en retraite. C'était un événement si inattendu qu'on prêta au prince français l'intention de se jeter sur le Hainaut, et ordre fut donné d'envoyer en toute hâte dans le comté une partie des troupes campées dans le pays de Namur[2]. On craignit même qu'il ne cherchât à faire une trouée dans le Brabant; les magistrats de Nivelles furent autorisés à contraindre les habitants des villages situés dans un rayon de deux lieues, à venir, avec leurs chevaux et charrettes, travailler aux fortifications de cette ville[3], et Marie de Hongrie, décidée sans doute à payer de sa personne, augmenta sa garde de 40 archers à cheval[4]. Mais à peine le doute eut-il cessé, que la régente

[1] Rapport de de Praet, précité.

[2] 11 septembre 1542. « Pour avoir, par ordonnance dudit bailly, esté conduire les piétons malinois, depuis le pont de Meuze de ceste ville de Namur jusques à Fosse, pour tirer vers Avesnes. » Compte de P. de Werchin, f° xxv v°. — Lettre de Marie de Hongrie au comte de Rœulx, du 10 septembre 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 297.

[3] *Archives de l'Audience*, liasse 1145. — [4] *Ibid.*



enjoignit à ses généraux de reprendre le plus tôt possible les villes du Luxembourg occupées par l'ennemi et, avant tout, le chef-lieu du duché où il importait de rétablir l'autorité de l'empereur [1].

Les Impériaux entrèrent dans le Luxembourg au moment même où le duc d'Orléans en sortait, et il perdit sa conquête en moins de temps encore qu'il n'en avait mis à la faire. Les Français évacuèrent la ville de Luxembourg, le 9 septembre, et Marie de Hongrie y envoya sur-le-champ Pierre de Werchin, avec son lieutenant Valentin, comte d'Isembourg, pour recevoir des habitants de nouveaux serments de fidélité [2]. Montmédy retomba sans résistance aux mains des capitaines du pays, et, tandis que le gros de l'armée campait à Marche, des détachements chassèrent les Français de toutes les places voisines. Il ne leur resta plus qu'Yvoy et Damvillers, occupées en grande partie par les vieilles bandes de Van Rossem.

Le 13 septembre, Pierre de Werchin, le prince d'Orange, de Buren et de Boussu partirent de Marche avec l'intention d'attaquer Yvoy; mais de fortes pluies avaient rendu les chemins impraticables à l'artillerie, et il fallut laisser les grosses pièces à Grandchamps. D'un autre côté, la solde des troupes était si arriérée, qu'à peine entrés en campagne, les généraux furent menacés d'une mutinerie générale [3]. Lorsqu'ils eurent calmé les murmures, on divisa l'armée en trois corps, sous le prince d'Orange, de Buren et de Werchin, qui devaient se réunir à Neufchâteau [4]. Leur marche fut entravée par le

[1] Lettre du 10 septembre, précitée.

[2] BERTHOLET, VIII, 19-20.

[3] Lettre de P. de Werchin à la reine, du 14 septembre 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 307.

[4] Lettre du même, du 16 septembre. *Ibid.*, f° 314.



débordement des rivières et par la rupture des ponts qu'emportaient les grosses eaux; les routes étaient si détrempées, qu'il fallut atteler jusque 45 chevaux à chaque canon, et la plupart des capitaines du pays proposèrent de renoncer à l'entreprise. « Le sol des environs d'Yvoy, disaient-ils, est déjà marécageux de sa nature; dans cette saison, on ne pourra ouvrir la tranchée et établir les batteries. » En outre, les piétons, « qui avoient longtemps cheminé, par ce détestable temps, se trouvoient fort affaiblis et pleins de maladie; beaucoup étoient morts déjà par le flux qui étoit entré en eux [1]. » Néanmoins, les généraux persistèrent dans leur résolution, et ils y furent surtout encouragés par un rapport du capitaine de Montmédy leur annonçant que la garnison d'Yvoy était réduite à 400 ou 500 hommes, démoralisée par les désertions, désolée par la disette. Gilles de Sapoigne et d'autres capitaines battaient la campagne, détruisaient les moulins des environs et interceptaient les vivres que la place était obligée de tirer de France. Suivant ce rapport, les bourgeois « étoient pleins de bon vouloir, » et prêts à favoriser l'entreprise. Dans tous les cas, si l'on ne réussissait pas par un coup de main, les assiégés, incapables d'une longue résistance, ne balanceraient pas à accepter une honorable capitulation [2].

A Neufchâteau l'armée trouva un terrain plus sec; elle s'y arrêta pour se reposer, se refaire et attendre sa grosse artillerie [3]. Dans l'entre-temps, Gilles de Sapoigne emporta le château de Villers-devant-Orval [4]. Le 18, de Buren se remit

[1] Lettre de P. de Werchin, du 18 septembre. *Lett. des seign.*, I, f° 323.
[2] *Ibid.*, f° 303.
[3] Lettre du 18 septembre, précitée.
[4] Lettre de P. de Werchin, du 19 septembre. *Lett. des seign.*, I, f° 325.

en marche avec la gendarmerie, quelques enseignes de piétons, six demi-serpentines et d'autres pièces d'artillerie légère [1], et le reste de l'armée le suivit le lendemain. Elle se trouva réunie le 21 à Chiny, d'où les capitaines, escortés par quelques gendarmes et arquebusiers, allèrent reconnaître Yvoy. A leur retour, ils tinrent un conseil de guerre « et sembla à la plus saine et commune opinion qu'eu égard que le terroir, en temps de pluie, estoit tant mol et gras, il n'estoit possible y asseoir artillerie et encore moins, en cas d'échec, l'en retirer. La sécheresse étoit indispensable; or, à cette époque de la saison, on ne pouvoit en espérer. Ensuite les ennemis, amassés à l'entour, avoient toutes facilités pour couper les vivres, pour inquiéter les chevaucheurs obligés d'aller au loin se procurer des fourrages, tandis que, contrairement aux rapports reçus, la place étoit bien pourvue de gens, de munitions et de vivres. Un coup de main étoit impossible, et quant à un siége, il n'y falloit pas songer [2]. » Cette opinion ayant prévalu, l'armée commença sa retraite le 23, et à peine fut-elle arrivée à Marche qu'on licencia une partie des piétons [3]. 4,000 lansquenets furent cantonnés entre cette ville et Chiny [4], et pour ne leur donner aucun prétexte de pillage, le gouvernement veilla à ce qu'on leur fournit des vivres [5]. Comme le pays était déjà infesté de soldats débandés se livrant à tous les excès, il fut ordonné aux officiers de justice de les poursuivre

[1] Lettre de P. de Werchin, du 19 septembre, précitée.

[2] Lettre du même, du 22 septembre 1542. *Lettres des seigneurs*, I, 347.

[3] *Ibid.*

[4] Novembre 1542. « Pour avoir esté conduire et mener les quatre mil Allemans soubz le coronel Coens van Haverstadt, depuis ceste ville jusques à Chiny et là enthour. » Compte de P. de Werchin, f° xxvij v°. — *Ibid.*, f°s xxv v° et xxvj. — Compte de la recette générale.

[5] Compte de P. de Werchin, f°s xxvj, xxvij et xxx v°.

sans relâche, de leur courir sus, de les exterminer par le fer et par la corde [1].

Marie de Hongrie, qui s'était rendue à Namur, pour suivre les opérations de ses capitaines [2], avait prévu ce résultat. « Les François, disait-elle, défendront Yvoy à outrance, considéré que c'est la première conqueste du duc d'Orléans et qu'ils ont eu grand'peine de devant l'emporter. De plus, la saison est trop avancée pour une telle entreprise, et bien grief sera aux piétons de coucher aux champs, même s'ils trouvent paille pour faire leurs gistes. » Aussi n'avait-elle cessé de recommander « d'agir sagement, et de se bien couvrir contre les entreprises de l'ennemi, qui avoit beaucoup de chevaucheurs et de fortes garnisons dans les environs [3]. » La reine avait d'ailleurs d'autres desseins; aussitôt que les projets contre Yvoy furent abandonnés, elle adjoignit Hans de Sickingen [4] au prince d'Orange, à de Buren et à de Boussu, et leur ordonna d'envahir les états de Guillaume de Clèves. Le prince d'Orange devait entrer en Gueldre par le Brabant, tandis que de Boussu et de Buren, partant de Marche, se dirigeaient vers Aix-la-Chapelle, choisie pour servir de base à leurs opérations; si les événements ne l'en avaient empêchée, la princesse serait venue s'établir à Maestricht, pour exciter l'ardeur des troupes et stimuler le zèle des capitaines [5].

[1] Lettres du 21 octobre 1542. Compte de N. le Gouverneur, f° xxij. — Ce n'était pas dans le Luxembourg seulement que régnait ce fléau. Le 29 septembre 1542, à la requête de Thomas Naghels, drossard du Brabant et du terroir de Malines, exposant que le nombre de « cocquins, bringans et vagabonds accroissoit journellement, » la reine lui accorda un supplément de 10 gardes à cheval et 12 à pied. *Archives de l'Audience*, liasse 1145.

[2] *Lettres des seigneurs*, I, f° 341. — [3] Lettre du 22 septembre. *Ibid.*, f° 341.

[4] Compte de la recette générale, novembre 1542.

[5] Lettre de Pierre Boisot à Louis Van Schore, du 20 novembre 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 386.



Les archevêques de Trèves et de Cologne et l'évêque de Munster furent prévenus de la marche de l'armée impériale qui avait à franchir certaines parties de leurs territoires, et la régente les invita, de la manière la plus pressante, à ne secourir, en aucune manière, Guillaume de Clèves. Des proclamations répandues en Gueldre et dans le comté de Zutphen assuraient les habitants que l'empereur leur souverain n'avait pas l'intention d'y porter la guerre, et promettaient de respecter leurs personnes et leurs biens, pourvu qu'ils ne se montrassent pas hostiles à ses troupes. De Boussu, chargé d'opérer dans le pays de Juliers, devait proclamer que l'agression avait été provoquée par le duc et ses lieutenants. La reine lui envoya des manifestes dans ce sens, avec ordre de les faire afficher sur son passage, aux portes des églises et dans les autres lieux publics. Si des gentilshommes des duchés de Juliers et de Clèves, effrayés des dangers encourus par leur prince, infracteur des recez de l'empire et de son serment de fidélité, demandaient à se soumettre, il leur serait délivré des lettres de sauvegarde, sous la condition de jurer obéissance à l'empereur et de prendre l'engagement de ne jamais porter les armes ni contre lui ni contre les Pays-Bas.

Marie de Hongrie ordonna à de Boussu de hâter sa marche, afin de surprendre Guillaume de Clèves, avant qu'il eût réuni ses forces et reçu des secours. Il fallait « faire ledit exploit de guerre de telle sorte que chacun eût peur et frayeur, que les pays voisins en prissent exemple, et se rendissent plus tôt en l'obéissance de l'empereur. En exploitant, on n'auroit égard à personne, sinon à ceux qui étoient murmurans contre le duc. » Les biens des habitants dévoués à ce prince, de ceux dont il tirait le plus de secours, de ses conseillers, des gentilshommes à son service ou à celui du



roi de France, étaient voués au pillage, à la dévastation ; et, pour bien assurer l'exécution de cet ordre, chaque capitaine en reçut une copie. Les capitulations particulières devenant souvent des causes de difficultés et de débats entre les gens de guerre, de Boussu seul était autorisé à délivrer des lettres de *brandschat;* « c'étoit ainsi d'ailleurs qu'avoient usé les Clévois en passant par le Brabant. » Afin de donner plus de force à cette mesure, la reine enjoignit au capitaine général de brûler sur-le-champ les localités ayant traité directement avec ses officiers, et de châtier, à l'exemple d'autres, quiconque enfreindrait cette défense. Tout en stipulant que les produits de ces *brandschaten* appartenaient à l'empereur, la reine ne voulut point priver les gens de guerre de ce profit : elle ordonna de les distribuer entre les colonels et les capitaines, en raison du nombre de leurs troupes et de leur zèle. Quant aux soldats, ils avaient le pillage pour bénéfice. Il était bien entendu, du reste, qu'il ne serait accordé de capitulations de l'espèce que pour des sommes importantes et alors qu'il serait avantageux au service de l'empereur d'user de ménagements.

Considérant que Guillaume de Clèves, par ses infractions aux recez de l'empire, avait perdu tous droits et priviléges, Marie de Hongrie confisqua les engagères qu'il avait sur la ville de Duren et les quartiers de Rolduc et de Wassenberg. De Boussu en conséquence devait sommer les habitants de Duren de lui ouvrir leurs portes et de reconnaître Charles-Quint pour leur vrai seigneur; il les assurerait que ce prince avait résolu de les rendre à l'empire, et punirait la résistance avec toute la rigueur de la guerre. Si, à la première réquisition, les quartiers de Rolduc et de Wassenberg, ressortissant au duché de Brabant, n'envoyaient pas des députés chargés de prêter, en leur nom, serment à l'empereur; s'ils ne s'enga-



geaient à ne plus obéir à Guillaume de Clèves, à repousser ses officiers, à ne payer leurs impôts et leurs rentes qu'entre les mains des receveurs de leur véritable souverain, ils seraient livrés sans merci au pillage et à l'incendie. Il était recommandé au capitaine général de destituer partout les officiers du duc, de les emprisonner, et de s'emparer des registres de recettes. Enfin, à toute ouverture d'accommodement il répondrait qu'il était envoyé pour combattre et non pour négocier. Si le duc demandait un sauf-conduit pour envoyer des ambassadeurs à la reine, de Boussu pouvait lui en accorder un pour six chevaux au plus, en ayant soin de les placer sous l'escorte de soldats éprouvés et de fixer leur itinéraire; il serait interdit aux députés de s'en écarter et de communiquer avec qui que ce fût. Du reste, aucune ouverture, aucune négociation ne devait arrêter les hostilités, ni la marche de l'armée [1]. En même temps, des menées de nature à faciliter le succès des armes impériales, se poursuivaient en Gueldre; elles semaient la discorde entre les nobles, fort opposés à la guerre, et la bourgeoisie, dont le chef, Jean Van Rossem, frère de Martin le Noir, entretenait de secrètes intelligences avec les agents de Marie de Hongrie [2].

Il importait de prévenir les tentatives de Van Rossem, qui, resté à Yvoy, allait sans doute s'évertuer à secourir son maître ou à opérer des diversions en sa faveur. « Dans le premier cas, disait Marie de Hongrie, il prendra le chemin de Bastogne pour gagner le plus tôt possible le pays de Juliers, ou bien, renforcé par les François, il cherchera de nouveau à traverser le Brabant, qui est dégarni de troupes. Dans le second cas, il

[1] Instructions du 30 septembre 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 367.

[2] *Voir* à ce sujet une lettre curieuse de Renaud de Bréderode, du 29 octobre 1542. *Ibid.*, f° 394.



se jettera sur le Hainaut. » En conséquence elle ordonna à Pierre de Werchin de placer deux enseignes à Bastogne et de concentrer le reste de ses forces entre Marche et Chiny, afin de couvrir Namur et de poursuivre l'ennemi, s'il pénétrait dans le Brabant. D'Aerschot s'établit avec un nombreux corps de piétons et de gendarmes entre Chimay et Walcourt; à la moindre apparence de danger, on devait rompre tous les ponts de la Sambre [1].

Ces dispositions étant prises, le seigneur de Boussu envahit le pays de Juliers (octobre), en saccageant tout sur son passage, tandis que le prince d'Orange traversait le quartier de Ruremonde et investissait Sittard. La garnison de cette place témoigna d'abord de la résolution; dans une sortie elle pénétra même jusque dans le camp ennemi, où elle tua 12 à 15 hommes et fit cinq prisonniers [2]. Sa résistance fut toutefois de courte durée, et Juliers, Heinsberg, Susteren, Duren ne tinrent pas davantage. En peu de jours, toutes les petites places voisines tombèrent aux mains des Impériaux, et c'en était fait de Guillaume de Clèves, si l'hiver n'avait arrêté le cours de ces succès. Les conquêtes étaient si nombreuses, que l'armée était insuffisante pour établir des garnisons dans les positions conquises; aussi, à la suite d'un conseil de guerre, et avec l'approbation de la régente, on résolut de conserver Duren et Heinsberg, et de démanteler Sittard, Juliers, Susteren, Vucht, Gangelt, Nideck, Grevenbroeck, Caster, Berchem, Bruggen et Opitter [3]. On renvoya ensuite une partie

[1] Instructions données à de Werchin et à d'Aerschot, le 30 septembre 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 370.

[2] Lettre de Boisot, précitée.

[3] « Mémoire pour faire lever 3,000 pionniers. » *Archives de l'Audience*, liasse 1145.

De keysersse met een geweldigh heyr, onder de overste den Prins van



de l'armée en congé, et le surplus fut divisé en deux corps: l'un, sous de Boussu, se dirigea vers Aix-la-Chapelle; l'autre, sous le comte d'Hoogstraeten (Philippe de Lalaing), prit ses cantonnements dans le quartier de Ruremonde et à Maestricht. Quant au prince d'Orange et au comte de Buren, ils retournèrent dans leurs gouvernements, où leur présence était devenue indispensable. Les Gueldrois « et autres ennemis » effrayaient les populations de la Hollande et de la Frise par de désastreuses excursions; le Zuiderzée était infesté de leurs corsaires, et, à son retour, le prince d'Orange dut ordonner de grands armements, pour arrêter leurs entreprises [1].

A peine les Impériaux eurent-ils évacué le pays de Juliers que Guillaume de Clèves entra en campagne. Les états de Gueldre lui avaient accordé 141,000 florins d'or; il lui était arrivé plusieurs enseignes de lansquenets levés en Saxe, et il se trouvait déjà à la tête d'une nombreuse gendarmerie [2]. A la faveur d'un épais brouillard [3], et secondé par la trahison, par la négligence ou par la lâcheté des troupes de la garnison [4],

Oranje, Bueren en de Boussu, van alle hoeken naer de Maes quaemen aenstooten, 't en verliep ook niet lang, dat gedachte Prins in den wynmaend het gansste gebied der Gulichers (die nergens op verdacht waren, en de om de ellenden van Nederland wachten) met brand en brand-schatten door loopende, om Rossem syn stroopen te vergelden, Sittart, Gulich, Heinsbergh, Susteren en Duren bemaghtighde, de muyren en wallen dael wierp, ende de graften toe-vulde, behalven te Duyren ende te Heinsbergh. SLICHTENHORST, l. c., f° 459.

Cæsarini, ductore principe Auriaco, Juliacensem agrum invadunt, et incendiis longè latèque vastant, et Duram, iis locis præcipuum oppidum, deditione capiunt. SLEIDANUS, 225 v°. — WAGENAAR. — LE PETIT. — FISEN.

[1] Lettre du prince, du 15 novembre 1542. *Lett. des seign.*, I, f° 402.

[2] SLICHTENHORST, 459.

[3] Brumæ tempore asperrimo, dux Clivensis Duram circumsidet ac recipit. SLEIDANUS, l. c., 226 v°..

[4] Lettre de C. de Scheppere, du 16 février 1543. Reg. *Collection de documents historiques*, VII, f° 85.



il reprit Duren (novembre 1542) et s'empressa d'y élever de puissants travaux de défense [1]. Ce succès enflamma les courages, et le 16 novembre, vers dix heures du soir, de Boussu, qui était arrivé à Weyde, à une lieue d'Aix-la-Chapelle, fut attaqué par quatorze enseignes et 1,400 chevaux. Ils pénétrèrent fort avant dans son camp et mirent en déroute les Bas Allemands. Les Impériaux pourtant, revenus de leur surprise, repoussèrent les assaillants qui laissèrent entre leurs mains environ 200 piétons, quelques hommes d'armes et le chef de leur avant-garde, ancien enseigne du comte de Buren. De part et d'autre, il y eut environ 300 hommes tués [2].

En conformité des ordres de la reine, de Boussu avait informé les magistrats d'Aix-la-Chapelle du but de son expédition, et invoquant leur serment d'obéissance à l'empereur, il les avait invités à lui fournir des vivres [3]. Ils y consentirent sans difficultés; mais lorsque, le 17 novembre, il se présenta devant la ville, ils lui en fermèrent les portes; toutefois, après de longs pourparlers, ils y admirent une partie de ses gendarmes, et le reste de l'armée alla camper à un trait d'arc des remparts. Ce fut là que de Boussu apprit, ce même jour, la prise de Duren, et qu'il tint un conseil de guerre, où il fut résolu de marcher sans retard sur cette ville. De son côté, au premier avis des mouvements de Guillaume de Clèves, Marie de Hongrie avait ordonné « à tous les gens de guerre ayant été du voyage de Juliers de se rendre immédiatement à Maestricht, toute excuse cessante [4], » et d'Aerschot accourait avec quelques bandes de gendarmerie. Il devait

[1] SLICHTENHORST, l. c., 459.
[2] Lettre de de Boussu, du 17 novembre 1542. *Lett. des seign* . I. f° 403.
[3] Instructions précitées.
[4] *Archives de l'Audience*, liasse 1145.

rejoindre de Boussu le 18, et celui-ci comptait se mettre en marche le lendemain, lorsque de nouveaux rapports lui signalèrent les difficultés de l'entreprise. Les Clévois occupaient le pays en grand nombre; il fallait s'attendre à de vigoureuses diversions de leur part, et sans renforts il était impossible de reprendre l'offensive [1]. Marie de Hongrie ordonna au comte d'Hoogstraeten, qui venait d'être nommé gouverneur du pays de Juliers [2], de conduire à de Boussu une partie des forces réunies à Maestricht; mais le comte n'arriva que dans les derniers jours de novembre, et dès ses premiers pas sur le territoire ennemi, l'armée rencontra mille obstacles. Les pluies avaient rendu les chemins impraticables; toutes les positions étaient fortement occupées, et une foule de cavaliers battaient la campagne, troublant les campements, enlevant les fourrageurs et les traînards. L'hiver faisait aussi sentir ses premières rigueurs, et l'on recevait des rapports alarmants sur les dispositions de Liége et de Maestricht, « où l'on n'étoit pas trop enclin au service de l'empereur [3]. » Dans cette occurrence, tous les capitaines jugèrent imprudent de poursuivre l'expédition, et il fut décidé qu'on rentrerait dans les cantonnements [4]. La retraite des Impériaux stimula les Clévois, qui redoublèrent d'ardeur dans leurs armements et annon-

[1] Lettre du 18 novembre. *Lettres des seigneurs*, I, f° 403.

[2] Il prêta serment en cette qualité, le 8 décembre 1542. *Voir* son serment, *Ibid.*, f° 418.

[3] « Il me semble que la venue de Sa Majesté ne fust esté que bonne tant pour contenter ceulx de ceste ville, qui ne sont trop enclins au service de l'empereur que pour donner crainte à ceulx de Liége, lesquels l'on eust peu faire dire leur volonté assavoir pour eulx déclairer quel parti ils veulent tenir, meismement ayant ici près une si belle armée, laquelle ilz craindent plus qu'ilz n'ayment. » Lettre de Boisot, précitée.

[4] Lettre de d'Hoogstraeten à la reine, du 5 décembre. *Lettres des seigneurs*, I, f° 410.



cèrent de nouveaux projets sur le Brabant [1]. Cependant le dernier fait de guerre de la campagne fut à l'avantage des armes impériales. Un détachement, formé de 120 chevaux et de cinq enseignes de piétons, s'empara de Herpen, captura un grand nombre de bateaux gueldrois sur la Meuse, et, fortifiant à la hâte sa conquête, bloqua Ravenstein, dont il dévasta les environs [2].

Sur les frontières de France, les deux partis s'en étaient tenus à d'infructueuses excursions. Le duc d'Orléans, redoutant une invasion de la Picardie, y avait envoyé 4,000 Clévois, qui arrivèrent à Saint-Quentin dans les premiers jours de septembre [3]. Le duc de Vendôme y concentra aussitôt la plupart de ses forces, et, à diverses reprises, ses chevaucheurs désolèrent les campagnes de Saint-Omer, du Neuf-Fossé et de Gravelines [4]. Cette concentration, coïncidant avec l'évacuation du Luxembourg, présageait une attaque, et le capitaine anglais de Guines, John Wallop, prévint même de Rœulx que le duc d'Orléans accourait se joindre à Vendôme avec l'intention « de faire une grosse course en Flandre [5]. »

[1] « Je suis averti par gentilhommes de crédit que au pays de Clèves on fait grand provision de vivres et en toutes villes ne fait-on que brasser et boullenger, sur attente de grande campagne, et se peult Votre Majesté tenir asseurée que nos ennemis se font en tous costés bien forts, et que bientost et avant qu'ilz pensent que nostre armée pourra à ce printemps estre preste, ils ont proposé se venger aucunement de leur honte, et samble qu'ils auroient le dent sur Thielmont et Louvain. » Lettre de d'Hoogstraeten, précitée.

[2] Rapport du 7 décembre 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 412.

[3] Lettre de Guillaume Le Vasseur à de Rœulx, le 1er septembre 1542. *Ibid.*, f° 271.

[4] « Tous leurs gens de pied thirent vers Saint-Quentin, mais ilz laissent icy grand garnison de chevaulx, principallement à Thérouanne et à Ardre, qui font un grand mal tant vers Saint-Omer avec le Neuf-Fossé, que vers la rivière de Gravelines. » Lettre de de Rœulx, du 3 septembre 1542. *Ibid.*, f° 277.

[5] Lettre du 7 septembre 1542. *Ibid.*, f° 286.



Bien que le comte n'admît pas qu'un prince royal pût en personne diriger une semblable expédition, il ne négligea point les mesures de précaution; il mit en état de défense les villes frontières les plus exposées [1]; mais les intelligences qu'il avait dans le camp français [2] ne le laissèrent pas longtemps dans le doute; il sut bientôt que l'ennemi avait licencié une partie de ses troupes, et loin de craindre une attaque, il résolut alors, quoiqu'il souffrît d'une ancienne blessure [3], de profiter des derniers beaux jours pour reprendre l'offensive.

D'après les rapports des espions, Vendôme avait conservé 5,000 à 6,000 lansquenets, 200 lances et quelque cavalerie légère; il n'était resté en Champagne que 12,000 à 14,000 hommes, et le duc d'Orléans était allé rejoindre le roi avec ses meilleures troupes. Il suffisait donc de réunir 5,000 à 6,000 piétons aux bandes d'ordonnances en garnison dans la Flandre et l'Artois, pour tenter un coup de main sur Saint-Quentin [4]. Mais, au moment où de Rœulx allait se mettre en marche (27 septembre), les Français le prévinrent en pillant quelques villages et brûlant les moulins des environs de Saint-Omer. Repoussés dans une attaque sur un petit château situé aux bords de l'Yser, et assaillis à leur tour, ils se retirèrent

[1] Lettre de de Rœulx, du 8 septembre. *Lettres des seigneurs*, I, f° 285.

[2] En voici, entre cent, un exemple curieux. « Madame, le gentilhomme que savez, me manda hier comme je arrivois icy, qu'il me avoit à dire chose d'importance qu'il ne povoit escripre ni mander, et qu'il ne voioit aultre moyen, sinon que je le fisse prendre prisonnier; mais je crains qu'il n'y ait encore quelque traison, car ung aultre me a mandé qu'il ne pouvoit venir vers moi, pour ce que on avoit soupçon de luy. » Lettre du même, du 23 septembre 1542. *Ibid.*, f° 354.

[3] « Il m'est survenu ung mal de jambe à l'endroit de ungne bleschure, que j'ay aultrefois eu d'un cop d'arbaleste. » Lettre du 26 septembre 1542. *Ibid.*, f° 355.

[4] *Ibid.*, f° 361.

en désordre à Ardres, où Vendôme accourut avec des forces imposantes, pour arrêter la poursuite des Impériaux [1]. De Rœulx reprit sur-le-champ son projet [2], et il était déjà arrivé à Saint-Omer (28 septembre), quand un autre corps ennemi fit irruption aux environs d'Arras. En même temps, une forte division accourait de Saint-Quentin, et il fallut de nouveau se tenir sur le qui-vive [3]. Mais les Français n'avaient d'autre but que de déjouer le projet du comte, et dès que les pluies d'automne en eurent rendu l'exécution impossible, ils rentrèrent dans leurs garnisons. Tout se borna dès lors à des escarmouches d'avant-postes et à des déprédations. Ainsi, trois enseignes et 300 chevaux français livrèrent un combat sans résultat à la garnison d'Aire; les gendarmes du comte de Rœulx, appuyés par quelques piétons, « donnèrent deux ou trois bonnes alarmes à l'ennemi et ramenèrent gros butin [4]. »

La campagne dans le Hainaut ne présenta aucun fait de guerre important. Vers la fin de juin, un espion prévint d'Aerschot que les capitaines des légionnaires français assemblaient secrètement leurs troupes, qu'ils avaient 52 pièces d'artillerie avec 1,200 chevaux de trait, et qu'ils se proposaient d'envahir cette province. Marie de Hongrie s'empressa d'envoyer 2,000 florins pour achever en toute hâte les fortifications du Quesnoy, et l'on renforça les garnisons des autres places [5]. Mais on

[1] Lettre de de Rœulx, du 27 septembre. *Lett. des seign.*, I, f° 359. — [2] *Ibid.*

[3] Lettre du 28 septembre 1542. *Lett. des seign.*, I, f° 362.

[4] « Aucuns des ennemis qui sont retournés de l'assemblée qui s'est fait à Saint-Quentin sont venus jusques à trois enseignes de piétons et trois cens chevaux donner l'alarme à ceux d'Aire, mais il n'y at eu dommage de ung costé ni d'aultre. Si est que je puis avoir des Allemans, j'espère de leur en donner quelque ungne, combien que nos gens de cheval avec quelques piétons leur en ont donné deux ou trois bonnes et ramené gros butin. » Lettre de de Rœulx, du 4 octobre 1542. *Ibid.*, f° 376.

[5] Lettre de d'Aerschot, du 29 juin, et Apostille de la reine. *Ibid.*, f° 162.

sut bientôt que c'était un faux bruit et que les Français appréhendaient eux-mêmes une attaque [1]. De part et d'autre on continua dès lors à se tenir sur la défensive; seulement, lors de l'expédition des Impériaux dans le Luxembourg, d'Aerschot tenta une diversion de nature à empêcher l'ennemi de secourir Yvoy. De concert avec de Rœulx, mais contrairement à l'avis des autres capitaines, il chargea le seigneur de Bugnicourt et le bailli d'Avesnes d'attaquer le château de Gouy, qui menaçait les frontières du Hainaut et de l'Artois. A peine la place fut-elle investie, qu'on la reconnut plus forte qu'on ne l'avait supposé; elle était bien ravitaillée, défendue par une nombreuse garnison et à l'abri d'un coup de main. Il fallait donc procéder à un siége régulier, et le peu d'importance du succès ne compensait pas les dangers de l'entreprise. En effet, Vendôme avait appelé à lui de nouvelles troupes qui menaçaient déjà Bapaume, et les lieutenants de d'Aerschot, craignant d'être tournés, se décidèrent à la retraite [2].

Dans l'entre-temps, Marie de Hongrie ayant recherché par les négociations un avantage plus important, n'obtint pas un meilleur succès. Elle fit demander à l'évêque de Cambrai la permission d'occuper sa métropole ; mais Robert de Croy, si « gentil personnage et bon serviteur à l'empereur et à la reine » qu'il fût, se montra fort peu disposé à accueillir cette proposition. En vain d'Aerschot, chargé de cette mission, lui représenta-t-il que plusieurs fois déjà les Français avaient projeté de surprendre cette cité ; il se borna à promettre que si elle était sérieusement menacée, il recevrait une garnison

[1] Rapport du 9 juillet adressé à d'Aerschot. *Lettres des seigneurs*, I, f° 184.

[2] Lettres de d'Aerschot à de Rœulx, du 19 septembre 1542, et lettre de de Rœulx, du 22. *Ibid.*, f°s 327, 329 et 344.

impériale. Comme la place « étoit gracieusement réparée, et n'estoit prenable si subit, » il fallut se contenter de cette promesse [1].

On crut un instant que les Français tenteraient une diversion pour sauver Guillaume de Clèves. Ils réunirent en Champagne une armée évaluée, par des rapports exagérés sans doute, à 40,000 hommes [2], et on leur prêta l'intention d'envoyer dans le pays de Juliers 10,000 piétons et 2,000 chevaux [3]. On s'attendait d'autant moins à une expédition dans le Luxembourg, qu'ils se proposaient, disait-on, d'évacuer Yvoy, parce qu'ils se défiaient des bandes de Van Rossem [4]. Celles-ci, loin de s'accorder avec leurs alliés, leur avaient montré, dès leur arrivée au camp du duc d'Orléans, une extrême antipathie. Habitués au pillage, les soldats de Martin le Noir ne traitaient pas mieux le territoire français qu'ils n'avaient traité le Brabant, et le moindre retard apporté dans le payement de leur solde provoquait la mutinerie et le pillage. Les troupes du maréchal de Gueldre envoyées en Picardie étaient devenues une lourde charge pour cette province; il fallait sans cesse les changer de cantonnements, « parce que quand elles étoient dix jours en ung lieu toute la contrée à l'entour étoit ruinée [5]; » on avait voulu les envoyer en Italie; mais elles s'y étaient refusées [6]; enfin, on ne doutait pas que la France ne saisit avec empressement l'occasion de l'attaque du pays de Juliers pour se débarrasser de ces incommodes auxiliaires.

[1] Lettre de d'Aerschot, du 19 septembre. *Lettres des seigneurs*, I, f° 330.
[2] Rapports des 3, 14 et 19 octobre. *Ibid.*, f°s 375, 380 et 381.
[3] Rapport du 19 octobre, précité.
[4] Rapport du 14 octobre, précité.
[5] Rapport du 19 octobre, précité.
[6] *Ibid.*



Les généraux français avaient pourtant d'autres vues. Le 22 octobre, le duc de Guise à la tête d'une nombreuse gendarmerie, entra dans le Luxembourg et se dirigea sur Montmédy, tandis que ses coureurs battaient la campagne, ravageaient les champs, saccageaient les villages [1]. Manquant de cavalerie, Pierre de Werchin dut rester spectateur inactif de ces désastres [2]; quand lui arriva enfin la bande d'ordonnances de d'Aerschot avec quelque cavalerie légère [3], Guise avait surpris Montmédy et s'était retiré, laissant une forte garnison dans cette place, qui commandait le cours du Chiers et dominait Stenay [4]. Ce fut le dernier événement de la campagne qui avait causé aux Pays-Bas et aux états de Guillaume de Clèves d'incalculables dommages [5], qui avait coûté à la France de ruineux et de stériles efforts [6].

[1] Lettre de P. de Werchin, du 23 octobre. *Lett. des seign.*, I. f° 390. — [2] *Ibid.*

[3] Lettres de Marie de Hongrie à P. de Werchin et à d'Aerschot, du 25 octobre 1542. *Lett. des seign.*, I, f° 393.

[4] MARTIN DU BELLAY.

[5] « Nos ennemis pillent toute la comté de Saint-Pol, assavoir ceulx qui ne veullent faire serment de porter la croix blanche, forchent femmes et prendent enffans de vj à vij ans prisonniers, et est leur guerre en ce fort oultrageuse et cruelle, telle qu'ilz ont accoustumé de faire quand ilz sont les plus forts. » Lettre de de Rœulx, du 7 septembre 1542. *Lett. des seign.*, I, f° 283.

« Si est, Sire, que je ne me puis passer de vous remonstrer que pour les grands envahissemens de guerre que le roy de France a faitz depuis trois mois en ces vos pays et en tant d'endroitz... en Haynault, Artois et Flandres, tout y est ruiné... et estant au milieu de Brabant, quy est le duché d'Aerschot, les Gheldrois y ont passé, bruslé et fait ruyne très-grande. » Lettre de d'Aerschot a Charles-Quint, du 9 septembre 1542. *Ibid.*, f° 293.

[6] « Si est-il bruyt par toute ceste court que le roy ne veult ceste nouvelle saison point encommencer la guerre, sinon si l'on le offense qu'il se mettra en debvoir de soy deffendre.... Vous seriez esbahy des impotz et empruntz que l'on fait par ce réaulme, tellement que c'est pitié à oyr parler le povre homme; chacun cache deniers. ..... Le roy va journellement à la chasse comme il faisoit avant les guerres... » Rapport adressé à Marie de Hongrie par un de ses agents près la cour de France, 16 décembre 1542. *Ibid.*, f° 420.



En attendant l'heure des représailles, Marie de Hongrie ne perdit pas un instant pour les préparer et prévenir le retour de l'invasion. « Considérant que les nobles, tout en montrant une très-bonne volonté de servir l'empereur et de défendre leurs maisons, leurs femmes et leurs enfans, ne s'étoient point trouvés prêts assez tôt, et que leurs services étoient fort onéreux pour eux et pour l'état, » elle substitua à ces milices féodales un corps de 4,000 chevaux ménagers, répartis en 30 compagnies formées d'hommes d'armes, de chevau-légers et d'arquebusiers à cheval[1]. Des ordres réitérés enjoignirent aux habitants des campagnes de battre leurs grains et de les transporter dans les villes et dans les forts[2]; aux gouverneurs et aux officiers de réparer ou d'augmenter les fortifications des villes[3]. Alors fut décidée la construction de Marienbourg et eut lieu la première acquisition de terrain[4] pour l'érection de cette forteresse, destinée à « copper l'entrée des ennemis ès pays, en temps de guerre, à préserver les povres sujets du Pays-Bas et du pays de Liége des courses, pilleries et roberies[5]. » De leur côté, les villes du Brabant, instruites par les dangers courus, songèrent à se couvrir de bonnes fortifications. Anvers résolut d'exécuter la nouvelle enceinte projetée en 1540; comme le gouvernement, tout en poussant cette mesure, n'intervint guère dans les dépenses, il fallut

[1] *Voir* tome III, 114.

[2] Compte de P. de Werchin, fº xxviij vº.

[3] *Ibid.*, fº xxvij. et compte de N. le Gouverneur, fº xxiij.

[4] L'abbé Godefroid Martini de Fleurus céda à cet effet, moyennant le rachat de quelques rentes dues au domaine, et le droit de percevoir annuellement 250 cordes de bois dans la forêt de Marlagne, une terre appelée Verofle et appartenante au prieuré de Floreffe. GALLIOT, *Histoire de Namur*, IV, 277.

[5] Convention conclue avec l'évêque de Liége, le 6 mai 1546. Reg. nº 672 aux *Archives du royaume*, fº clxxxiiij. — *Voir* chap. XXXIV.

grever toutes les branches des revenus communaux, et elle rencontra, de la part du large conseil, une opposition dont on ne triompha qu'au bout de huit ans [1]. Un mandement de l'empereur ordonna aux paysans demeurant dans un rayon de deux lieues de Louvain de travailler aux fortifications de cette ville, et l'on se mit sur-le-champ à l'œuvre; mais la pénurie des finances interrompit les travaux, même avant qu'on eût réparé les anciens remparts [2]. Bruxelles, que sa situation au centre de la Belgique avait semblé jusqu'alors mettre à l'abri de toute surprise, arma ses murailles de gros canons et établit de nouveaux moyens de défense. Toutes les sections, les couvents même, durent fournir des travailleurs; les chevaux et les chariots des abbayes et des villages de la banlieue furent mis en réquisition; le magistrat taxa arbitrairement les habitants qui n'avaient pas contribué aux frais de ces travaux par des dons volontaires, et créa pour 1,000 florins de rentes viagères [3].

Les ressources mises à la disposition du gouvernement avaient été absorbées par ses armements [4], et dans l'impossibilité de payer l'armée, Marie de Hongrie voulait ordonner

[1] *Archives de l'Audience.* — M. Kreglinger, l. c. — De ce chef, la ville fit, en 1542, un premier emprunt de 300,000 florins. Cette somme fut insuffisante, et il fallut emprunter encore, en 1545, une somme de 300,000 florins. Ces dépenses ayant épuisé ses ressources, on décréta, en 1548, un troisième emprunt de 600,000 florins; et comme on ne put réaliser cette somme, on établit, en 1549, une loterie de rentes perpétuelles au denier 16, et de rentes viagères au denier 8, jusqu'à concurrence de 350,000 florins. Ce moyen ne réussit pas davantage; il ne produisit que 148,000 florins, et l'on créa des rentes pour le reste de ce capital. En 1552, on fit encore un emprunt de 320,000 florins pour l'achèvement des travaux. Le même, *Notice sur la dette constituée d'Anvers.*

[2] *Archives de Louvain.* Cit. de M. Piot, *Histoire de Louvain*, I, 280.

[3] *Histoire de Bruxelles.*

[4] « Vostre Majesté me mande n'avoir argent pour furnir au mois de septembre, et au plus que deux cens mil florins, quy ne seront pour tout celui mois somme suffisante à la soulde de l'année présente, pour la faulte que vous font



son licenciement, si les généraux, de Rœulx surtout, n'avaient insisté sur les dangereuses conséquences de cette résolution. Ils lui conseillèrent, au contraire, de ne pas renvoyer dans leurs foyers les bandes d'ordonnances, car on avait eu beaucoup de peine à les réunir, et la plupart s'étaient trouvées en fort mauvais état [1]. La reine se rendit à ces observations et avisa aux moyens de se procurer de l'argent. Charles-Quint avait obtenu de Paul III une bulle apostolique l'autorisant à lever un subside ecclésiastique de la moitié du revenu des dignités, bénéfices ou offices, supérieur à 23 ducats de 38 sols; de deux décimes des cures et bénéfices d'un produit de 24 ducats au moins. Ce subside était payable en deux termes : à la Noël 1542 et à la Noël 1543; mais la régente « ayant besoin de deniers comptans pour la solde des gens de guerre, » demanda (18 septembre 1542) aux évêques de Cambrai et de Liége d'engager le clergé de leurs diocèses à acquitter cette contribution en quatre termes : le premier de suite; le second à la Noël 1542; le troisième à la Saint-Jean; le quatrième à la Noël 1543. En donnant à cet effet des instructions aux receveurs, elle leur recommanda de ne poursuivre les récalcitrants qu'après trois sommations faites à un mois de distance. La demande de la reine, bien accueillie par les évêques, rencontra de vives résistances dans le clergé; se référant aux termes de la bulle apostolique, la plupart des ecclésiastiques se firent sommer trois fois; beaucoup même encoururent des poursuites fiscales [2].

Le 10 décembre, Marie de Hongrie, qui venait d'obtenir

plusieurs marchans de vous furnir la somme de deniers à Votre Majesté accordée. » Lettre de d'Aerschot, du 17 septembre 1542. *Lettres des seigneurs*, I. f° 319.

[1] *Ibid.* — [2] Compte de N. Nicolaï (n° 15740), aux *Archives du royaume*.



150,000 carolus du Brabant [1], invita toutes les provinces à lui envoyer des députés [2]. L'assemblée générale se tint à Gand, où la reine s'était rendue, pour surveiller les mouvements qui agitaient de nouveau la Flandre. Des troubles graves venaient d'éclater à Audenaerde; « la commune s'étoit trouvée en armes, » et George d'Esplechin, chargé de faire une enquête à ce sujet, y eut à peine apaisé les esprits qu'il dut se rendre, avec le comte de Lalaing, à Courtrai, à Ypres et dans les châtellenies, également en proie à une profonde agitation (décembre 1542) [3].

Les états reçurent lecture d'un rapport de la régente présentant l'exposé des événements survenus depuis leur dernière réunion; la reine s'attachait à disculper son frère d'avoir en aucune façon provoqué la guerre, et faisait justice des prétendus griefs de François I[er]. Passant aux dépenses nécessitées par ces événements, ce rapport les portait à plus de 1,500,000 livres de 40 gros, indiquait les moyens extraordinaires employés pour suppléer à l'insuffisance des aides et des revenus du domaine. Ces moyens étaient épuisés; il fallait créer de nouvelles ressources. De l'avis des chevaliers de l'ordre et des principaux capitaines, la solde des garnisons exigerait au moins 300,000 livres pour les mois de décembre, janvier et février; et à la reprise des opérations militaires l'armée coûterait mensuellement plus de 300,000 livres. Pour subvenir à cette dépense, la reine proposait d'établir un impôt d'un pour cent sur toutes les marchandises exportées « par terre, par mer ou par eaues doulces, vers quelque pays que ce fust; » et de lever le 10[e] du revenu de tous biens

[1] *Acten van de dry staeten van Brabant*, l. c., f° c.
[2] Compte de P. de Werchin, f° xxvij v°.
[3] Compte de la recette générale.

immeubles, ainsi que le 10[e] du revenu des marchands ayant pour le moins en marchandises ou en denrées une valeur de mille florins. « Cette demande, je le sais, est étrange et nouvelle, disait Marie de Hongrie; mais l'extrême nécessité la justifie. Dans des circonstances moins graves, de semblables impôts ont été établis dans d'autres pays; et récemment encore, les états de l'empire en ont voté la perception dans toute la Germanie. » — « Vous debvez considérer deux points, ajouta Louis Van Schore, qui était chargé de soutenir la proposition : d'abord, il est heure aujourd'hui de prouver votre constante affection pour Sa Majesté impériale, votre prince naturel et souverain seigneur, de montrer que, pour chose du monde, vous ne voudriez être soustraits de son obéissance, que vous choisiriez d'endurer tous les maux du monde, plutôt que de tomber sous la domination des François; secondement, ce que Sa Majesté la reine vous demande n'est ni pour l'empereur, ni pour elle, mais pour vous, afin de vous garder et de vous défendre, de vous maintenir en vos droits, libertés et franchises, sous l'obéissance de Sa Majesté impériale, qui vous a tousjours été si bon et bénin prince. De ce la royne n'a nul doute, et vous devez ne rien épargner pour être bien défendus; car il vaut mieux mettre le tout pour le tout, vert et secq, et donner vostre bien à ceulx qui vous défendront, que de le laisser prendre par les ennemis, qui facilement feroient trouver davantage qu'on ne vous demande[1]. »

La proposition parut exorbitante; elle causa une si grande rumeur dans la plupart des provinces, qu'il fallut fatiguer les états par de fréquentes réunions pour leur arracher un

[1] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales*.



consentement [1]. La Hollande s'opposa même, de la manière la plus formelle, à l'établissement d'impôts sur les marchandises. « Ils sont, disaient ses députés, attentatoires à nos priviléges et mortels au commerce; or, si on le ruine, comment entretiendrons-nous les digues; où les habitants trouveront-ils les moyens de subsister et d'acquitter les taxes ordinaires? On nous demande 200,000 florins, et le pays est incapable d'en payer 50,000. » Sans tenir compte de cette opposition, Marie de Hongrie ordonna l'exécution de l'édit du recouvrement, émanant, prétendit-elle, de l'autorité absolue de l'empereur, et l'acte de consentement fut dressé malgré le refus de plusieurs villes [2]. Un autre édit imposa un droit de 6 pour cent sur toutes les marchandises et denrées exportées ou importées avec sauf-conduit en France, en Danemark, en Norwége, dans les pays de Gueldre, de Berg, Clèves, Juliers, Holstein [3]. Or, alors qu'invoquant les intérêts de sa défense, on pressurait le peuple, son argent n'était pas exclusivement consacré au service de l'état; car la cour, peu soucieuse des calamités publiques, ne restreignait ni ses fêtes, ni ses dépenses. Ainsi, le 28 octobre 1542, au moment où le Luxembourg venait d'être désolé par l'excursion du duc de Guise, une grande chasse aux cerfs fut donnée à Groenendael et suivie d'un tournoi, terminé par un simulacre de combat que se livrèrent deux brillantes troupes de cavalerie, « l'une vêtue de blanc et commandée par le comte de Buren; l'autre habillée de rouge et conduite par le marquis de Camerino [4]. »

[1] *Voir* le compte de P. de Werchin, f^os xxviij, xxviij v° et xxix. — *Boeck des tyden*, l. c., f° 293. — Comptes du 100e denier, précités (n° 23357 et suiv.)

[2] WAGENAAR.

[3] Voir les comptes n°s 23497, 23498, 23499, aux *Archives du royaume*.

[4] M. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 541.

Cependant Marie de Hongrie n'avait négligé aucune espèce de traitement fâcheux pour se venger des coalisés. Le 29 juin, elle prohiba les exportations avec la France [1], et, le 12 juillet, elle prononça la confiscation « de tous meubles, marchandises, dettes et autres biens appartenans à des François [2]. » Cette dernière mesure fut confirmée par des lettres patentes du 22 du même mois : « Considérant, disaient-elles, que l'empereur, après avoir tant fait pour conserver la paix, afin de tourner ses forces contre le Turc, et si longtemps fermé les yeux sur les menées du roi de France, qui le traversoit en toutes ses affaires, s'est vu ensuite assailli sans sommation préalable; que le roi a fait piller le Luxembourg par son fils, et le Brabant par des aventuriers levés dans le pays de Clèves, Sa Majesté impériale est obligée d'user de représailles. En conséquence, nous ordonnons la saisie de tous les biens meubles et immeubles appartenans à des François, de toutes leurs dettes et marchandises, et les déclarons dévolus et échus à l'empereur par droit de guerre. Il en sera fait sur-le-champ remise entre les mains des officiers délégués à cet effet, et toute infraction sera punie de confiscation de corps et de biens [3]. » Une ordonnance du 3 septembre défendit de conserver des relations d'aucun genre avec la France, sous peine de confiscation, d'amende et de correction arbitraire [4].

A ces mesures en succédèrent d'autres non moins inusitées. L'ordre de Malte avait dans les Pays-Bas plusieurs comman-

[1] *Dépêches de guerre*, l. c., f° lxxxiij v°.

[2] *Ibid.*, f° lxxxiiij. — *Archives de l'Audience*, liasse 1145.

[3] Ordonnance du 22 juillet 1542. *Archives de l'Audience*, reg. 97, f° 84. — M. Altmeyer, *Histoire des relations commerciales*, 446.

[4] *Plac de Flandre*, I, 715. — Compte de P. de Werchin, f° xxvij, et compte de N. le Gouverneur, f° xxiij.



deries[1], dont les chefs, la plupart Français, percevaient les revenus par l'entremise de conservateurs[2], et ils possédaient en biens-fonds 16,000 à 18,000 florins de rentes[3]. De plus, Philippe Karleau, grand prieur de France, avait retenu pour lui et annexé au grand prieuré la riche commanderie de Chantraine, en Brabant[4]. Or, la plupart des commandeurs de la langue de France servaient dans les armées de François Ier, c'était dans les mains d'ennemis que passaient ces riches revenus. Cet état de choses avait sans doute déjà appelé l'attention du gouvernement des Pays-Bas, quand, au mois de septembre 1542, les chevaliers de Malte sollicitèrent des lettres de sauvegarde pour leurs biens situés en France : ils alléguaient que leur ordre était institué dans l'intérêt de la chrétienté, que ceux qui ne la servaient pas de leurs bras, l'assistaient de leur argent, et que plus qu'à tout autre prince,

[1] La commanderie du Hainaut et Cambrésis, dite commanderie magistrale du Piéton ; les commanderies de Slype et de Castres, en Flandre ; les commanderies de Chantraine et Vaillampont, et de la Braque ou de Breda, en Brabant ; et la commanderie de Villers-le-Temple au pays de Liége.

[2] « Een confirmatie voor den commandeur ende die bruederen van den huyse van Chanteraine in Brabant van hueren previlegien, de data xiij september anno xv c en een, geteyckent M. Hujoel, j pond v st. vj deniers gros. » Compte de Hubert Van Straten, dit *de Stratis*, secrétaire ordinaire et audiencier des droits du sceau de Brabant, du 1er octobre 1501 au 30 septembre 1502 (n° 20785), aux *Archives du royaume*.

« Don de iij c livres pour le seigneur de Rossignol, à estre payé par les mains du receveur des biens de la commanderie de Chantrayne, gisans au quartier de Louvain. » Registre aux dép. et mand. des finances (n° 20742), dernier folio.

[3] « Je trouve que lesdits de Rodes en tous vos pays de pardeçà peuvent avoir de xvj à xviij m florins de rente en fons de terre. » Reg. *Correspondance*, f° 261.

[4] Émile Gachet, *Essai sur le bailliage d'Avalterre et sur les commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Belgique*. Bull. de la Comm. royale d'hist., XV, 3.

leurs services étaient utiles à l'empereur. De Rœulx ayant soumis cette demande à Marie de Hongrie, elle répondit aussitôt : « Je ne suis d'avis leur accorder ces sauvegarde, attendu qu'ilz ne font si grand bien qu'ils en font bruit, mesmes que celui qui dernièrement est allé vers le Turc, estoit un chevalier de Rhodes[1]. » Puis, peu de temps après, « pour certaines causes et raisonnables considérations, » elle ordonna la saisie et la confiscation de tous les biens, rentes et revenus de la commanderie de Chantraine[2].

Irritée des brigandages commis par Van Rossem, Marie de Hongrie en tira une déplorable et mesquine vengeance.

[1] Lettre de de Rœulx, du 17 septembre, et Apostille de la reine. *Lettres des seigneurs*, I, f° 318.

[2] E. Gachet, l. c. — Ces « causes et ces considérations, » ou plutôt le prétexte de cette mesure, sont développées dans une lettre de Louis Van Schore au vice-roi de Sicile. « La commanderie de Chantraine, dit-il, est une bien belle commanderie, ayant plus de 6,000 livres de rente et beaux membres en dépendans, laquelle étoit autrefois conférée à un chevalier de l'ordre résidant sur le lieu, et entretenant les maisons et fondations, entre autres l'église et la maison que la commanderie possède à Louvain. Mais depuis que le commandeur actuel la tient, il a complétement négligé les devoirs de sa charge, laissé tomber les bâtimens en ruine et dissipé ses revenus à l'étranger. Cette commanderie est devenue une annexe de celle de Paris, chose nullement tolérable pour le pays de Brabant, que les biens donnés par un de ses ducs soient annexés aux commanderies de France, où les sujets des Pays-Bas n'en peuvent obtenir. En outre, le grand prieur Philippe Karleau est venu, peu de temps avant la guerre, anticiper sur les revenus et emporter tout ce qu'il a pu, entre autres, neuf ou dix grands chevaux, que la reine fit d'abord saisir et dont elle n'autorisa la sortie que pour ne pas donner aux François de prétexte de recommencer la guerre. Mais lorsque les hostilités ont éclaté, Sa Majesté n'a plus eu de ménagemens à garder, et elle a ordonné de saisir les biens de la commanderie pour les tenir en arrêt, tant que le grand maître de l'ordre en aura pourvu quelque chevalier des pays de l'empereur. Elle n'entend plus permettre que les sujets de France jouissent des commanderies des Pays-Bas, puisque les sujets de ces provinces n'en obtiennent pas en France, et aussi par ce moyen on obviera à ce que ladite commanderie soit unie à celle de Paris. » Lettre du 21 février 1543. Rég. *Coll. de doc. hist.*, VII, f° 129 v°.



Elle ordonna à d'Aerschot de chasser de Mons et de renvoyer dans son pays la nièce du maréchal de Gueldre, qui était chanoinesse de Sainte-Waudru. Le duc chercha en vain à la rappeler au sentiment de sa propre dignité. « Madame, lui écrivit-il, j'avois hier matin receu lettres de Votre Majesté contenant que, pour les hostilités que Martin Van Rossem a fait à Sa Majesté et ses pays, je feisse partir sa niepce, demoiselle à Mons et la feis retirer vers son pays. Madame, soubz votre bon plaisir, il sembleroit que la vindication seroit petite de s'en prendre à ceste damoiselle, laquelle, dès son jeune eage, a esté nourrie ici en ceste église comme sont toutes aultres semblables damoiselles, et ne crois pas que le semblable se soit veu; car encore en la ville de Maubeuge y en a de France, dont par les guerres ne sont esté privées de demeure. Et si entendez que ladite damoiselle est très honneste fille et de bonne condition, et pourroit sembler que, pour les causes ci-dessus, n'y auroit propos. A quoy Votre Majesté prendra, s'il lui plait, regard et commandera au reste selon son bon plaisir. Je ne suis amy de Rossem, ains ay cause de le hayr et le souhaite mon prisonnier; mais, Madame, en toutes choses fault avoir regard à la raison [1]. » En vain, la chanoinesse sollicita-t-elle la révocation de cet ordre, en représentant que « dans l'église de Sainte-Waudru il y avoit même des demoiselles de France; » la reine apostilla cette requête de ces mots : « Fiat ung passeport pour la fille de Jehan Van Rossem pour se retirer vers Gueldres. Louvain, le 13 octobre 1542 [2]. » Peut-être à la colère se mêlait aussi le dépit d'avoir échoué dans les intelligences que Renaud de Brédérode avait nouées avec le père de cette demoiselle.

[1] Lettre du 3 octobre 1542. *Lettres des seigneurs*, I, f° 373.

[2] *Archives de l'Audience*, liasse 1145.

François Ier, de son côté, ne demeura pas en reste; il expulsa de France tous les sujets de l'empereur. C'est alors que les jésuites espagnols, envoyés dans ce royaume par Ignace de Loyola, se retirèrent en Belgique. En 1542, ils arrivèrent à Louvain au nombre de huit [1]; mais toutes leurs sollicitations pour obtenir l'autorisation d'y fonder un établissement échouèrent [2]. Ce fut plus tard, on le sait, que Philippe II, contrairement à l'opinion du duc d'Albe [3], introduisit cet ordre dans notre pays, où l'affermit le déplorable règne d'Albert et d'Isabelle [4].

[1] Ils avaient pour chef dom Hiéronimo Euecho, et parmi eux se trouvait l'historien Strada, alors âgé de 22 ans.

[2] M. Piot, l. c.

[3] *Vie de Benoît Arias Montano*, par Chapel Gorris (pseudonyme de M. L*). *Trésor national*, III, 167.

[4] *Voir*, entre autres, l'*Histoire de Bruxelles*.

Par lettres du 20 août 1556, Philippe II leur accorda l'autorisation de s'établir dans les Pays-Bas; mais les événements ne leur permirent pas d'en profiter, et ce fut seulement au mois de mai 1584 qu'ils obtinrent de nouvelles « lettres patentes d'octroi et d'admission. » Albert et Isabelle confirmèrent ces lettres le 11 août 1615.

CHAPITRE XXXIII.

BATAILLE DE SITTARD. — PRISE DE DUREN. — SIÉGE DE LANDRECY.

(1542-1543.)

Charles-Quint ne s'était guère ému des formidables coalitions formées contre sa puissance. Il connaissait la mobilité du caractère de François Ier; il voyait les ministres et les généraux français divisés par des intrigues de cour, et il voulait attendre le moment d'agir, sur le pied d'une énergique défensive. La situation des Pays-Bas seule lui inspira des craintes sérieuses; menacés de tous côtés à la fois, sans alliés et sans moyens de défense bien organisés, ils lui semblaient incapables de résister à leurs nombreux ennemis. En informant son frère des dangers de Marie de Hongrie : « J'ai plus de peine, lui dit-il, de la voir en cet état, que de tout ce que l'on entreprend et me menace par terre et par mer. » Aussi chargea-t-il Ferdinand d'engager les états de l'empire à secourir ces provinces, à déclarer la guerre à la France, et à punir la trahison du duc de Clèves [1]. La crainte « qui le troubloit le plus, » on la trouve exprimée encore dans une lettre du 28 août 1542, pressant le roi des Romains d'obtenir l'intervention armée de la Germanie, et de demander au duc de Saxe et au landgrave de Hesse l'envoi dans les Pays-Bas des troupes levées par eux contre le duc de Brunswick [2]. Bientôt

[1] Lettre du 20 août 1542. *Correspondenz*, II, 352.

[2] *Ibid.*, 359



la marche des événements le rassura, et les fautes de ses ennemis lui laissèrent le loisir de préparer la guerre qu'il allait leur reporter.

Pendant que Perpignan tenait en échec l'armée du Roussillon, Charles-Quint visita les principales villes de l'Espagne, leur présentant son fils; excitant partout l'enthousiasme, il obtint de forts subsides. En même temps, il fiança don Philippe à l'infante de Portugal, qui lui apporta une dot considérable; ses mines d'Amérique lui fournirent un demi-million de ducats; l'argent arrivé du Mexique pour le compte de particuliers, lui ouvrit une nouvelle source d'emprunts, et, au moment où l'on croyait son trésor épuisé pour longtemps, il se trouva plus riche qu'il ne l'avait jamais été. D'un autre côté, aux succès réservés à ses armes préludèrent des succès diplomatiques de la plus haute importance.

Depuis longtemps régnait un grand refroidissement entre les cours de France et d'Angleterre. Henri VIII n'avait pas ignoré les projets de Montmorency, et ils avaient même provoqué de sérieux préparatifs de défense [1]. A diverses reprises, il s'était plaint de l'indifférence de François Ier, qui se montrait oublieux de ses engagements, négligeait de payer ses dettes et les pensions allouées au monarque anglais, restait soumis à l'autorité du pape, s'opposait aux projets de son ancien allié sur l'Écosse. Plus encore que de cette indifférence, il était blessé des railleries de la cour de France sur ses nombreux mariages [2]. Ce mécontentement ne pouvait échapper aux agents de Charles-Quint, et ils surent l'entretenir et l'exploiter. L'empereur avait craint de voir l'Angleterre s'unir aux

[1] Rapin Thoyras.

[2] *Ibid.* — Avis des ministres de Charles-Quint. *Papiers d'état de Granvelle*, III. 67.

protestants ou assaillir les Pays-Bas, et dès qu'il entrevit la possibilité d'une réconciliation avantageuse, il aima mieux se servir de cette puissance pour accabler les Français, que se rendre l'exécuteur des sentences du Vatican contre un roi excommunié.

Les négociations commencées en Angleterre furent continuées en Espagne par l'évêque de Londres, Bonner, qui attachait à leur succès l'espoir de rétablir le catholicisme dans les états de son maître. Une seule difficulté les retarda : Charles-Quint voulait que sa cousine Marie fût reconnue pour légitime, et il était impossible à Henri d'y consentir sans se condamner lui-même. On tourna l'obstacle en stipulant, par une promesse spéciale, que la fille de Catherine d'Aragon prendrait rang dans la succession du monarque anglais. Cette convention fut suivie d'une autre posant les préliminaires d'une alliance offensive et défensive [1], et dès lors les négociations marchèrent rapidement. Le 11 février 1543, les deux princes conclurent un traité destiné à rester secret, jusqu'au jour où ils seraient en mesure de mettre leurs projets à exécution. Ils se promettaient réciproquement l'oubli des anciennes offenses, une amitié sincère, une aide mutuelle, l'extradition de leurs ennemis et de leurs sujets rebelles. François I[er] devait être sommé de rompre ses alliances avec les infidèles qui, à sa sollicitation, disait le traité, avaient envahi l'Europe chrétienne; de les tenir pour ennemis, de n'avoir avec eux communication d'aucune espèce, et de dédommager la chrétienté en général, l'Allemagne en particulier, des désastres occasionnés par les invasions des barbares. Il lui serait enjoint de restituer les places enlevées à l'em-

[1] Du Mont, IV, 2e partie, 217.



pereur et au roi Ferdinand, et de désarmer sur-le-champ, afin de permettre à ces princes d'employer leurs forces contre les Turcs. Les réclamations pécuniaires de Henri VIII n'étaient pas négligées : comme sûreté du payement de sa pension, il prétendait occuper le comté de Ponthieu, Boulogne, Montreuil, Ardres et Thérouanne. Charles-Quint, qui stipulait comme souverain des Pays-Bas, sans parler de l'Espagne ni de la Germanie, réclamait le duché de Bourgogne, et les deux alliés s'engageaient à ne conclure ni paix ni trève avec la France, s'il n'était d'abord satisfait à ces conditions. La sommation donnerait à François Ier un délai de dix jours pour se prononcer; son refus serait immédiatement suivi d'une déclaration de guerre, et les deux alliés ne déposeraient les armes qu'après avoir obtenu : l'un, la Normandie, la Guienne et la couronne de France; l'autre, le duché de Bourgogne et la Picardie. A cet effet, ils se proposaient d'armer chacun 20,000 piétons, 5,000 chevaux et une flotte montée par 2,000 marins. L'indication de ces contingents, trop faibles pour exécuter d'aussi vastes desseins, n'était donnée sans doute qu'afin de tromper François Ier sur leur véritable destination. Ce traité, qui fut publié au mois de juin suivant, offre une disposition remarquable indiquant la puissance acquise déjà par la presse. Les deux souverains, alarmés de son influence sur l'opinion publique, s'engagèrent à empêcher, Henri VIII, l'impression de tout livre allemand en Angleterre; Charles-Quint, celle de tout livre anglais en Allemagne[1]. Marie de Hongrie, en apprenant la conclusion de ce traité, révoqua l'ordre qu'elle avait donné en 1540[2], et

[1] DUMONT, IV, 2e partie, 252. — RYMER, *Acta publica*, XIV, 768-776. — RAPIN THOYRAS, V, 423-424.

[2] *Oud register met de berderen*, cit. de M. KREGLINGER, l. c.

rendit libres les relations commerciales des Pays-Bas avec l'Angleterre[1].

Dans l'entre-temps, cette princesse de son côté avait poursuivi d'actives négociations avec les princes rhénans et avec le duc de Lorraine. Il s'agissait d'obtenir de ce dernier l'autorisation d'occuper Longwy. « Vous avez souvent déclaré, lui dit-elle, que vous préfériez voir vos forteresses aux mains de l'empereur que prises par les François; or, tôt ou tard, ils s'empareront de cette ville, indispensable au ravitaillement des places qu'ils ont conservées dans le Luxembourg, d'où il importe, pour vous-même, de les chasser promptement, car leur voisinage est un danger constant pour vos états. L'occupation de Longwy amèneroit ce résultat sans aucun inconvénient pour la Lorraine. Si, au contraire, l'empereur doit recourir à la force des armes, elle sera obligée de fournir des vivres à ses troupes, et les François l'en puniront par le pillage et par l'incendie. Du reste, soyez-en bien assuré, Sa Majesté Impériale évacuera la ville, dès que les circonstances le permettront, la garnison respectera les habitans, ne leur causera aucun dommage, payera scrupuleusement tout ce qui lui sera fourni. »

A ces pressantes instances, Antoine et François de Lorraine opposèrent leur état de neutralité. Lorsque François I[er] se trouvait sur leurs frontières, ils avaient refusé à ce prince d'entendre la messe dans le château de Longwy, et ils n'avaient voulu admettre que dans la ville basse le duc d'Aumale, blessé devant Luxembourg d'un coup d'arquebuse. Pouvaient-ils, après avoir été si rigoureux observateurs des traités, les violer sans attirer sur la Lorraine de désastreuses agressions?

[1] George d'Esplechin fut envoyé à cet effet à Anvers par Marie de Hongrie. Compte de la recette générale.



Ce refus, du reste, était accompagné de protestations de dévouement d'autant plus sincères, que les ministres d'Antoine, d'accord peut-être avec lui-même, conseillaient en secret à Marie de Hongrie de s'emparer de la ville basse, où ils promettaient de donner à ses troupes toutes les commodités possibles [1]. Mais c'était le château qu'il importait de tenir, afin de pouvoir intercepter les convois, fondre sur les renforts envoyés dans le Luxembourg; cependant, jugeant toute insistance inutile, la princesse ne poussa pas plus loin la négociation.

Au mois d'octobre 1542, des envoyés de l'archevêque de Cologne et du landgrave de Hesse étaient venus prier la reine d'arrêter les hostilités dans le pays de Juliers, et d'agréer la médiation de ces princes, pour traiter avec Guillaume de Clèves, qu'ils promettaient de ranger à la raison. Marie de Hongrie consentit à conclure une trêve de quatre mois; mais le duc, qui comptait tirer parti de la mauvaise saison, refusa de déposer les armes avant la conclusion de la paix. Marie de Hongrie, intéressée à se concilier les princes allemands, poussa la condescendance jusqu'à promettre d'envoyer des commissaires à Aix-la-Chapelle, pourvu que les hostilités cessassent pendant la durée des conférences. Cette condition ayant encore été repoussée, tout projet de médiation eût avorté sur-le-champ si les électeurs du Rhin n'avaient supplié la reine de temporiser. Sans déroger à sa résolution, elle délégua des commissaires pour traiter, mais avec ordre d'attendre à Maestricht la conclusion de l'armistice. Guillaume de Clèves alors proposa une suspension d'armes de huit jours, et Marie de Hongrie, tout en la rejetant, autorisa ses

[1] Rapport du 1er janvier 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 1.



envoyés à partir pour Aix-la-Chapelle. Cette nouvelle concession était, à la vérité, plus apparente que réelle; car les sauf-conduits réclamés par ses commissaires provoquèrent de telles difficultés, que les députés des électeurs résolurent de se rendre eux-mêmes à Maestricht.

Dans les conférences tenues en cette ville, « on mit en termes de faire trèves de quatre ans, pour observer le recez de Spire, en retenant chacun ce qu'il occupoit sans aulcune condition; et, quant à l'affaire principale, de la soumettre aux états de l'empire ou à aucuns princes neutres, au bon plaisir des parties (janvier et février 1543) [1]. » Corneille de Scheppere, un des commissaires de Marie de Hongrie, appuya fortement cette transaction près de la reine. Il représenta qu'après les assurances pacifiques données aux électeurs, un refus lui ferait imputer « la culpe de la guerre et qu'il seroit impossible de leur persuader le contraire. » Il valait mieux en laisser l'odieux au Clévois, « qui ne viendroit jamais à la raison, sans être contraint, et que les princes médiateurs ne sauroient à ce induire, sinon par force [2]. » Dans tous les cas, on donnerait ainsi le temps à l'empereur de venir châtier le rebelle. « Votre Majesté, disait de Scheppere, sait en quel état se trouvent les affaires de la Germanie contre les Turcs; l'empereur ne peut arriver de sitôt, et que de grosses dépenses ne faudra-t-il pas pour préserver les frontières des Pays-Bas de ce côté, qui est mal fortifié et exposé aux injures des ennemis? Il est impossible de se fier en gens mercenaires dont je vis hier au soir une expérience bien dangereuse, de

[1] « Sommaire de ce qui s'est passé depuis l'envoi des députés de l'électeur de Cologne et lantgrave de Hessen, vers la reine de Hongrie, au mois d'octobre 1542 jusques au 16 février 1543. » Reg. *Collect. de doc. hist.*, VII, f° 86.

[2] Lettre du 3 février 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 28.



laquelle ceste ville estoit en danger de venir à nouvelle commotion, si bientôt n'y eût été remédié. D'un autre côté, à la longue, ce pays, fondé sur le train de marchandise, se perdra, si elle n'a pas libre cours. En outre, le roi de France est un bien grand adversaire, qui nous donnera des affaires assez sans monseigneur de Clèves. Or, les sages conseillent quand on a trois ennemis : avec l'un faire paix ; avec l'autre faire trève, si l'on peut ; et faire bonne guerre au troisième. Par-dessus celui-ci, l'empereur a pour ennemis le Turc, le roi de France, le roi de Danemark, et alors que Votre Majesté détruiroit les pays de ce seigneur de Clèves, elle ne pourra en emporter le fond, ni tenir les forts sans excessive dépense. Enfin, la fortune de la guerre est douteuse et nos mercenaires de mauvaise sorte.

» Ces considérations et d'autres encore me travaillent ; car, d'autre part, il est certain que jamais Votre Majesté n'a eu et n'aura plus belle occasion de recouvrer le pays de Gueldre, de détruire ce prince si ingrat et si mal conseillé, de donner crainte à tous les voisins des Pays-Bas, de démolir les forts que ce seigneur a commencé à élever, de faire place nette entre la Meuse et le Rhin, et d'ôter aux Allemands qui voudroient envahir ces pays, la commodité des vivres, logis et retraite. Nonobstant ces bonnes et grandes raisons, j'estime pourtant qu'il vaut mieux conclure une trève avec de bonnes garanties. Si Dieu vouloit convertir le duc de Clèves à la dévotion de l'empereur, il me semble que ce ne seroit point petite chose que d'avoir ôté cet allié au roi de France, et alors même que, durant la trève, on ne parviendroit pas à le ranger à la raison, elle permettra du moins de fortifier la frontière de la Campine. A cet effet, il importe d'exiger la cession de Rolduc, et en fortifiant cette ville, ainsi que Heerlen et Susteren, on couvrira le Brabant. Puis, si l'empereur triomphe

du roi de France, Votre Majesté trouvera bonne cause et occasion facile de rompre avec celui-ci par mille moyens qui journellement s'offrent.

» Votre Majesté consentant à la trève, il sera permis de diriger les Hauts Allemands levés contre le duc de Clèves sur Yvoy, sur Stenay ou sur quelque autre point de la frontière de France peu fourni de garnison. Dans le cas contraire, comme, dans l'espoir de voir les choses bien tourner, je n'ai pas encore donné suite à la charge de lever douze autres enseignes, je demanderai à Votre Majesté de nouveaux ordres à cet égard. Je suis certain de recruter ici et dans les environs quatre ou cinq enseignes; le seigneur de Rickel, que vous a recommandé M. d'Yves, se fait fort d'en lever une ou deux en six jours. Il y a aussi dans le pays de Liége un gentilhomme de bien bonne sorte, nommé le seigneur de Soillon, homme de guerre et bon impérialiste, qui a à Tongres une enseigne, dont le seigneur de Rickel a été lieutenant, et qui pourroit facilement enrôler une seconde enseigne de Liégeois et autres voisins de la langue thioise. Je crois que ces deux seigneurs et le seigneur de Duras s'engageront, chaque fois que Votre Majesté le voudra, à lui fournir chacun une enseigne, moyennant le traitement de demi-gages que l'on donne aux autres, en Artois et en Flandre. Je garantis donc à Votre Majesté qu'il sera facile de tirer neuf enseignes du pays d'Outre-Meuse et trois du pays de Liége. Ce faisant, avec le temps, Votre Majesté se pourroit passer d'étrangers, surtout en si grand nombre qu'il a fallu les avoir, et cette mesure servira encore pour attirer la commune d'icellui pays de Liége à la dévotion de l'impériale majesté [1]. »

[1] Lettre du 16 février 1543. Reg. *Coll. de doc. hist.*, VII, f° 83.



Durant ces conférences, la ligue avec l'Angleterre s'était formée, et aussitôt (18 février 1543) Marie de Hongrie prescrivit à ses commissaires « de ne pas se hâter en cette négociation, mais, en gardant honnêteté, d'entretenir les députés des princes électeurs de bonnes paroles, sans venir à rupture. » Elle leur déclara du reste qu'elle « ne trouvoit pas conseillable de faire une trève de quatre à cinq ans. » Aucune des deux parties n'ayant l'intention sérieuse de traiter, il était impossible d'aboutir à un accommodement, et « après quelques communications, qui durèrent jusque dans le commencement de mars, ladite communication se rompit sur ce qu'il fut impossible de s'accorder sur la restitution des places prises de part et d'autre [1]. » D'autres négociations, ouvertes à Nuremberg, semblaient pourtant prendre une tournure plus favorable, quand les événements vinrent aussi les rompre.

Malgré les mesures ordonnées par Marie de Hongrie, Martin Van Rossem, suivant à peu près la route qu'avait prise de Boussu, était parvenu à gagner le pays de Juliers avec une partie de ses vieilles bandes. Il y fut rejoint par Meynaert Van Ham, et en peu de temps il se trouva à la tête de 18,000 piétons et 2,000 chevaux [2]. Il se mit aussitôt en campagne et, pendant que l'hiver retenait les Impériaux dans leurs garnisons, il forma le siége de Heerlen, près de Maestricht; s'il échoua dans cette entreprise, il parvint, en revanche, à débloquer Ravenstein (janvier 1543) [3]. On redouta même une nouvelle invasion du Brabant, et Marie de Hongrie dirigea en toute hâte sur Bois-le-Duc les bandes d'ordonnances de

[1] Sommaire de ce qui s'est passé, etc.

[2] Rapport du maïeur de Louvain, F. De Mol, 26 janvier 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 13.

[3] Lettre du duc d'Aerschot, du 27 janvier 1543. *Ibid.*, f° 15.

Lalaing et d'Yves [1]. Malines augmenta ses fortifications [2], et comme on attribuait aux Gueldrois le désir de tirer vengeance de l'affront essuyé devant Louvain, les habitants de cette ville pressèrent l'achèvement de leurs travaux de défense, sans s'effrayer pourtant de la menace. Ils déclarèrent à la reine qu'il leur suffisait de deux enseignes, pour répondre de la sûreté de la ville.

Ces rumeurs étaient accréditées surtout par la présence de bandes suspectées de trahison et coupables de nombreux excès : c'étaient les troupes qui avaient évacué Duren, et qui, traversant le pays de Liége, étaient venues s'établir entre Tirlemont et Louvain, où elles « mengeoient les povres laboureurs. » — « De ce averti, le nouveau maïeur de Louvain, François De Mol, notifia à leurs capitaines que ce n'estoit point la coutume de venir menger le bon homme entre les villes de Brabant, et qu'il leur tiendroit compte pour le dommage et intérêt des pauvres paysans; qu'il feroit sonner les cloches dedans Louvain et tout à l'entour, pour les tuer ou en faire la justice comme on trouveroit de raison. » Son énergie imposa à la brutale soldatesque, et il l'obligea même à lui signaler les fauteurs de la prise de Duren ; puis, de concert avec le prévôt Thierry de Herlaer et les autres officiers du quartier, il les poursuivit à outrance et en purgea le pays [3]. Au mois de février 1543, des bandes clévoises désolèrent les environs de Fauquemont. Quoique battues par la garnison de cette ville, elles revinrent, peu de jours après leur défaite, rançonner encore les villages voisins; mais « par les habitans d'iceux

[1] Lettre du duc d'Aerschot, précitée, et lettre du même, du 26 janvier. *Lettres des seigneurs*, II, f° 4.

[2] *Archives de l'Audience*, liasse 1259.

[3] Rapport du maïeur Demol, précité.

villages elles furent si vaillamment reboutées, que par force elles furent contraintes de déguerpir [1]. »

Mécontente de la direction donnée à la dernière campagne, Marie de Hongrie avait appelé le duc d'Aerschot au commandement général de l'armée [2]. Elle voulait sans retard faire assaillir les états de Guillaume de Clèves, afin de l'écraser avant que ses alliés pussent le secourir. Mais d'Aerschot était retenu dans le Hainaut par l'imminence d'une invasion des Français [3]; les habitants de ce comté, dont on avait retiré beaucoup de troupes pour les diriger sur le Brabant, criaient qu'on les livrait sans défense à l'ennemi; « un grand nombre de censiers venoient vers leurs maîtres, pour leur rendre leurs censes, » et les états eux-mêmes se faisaient l'écho de ces craintes [4]. La reine persista néanmoins dans son dessein, et, pour suppléer aux troupes envoyées à l'armée de Juliers, elle ordonna de nouvelles levées de piétons dans le Hainaut et le comté de Namur [5]. Le duc, remettant alors la défense de cette partie des frontières à de Rœulx, qui n'était pas moins menacé dans l'Artois, partit pour Maestricht, point de réunion de l'armée [6].

Lorsqu'il y arriva, le mauvais temps avait rendu cette réunion très-difficile et toute entreprise impossible [7]. Dans

[1] Lettres de d'Arenberg, des 6 et 11 février. *Lettres des seigneurs*. II, f° 36.

[2] « Notre très-chier et très-aimé cousin le duc d'Aerschot, par nous commis capitaine général de l'armée. » Ordonn. du 9 mars 1543. *Dépêches de guerre*, n° 367, f° lxxxix v°.

[3] Lettre de d'Aerschot, du 26 janvier, précitée.

[4] Lettre de d'Aerschot, du 27 janvier, précitée.

[5] On leva successivement dans le Hainaut 915 piétons, le 27 février; 1,300, le 1er mars; 1,200, le 1er avril. *Dépêches de guerre*, n° 367, f°s lxxiiij, lxxv, lxxvj. — Le comté de Namur fournit 14 enseignes de 425 têtes. *Ibid.*, f° lxxij v°.

[6] Compte de P. de Werchin, f° xix.

[7] « Pour les neiges qui sont le jour d'hier et ceste nuyt tombées en ce quar-



l'entre-temps il étudia un plan de campagne avec ses capitaines. Il fut résolu de commencer par une attaque sur Sittard [1], où il y avait une garnison de huit enseignes d'infanterie réduites en réalité à cinq ou six [2], dont la solde était arriérée de trois mois et le mécontentement extrême; de plus, la place mal approvisionnée tirait toute sa subsistance des villages environnants. Le succès entraînerait la chute de Montfort et de Ruremonde placées dans de plus mauvaises conditions encore; la dernière de ces villes surtout, « mal peuplée, de grosse garde, bien approchable, mal remparée avec des fossés secs et sans fonds de rivière, » était d'autant plus incapable de résister, que les bourgeois, « mécontens des piétons, avoient refusé de les recevoir et n'avoient pour garnison que

tier, et pour celles qui ne sont encore fondues, il est impossible que nos hauts Allemans puissent faire quelque exploit sur Montjoye ou sur le haut quartier de Juliers, par quoy faut délaisser cette entreprise pour une autre saison plus propice. » Lettre de Corneille de Scheppere, du 27 février 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 61.

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 17 mars 1543. *Ibid.*, f° 93.

[2] « Le messagier de monsieur le comte de Hoochstraeten ayant cejourd'huy xvij^e de mars couché dedans Sittart, dict que ung bourgmestre, nommé Dries Scut luy auroit dit que les huyt enseignes qui sont là dedans ne reviennent point à plus hault de cinq furnies comme appartient, et que quant à sa personne il voudroit qu'il luy fust cousté son vaillant et qu'il feuisse hors de là ou que tous les piétons feuissent à tous les diables. — Aussy l'ung des capitaines, nommé Scram, luy dit qu'il désiroit fort que nos forces et armée venist là devant, et que si nous les battions de notre artillerie, ils en avoyent aussy de l'autre pour nous saluer, et estoit bien seur que ne serions jamais deux jours là devant, que avecq toutes leurs forces ilz nous en feissent bien desloger. — Ledit messagier dit aussy que quant aux fortifications dudit Sittard, qu'ils n'y ont point fait grand chose à l'endroit de là où qu'avions fait nostre brèche, sinon quelque rempart de terre et de fient par dedans. Aussy qu'ilz n'y ont que une porte ouverte et ont fait quelque ouvraige de massonnerie, de blanches pierres au-devant de la porte tirant vers Millen, avecq ung fossé au-devant. — Dit aussy qu'il n'y a guères de vivres dedans, fors ce qui leur vient au jour la vie. » Rapport du 17 mars 1543. *Ibid.*, f° 96.



des gens de cheval[1]. » La trahison devait venir en aide aux armes, et d'Aerschot négociait la défection des quatorze enseignes fournies par le duc de Saxe à son cousin de Clèves. « C'est, disait-il, une petite bataille gagnée à celui qui peut oster à son ennemi la force de ses gens; » mais Marie de Hongrie, manquant d'argent pour payer ses propres troupes, ne put fournir la somme exigée par ces lansquenets, et l'affaire échoua [2].

Des deux côtés, les embarras pécuniaires étaient les mêmes; seulement les subsides de la France ne manquaient pas à Guillaume de Clèves, et l'esprit national des peuples de ses états était capable des plus grands sacrifices. Aussi, tandis que le mauvais temps et plus encore la pénurie d'argent et de vivres condamnaient les Impériaux à l'inaction [3], le duc « fit sonner la cloche par ses pays et publier que tous sujets en état de porter les armes se trouvassent aux champs, avec quatre ou cinq jours de vivres[4]. » Il avait 1,500 chevaux à Ruremonde, 500 à Juliers et à Duren, 500 dans les environs de ces villes, et 2,500 à Harderwyk [5], tous gendarmes « des meilleurs d'Allemagne[6]; » Van Rossem rassemblait les contingents et les garnisons de la Gueldre[7]; à Glabach se concentrait un corps d'armée destiné à bloquer Heinsberg. On disait le duc décidé à livrer bataille, et, si assuré que fût d'Aerschot de la fidélité et de la valeur de ses troupes[8], il ne

[1] Lettre de C. de Scheppere, du 27 février. *Lettres des seigneurs*, II, f° 61.
[2] Lettre de d'Aerschot, du 13 mars. *Ibid.*, f° 82.
[3] Lettre du même, du 13 mars. *Ibid.*, f° 80.
[4] Lettre du même, du 20 mars. *Ibid.*, f° 116.
[5] Lettre de R. de Bréderode, du 7 mars. *Ibid.*, f° 75.
[6] Lettre de d'Aerschot, du 26 janvier, précitée.
[7] Lettre du même, du 11 mars. *Lettres des seigneurs*, II, f° 79.
[8] Lettre du même, du 13 mars, précitée.

se jugeait pas en état de l'accepter[1]. Il n'avait en effet que 2,400 chevaux et environ 10,000 piétons : Hauts Allemands, Namurois[2], Hollandais[3] et autres Bas Allemands, et ce n'était pas avec de telles forces qu'il pouvait affronter l'ennemi.

Marie de Hongrie avait reçu un rapport qui lui révélait tout à la fois les noms et les plans des capitaines de Guillaume de Clèves. « Le 9 de mars, y était-il dit, sont venues à Martin Van Rossem nouvelles du roi de Danemark, qui, le 12 dudit mois, se mettra en mer avec 65 bateaux pour venir en Hollande. Le 14e dudit mois, la ville d'Arnhem, en contemplation de Van Rossem, a fait un banquet ; icelluy achevé, sont entrés en conseil, et ont conclu que si les Brabançons tentent de ravitailler la ville de Heinsberg, Meynaert Van Ham, placé à Sittard, avec six enseignes de piétons et cent chevaux, se renforcera de 800 chevaux cantonnés à Ruremonde, pour déjouer cette tentative. Si d'aventure le ravitaillement a lieu et que la ville de Sittard soit ensuite assiégée, tous les habitants du pays en état de porter les armes seront convoqués à Ruremonde, et l'on réunira le plus de piétons possible pour assaillir les Impériaux. De son côté, Martin Van Rossem, avec les garnisons et les milices du plat pays de Gueldre, fera tête au prince d'Orange et, si celui-ci se jette sur la Weluwe ou menace les villes maritimes, le roi de Danemark viendra soutenir Van Rossem. En cas de défaite de Meynaert Van Ham, Martin Van Rossem accourra avec toutes ses forces et les levées en masse, pour

[1] Lettres de d'Aerschot, du 11 et du 13 mars, précitées.

[2] Il y en avait deux enseignes (ordre du 10 mars 1543. Compte de P. de Werchin (n° 15220), f° xix v°) qui furent remplacées à Namur par de nouvelles levées. Comptes de J. de Hemptines (n° 15552), f° xiiij v°, et de C. de Bersacques (n° 15634), f° xv.

[3] Lettre de Marie de Hongrie, du 4 avril 1543. *Correspondenz*, II, 382.

rallier les vaincus et contenir les vainqueurs. Si le contraire a lieu, Meynaert Van Ham poursuivra sans relâche les Impériaux, et dès que les Danois auront pénétré en Hollande, le maréchal de Gueldre le rejoindra pour envahir le Brabant[1]. »

Il importait d'envoyer sans retard des renforts à d'Aerschot, et il n'en avait pas encore reçu, quand des lettres pressantes du seigneur de Sassegnies, commandant de Heinsberg, prévinrent la reine et d'Hoogstraeten que, si la place n'était bientôt ravitaillée, il serait forcé de capituler[2]. A cette nouvelle, dont l'exagération fut reconnue ensuite[3], d'Aerschot résolut de tenter la fortune. Marie de Hongrie lui envoya toute la cavalerie dont elle pouvait disposer[4], car c'était la partie faible de l'armée[5], et le duc invita le comte d'Over-Embden à tirer 3,000 hommes des garnisons d'Outre-Meuse : « Si l'ennemi nous bat, lui dit-il, les pays de Limbourg et de Fauquemont auront de toute manière beaucoup à souffrir; si, au contraire, nous le battons, cette contrée sera à perpétuité préservée et gardée, car le duc de Clèves sera ruiné et

[1] *Lettres des seigneurs*, II, f° 151.

[2] Lettre du 4 avril, précitée. « A Hans Van Mynden, piéton soubs l'enseigne du sieur de Sassegnies, lors en garnison en la ville de Heynsberghe, au pays de Juilliers, la somme de quarante livres, pour don que la royne régente luy en avoit fait, en récompense des services par luy faits d'estre sorty de ladite ville de Heynsberghe, assiégée des ennemis Clévois, et venu en la ville de Bruxelles apporter lettres dudit sieur de Sassegnies à Sa Magesté. » Compte de la recette générale.

« A Michel del Guasto, homme d'armes, la somme de neuf vingtz livres, pour aucuns bons services qu'il avoit fait à Sa Majesté, estant le siége des Clévois devant Heynsberghe. » Compte de décembre 1543.

[3] Lettre du 4 avril, précitée.

[4] Lettre du duc, du 21 mars. *Lettres des seigneurs*, II, f° 118. — *Voir* plus loin.

[5] Même lettre.

perdu [1]. » Il comptait d'autant plus sur ces troupes que le comte, qui venait de lever dans le Limbourg un régiment de Bas Allemands [2], avait promis de lui amener 6,000 à 7,000 piétons; mais les Limbourgeois, alarmés par l'arrivée à Montjoie de cinq cents chevaux ennemis, « ne voulurent bouger et prétendirent garder leur pays [3]. »

D'Aerschot pria aussi la reine d'engager le prince d'Orange à opérer une diversion du côté du Brabant, et celui-ci, obtempérant aux ordres que lui porta le seigneur de Courrière [4], concentra rapidement à Bois-le-Duc les garnisons d'Utrecht et des frontières de la Hollande; une forte division de lansquenets devait l'y rejoindre. Malheureusement, le retard apporté par les états de Hollande à voter l'aide, laissait le prince sans argent; ses troupes, « qui se plaignoient de n'avoir pas un sou, » menaçaient de se mutiner, et les Allemands n'arrivèrent pas à l'époque fixée. En les attendant, il établit un pont sur la Meuse, et envoya 700 à 800 chevaux « donner une forte alarme à l'ennemi [5]. » Ce mouvement, trop peu important pour empêcher les Clévois de diriger leurs principales forces sur le point menacé [6], jeta pourtant de l'incertitude dans leurs opérations, et contribua à favoriser la principale entreprise de d'Aerschot.

Quelle que fût l'infériorité numérique de ses troupes [7], d'Aerschot quitta Maestricht, le 20 mars, plein de confiance dans le

[1] *Dépêches de guerre*, n° 367, f° lxx v°.

[2] Lettre du duc, du 20 mars. *Lettres des seigneurs*, II, f° 117.

[3] Lettre du duc, du 21 mars, précitée.

[4] Lettres du duc, des 11 et 13 mars, précitées.

[5] Lettre du prince d'Orange, du 20 mars. *Lettres des seigneurs*, II, f° 110.

[6] Lettre de Marie de Hongrie à Charles-Quint, du 4 avril. *Correspondenz*, II, 382.

[7] Lettre du 21 mars, précitée.

succès de son expédition [1]; « son départ fut triomphant et en bel ordre [2]. » D'Hoogstraeten, de Praet, le bailli d'Avesnes, Baudouin de Blois, Louis d'Yves, d'autres gentilshommes étaient accourus pour partager avec lui les périls de l'entreprise. Elle était fort périlleuse en effet. Un convoi de 1,500 chariots s'avançant par des chemins défoncés, où, à chaque pas, s'embourbaient chariots et canons, embarrassait la marche au milieu d'un pays couvert d'ennemis décidés, disait-on, à empêcher à tout prix l'arrivée de ce secours [3]. D'un autre côté, la contrée n'offrait plus la moindre ressource, et l'armée eut à peine atteint Heerlen qu'elle fut en proie à la disette; quand on voulut lui envoyer des vivres, il ne se trouva pas de chariots pour les transporter [4]. Néanmoins, et quoiqu'elle eût un mauvais passage à franchir [5], elle quitta Heerlen le 21 et se trouva le lendemain à 2 heures du matin en vue de Heinsberg, n'ayant perdu qu'un seul homme, un noble du pays de Fauquemont qui s'était trop témérairement

[1] « Je n'ai crainte que de vivres pour les chevaulx; en nostre endroit la bonne fortune gist en la main de Dieu pour la donner où il luy plaira. Sy ne tiendra il de faire tous debvoirs possible, et avec la bonne querelle je me confie de victoire. » Lettre de d'Aerschot à la reine, du 20 mars 1543. *Lettres des seigneurs*, II. f° 116.

[2] « Madame, par la lettre que monseigneur le duc d'Aerschot a escript à Votre Majesté de ceste ville, aurez entendu son partement, lequel fut triomphant et en bel ordre. » Lettre de Pierre Boisot, du 21 mars. *Ibid.*, f° 120.

[3] Lettre de d'Aerschot, du 21 mars. *Ibid.*, f° 118.

[4] « Madame, par les lettres que monseigneur le duc m'escript, il y a faulte de vivres en son camp, et ne vois moyen d'ici luy en faire avoir à souffisance, parce que tous les chariots sont esté prins pour charger les vivres du ravitaillement de Heynsberghe. » Lettre de Boisot, du 21 mars, précitée.

[5] « Madame, je me pars à ceste heure avecq toute la troupe, pour aller ce jourd'huy passer quelque mauvais passage, et quand serons oultre icelluy, nous verrons ce que aurons à faire. Le charroy qu'est si grand nous donne du retardement et de l'empeschement beaulcop. Lettre de d'Aerschot, du 21 mars 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 123.



avancé[1]. L'ennemi n'avait pas exécuté ses menaces : les troupes chargées du blocus s'étaient retirées à l'approche des Impériaux. Ceux-ci toutefois ne se laissèrent point aveugler par un excès de confiance : ils passèrent le reste de la nuit rangés en bataille, malgré la neige qui tombait à gros flocons et un froid si vif que plusieurs soldats en moururent. Les gendarmes surtout, qui restèrent 27 heures à cheval, eurent beaucoup à souffrir[2]. L'introduction du convoi dans Heinsberg dura jusqu'au lendemain midi, et la place reçut, en outre, quatre gros canons pris, l'année précédente, à Juliers[3].

Son but atteint, d'Aerschot résolut d'attendre le retour du beau temps dans le pays ennemi ; à cet effet, il choisit une position à une lieue de Heinsberg, qui devait lui servir de point d'appui ; mais le camp était à peine tracé qu'il fut attaqué par 300 chevaux clévois, et bien que les gens d'armes de Louis d'Yves les eussent promptement dissipés[4], cette attaque montra les inconvénients de ce campement. Le duc prit alors le parti d'exécuter le plan arrêté dans ses premiers conseils de guerre et de marcher sur Sittard, dont le siége serait favorisé par le voisinage de Maestricht. Les Impériaux, harcelés par la cavalerie ennemie, mais repoussant toutes les attaques, arrivèrent le 23 devant cette ville[5], où leur avant-garde refoula un petit corps de gendarmerie sorti pour les reconnaître[6].

La garnison avait été considérablement renforcée dans la

[1] Lettre de d'Aerschot, du 29 mars. *Lettres des seigneurs*, II, f° 138.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid* — Lettre de Marie de Hongrie, du 4 avril, précitée. — Lettre de Louis d'Yves, du 27 mars. *Lettres des seigneurs*, II, f° 135.

[4] Lettres de Louis d'Yves et de d'Aerschot, précitées.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, précitée.

[6] Lettre de Louis d'Yves, précitée.



prévision de cette attaque ; elle comptait environ 3,000 combattants d'excellentes troupes décidés « à tenir jusqu'au dernier homme, » et Guillaume de Clèves, établi à Glabach avec des forces considérables, lui avait promis que, « pour faire lever le siége, pour ses pays et armée, il mettroit sa personne en hasard. » Au premier bruit de la marche des Impériaux, Meynaert Van Ham reçut encore huit enseignes d'infanterie [1], et dans un rayon d'un quart de lieue, tout fut brûlé afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger [2]. D'Aerschot étant venu reconnaître la ville, les remparts se couvrirent en un instant de défenseurs, tandis qu'une troupe nombreuse accourait assaillir son escorte ; mais mal lui en prit : repoussée avec perte, elle fut poursuivie, l'épée dans les reins, jusqu'aux barrières [3]. Cet échec ne déconcerta point les assiégés ; l'incendie des faubourgs annonça au contraire leur détermination de se défendre jusqu'à la dernière extrémité [4].

D'Aerschot, qui voulait investir la place sur-le-champ, fut obligé de s'arrêter dans un village éloigné d'une demi-lieue, parce que ses piétons refusèrent d'avancer et de bivouaquer en pleine campagne. Si avancée que fût déjà la saison, la

[1] Lettre de Louis d'Yves, précitée.

[2] *Ibid.* — « L'on dit que ceulx de Sittard sont en nombre de iij m hommes. ont tenu gemeyne et délibéré en icelle et conclud actendre le siége s'il le vient, et tenir jusques au dernier homme, se fondant sur le secours que monseigneur de Clèves leur a promis faire pour lever le siége ou y mectre sa personne en hazart pour ses pays et armée. Et ont là entour environ ung quart de lieue tout bruslé, afin que nous n'eussions la commodité de nous logier. — Et par le rapport d'aultres personnes, sommes adverty de iiij grosses pièces d'artillerie, qui sont en la ville. Aussy toutes les forces de monseigneur de Clèves s'assemblent vers Glabak. » Nouvelles venues le xviij^e^ mars. *Lettres des seigneurs*, II. f° 96 v°.

[3] Lettres de Marie de Hongrie et de Louis d'Yves, précitées.

[4] Lettre de Louis d'Yves, précitée.



gelée était intense [1], et la terre recouverte d'une énorme quantité de neige [2]. Le 24, le duc fit, avec ses capitaines, une nouvelle reconnaissance pour s'assurer des chances d'une brusque attaque; car il avait déjà renoncé à entreprendre un siége régulier [3], alors que la rareté des vivres et des fourrages, non moins que l'âpreté du temps, excitait les murmures de l'armée [4]. Au moment où il venait de tourner la ville, son escorte se trouva aux prises avec une partie de la garnison renforcée par plusieurs bandes de gendarmerie tirées de Ruremonde et des places voisines. L'escarmouche fut très-vive, et les Impériaux voyant l'ennemi recevoir des troupes fraîches, menacés d'être coupés, se retirèrent en bon ordre sur leur camp [5]. « A la tombée du jour, les Clévois attaquèrent le guet et le reboutèrent bien vertement, » lui enlevant quelques prisonniers, entre autres le porte-enseigne du seigneur de Molembais [6]. L'alarme fut donnée, et les Impériaux aperçurent l'ennemi qui se déployait sur une colline à l'opposite de leur camp; il avait environ 3,000 chevaux, 18 à 20 enseignes d'infanterie, et quatre à cinq canons qui ouvrirent bientôt leur feu, sans pourtant causer de dommage. D'Aerschot fit aussitôt avancer son artillerie, et les Clévois, débusqués de cette position, vinrent offrir la bataille [7]. Elle fut acceptée sur-le-champ.

Les deux armées se rencontrèrent dans une assez vaste

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 4 avril, précitée.

[2] Lettre de d'Aerschot, du 29 mars, précitée.

[3] Lettre de Marie de Hongrie, précitée.

[4] Lettre de Louis d'Yves, précitée.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, précitée.

[6] Rapport de..... à M......, du 25 mars 1543. Reg. *Collection de documents hist.*, VII, f° 133. L'auteur de ce rapport assistait au combat. « Je me trouvois, dit-il, entre eux (les piétons) et l'artillerie. »

[7] *Ibid.* — Rapport de de Praet, précité.

plaine, peu éloignée de Sittard, ayant chacune leurs piétons à gauche de la cavalerie. Les Impériaux venaient d'envoyer leur cavalerie légère à la recherche de fourrages frais, dont les chevaux, abîmés de fatigue, avaient le plus grand besoin, et ils ne présentaient en ligne que 1,600 à 1,700 gendarmes. Cette circonstance n'échappa pas à Meynaert Van Ham, et profitant d'un accident de terrain qui cachait ce mouvement, il fit passer toute sa cavalerie à la gauche de ses piétons. Puis, formée en deux divisions, dont l'une attaquait de face pendant que l'autre cherchait à déborder l'ennemi, elle chargea avec impétuosité. Mais d'Aerschot s'était aperçu à temps de la manœuvre, et il la déjoua en élargissant le front et en rétrécissant les derniers rangs de sa gendarmerie. Le choc fut terrible, et pendant un quart d'heure l'avantage resta indécis. Enfin, les ordonnances rompirent la première division clévoise, qui se retira sous le canon de Sittard, jonchant le sol de cadavres d'hommes et de chevaux. « La seconde eut deux ou trois coups de canon, et voyant la première rompue, elle se mit aussi en fuite, à bride abattue. Et furent universairement bien chassés, de sorte qu'il y en eut beaucoup d'eux et de leurs chevaux tués; de six enseignes qu'il y avoit, les trois principales furent prises, et n'en demeura cent ou six vingts ensemble. » Une petite réserve d'infanterie qui tenta d'arrêter l'élan des gendarmes des Pays-Bas, fut écrasée et rejetée en déroute dans les marais voisins, avec perte de son artillerie, d'un grand nombre de tués et de quelques prisonniers, « car la tuison fut plus grande que la prise[1]. » Les fuyards, coupés de Sittard, coururent se réfugier dans Ruremonde, poursuivis à outrance par les vainqueurs[1].

[1] Rapports précités.

Durant cette mêlée, l'infanterie des Impériaux avait commencé le combat. Un peu plus nombreuse que celle des Clévois[1], elle comptait 24 enseignes, dont deux de Namurois et 10 de Hauts Allemands, « les plus belles qu'on eût vu partir d'Allemagne et tous soldats exercés; » mais le reste était composé de nouvelles levées hollandaises, mal équipées, mal armées. L'ennemi au contraire avait toutes vieilles bandes, « en excellent ordre et parfaitement armées depuis le premier jusqu'au dernier rang[2]. » Après une courte fusillade, les Impériaux marchaient, pique basse, à l'attaque, quand tout à coup, trahison ou panique, les lansquenets et les Bas Allemands se débandèrent, prirent les chevaux de l'artillerie et des chariots pour s'échapper plus vite, et coururent jusqu'à Maestricht sans qu'il fût possible de les arrêter ni de les rallier[3]. La cavalerie légère qui revenait du fourrage fut entraînée dans la débâcle, malgré les efforts du comte d'Hoogstraeten[4], et alla répandre dans cette ville le bruit de la défaite de l'armée. Les colonels des piétons voulurent effacer par leur bravoure la honte de leurs soldats : celui des Hauts Allemands abattit le chef de l'infanterie ennemie, qui fut achevé par un arquebusier; celui des

[1] « Quant aux piétons des ennemis, ils ne nous ont vaincus par le nombre, car je tiens notre nombre n'estre moins grand que le leur. » Rapport précité. — Suivant le rapport de d'Aerschot, son infanterie était plus nombreuse. l. c.

[2] Lettre de d'Aerschot à Marie de Hongrie, du 27 mars 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 162.

[3] Rapport de de Praet. — « A l'abordée des piétons ennemis tirans la hacquebuserie, sans peu de coups de picques, le tout se mit en désordre et prirent le chemin de Maestricht sans jamais eux rallier, et pour se plus haster prenoient les chevaux de l'artillerie et charroi nécessaire pour courir tant plus tôt, de sorte que ladite artillerie y demeura avec toutes les munitions et le charroi. » Rapport précité.

[4] Il eut son cheval tué sous lui. *Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas*, ann. 1420-1555, 98.



Bas Allemands, le seigneur de Frentz, fut blessé à mort et pris. « On dit que les Hauts Allemands se sont un peu mieux conduits que les Bas Allemands, » et ils firent eux-mêmes justice des lâches qui avaient commencé la déroute. Deux ou trois cents hommes seulement tinrent ferme et essayèrent de défendre l'artillerie, mais, accablés par le nombre, ils se retirèrent sur une colline où ils furent cernés, tués ou pris jusqu'au dernier[1].

Tout était fini lorsque d'Aerschot, entraîné au loin par une imprudente ardeur, revint sur le théâtre du combat. Il ne connut le désastre qu'au moment où il se disposait à charger un nouveau corps de gendarmerie sorti de Sittard, et il chercha sur-le-champ à réparer sa faute. Fondant sur les Clévois déjà maîtres de son artillerie, il l'eut bientôt reprise; mais tous les chevaux des pièces avaient été tués ou enlevés par les fuyards, et, après une heure d'inutiles tentatives pour emmener ses canons, menacé par toute l'infanterie ennemie, renforcée de 300 à 400 chevaux, il dut enfin ordonner la retraite. Ses gendarmes se retirèrent en bon ordre, désespérés de se voir enlever la victoire, « par la faute de méchans piétons. » En effet, si « l'infanterie avoit tenu quelque peu de temps, le duc avec sa troupe venant donner sur le derrière de l'ennemi, il s'en fût peu sauvé[2]. »

La honte de la défaite retombait tout entière sur les lansquenets et sur les Hollandais, « nouvelles levées qui ne méri-

[1] Rapport de de Praet.

[2] Rapport précité. — « Est icy arrivé le comte de Hoogstraeten, lequel a ramené une grande partie de nos gens de cheval, et dit que tous les autres seigneurs se portent bien et ont gaillardement combattu et fait leur debvoir, et si les piétons allemans eussent fait le leur, il n'eschappoit personne des ennemys. » Rapport adressé de Maestricht à Marie de Hongrie, le 24 mars 1543, à onze heures du soir. *Lettres des seigneurs*, II, f° 144.



toient guère confiance, dit Marie de Hongrie, et qui avoient donné, en cette circonstance, meilleure occasion à l'empereur de suivre l'avis du roi des Romains et de monseigneur de Granvelle, d'avoir bonne et grosse force avec les Hollandois, car loyauté ou hardiesse n'estoit si grande qu'elle soloit en eux[1]. » Les ordonnances et les piétons namurois, les seuls qui tinrent, s'étaient admirablement conduits[2]. « Nostre nacion et gendarmerie, écrivit la reine à Charles-Quint, laquelle a esté désestimée des Allemands, a gagné très-grosse réputation; à la vérité, ils le méritent, car oncques gens de bien n'en sçavoient avoir fait meilleur debvoir[3]. » La déroute des piétons avait été si prompte, et leur fuite si rapide, qu'ils eurent fort peu de morts[4]; les gendarmes ne perdirent que 27 hommes, « la plupart varlets, » tués, 80 prisonniers et 70 chevaux[5]. Mais toute l'artillerie était prise, ainsi que les

[1] Rapport de de Praet.

[2] « Et eulx mêmes (les Clévois), disent avoir perdu bien quinze cens chevaulx quy n'est pas petite perte, et sy veoit bien soixante et dix chariotz, lesquelz il (un messager du comte d'Hoogstraeten pris par les Clévois) compta tous chargez de mortz et s'en y avoit aultres dix ou douze qui suivoient..... Les ennemys ont dit qu'il ne sera jamais si bonne paix, que là où ils trouveront Wallons ils les tueront. A la vérité ce leur est grande perte, et je leur pardonne. Sy sont mary je le suis souvent et à moindre occasion. » Lettre de d'Aerschot à Marie de Hongrie, du 26 mars 1543. *Lettres des seigneurs*, II. f° 156.

[3] Rapport de de Praet. — « N'eut oncques gens plus d'honneur; je vous assure, Monsieur, que oncques gendarmerie ne feist mieulx ni plus hardiment que la nôtre, et n'avons perdu cent hommes. » Rapport précité.

[4] « Je n'estime point que d'un côté ni d'autre y soient morts desdits piétons en l'aborder de trois à quatre cents; je vous laisse estimer quel a été le combat. » *Ibid.*

[5] « Y sont demeurés morts sur la place environ vingt-sept (gendarmes); la plupart sont varlets, qui se mirent à piller les Clévois abattus. — Prisonniers : quatre-vingt, dont sont aucuns gentilshommes qui furent au premier rang, mais parce qu'il étoit si chargé, donnèrent sur le flanc des ennemis, et en la chasse furent emportés par la course des ennemis et ainsi pris. — Autres qui



bagages, « et les nobles qui estoient à l'armée, virent leurs effets et leur vaisselle pillés[1]. » Quant à l'ennemi, ses pertes, en gendarmerie surtout, étaient énormes. Son commandant, ses principaux capitaines avaient péri, et 1,500 de ses chevaux jonchaient le champ de bataille. Suivant un déserteur gueldrois, on amena à Ruremonde 24 à 26 chariots de blessés[2]; 70 chargés de morts et de blessés furent dirigés sur Juliers, et d'autres transportèrent dans divers quartiers les personnages de qualité qui avaient succombé dans le combat[3].

ont perdu chevaulx à la dite bataille, et ne sont morts ni prisonniers, soixante-dix, dont plusieurs ont recouvré chevaulx des ennemis. » Rapport « touchant la perte que les gens estans au service de l'empereur ont eu en la bataille contre les Clévois la veille de Pacques, l'an 1543. » Reg. *Collection de documents historiques*, *hist.*, VII, f° 135.

[1] Rapport de de Praet — « A Henri de Luz, prévost de Luxembourg, la somme de cent livres, en récompense de pertes et dommaiges qu'il avoit supportés à la journée devant Zittart contre les Clévois et Gheldrois. » Compte de la recette générale, décembre 1543.

« Ordonnance de passer ès comptes du trésorier des guerres Charpentier la somme de iij m ij c iiij livres ix sols, que Gilles Mersman, Gabriel Traffet et Jennet Van Damme, clercqz dudit trésorier des guerres, ont affirme avoir soubstenu de perte par les ennemys à Zittart et aultrement. » Reg. aux dép. et mand. des finances (n° 20736), f° ij.

[2] Rapport adressé à d'Hoogstraeten, le 26 mars *Lettres des seigneurs*, II, f° 153.

[3] « L'on tient et du vray que Jehan Van Bul, ung des principaux de leurs cappitaines, et celluy mesmes qui a fait le voyage en France avec Martin Van Rossem, a esté tué à la bataille. — Aussi ung cappitaine nommé Liekefort, estimé et ne faisoit que revenir de Hongrie. Que leur général est aussi tué, lequel se nommoit Dierick Horne. Aussi ung de Palant, qui est chanoine d'Aix. Ung nommé Lero, gentilhomme. Le seigneur de Drienborne, qui est fort estimé. Et plusieurs aultres, lesquels pourront encore mieulx venir à cognoissance. Le comte de Ritberg est prisonnier et plusieurs aultres personnaiges. » *Ibid.*, f° 159.

« Rapport du messaiger du sieur de Hoochstrate, pris des Clévois le jour de Pacques, qui dit ce qui s'ensuit : Que le capitaine général des Clévois est tué : il se nommait Dierick Hoen, seigneur de Horsen, Gueldrois. Que les Clévois disent avoir perdu quasi toute leur noblesse et 15 cens chevaulx. Il a veu



Contrairement à certains rapports et à l'opinion générale, Van Rossem n'assista point à cette affaire [1], non plus que Guillaume de Clèves. Ce prince, qui ne brillait point, paraît-il, par la valeur [2], était à moins de deux lieues du champ de bataille, retiré dans un cloître « à cause du froid; » ce qui fit dire à Marie de Hongrie : « En été il s'y trouvera; mais je tiens que s'il y eust été, le froid ne l'eust empesché, car il y avoit matière assez pour se bien eschauffer. » D'Aerschot, au contraire, s'était « conduit hardiment et suivant conseil, ainsi que tous les bons personnages estant à l'armée; on ne pouvoit que leur reprocher d'avoir mis trop d'ardeur à chercher l'ennemi [3]. » Arrivé à Fauquemont, le duc écrivit, le même soir, à Marie de Hongrie : « Madame, les Clévois nous sont venus offrir la bataille et se sont dressés les gens de chevaulx vers les nôtres bravement; touteffois, voyant que les approchions et venions droit à eulx, firent arrêt, et lors donnâmes dedans autant furieusement et en gens de bien qu'il est possible et peut-on souhaiter. Ils furent chassez et repoulsez une demy

70 chariots chargés de corps morts que on menoit vers Juliers, et autres douze chariots chargés de corps de personnaiges de qualité, que on vouloit mener en divers quartiers. Le sieur de Palant est tué. Un autre de Palant, sieur de Drienborne; un autre de Palant, chanoine d'Aix; Jean de Bueren, drossart du Tholhuys, qui avoit esté avec Martin Van Rossem en France; le capitaine Hacquefort; et ung autre gentilhomme nommé Liro, et plusieurs autres dont on ne scet le nom. Prisonniers : le comte de Ritbergh et plusieurs autres personnaiges de qualité, dont on ne scet encoires les noms. » Reg. *Coll. de doc. hist.*, VII. f° 135 v°. — Rapport de de Praet. — La lettre du duc d'Aerschot, du 26 mars, précitée, confirme ces rapports.

[1] « Le duc de Clèves n'estoit à la bataille, ny Martin Van Rossem, et demeura en un monastère à deux lieues de Zittart. » Rapport de..... à M......, précité.

[2] « En tant que touche sa personne, il n'a monstré tant de valeur jusques ores que l'on en doibve si grande estime. » Lettre de de Praet à Marie de Hongrie, du 7 août 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 350.

[3] Rapport de de Praet.



lieue et dissipez tous, réservez trois cens chevaulx et moings, oultre un marais thirant à Ruremonde. Et comme nous rethornions en victoire, trouvasmes l'artillerie et son équipage toute seule, et avoient prins les lansquenets hauts et bas la fuyte. Nous en tinmes le camp longtemps pensant qu'ils se ralliroient, mais jamais n'en fut nouvelles. Qui les eust peu recouvrer, eust certainement recouvré leur honneur, et nous fust l'artillerie demeurée.

» Madame, l'empereur a une gendarmerie aussy vaillante, seigneurs et hommes, que j'en ay jamais veu ni ouy parler. Ils sont bien esprouvez et ont honneur de ce que leur a peu toucher, comme assez en sera Votre Majesté advertie. Icy ay eu et ay du regret très-grand, mais l'on ne m'en sauroit charger ny les seigneurs estans avec moy. Votre Majesté a perdu l'artillerie et tout son esquippaige, mais point dix hommes d'armes et archers, et de piétons peu : pleut à Dieu qu'ils y fussent tous demourés, la perte n'en seroit pas grande ! Je vous prie, madame, n'en prendre regret, car c'est métal qui se recouvre. Bien est vrai que cela vient mal à propos ! La faute ne peut être attribuée aux bandes, car elles ont eu la victoire de leurs ennemiz; si les autres eussent eu le cœur autant vertueux, ils en eussent plus honorablement usé. Je sais bien que l'on desgnieffiera cecy d'aultre sorte qu'il n'est, mais j'en veux répondre pour ma vie à la garde de mon honneur et de ceux estans mes gens, amis et autres gens de cheval de la troupe [1]. »

« Mon cousin, lui répondit la reine, j'ai reçu votre lettre et par icelle appris l'issue de la bataille. Je rends grâces à Dieu qu'il vous a préservé avec les gens de bien, et m'a esté

[1] *Lettres des seigneurs*, II, f° 135.



grande consolation d'entendre que notre gendarmerie s'est si bravement conduite. Je mettrai ce matin la matière en conseil et vous manderai ma résolution. Si n'y a meilleure opinion que la mienne, nous ne laisserons la chose ainsi. Par quoi, pour y pouvoir mieux statuer, je vous prie de m'envoyer le plustôt possible M. d'Yves ou le bailli d'Avesnes, bien instruit de tout ce qui s'est passé ; s'il y avoit quelqu'un qui ait esté avec les piétons, pour me rendre compte de leur conduite, seroit autant mieulx. Regardez cependant de remettre vos gens ensemble, et me advertissez le plustôt que pourrez de ce que en avez. S'il est possible, informez-vous de la mauvaise conduite de nos piétons : est-ce à faute d'ordre, de cœur, ou s'il y a eu trahison, intelligence avec nos ennemis. Le maitre de l'artillerie est-il échappé ? Répondez-moi en toute diligence [1]. »

Quoique le but de l'expédition eût été atteint, et la victoire chèrement vendue aux Clévois, l'effet moral de la journée de Sittard fut immense. « Cette défaite, dit Marie de Hongrie à Charles-Quint, donnera du cœur à nos ennemis, et nous serons bientôt attaqués de tous côtés [2]. » Elle s'empressa d'adresser aux gouverneurs de province une relation de la bataille arrangée pour la circonstance, avec ordre de la publier, afin de rassurer les populations consternées et de démentir les rumeurs répandues par les fuyards [3]. Tous les bulletins de

[1] Lettre datée du 26, à 2 heures du matin. *Lettres des seigneurs*, II, f° 143.

[2] Lettre du 4 avril, précitée.

[3] *Lettres des seigneurs*, II, f° 176 — *Voir* les réponses des gouverneurs et notamment celle de Pierre de Werchin, du 30 mars 1543. *Ibid.*, f° 192. — « Ce sont fortunes qui adviennent journellement au mestier de la guerre, répondit de Rœulx, par quoy les fault passer et pourveoir le mieulx que l'on pourra au plus nécessaire, principalement que Heynsberghe soit bien pourveu de tout. » Lettre du 29 mars. *Ibid.*, f° 186.

cet événement et le rapport verbal du bailli d'Avesnes furent l'objet d'un sévère examen de la part du conseil d'état; et la reine, suffisamment éclairée, estima qu'il « étoit convenable de se remettre aux champs. » — « Il faut, disait-elle, poursuivre la fortune, pour recouvrer réputation, pour donner à entendre à tout le monde que les ennemis n'ont rien gagné, mais plutôt ont perdu la bataille, pour garder l'honneur de tous ceux qui si vertueusement ont rebouté la gendarmerie des Clévois. Se tenir sur la défensive, c'est rendre l'audace à l'ennemi qui reçoit chaque jour de nouveaux renforts, et qui assaillira nos positions les plus vulnérables. Il se prévaudra de la prise de notre artillerie, pour publier partout qu'il nous a complétement défaits; il ajoutera d'autres bourdes, en ayant soin de dissimuler l'énormité de ses pertes, et lorsque l'empereur arrivera en Germanie, sa réputation pourra souffrir de ces vanteries. »

Toutefois, avant de reprendre l'offensive, il importait de s'assurer de l'état de l'armée. On devait organiser un nouveau parc d'artillerie et se procurer des munitions; ce qui exigeait au moins trois semaines. Il ne fallait pas moins de temps pour réunir les chevaux ménagers, pour se procurer des fourrages, dont le pays était dépourvu, et pour lever de nouveaux piétons. Ces objections contre le dessein de la régente furent soumises à d'Aerschot, et la princesse le prévint que, s'il n'était pas en état de marcher à l'ennemi, elle disloquerait son corps d'armée. En ce cas, elle comptait renvoyer dans le Hainaut la bande d'ordonnances du duc, ainsi que celles de Lalaing, de Rogendorff, de Ligne, d'Aimeries, de Blois et d'Yves, et conserver seulement sur les frontières des pays de Juliers et d'Outre-Meuse les bandes d'Hoogstraeten, d'Over-Embden, de Frésin et de Petersheim. Les bandes de Praet, de

Hallewyn, de Molembais, de Beersel, devaient être établies à Tirlemont et à Diest, formant une réserve prête à se porter, suivant le besoin, dans le pays de Fauquemont ou dans le Brabant, que couvrirait, d'un autre côté, la bande de Buren renvoyée à Bois-le-Duc. Cette position défensive semblait d'autant plus opportune que les Français avaient de grandes forces sur les frontières du Hainaut et de l'Artois, et que l'infanterie de d'Aerschot devait être entièrement réorganisée. Au sujet de cette réorganisation, la reine recommanda au duc d'être fort réservé quant au choix des piétons, de les bien armer, d'envoyer dans le Hainaut ceux dont il n'était pas sûr, et de casser les autres, en s'enquérant, le plus secrètement possible, « pour ne point leur donner occasion de faire pis encore, » des causes de leur déroute. Sur treize enseignes de Bas Allemands, elle n'en voulait conserver que six, « les plus gens de bien. » Un corps de gendarmes de l'Overyssel engagés pour un mois, fut licencié, parce qu'ils mettaient à la prolongation de leur terme de service d'exorbitantes conditions; mais d'Aerschot fut autorisé à incorporer dans les nouvelles bandes d'ordonnances ceux de ces gendarmes qui en feraient la demande; cette faculté ne s'étendit toutefois qu'aux nationaux, et l'on « donna, sans bruit, congé aux estrangers [1]. »

Le duc d'Aerschot s'était rendu à Maestricht et y avait passé l'inspection des Hauts et des Bas Allemands. Il cassa tous ceux qui avaient perdu leurs armes, et en garda seulement 4,000 à 5,000 « des meilleurs, » qu'il envoya dans les pays de Daelhem et de Fauquemont. Avec sa gendarmerie, il se jugeait assez fort pour déjouer toute entreprise de l'ennemi sur le Brabant. N'ayant plus d'artillerie, il ne conserva que 10

[1] *Lettres des seigneurs*, II, f° 168.



à 12 canonniers, congédia les pionniers et renvoya les chevaux du train. Quant aux gens de guerre ayant abandonné leurs enseignes sans permission, il pria la reine de publier un mandement ordonnant de les poursuivre dans toutes les provinces, de les arrêter et de les exécuter sur-le-champ [1]. Bientôt pourtant, informé des armements considérables de Guillaume de Clèves, d'Aerschot modifia ses premières résolutions; il rengagea la plupart des lansquenets cassés, et demanda à la régente de lui envoyer en toute hâte des armes pour les mettre en état de rentrer en campagne [2]. Mais comme il n'avait plus de confiance dans ces troupes, il la pressa d'en lever d'autres, en ayant soin de les bien choisir et surtout de les bien armer, « car l'événement, dit-il, a montré le danger qu'on court avec des soldats mal armés. » — « Si mes piétons, ajoutait-il, étoient aussi bons que mes gendarmes, je serois prêt à recommencer la bataille [3]. »

La situation devenait des plus critiques. Il était arrivé à Guillaume de Clèves un nouveau renfort de 2,000 reîtres et de 5,000 à 6,000 lansquenets [4], et l'on s'attendait à le voir employer l'artillerie prise à Sittard dans quelque importante expédition, ou du moins au siége de Heinsberg. Dans cette prévision, deux enseignes de piétons, traversant une contrée semée d'ennemis, coururent se jeter dans cette place, et d'Hoogstraeten ordonna au seigneur de Sassegnies de brûler la petite ville de Susteren, pour empêcher les Clévois de s'y établir. Mais lorsque de Sassegnies, dont l'énergie se retrempa à l'heure du danger, voulut exécuter cet ordre, il trouva la

[1] Lettre du 26 mars 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 150.
[2] Lettre du duc, du 27 mars. *Ibid.*, f° 160.
[3] Autres lettres du 27 mars. *Ibid.*, f°s 162 et 165.
[4] Lettre de d'Aerschot, du 27 mars. *Ibid.*, f° 165.

position occupée déjà par le corps d'armée chargé de l'assiéger [1], et, le 26 mars, à six heures du soir, il fut sommé par un trompette de Guillaume de Clèves. « Si le duc veut que je sorte de la ville, répondit-il, il faudra qu'il y emploie toute sa force, afin de goûter de ma résistance [2]. » Avant que la place fut investie, d'Hoogstraeten parvint à y introduire encore un de ses plus vaillants capitaines avec quelques piétons, et d'Aerschot adressa à la garnison une proclamation l'exhortant à se conduire en gens de bien, et lui promettant récompenses et prompts secours. A ses yeux, l'importance de Heinsberg était telle que, si d'Hoogstraeten n'avait pas réussi à y jeter des renforts, malgré la supériorité numérique de l'ennemi, pour la dégager, il n'eût pas hésité à tenter de nouveau la fortune des combats [3].

Le danger n'était pas moins grand du côté de la Hollande, menacée par le maréchal de Gueldre et dégarnie d'une grande partie de ses garnisons [4]; mais on craignait davantage encore une diversion dans le Limbourg et la principauté de Liége, où l'apparition de l'ennemi pouvait devenir le signal de mouvements insurrectionnels. Il y avait de nombreuses intelligences, et l'on savait le peuple de ces contrées fort antipathique au

[1] Lettre de d'Hoogstraeten, du 26 mars 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 146.

[2] Lettre du seigneur de Sassegnies à d'Hoogstraeten, du 26 mars 1543 *Ibid.*, f° 155.

[3] Lettre du 27 mars, précitée (*Ibid.*, f° 162).

[4] « Madame, ce matin ay eu nouvelles aussi à monsieur de Buren et de Bréderode, que les ennemis ayant entendu que les gens de guerre estoient partys de Hollande et Utrecht pour aller à Maestricht, sont déterminés de venir en Hollande, laquelle est toute défournie de gens; j'ay trouvé, par l'advis des seigneurs et autres d'ichy, que ne devois renvoyer ces piétons, et il garde sa bande d'ordonnances et une autre, et il partira dès qu'il sera possible. » Lettre du prince d'Orange à Marie de Hongrie, du 29 mars 1543 *Lettres des seigneurs*, II, f° 179.



gouvernement de Charles-Quint. Ainsi, Marie de Hongrie ayant ordonné d'envoyer à Maaseyk une bande d'ordonnances et quelque infanterie, les bourgeois refusèrent de les recevoir sans le consentement des états [1]. Heureusement Guillaume de Clèves n'avait ni l'activité, ni l'énergie de Charles d'Egmont; privé de l'élite de sa gendarmerie, il n'osa point s'aventurer hors de son pays [2], et bientôt même il renonça au siége de Heinsberg. Cette inertie donna au gouvernement des Pays-Bas le temps de réorganiser ses forces et de parer à d'autres dangers.

La défaite des Impériaux avait transporté de joie la cour de France [3], et de ce côté tout semblait aussi présager une prochaine attaque. Déjà, dans les derniers jours de janvier, le duc d'Aumale, accompagné de son frère et du seigneur de Jametz, avait brusquement investi le château de Saussy, qui se rendit faute de vivres. Les Français furent moins heureux à l'attaque de l'église fortifiée de Maranges : quelques milices les repoussèrent, avec perte d'un capitaine et de 18 soldats, échec dont ils se vengèrent en livrant aux flammes une centaine de maisons de ce bourg : il n'en resta que vingt debout. D'Aumale prit ensuite la direction de Thionville, véritable but de son expédition, que des traîtres devaient favoriser [4]; mais le comte d'Isembourg le prévint en se jetant

[1] Rapport adressé à d'Aerschot, le 30 mars. *Lettres des seigneurs*, II, f° 193.

[2] « Madame, depuis le jour de la bataille nos ennemys n'ont fait aucune entreprise sur ces quartiers, et trouvent avoir perdu bon nombre de leurs gens de bien de cheval. » Lettre de Louis d'Yves à Marie de Hongrie, du 29 mars. *Ibid.*, f° 184

[3] Prælii secundi nuntius, magna celeritate perlatus in Galliam, excitavit ingentem lætitiam, et jussu regis decreta fuit Lutetiæ supplicatio. Sleidanus, l. c., 228 v°. — Simonde de Sismondi, l. c. XII, 26.

[4] « Ung bon gentilhomme de ma cognoissance..... estant en cour de France, de laquelle estoit parti y avoit cinq jours, il a entendu pour certain que le roy



dans la place avec d'importants renforts, et l'ennemi déconcerté ne tarda pas à repasser la Meuse [1]. Dans le même temps, la garnison d'Yvoy ruinait les campagnes voisines et incendiait Chiny. Manquant de vivres et de combustibles, obligée de brûler le bois des maisons de la ville pour se chauffer, elle cherchait par ces ravages à se prémunir contre une attaque, qui aurait eu beaucoup de chances de succès, si Pierre de Werchin avait obtenu quelques renforts [2]. Mais le pays de Juliers attirait alors toute l'attention, et loin d'être en état de songer à une entreprise quelconque, ce capitaine eût été incapable d'une résistance sérieuse. Il était dépourvu de cavalerie et doutait de la fidélité des lansquenets [3] qui, créanciers de

de France avoit bonne et grosse intelligence en la ville de Thionville, et que le seigneur de Guyse, qui se pourmène par ceste frontière, guyde ceste emprinse par ordonnance du roy. Davantage que l'emprinse nagaires exécutée sur Marenges et le Saulcy estoit dressée sur Thionville, ce qu'est bien vray semblable, car tels personnages comme les seigneurs d'Aumale et de Jamais ne se mettroient aux champs et en telle saison pour ung poulailler et brûler ung villaige..... en somme dit qu'il seroit bon et très-nécessaire de faire bonne et soingneuse garde, et de changier la garnison pour éviter trayson, car de siége ni d'armée le roy ne se dispose en dresser aucune, mais envoye sur ceste frontière iiij c hommes d'armes pour faire desgast au plat pays. » Lettre du capitaine de Thionville à Marie de Hongrie, du 4 mars 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 67.

[1] Rapport adressé à Marie de Hongrie, le 1er février 1543, et lettre du comte d'Isembourg à de Werchin, du 3 février. *Ibid.*, f°s 22 et 26.

[2] « Les dits gens de guerre sont délibérez brusler toute la prévôsté d'Yvoix, comme ils ont déjà commencé, car ils ont, lundi dernier, bruslé tout le villaige de Chiny, et ne usent dedans Yvoix d'autre bois, sinon de maisons qu'ils bruslent. Ce me fait présumer qu'ils ne sont délibérez tenir. Pour ce seroit grandement nécessaire incontinent et pour le présent les assaillir au dépourveu. Ilz ne sçauroient nullement tenir, car ilz n'ont ni vivres ni gens. S'il plaisoit à la royne envoyer une des quatre bandes ou autant de chevaulx, et laisser les deux enseignes des Allemans icy quelque jour avecq ceulx qui y sont et que pourrai amasser, j'espéreroy que l'on pourroit faire quelque bon service à l'empereur, aydant le Créateur. » Lettre du comte d'Isembourg à de Werchin, du 9 février 1543. *Ibid.*, f° 35.

[3] *Voir* note 4, page 90, et note 1 page 92.



plusieurs mois de solde, « faisoient journellement mutineries pouvant tourner à gros préjudice et perdition de villes [1]. »

Cette situation se compliquait encore des agitations intérieures; car tout prouvait que François I[er] et Guillaume de Clèves comptaient toujours avoir pour auxiliaires la révolte et la trahison. La trame des conspirations n'avait pas été entièrement rompue, et les intelligences que l'ennemi entretenait avec les mécontents constituaient un grave danger, se révélant tout à la fois sur les frontières de l'Artois et de la Flandre, sur celles de la Gueldre et du pays de Juliers [2]. Pour y faire tête, il fallait une incessante surveillance, une énergique répression. Sur le moindre soupçon, les étrangers se virent emprisonnés [3]; il fut enjoint à tous les vagabonds d'évacuer le pays sous peine de la hart [4], et les officiers de justice, qui exécutèrent cet ordre avec une extrême rigueur [5], ne furent pas moins impitoyables pour les espions [6] que pour

[1] « Vous pouvez entendre que doresnavant ne m'est possible pouvoir garder cestui pais, principallement les trois villes : Luxembourg, Thionville et Arlon, avecq les frontières du costel du duc de Clèves, avecq si petit nombre de gens de guerre qui sont en ce pais, vous asseure que suis à gros danger avecq les gens de pied, à raison qu'ils ne sont paiés et font journellement mutinerie que pourra tourner à gros préjudice et perdition de nos villes. » Lettre du comte d'Isembourg à de Werchin, du 3 février 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 26.

[2] « Il y a tant de traistres et de traistresses pardechà, que mondit (le capitaine de Guines, qui venait d'arrêter deux espionnes) et moy n'en sçavons venir à chief. » Lettre de de Rœulx à Marie de Hongrie, du 18 mars 1543. *Ibid.*, f° 99.

[3] Les comptes de la recette générale mentionnent beaucoup de dépenses pour ces arrestations. On appréhenda, entre autres, deux Italiens venant d'Angleterre, et soupçonnés de noirs desseins, et un aumônier du duc d'Orléans, Dominique de Podeson.

[4] Compte de P. de Werchin, f° xxix.

[5] *Voir* leurs comptes.

[6] « A maistre Anseau, exécuteur de la haulte justice de l'empereur nostre sire, audit Namur, pour son droit et salaire d'avoir, le ix[e] de juillet xv[c] xliij, mis et pendu à une potenche, au jardin madame emprès le chastel audit Namur,



les traîtres[1]. La reine pourtant ne négligeait pas pour son compte ces ignobles moyens de succès : les « bons personnages » qu'elle soudoyait à la cour de France, les intrigues de ses agents en Gueldre et dans le pays de Juliers[2], attestent qu'elle ne comptait point sur ses armes seules pour triompher de l'ennemi.

Le gouvernement, dépouillé du prestige que donne le succès, et livré à des mains odieuses[3], n'avait point à compter sur ces élans sublimes qui, au milieu des plus grands désastres, relèvent encore les peuples libres. Il avait lui-même détruit l'élément national, et il lui fallait autant d'efforts pour triompher de l'opposition des états, pour contenir les populations irritées, que pour résister à l'invasion. La détresse du trésor était toujours la même; quand, après mille difficultés, il obtenait des aides, elles étaient déjà dépensées par anticipation ou réduites à d'infimes proportions par les intérêts usuraires des prêteurs et par les prévarications des ministres. Les

Jehan de Sainct-Omer, espie, xxxij sols. — Audit maistre Anseau, pour son droit d'avoir mis au bancq et torturé icelluy feu Jehan de Sainct-Omer, pour sçavoir plus avant de sa vie, xvj sols. » Compte de P. de Werchin, f° xvj v°.

[1] « Aultre despense touchant un trahistre, qui a esté, du temps des darnières guerres, appréhendé audit Biedbourg et exécuté à mort. — Le premier jour du mois de maye de l'an xv^c xliij, a esté prins prisonnier ung nommé Godschalcks Jehan, à cause d'espiaige et trahysson, à quoy faire les Julliers et Clévoys ont mis en œuvre. — Mis ledit malfaicteur par devant la justice et conclu son examination de torture. Le xe de juing, comme ledict trahistre fut premièrement torturé en présence de la justice. — Le xij^e de juing, comme ledict malfaicteur fut secondement torturé à présence de la justice. — Comme ledict prisonnier fut condampné et exécutté à mort. — Audict bourreau payé pour ladite exécution qu'il a mys ledict malfaicteur sur ung reue. » Compte de C. de Lellich (n° 13270), f^os xxxv v°-xxxvij.

[2] *Voir* à ce sujet une lettre de R. de Bréderode, du 20 mai 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 289.

[3] *Voir* ce que l'ambassadeur vénitien Frédéric Badoaro dit de Marie de Hongrie et de ses ministres. *Relations*, l. c.



4.



accusations portées par les Gantois contre la régente et contre ses conseillers étaient encore dans tous les cœurs, sinon dans toutes les bouches; car, malgré d'incessants sacrifices, l'armée n'était pas payée; les villes frontières étaient mal fortifiées, et, dépourvues de vivres, de munitions, d'artillerie [1], elles tombaient sous les premiers coups de l'ennemi. Au commencement de l'année 1543, la pénurie d'argent fut telle qu'à la mort de l'archevêque de Palerme (7 février), Marie de Hongrie se fit remettre, pour l'employer aux besoins de la guerre, les sommes consacrées par le testament de son ancien ministre « à certaines fondations et autres pieux usages [2]. » Or, pour les mercenaires en qui le gouvernement plaçait toute sa confiance, l'absence de solde était un prétexte couvrant leur lâcheté, leur trahison, leurs brigandages. La reddition de Duren, la défaite de Sittard montrèrent comment ils défendaient le pays, et les mutineries, les pillages qui occupent une si grande place dans les rapports des généraux, révèlent les souffrances du peuple livré à leurs excès. A Luxembourg, Pierre de Werchin faillit être massacré par les « piétons allemans [3], » et d'Aerschot réclamait avec instances « ung prévost de maréchaux bien accompagné, parce qu'autrement les villages et plat pays seroient détruits. » — « Le peuple,

[1] *Voir* les plaintes incessantes des gouverneurs du Luxembourg, du Hainaut et de l'Artois. *Lettres des seigneurs,* I et II.

[2] Rapport du trésorier général, du 20 mars 1543. *Lettres des seigneurs,* II, f° 111.

[3] « Madame, j'ay veu l'estat que ledit clerc du trésorier a apporté, où il ne est fait mention d'argent pour les piétons allemans, touttefois il est fort requis que Votre Majesté y ait regard, car je me suis trouvé en dangier et ay eu plusieurs hacquebutes couchées devant moy, le feu dessus, tant criant argent que pour autre mutinerie; mais ne tirèrent point, et le lendemain en furent prins aulcuns et justice faite. » Lettre de P. de Werchin, du 12 mai 1543. *Ibid.*, f° 252.



dit-il, le peuple qui donne les aydes, est pillé et mangé par les troupes dont la solde est arriérée de plus d'un mois ; si cet état de choses continue, ne sera pour autre fois pouvoir ni savoir lever les tailles [1]. » Une vive agitation régnait dans tout le pays, et à Gand éclatèrent des troubles assez graves pour que la reine y envoyât Pierre Boisot avec un corps de lansquenets [2]. La commune, contenue par sa citadelle, se soumit, et George d'Esplechin, chargé « d'informer sur le fait de ces troubles avec d'autres commissaires, somma ceux de ceste ville de Gand de payer en dedans sept jours grosse amende [3]. »

Enfin, pour aggraver cette déplorable situation, Marie de Hongrie n'avait plus de confiance en ses généraux [4]; revenant sur ses premières résolutions, tant par nécessité que par prudence, elle leur ordonna de se tenir sur la défensive et de ne point compromettre les troupes qu'elle voulait garder intactes jusqu'à l'arrivée de l'empereur. Elle se borna à renforcer les garnisons des places frontières qu'on ravitailla le mieux possible. D'Hoogstraeten fut chargé de conduire à Heinsberg un nombreux convoi de vivres et de munitions, mission qu'il accomplit, sans le moindre obstacle, « au contentement du seigneur de Sassegnies et des autres capitaines; et ils promirent de bien tenir la ville tant que vivres dureroient [5]. » En conséquence des nouvelles dispositions de la reine, l'armée de Juliers fut disloquée, et toutes les troupes réparties en cinq commandements.

[1] Lettre de d'Aerschot, du 27 janvier 1543. *Lettres des seigneurs*, I, f° 15.

[2] Compte de la recette générale de 1543.

[3] *Ibid.*

[4] *Voir* sa lettre du 4 avril, précitée.

[5] *Ibid.*

D'Hoogstraeten occupa Maestricht, avec sa bande d'ordonnances et une autre compagnie de 150 chevaux; il établit à Fauquemont celle du comte d'Over-Embden forte de 200 chevaux; mit à Maaseyk, malgré l'opposition des Liégeois, une autre bande de 150 chevaux; et 8 enseignes de Bas Allemands couvrirent les frontières du pays d'Outre-Meuse. — Le prince d'Orange se tint à Bois-le-Duc avec ses vieilles ordonnances; d'autres compagnies, avec 7 enseignes de piétons, furent distribuées sur les frontières de ce quartier, et deux cornettes de chevaucheurs, commandées par le seigneur de Breedene, avec six enseignes de piétons, aux confins du pays d'Utrecht et de la Hollande. — D'Aerschot, renvoyé dans le Hainaut avec sa vieille bande et celles du comte de Lalaing, des seigneurs de Ligne, de Rogendorff, d'Aimeries, du bailli d'Avesnes, de Jean d'Yves, y joignit les compagnies de Chimay, de Bermerain, de Glajon, de Wyngene. — La défense de la Flandre et de l'Artois resta confiée à de Rœulx, qui avait sa vieille bande et les bandes d'Egmont, d'Épinoy, de Bugnicourt, de Wismaert, de Deyne, de Daix, de Marle, présentant un effectif de 1,300 bons chevaux, et deux enseignes de Hauts Allemands. — Une réserve, formée des bandes de Praet, de Molembais, de Beersel, de Hallewyn, fut placée à Diest et à Tirlemont, pour se porter, suivant l'occurrence, vers Bois-le-Duc, Maestricht, Namur ou le Hainaut.

En cas d'invasion dans le pays d'Utrecht, le seigneur de Breedene devait être soutenu par le prince d'Orange, que renforceraient au besoin les troupes placées dans ce pays, la division du comte d'Hoogstraeten et la division de réserve. Si l'agression venait du côté de Maestricht ou des pays d'Outre-Meuse, le prince, réunissant à sa division le corps de réserve, courrait sur-le-champ se joindre à d'Hoogstraeten. Le Hainaut

et l'Artois devaient se secourir réciproquement avec l'aide des troupes cantonnées dans le Brabant[1]. Quant à de Buren et à de Werchin, trop éloignés pour être compris dans ce plan d'opérations, ils agiraient isolément. En même temps qu'elle réorganisait l'armée, Marie de Hongrie travailla sans relâche à la renforcer. Les bandes de chevaux ménagers furent augmentées de 50 hommes (23 avril), et l'on en forma de nouvelles[2]. Toutes les provinces eurent à fournir des piétons[3] et des pionniers[4]. Il fut enjoint aux habitants ayant du salpêtre d'en faire la déclaration devant le gouverneur ou les officiers de l'empereur[5], et, afin de pourvoir à la subsistance de l'armée, un placard du 1er mai interdit, sous des peines sévères, l'exportation des céréales[6].

Malgré ces mesures, il eût été certes bien difficile en ce moment de repousser avec succès une invasion sérieuse. Heureusement que la France semblait épuisée par la stérile campagne de 1542[7]; François Ier se bornait à envoyer des subsides à Guillaume de Clèves[8]. Le roi avait dû licencier la plupart des troupes étrangères et n'avait plus sur les fron-

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 4 avril, précitée.

[2] *Dépêches de guerre*, n° 367, f^os lxj et suiv. — Jacques de Recourt, seigneur de Licques (7 mai), et Jean de Ligne, seigneur de Barbançon (17 mai), entre autres, furent commissionnés pour en lever de 100 chevaux. *Ibid.* — A cette occasion, la reine confirma, par une nouvelle publication, le règlement organique donné en 1542 pour les chevaux ménagers. *Archives de l'Audience*, liasse 1145.

[3] « Pour avoir retourné de ceste ville (Namur) à Bruxelles vers la royne, affin d'avoir ordonnances des trois enseignes namurois estant soubz les capitaines Flosloy et Ramelo. » Compte de P. de Werchin, f° xx.

[4] Ordre du 20 mai 1543. *Ibid*, f° xx v°.

[5] *Ibid.*, f° xix v°.

[6] *Ibid.*, f° xx v°.

[7] *Voir* note 4, page 90.

[8] Lettre de Marie de Hongrie, du 4 avril, précitée.



tières du Vermandois et de la Picardie que 6,000 à 7,000 lansquenets. Aussi de Rœulx ne cessait-il de rassurer la reine sur les projets d'agression prêtés aux capitaines français : « Ce n'est pas avec leurs nationaux, disait-il, qu'ils tenteront chose d'importance ; ils peuvent faire des courses, mais rien de plus [1]. » La sécurité du comte n'allait cependant pas jusqu'à l'imprudence, et comme les Français, qui devaient ravitailler Thérouanne, pouvaient en même temps essayer d'un coup de main sur quelque ville[2], il eut soin de se prémunir contre toutes les éventualités [3].

De son côté, Guillaume de Clèves n'était guère en mesure de causer de vives inquiétudes. Enorgueilli d'abord par la victoire de Sittard, il avait refusé de ratifier la trève que ses ambassadeurs et Granvelle venaient de conclure à Nuremberg, par la médiation du duc de Bavière, du landgrave de Hesse et d'autres princes allemands [4]. Les renforts reçus de la Saxe, d'autres arrivant du Danemark lui promettaient de nouveaux succès, mais l'événement ne justifia pas ses flatteuses prévisions. Sa gendarmerie se remontait avec difficulté ; le prince d'Orange refoula dans le comté de Bentheim un corps de reîtres et de lansquenets venant de la Westphalie, et Martin Van Rossem, qui les attendait sur les fron-

[1] Lettre du 29 mars *Lettres des seigneurs*, II, f° 186.

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 30 mars. *Ibid.*, f° 196.

[3] Lettres du comte de Rœulx à Marie de Hongrie, des 29 et 30 mars. *Ibid.*, f°s 186 et 190.

[4] Rapport de mai 1543. *Staatspapiere*, 379. — Pactionem hanc legati Clivenses, quorum erat primus Joannes Vlattenus, genere nobili et vir doctus, probabant, et intercessoribus agebant gratias ob navatam operam. Sed interea fuit commissum prælium ad oppidum Sittardum, martii die vigesimo quarto. Quumque superior esset in eo Clivensis, partim ob hanc victoriam, partim impulsu Galliæ regis pecuniam subministrantis, animum obfirmabat, repudiatis induciis, quum legati domum rediissent. SLEIDANUS, l. c., 228 v°.

tières de l'Overyssel, avec 400 chevaux et 4,000 piétons, fut obligé de battre en retraite[1].

Alors, soit doute sur l'issue de la lutte, soit plutôt désir de gagner du temps, le Clévois demanda une conférence à l'évêque de Liége. Corneille de Berghes se montra disposé à accepter le rôle de médiateur, mû surtout par le désir de mettre ses états à l'abri des ravages des deux partis, et proposa Maaseyk pour lieu de l'entrevue (mai 1543). Les députés du duc jugèrent que leur maître n'y serait pas en sûreté, et les deux princes convinrent de se rencontrer à Hornes ou dans un autre endroit entre cette ville et Ruremonde. Mais, au premier avis de ces ouvertures, Marie de Hongrie invita Corneille de Berghes à n'établir aucun rapport avec les ennemis de l'empereur. L'évêque se soumit à cette injonction formelle, et, pour s'excuser près du duc, il allégua la nécessité de consulter les états. Il offrit néanmoins sa médiation, pourvu que les Clévois cessassent les hostilités et respectassent les relations de bon voisinage avec le pays de Liége. La reine avait vu avec d'autant plus de déplaisir s'entamer cette négociation, qu'on venait de découvrir à Bruxelles une conspiration dans laquelle étaient impliqués plusieurs Liégeois. On y avait surpris des agents de la France; et leurs complices, mis à la torture, dévoilèrent toute la trame. Un nommé de Saterelle, arrêté à Liége par suite de ces révélations, confirma et compléta leurs aveux. On apprit que les conspirateurs ayant pour chefs Rase de Lamine, Pierre de Ora, Jacquemin Alard, maître Jean le chirurgien, maître Gabriel Tholosan, Jean Noël, Louis Chabot prêtre, et Ottelet, voulaient livrer Liége à Martin Van Rossem, qui en aurait pris possession au nom du

[1] Lettre du prince d'Orange, du 29 avril 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 212.



roi de France. Après une minutieuse instruction, qui dura jusqu'au mois d'août, huit des coupables furent décapités et écartelés ; les autres n'échappèrent au supplice que par la fuite, mais virent tous leurs biens confisqués [1]. Marie de Hongrie crut trouver dans cet événement l'occasion de renouveler les alliances de 1518 et d'obtenir de l'évêque des mesures interdisant le passage de son pays aux ennemis de l'empereur ; mais Corneille de Berghes se borna à promettre de saisir les états de cette proposition [2]. Alors aussi Guillaume de Clèves, enivré par quelques nouveaux succès, stimulé par les promesses de la France, déclina les offres de médiation de l'évêque [3], et la décision de la querelle resta remise à la fortune des armes.

Martin Van Rossem s'était jeté sur les pays d'Outre-Meuse, brûlant et saccageant tout sur son passage, enlevant un grand nombre d'habitants [4]. D'Hoogstraeten, quoique prévenu de ces projets, n'avait pu les traverser, car son infanterie était réduite à neuf enseignes et 100 arquebusiers, et Guillaume de Clèves réunissait de grandes forces pour soutenir son lieutenant [5]. Cette invasion, coïncidant avec la découverte des complots formés à Liége, répandit la terreur dans cette ville, où l'on prit aussitôt des mesures de défense [6]. L'inquiétude ne fut pas moins grande dans le Brabant ; on s'y attendait à une nouvelle irruption des bandes de Martin le Noir ; mais

[1] Fisen, l. xvi, 342. — Chapeauville, III, 347-348.

[2] Chapeauville, l. c., 348.

[3] Fisen, l. c. — Lettre de de Rœulx, du 13 mai 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 255.

[4] Fisen, l. c. — Chapeauville, l. c. — Le Petit, l. vii, 134.

[5] Lettre du comte d'Hoogstraeten, du 3 mai 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 232 v°.

[6] Fisen, l. c. — Chapeauville, l. c.

Van Rossem avait d'autres desseins, et rebroussant tout à coup chemin, il investit Heinsberg (10 mai 1543) [1].

Deux camps formés, l'un de quatorze, l'autre de neuf enseignes, furent établis à une certaine distance de la ville, et protégés contre les surprises par douze cornettes de chevaucheurs. Une forte réserve placée à Ruremonde, 800 noirs harnais et 18 enseignes de piétons cantonnés à Aldenbourg, couvraient les opérations du siége. Dès son arrivée devant la place, Van Rossem chercha à couper les conduits y amenant l'eau; mais il fut repoussé, et cet échec devint l'occasion d'une mutinerie de ses troupes, à qui l'on avait distribué du drap à défaut d'argent. Les Frisons, servant en grand nombre sous ses drapeaux, voulurent l'abandonner, et il fallut en pendre cinq, pour arrêter la désertion [2]. Le maréchal de Gueldre, qui s'était proposé de brusquer l'attaque, n'osa courir les chances d'un assaut avec des troupes peu fidèles, et résolut de brûler la place [3]. A cet effet, il fit à Ruremonde « grands appretz de traits à feu, pour tirer dedans [4]. »

Le siége durait depuis douze jours, quand d'Hoogstraeten envoya sa cavalerie « donner l'alarme aux assiégeans. » L'escarmouche fut vive, mais n'aboutit qu'à faire tuer quelques hommes, à ramener quelques prisonniers, à enlever tant soit peu de butin, et le comte jugea prudent de ne point renouveler cette expédition : « c'estoit chose incertaine et dangereuse de faire saillie hors de Maestricht, à cause de la multitude de Liégeois et autres gens dont beaucoup servoient d'espions

[1] Lettres du prince d'Orange, des 10 et 18 mai 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f[os] 249 et 253.

[2] Lettre du comte d'Hoogstraeten, du 20 mai 1543. *Ibid.*, f° 282.

[3] *Ibid.*

[4] Lettre du même, du 22 mai. *Ibid.*, f° 303.

aux Clévois; d'un autre côté ceux-ci étoient désormais sur leurs gardes et avoient une gendarmerie de beaucoup supérieure en nombre à la sienne. » Il importait pourtant d'agir avec promptitude, car la place était fort menacée. Une seconde tentative de Van Rossem pour couper les conduits d'eau, avait été couronnée de succès, et son artillerie battait le rempart à un endroit où il n'avait qu'un pied d'épaisseur [1]. Bientôt même, tout parut se disposer pour l'assaut : le 24 mai, le maréchal fit venir de Ruremonde un grand nombre d'échelles, et appela à lui la division laissée dans cette ville. Mais les assiégés étaient résolus à périr sur la brèche. « Comme les ennemis s'estoient vantez de porter feus dedans ledit Heinsberg, ceux du dedans descouvrirent les maisons, » et ils attendirent fièrement les assaillants [2].

Cependant, à la nouvelle de l'invasion du Limbourg, le prince d'Orange, se conformant au plan de défense adopté par Marie de Hongrie, était accouru au secours de cette province, où l'avaient rejoint les bandes d'ordonnances placées en réserve à Diest et à Tirlemont; mais, à leur arrivée, Van Rossem avait disparu, en laissant les terribles traces de son passage. Le prince, investi du commandement général, s'établit alors dans le quartier de Maestricht [3], et la valeureuse résistance de Heinsberg, qui, pendant près de six semaines repoussa toutes les attaques, lui permit d'organiser son armée, successivement renforcée par vingt enseignes de Bas Allemands, et par cinq enseignes frisonnes du comte de Buren [4].

[1] Lettre du 22 mai, précitée.

[2] « Rapport d'ung prisonnier venu cejourd'huy xxve de may, de Remunde. » *Lettres des seigneurs*, II, f° 317.

[3] Ordre de lui envoyer des vivres, du 21 mai. Compte de P. de Werchin, f° xxj.

[4] Reg. aux dép. et mand. des finances (n° 20736).



Prenant enfin l'offensive (22 juin), il vengea l'affront de Sittard, fit essuyer aux assiégeants une défaite complète, et leur prit à son tour toute leur artillerie [1]. Mais, au moment où il allait poursuivre ses succès, il fut appelé au secours du Hainaut, et l'infatigable Van Rossem, reparaissant aussitôt sur un autre point, mit à contribution Culembourg, Vianen, Heusden, menaça même Dordrecht [2].

Pendant que le Gueldrois portait le fer et le feu dans les campagnes de la Hollande, elles étaient désolées aussi par les troupes impériales, que le gouvernement, disait-on, y laissait errer sans solde, pour obliger les états à voter les aides [3], et les mers étaient écumées par une foule de corsaires. A la vérité, les ravages de ceux-ci ne restèrent pas sans représailles. Les marins des Pays-Bas ruinèrent les côtes de la Norwége, et l'un d'eux enleva un vaisseau qui portait à Christiern III les impôts de ce royaume [4]. Maximilien de Bourgogne alla croiser dans le golfe de Gascogne (mai) et causa un tort considérable au commerce français. Le vice-amiral, Gérard de Merckere, à la tête de neuf vaisseaux, attaqua, à l'embouchure de la Gironde, une flotte marchande,

[1] Ende die Geldersche laghen weer voor Hensberch, ende quamen die Bourgoensche mit macht, ende spysden Hensberch weder, maer die Gelderschen namen de vlucht ende lieten hare bussen, al dat sy daer hadden, liggen. Dat behielden die Bourgoenschen, maer daer en wierden niet veel gevanghen noch doot geslachen aen beyden siden, Godt danck. Ende dit geschiede op ten xj dusent martelaeren avont ann. XLIII. HENRICÆ AB ERP *Annales Vernaculi*, l. c., 116.

« A Roeland de Brulle, la somme de cent livres, en considération des bonnes nouvelles qu'à toute diligence estoit venu annoncer à ladite roine de la deffaite des Gheldrois. » Compte de la recette générale. — SLICHTENHORST. — WAGENAAR. LE PETIT.

[2] HENRICA AB ERP, l. c., 117. — WAGENAAR. — FISEN. — SLICHTENHORST.

[3] WAGENAAR.

[4] M. ALTMEYER, *Histoire des relations commerciales*.



prit ou coula tous les bâtiments. Les vainqueurs firent ensuite une descente en Guienne, où ils pillèrent plusieurs villages, et, emportant comme trophées les cloches des églises, ils revinrent en Zélande avec 17 navires chargés de vins et de pastel [1]. L'intrépide Flamand se remit bientôt en mer, avec dix navires montés par les seigneurs de Hamme, de Capelle, de Hamstede et d'autres gentilshommes, pilla une petite île, captura quatre navires revenant de Terre-Neuve avec des cargaisons de poisson, et reprit aux Français un galion d'Espagne [2].

Du côté de la France, la sécurité du comte de Rœulx n'avait pas été de longue durée. François I[er], informé sans doute de l'alliance de Charles-Quint avec l'Angleterre, s'était rendu à Paris « pour faire argent, » et avait obtenu des villes de son royaume les fonds nécessaires à l'entretien de 50,000 combattants pendant quatre mois. Il ordonna sur-le-champ la levée de 10,000 à 12,000 lansquenets, et Vendôme réunit en Picardie 3,000 à 4,000 Allemands, 6,000 légionnaires, 600 hommes d'armes, 800 chevau-légers [3]. A la tête de ces forces, le duc ravitailla Thérouanne [4] et investit à l'improviste la petite ville de Lillers [5]. La garnison se composait d'environ 500 piétons et 200 chevaux [6], et, « bien qu'ils n'eussent, poudre sinon celle de leurs cornets et flasques, ils se conduisirent bien vertueusement. » La résistance leur était pourtant impossible, et quand la brèche fut praticable, ils capitulèrent [7].

[1] Le Petit. l. vii, 134. — Wagenaar. — [2] Le Petit. l. vii. 138.

[3] Rapport d'un agent secret de Marie de Hongrie. *Lettres des seigneurs*, II. f° 199.

[4] Martin Du Bellay.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 1[er] mai. *Lettres des seigneurs*, II, f° 217.

[6] Martin Du Bellay.

[7] Lettre de Louis d'Yves, du 2 mai 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 219.



Après avoir brûlé la place[1], les Français prirent la direction de Hesdin (1er mai), en proie à la disette. Quoique harcelés par la bande de Louis d'Yves, qui leur enleva des prisonniers, entre autres un gentilhomme du duc d'Orléans [2], ils incendièrent, sur leur passage, églises, fermes, maisons de plaisance [3], et la terreur se répandit dans le pays à la nouvelle que le duc de Guise accourait les rejoindre avec 3,000 lansquenets, 3,000 légionnaires de Champagne et une nombreuse cavalerie [4]. De Rœulx, trop faible pour se porter à la rencontre de l'ennemi, ordonna de diriger sur l'Écluse les renforts qu'il attendait, et courut avec 200 piétons se jeter dans Bapaume menacée d'un siége [5]. La garnison comptait ainsi 1,000 hommes et quoiqu'il leur fût dû trois mois de solde, comme ils étaient abondamment fournis de vivres et de munitions, le comte était assuré que si les Français l'attaquāient, « avec l'aide de Dieu, il les en feroit se repentir [6]. » De son côté, d'Aerschot concentra à Valenciennes les troupes du Hainaut, et se mit en mesure de secourir son collègue [7]. Mais cette excursion n'était que le prélude d'opérations plus sérieuses : le duc de Vendôme renvoya une partie de ses troupes dans leurs garnisons (9 mai), et se retira avec les autres à Fervens, sur la Canche, pour y attendre le roi, qui rassemblait son armée à Villers-Cotterets [8].

[1] Lettre de L. d'Yves, précitée. — MARTIN DU BELLAY.

[2] Lettre de Louis d'Yves, précitée.

[3] *Ibid.* — MARTIN DU BELLAY.

[4] Lettres de de Rœulx, du 3 et du 4 mai. *Lettres des seigneurs*, II, fos 221 et 227.

[5] Lettre de de Rœulx, du 4 mai, précitée.

[6] Lettre du même, du 3 mai. *Lettres des seigneurs*, II. fo 225.

[7] Lettre de d'Aerschot, du 4 mai. *Ibid.*, fo 232.

[8] Lettres de de Rœulx, du 9 mai, et de Louis d'Yves, du 10. *Ibid.*, fos 245 et 250. — MARTIN DU BELLAY.

A peine les Français eurent-ils effectué leur retraite, que les Impériaux vengèrent les désastres de cette incursion. Pendant que de Rœulx la faisait payer cher au Boulonnais [1], une petite division partant d'Avesnes, sous les ordres du bailli de cette ville, Adrien de Blois, et du capitaine Jean d'Yves, courut jusqu'à l'Oise; elle ravagea toute la contrée, enleva une église fortifiée entre Chapelle-en-Thiérache et Estrée-au-Pont, que pilla un de ses détachements, battit la garnison de La Capelle, et revint avec 30 prisonniers et un gros butin [2]. En même temps on retirait les premiers avantages de l'alliance avec l'Angleterre. Le 23 mai, le commandant de Guines, John Wallop, annonça à de Rœulx que son souverain allait jurer le traité que l'empereur venait de ratifier, et le pressa de poursuivre ses opérations contre leur ennemi commun. Il l'engagea surtout à profiter de ses succès dans le Boulonnais, pour y détruire le plus possible de châteaux et de villages, en offrant même de le seconder avec 2,500 piétons et 200 chevaux, car son maître lui avait prescrit d'assister les Impériaux de tout son pouvoir [3]. Mais, au moment où le comte recevait cette offre, François Ier avait déjà réuni toutes ses forces, et les capitaines des Pays-Bas étaient obligés de reprendre la défensive.

Sur les frontières du Luxembourg et de la Champagne, où

[1] « Madame, j'ay receu deux lettres de Votre Majesté, du xxij^e de ce mois, l'une contenant comme il lui plaist de soy contenter du petit voyaige que j'ay fait, qui a esté le meilleur que j'ay fait selon l'esquippage que je avois, et combien que l'exploict ait esté bien petit, si ne s'en contentent les ennemis et en sont bien courrouchés sur moy. » Lettre de de Rœulx, du 23 mai. *Lettres des seigneurs*, II, f° 309.

[2] « Rapport fait à monseigneur le duc d'Aerschot par un archier de sa bende, le xxiiij^e de may xv ^c xliij. » *Ibid.*, f° 312.

[3] *Ibid.*, f° 306.

les belligérants avaient peu de troupes, tout se borna à des escarmouches. La seule affaire un peu sérieuse fut la défaite de la compagnie de gendarmes du seigneur de Sedan, en garnison à Donchery (18 mai). Jean d'Apremont, le brave châtelain de Lumes, envoya douze chevaucheurs enlever le bétail paissant dans les prairies voisines de cette ville, et par ce stratagème attira l'ennemi hors de la place. Les gendarmes français, soutenus par un petit corps d'infanterie, pourchassèrent ces chevaucheurs et donnèrent tête baissée dans l'embuscade. Les Impériaux les « chargèrent si âprement que leur partie, après avoir soustenu le choc à coups de lances, masses et espées, tourna le dos et s'enfuit jusqu'à Donchery. Y furent pris sept hommes d'armes avec leurs serviteurs, environ 80 piétons, deux tambourins et un fifre, et furent bon nombre de gens et de chevaux tués et blessés d'un costé et d'autre. » Au retour de cette expédition, d'Apremont vit accourir, « allant d'une grande fureur, » la bande du seigneur de Brienne, forte de 50 hommes d'armes et de 40 chevau-légers. Elle s'arrêta à une portée de trait des Impériaux, et il y eut entre les chevaucheurs des deux partis un engagement, dans lequel un gentilhomme du seigneur de Brienne fut tué. Puis d'Apremont forma de ses piétons une colonne serrée que flanquait la cavalerie, et marcha droit à l'ennemi. « Ce voyant, les François tournèrent le dos, se retirant à diligence vers Mézières, et ne fut possible leur couper chemin, à raison que les gens de cheval et de pied estoient fort las et travaillés[1]. »

Ces petits conflits militaires préludaient à des opérations plus importantes. François Ier avait achevé ses préparatifs et avant qu'on eût pénétré son dessein, il envahit le Hainaut

[1] Rapport adressé à la reine. *Lettres des seigneurs*, II. f° 269.



(mi-juin). Toutes les garnisons de cette province étaient très-affaiblies par l'envoi de détachements à l'armée de Juliers [1], et par ceux que l'excursion de Vendôme avait fait diriger sur l'Artois. La régente avait, il est vrai, chargé le seigneur de Molembais de lever 1,788 piétons hennuyers (1er juin) [2], et enjoint « d'enrôler, d'armer, de tenir prêts à marcher tous les habitans de 20 à 50 ans [3]; » mais l'attaque de l'ennemi avait devancé l'exécution de ces ordres. L'amiral d'Annebault, précédant le roi, fit investir si brusquement Avesnes, qu'on n'eut pas le temps d'y jeter des renforts, et cette ville « estant dégarnie d'hommes, à cause que la garnison estoit à la guerre contre le duc de Clèves, il estoit apparent que qui l'eust assaillie de furie, l'eust prise. » Mais l'amiral, changeant tout à coup de dessein, rappela ses troupes, « à qui, sur leur retraite, ceux d'Avesnes firent plusieurs charges, » et se porta sur Landrecy. La place n'était pas tenable, et, comme ils l'avaient fait en 1521, après y avoir mis le feu, la garnison et les habitants se retirèrent par la forêt de Mormal, sans être inquiétés, grâce à la maladresse de l'amiral, qui rappela Martin Du Bellay posté entre cette forêt et la ville. Dans l'entre-temps le roi traversait le Cambrésis et, arrivé à Chastillon, il fut rejoint par Vendôme. Celui-ci, en passant par le Haut Artois, s'était emparé de Bapaume. « Dedans le chasteau, qui n'estoit qu'une roquette, se retira le sieur d'Auchimont, avec les soldats et les habitans, en si grand nombre, qu'attendu qu'il n'y avoit qu'un puits, en deux jours il fut tari. Aussi estoient-ils prêts de se rendre à miséricorde, quand le duc, forcé d'obéir

[1] *Voir* les incessantes réclamations de d'Aerschot et d'autres capitaines. *Lettres des seigneurs*, II.

[2] *Dépêches de guerre*, n° 367, f° lxxvij v°.

[3] *Ibid.*, f° xciij.

aux ordres réitérés de son maître, leva son camp, à la grande joye des assiégés et à son grand regret[1]. »

L'armée royale, forte de 1,600 à 1,800 gendarmes, 1,800 chevau-légers, 12,000 légionnaires de Picardie, de Champagne et de Normandie, 12,000 lansquenets, avec 40 canons et demi-canons et six longues coulevrines[2], n'ayant rien à redouter d'un ennemi trop faible pour tenir la campagne, pouvait frapper de grands coups; mais ses chefs n'avaient point de plan arrêté. Il fut question, tour à tour, d'assiéger Valenciennes où, disait-on, deux bastions restaient inachevés; d'enlever Maubeuge, incapable de résistance; de revenir sur Bapaume, dont un canonnier avait promis de livrer le château [3], ou de reprendre le siége d'Avesnes. Ce fut à ce dernier parti qu'on s'arrêta, mais le roi voulut d'abord semer au loin la dévastation et l'incendie. Il divisa, à cet effet, ses troupes en deux corps, dont l'un, sous ses ordres, devait se porter dans la direction de Valenciennes, et l'autre, sous le dauphin, irait détruire les châteaux de Glajon, de Trélon, de Chimay, pour revenir ensuite, par Beaumont et Maubeuge, rejoindre l'armée royale.

Les deux divisions étaient à peine en marche que de fortes pluies effondrèrent les chemins, rendirent impossible le transport de l'artillerie et des convois, obligèrent le roi de s'arrêter à Maroilles et le dauphin de revenir sur ses pas. Bientôt l'armée eut à souffrir de la disette de vivres et de fourrages; les chevaux, sans abri, enfoncés dans la fange

[1] MARTIN DU BELLAY.

[2] MARTIN DU BELLAY — « Rapport fait à monseigneur le duc d'Aerschot, le ix[e] jour de juillet, luy estant au Quesnoy, par ung personnaige qui du matin est party du camp des François. » *Lettres des seigneurs*, II, f° 348.

[3] « Rapport d'ung espie. » *Ibid.*, f° 344. — MARTIN DU BELLAY.

jusqu'aux genoux, périrent en grand nombre, et François I[er] déconcerté résolut de se retirer dans le Cambrésis. Ce projet fut vivement combattu par d'Annebault, les seigneurs de Vervins et de Longueval, et, « afin que ne fust dit estre là et perdre temps, » ils proposèrent de fortifier Landrecy [1]. De cette proposition jaillit l'idée de faire de cette place un boulevard destiné à sauver momentanément la France de l'invasion, et l'on se mit sur-le-champ à l'œuvre avec une extrême ardeur [2].

Le roi se réserva la mission de couvrir les travaux, et dès que le temps le permit, le dauphin se remit en marche. Il avait été décidé « que, pour donner plus de terreur à ceux qui tiendroient forts et châteaux, si en estoient prins aucuns par appointement, ils seroient incontinent pendus, et que l'on bouteroit le feu partout en se retirant [3]. » Le château d'Aimeries, sur la Sambre, « mal pourvu d'hommes, parce que le seigneur d'icellui estoit à la guerre en Gueldre, » se rendit à la première sommation, et comme il pouvait servir d'avant-poste de Landrecy, on résolut de le conserver. Martin Du Bellay y resta avec un fort détachement, pour en augmenter les moyens de défense [4], et le dauphin, qui venait de surprendre le château de Berlaymont, situé à peu de distance de celui d'Aimeries, continua à longer la rive gauche de la Sambre. Sa cavalerie légère courut jusqu'aux

[1] « Rapport fait à monseigneur d'Aerschot, » précité.

[2] « Ils font à toute diligence fortifier Landrechies, y employant journellement vj milles pionniers, et avec propos de n'en partir qu'elle ne soit imprenable. » Rapport « du hérault Aerschot, du camp des Franchois, » 9 juillet 1543. *Lettres des seigneurs*, I, f° 184. (Ce rapport figure erronément dans ce volume à la date de 1542.)

[3] « Rapport fait à monseigneur d'Aerschot. »

[4] *Voir* la description de ce château dans MARTIN DU BELLAY, l. X, 738.



portes de Mons et de Binche, et le prince investit Maubeuge, qui, dépourvue de défenseurs, ne tarda pas à lui ouvrir ses portes. Il y mit garnison et donna quelques jours de repos à ses troupes. Dans l'entre-temps, Martin Du Bellay ayant appris que Binche servait de lieu d'étape aux gens de guerre arrivant du pays de Juliers par petits détachements, projeta un coup de main, qui eut un plein succès. Pendant que, pour détourner l'attention des Impériaux, des coureurs allaient brûler des maisons et butiner dans les environs de Mons, une grosse troupe de cavalerie, voyageant de nuit, enleva une centaine de gendarmes logés dans les faubourgs de Binche, et pilla les villages circonvoisins, « mesmes une abbaye où se trouva grand butin [1]. »

Cette expédition ayant fait connaître que « dedans Binche n'y avoient aucuns gens de guerre, au moins bien peu, » le roi ordonna au dauphin d'attaquer sur-le-champ cette ville. Il lui adjoignit l'amiral d'Annebault avec une partie de l'armée, ne conservant que les troupes nécessaires pour protéger les travaux de Landrecy contre les entreprises des garnisons voisines [2]. Mais l'expédition organisée par Du Bellay avait donné l'éveil à Marie de Hongrie; le prévôt de son hôtel, Arnoul de Somberge, eut le temps d'introduire à Binche quatre enseignes de lansquenets [3], et lorsque les Français parurent, « ils furent bien recueillis. Et en eut de morts et de blessés. Entre autres y mourut le jeune sieur d'Allègre, qui avoit jà faict honneste preuve de sa personne, et fut blessé le jeune seigneur de Chastillon, Gaspard de Colligny, qui eut une arquebusade à la gorge [4]. »

[1] Martin Du Bellay. — [2] *Ibid.*
[3] Compte de la recette générale.
[4] Martin Du Bellay.

Le dauphin, qui comptait emporter cette petite place au premier assaut, et pousser ensuite une pointe dans le Brabant, demanda des renforts à son père. Mais François Ier venait d'échouer aussi dans une tentative sur Avesnes, et, informé de la concentration des troupes impériales à Mons et au Quesnoy, il craignit que « quelque nuit elles ne vinssent lui donner une camisade l'obligeant à laisser sa fortification de Landrecy imparfaite. » Loin de se dégarnir davantage, il ordonna donc à son fils de le rejoindre et de retirer la garnison laissée à Maubeuge, après avoir brûlé la ville. Cet ordre fut exécuté, et quand toute l'armée royale se retrouva réunie, sous prétexte de secourir son allié Guillaume de Clèves, le roi battit en retraite. Mais auparavant, il envoya le seigneur de Bonneval avec deux compagnies d'hommes d'armes, un régiment de lansquenets, 2,000 légionnaires de Normandie et quatre canons, attaquer les châteaux de Trélon et de Glajon, « auxquels coustumièrement y avoient gens de guerre qui portoient grand dommage à ses frontières de Thiérache et de Champagne. » Les petites garnisons de ces places, croyant avoir affaire à l'armée royale, capitulèrent, et les châteaux furent livrés aux flammes. Puis le roi, après avoir fait brûler également le château d'Aimeries, qu'il était difficile de ravitailler, et laissé une forte garnison à Landrecy, « deslogea son armée (fin de juillet), et alla pour quelque temps se rafreschir aux chasses, le long de la montagne de Rheims [1]. »

François Ier apporta dans cette expédition la légèreté qui caractérisait toutes ses entreprises. On s'était attendu à le voir marcher directement sur Bruxelles, opérer sa jonction

[1] MARTIN DU BELLAY.



avec le duc de Clèves, menacer la souveraineté de Charles-Quint dans les Pays-Bas, la compromettre en Allemagne, et sans l'insistance de ses capitaines, il n'eût pas tiré le moindre avantage de son excursion. Marie de Hongrie, au contraire, fut héroïque. Au moment de l'invasion, elle se trouvait à Gand, où l'avaient appelée de nouvelles apparences de troubles, et, réitérant ses précédents ordres, elle « fit faire criées et publications pour expressément commander que tous ceux qui étoient puissans d'avoir et porter bastons et armes, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à cinquante, eussent à se tenir pretz à marcher, au son de la cloche, à la deffense et garde du pays[1]. » Elle expédia plusieurs courriers pour presser le prince d'Orange de se porter à marches forcées sur le Hainaut, et pour accélérer l'arrivée de 10,000 nouveaux lansquenets qu'elle avait levés en Allemagne[2]. Puis, en même temps qu'elle ordonnait « processions et prières publiques, » afin d'implorer l'intervention divine[3], elle accourut à Bruxelles, et, dans une proclamation du 23 juin, elle déclara aux habitants de cette ville qu'elle voulait vivre et mourir avec eux. Par ses ordres, on amena de Malines de gros canons et des munitions; on abattit le sommet des portes et des tours des remparts, et de nouvelles fortifications s'élevèrent avec rapidité[4]. Craignant, d'après les rapports des espions, que l'ennemi ne se jetât du

[1] *Archives de l'Audience*, reg. 97. f° 93. — « Pour avoir porté et fait dresser lettres aux officiers dudit pays et comté, suyvant le placcart de l'empereur, affin de faire enroller et tenir pretz tous ceulx qui sont puissans de povoir porter armes et bastons estant de l'eaige de XX ans jusques à L ans. » Compte de P. de Werchin, f° xxj.

[2] Jean de Naves fut chargé de demander à l'archevêque de Trèves le passage de ces troupes. Compte de la recette générale.

[3] Compte de P. de Werchin, f° xxj v°.

[4] On établit à cet effet un impôt d'un 10e sur les maisons. *Histoire de Bruxelles*. — LE PETIT. VII. 135.



Hainaut sur le pays de Namur, elle enjoignit aux habitants des campagnes de transporter leurs grains au chef-lieu du comté ; aux officiers « d'y conduire tous les subjectz et manans des parties de leurs offices; » aux nobles des environs de s'y « rendre pour sa garde et sa deffense; » aux nobles et gentilshommes du comté de se tenir prêts à se jeter dans cette place. Tous les habitants des villages voisins furent mis en réquisition pour travailler aux fortifications [1]. La mairie de Namur fournit, pour la garde de la ville, 250 piétons [2] et 180 pionniers, que renforcèrent les « compaignons de guerre du capitaine de Crehen [3] » et les milices du bailliage de Bouvignes commandées par le capitaine de Warisoul [4]. Enfin, la reine y envoya « Jehan le Ramosnier, canonnier, maistre bombardier, pour, le cas survenant des ennemis, tyrer les pièces d'artillerye [5], » et de nombreux chevaucheurs furent lancés dans toutes les directions pour harceler les Français et observer leurs mouvements [6].

A la nouvelle de la levée du siége de Binche [7], Marie de Hongrie jugea le danger passé, et elle dirigea sur Mons et le Quesnoy la plupart des forces réunies pour la défense du Brabant, ainsi que trois enseignes de piétons récemment

[1] Compte de P. de Werchin, fos xxij, xxiij, xxiij vo.

[2] Compte de J. de Hemptines (no 15552), fo xv.

[3] « Pour avoir esté en la ville de Namur mener et conduire tous compaingnons de guerre enrollez soubz le capitaine de Crehen, par lettres en datte du xvme de juillet anno xv c xliij. » Compte de C. de Bersacques, de 1551-1552 (no 15634), fo xvj.

[4] Compte de J. B. de Werchin (no 15352), 6 juillet 1543, fo xlv.

[5] Compte de P. de Werchin, fo xxix vo.

[6] *Ibid.*, fo xxj vo.

[7] Cette nouvelle fut apportée à la reine par un nommé Jérôme Meutreman, qui reçut de ce chef une gratification de 25 livres. Compte de la recette générale, décembre 1543. — Reg. aux dép. et mand. des finances (no 20736).

levées dans le comté de Namur[1]; mais, informée de la prochaine arrivée de Charles-Quint, elle prescrivit à ses généraux de se tenir sur la défensive en attendant l'heure des représailles. Aussi la retraite des Français ne fut-elle pas inquiétée; seulement, comme ils venaient de quitter leur position près de Landrecy, de Rœulx accourut s'embusquer dans la forêt de Mormal et, si son projet n'avait été trahi, il eût peut-être surpris la place. Le coup de main ayant manqué, il ravagea les environs, et sa cavalerie, qui eut à soutenir quelques escarmouches assez vives, enleva à l'ennemi plusieurs convois de vivres et de munitions[2]. Afin de prémunir Avesnes contre de nouvelles attaques, la reine chargea d'Aerschot d'en augmenter les fortifications, et y consacra 4,000 livres de l'aide du Hainaut[3]. Un grand nombre de chariots, de chevaux de trait furent mis en réquisition, pour transporter de l'artillerie dans les villes frontières[4]; et l'on recruta dans tout le pays de nombreux corps de piétons, de gendarmes, de pionniers[5].

L'invasion du Hainaut, qui avait sauvé Guillaume de Clèves, permit à Van Rossem de continuer ses courses et de réparer l'échec subi devant Heinsberg. Renforcé par l'arrivée de

[1] Compte de P. de Werchin, f° xxij.

[2] MARTIN DU BELLAY.

[3] Reg. aux dép. et mand. des finances, précité, 15 juillet 1543.

[4] Compte de P. de Werchin, f° xxiiij. — La seule mairie de Jodoigne fournit 144 chariots attelés chacun de cinq chevaux. Compte de P. d'Orley (n° 12814), f° xj v°.

[5] On enrôla dans le Hainaut 3,500 piétons et 750 chevaux (200 sous le comte de Lalaing, 200 sous le comte de Fauquemberghe, 150 sous le seigneur de Glajon, 50 sous Jean d'Yves, et 150 sous le seigneur d'Aimeries). *Archives de l'Audience*, liasse 1259. — De Rœulx leva 2,600 piétons dans l'Artois. *Ibid.* — *Voir* les comptes de P. de Werchin, f°s xxv, xxv v°; de J. B. de Werchin, de P. d'Orley, f° xij v°, etc. (la mairie de Gembloux fournit une enseigne de piétons), et le reg. aux dép. et mand. des finances, précités.

Français, qui tous ne parvinrent pas à le rejoindre [1], et par des enrôlements forcés, le maréchal de Gueldre se retrouva bientôt à la tête de 25 enseignes d'infanterie et de 1,200 chevaux, se jeta sur le pays d'Utrecht, pilla Heusden et Soest. Ayant appris que la garnison d'Amersfoort s'était affaiblie dans une malheureuse tentative d'excursion, il parut à l'improviste devant cette place, et elle ne tarda pas à capituler. La ville se racheta du pillage au prix de 80,000 florins; mais à peine les Gueldrois y furent-ils entrés, qu'au mépris de cette convention, les habitants durent livrer « or et argent, vaisselle et joyaux, jusqu'aux bagues, ceintures et anneaux des femmes, » qui furent exposées à d'infâmes outrages [2]. Le retour du prince d'Orange, accouru à Utrecht, obligea Van Rossem à la retraite; puis, laissant trois enseignes à Amersfoort, il se rejeta sur la mairie de Bois-le-Duc. Les milices d'Oosterwyk, Haren, Bokt, Vugt, tentèrent vainement de lui disputer le passage; elles furent battues et la plupart tuées ou prises. Parcourant alors la campagne sans plus éprouver de résistance, le farouche Gueldrois réduisit en cendres le grand village de Vugt, pilla Eindhoven, et se retira à Ruremonde chargé de butin, traînant à sa suite de nombreux otages, qui lui garantissaient le payement des *brandschaten* [3]. Mais c'était le dernier succès réservé à Martin le Noir.

Après avoir donné à son fils la lieutenance de ses royaumes d'Espagne, Charles-Quint s'était embarqué à Barcelone. Sa

[1] « A Jean de Walin, sieur de Nomon, la somme de cent livres, pour avoir amené en la ville de Bruxelles certains prisonniers françois allant vers Clèves. » Compte de la recette générale, décembre 1543.

[2] LE PETIT, L. II, 130.

[3] HENRICA AB ERP, 117. — WAGENAAR. — STEPH. HANNEWINKEL. — SLICHTENHORST. — LE PETIT, l. c.



traversée fut longue et pénible[1], et, dès son arrivée en Italie, il adressa (13 juin) aux états de toutes les provinces des Pays-Bas une circulaire leur annonçant ses projets : « Révérendz pères en Dieu, vénérables très-chers et féaulx, chers et bien aimés, leur disait-il, aussitôt que nous sûmes, l'an passé, comment le roi de France, avec l'assistance du duc de Clèves et de ses sujets, avoit envahi subitement, et sans aucune intimation de guerre, nos pays de par delà et les avoit endommaigés très-grièvement, au mépris de la trêve de Nice et malgré les assurances que lui et ses ministres nous donnoient continuellement de leur intention de l'observer, comme aussi dissimuloit son allié ledit de Clèves, qui prétendoit vouloir garder la commune paix de la Germanie, nous délibérâmes de passer la mer et de venir en personne au secours de nos dits pays. Nous eussions exécuté sur-le-champ cette résolution si, dans le même temps, le roi de France ne nous avoit assailli du côté du Roussillon avec très-grande multitude de gens, pendant que le sieur d'Albret réunissoit de grosses forces en Navarre. Obligé de leur tenir tête, ce que nous fîmes avec l'aide de Dieu, de telle sorte qu'ils furent reboutés avec honte, confusion et grosse perte, et la saison étant déjà fort avancée, nous retournâmes en nos royaumes de Castille, pour y bailler ordre et provision, bien déterminé toutefois à accourir dans les Pays-Bas, dès que les circonstances nous le permettroient. Retardée encore jusqu'au mois de mai dernier par la contrariété et la diversité du temps, cette résolution nous l'avons enfin exécutée et, avec la divine aide, nous sommes arrivé ici, où nous avons appris par les envoyés de la reine douairière de Hongrie, madame notre sœur, et notamment par le seigneur

[1] Lettre de Charles-Quint à don Philippe, du 25 septembre 1543. M. Gachard, *Anal. hist.*, l. c., VII, 154.



de Boussu, notre grand écuyer, les progrès de la guerre, les grands efforts des ennemis contre nos Pays-Bas, et la résistance que ces pays leur ont opposée, y consacrant, en bons et loyaux vassaux et sujets, leurs vies et leurs biens. A la suite de ces rapports nous dépêchons en toute diligence ledit seigneur de Boussu vers notre sœur et vers vous, pour vous avertir de notre intention d'employer notre personne et toutes nos forces pour votre assistance et le reboutement des ennemis; en quoi nous espérons, avec l'aide du Créateur et la vôtre, faire tellement qu'ils seront contrains, le veulent-ils ou non, de laisser à l'avenir nos dits pays et bons sujets en paix. Nous sommes convaincu que ceux-ci de leur côté, après avoir fait tant et si grand debvoir en notre absence, s'évertueront du tout en tout pour, à ce coup et en notre présence, pouvoir venir au-dessus desdits ennemis, et se mettre en assurance, repos et tranquillité; le seigneur de Boussu vous informera de nos intentions, et nous vous prions de le croire comme nous-même, et de vous employer en ce qu'il vous dira de notre part. Assuré que nous sommes de votre très-grande loyauté, de l'amour, dévotion et affection que vous nous portez par le très-louable devoir que vous avez fait jusques maintenant contre lesdits ennemis; nous ne faillirons pas, quant à nous, à l'office de bon prince en tout ce qui concernera le bien de nos pays, et nous conserverons singulière mémoire de vos bons, notables et mémorables services[1]. »

Marie de Hongrie invita de son côté les états provinciaux à nommer des députés pour l'assemblée générale qu'elle se proposait de convoquer à Bruxelles[2], et, par la dépêche

[1] Cette lettre est datée de Pavie. M. GACHARD, *Notice sur les Archives de Gand*, l. c., 45.

[2] Lettre du 26 juin. Compte de P. de Werchin, f° xxij v°.



adressée à cet effet (26 juin) aux échevins de Gand, elle les prévint de son intention de demander à la Flandre une aide mensuelle de 124,000 carolus, trois mois durant, pour les besoins de la guerre. « Sa Majesté, dit-elle, pour le désir qu'elle a de deffendre et de délivrer les Pays-Bas des invasions des ennemys, sans avoir regard aux grandes affaires de ses royaumes d'Espagne, délaissant ses enfans et postposant tous dangers de sa personne, s'est mise en mer, et après de grans travaux, elle est arrivée en Italie, délibérée de hâter sa venue avec bonne et grosse armée, tant de gens de cheval que de pied, artilleryc et autres munitions de guerre[1]. » En effet, Charles-Quint ne s'occupa ni des réclamations des princes protestants, qui lui demandaient « de nouvelles immunités et de meilleures garanties, » ni des instances de Ferdinand qui le pressait de courir à la défense de la Hongrie ; « bien qu'on pensât généralement qu'il ne faillirait ni à son frère ni à la chrétienté, il voulait avant tout, conserver ses états patrimoniaux, où la pauvre reine Marie enrageait, attendant chaque jour avec une vive anxiété, la nouvelle de l'arrivée de l'empereur et connaissant bien que le salut de ces pays en dépendait[2]. » Comme il l'avait déclaré, en apprenant le refus du duc de Clèves de ratifier la trève conclue à Nuremberg, il était décidé à poursuivre la guerre à toute outrance[3]. Dans un mémoire rédigé par Granvelle, il avait établi la mauvaise foi de ce prince et réclamé l'aide de l'empire pour punir le rebelle[4]. Aussi l'archevêque de Cologne et l'envoyé du duc de Saxe, ayant voulu intercéder en faveur de Guillaume, il les interrompit vivement, et s'écria : « Qu'on ne me parle

[1] M. Gachard, l. c.
[2] Relation de B. Navagero, l. c.
[3] *Staatspapiere*, 381. — [4] *Papiers d'état de Granvelle*, II, 624.

pas de lui : quand le Turc serait à ma porte, je commencerais par punir le rebelle qui a choisi le moment où la patrie courait les plus grands dangers pour s'unir à mes ennemis[1]. » Sa vengeance devait être proportionnée à ses griefs. « Il ne pouvait, dit un ambassadeur vénitien près de sa cour, il ne pouvait tolérer l'exemple que donnait le duc de Clèves, son vassal, en occupant l'état de Gueldre, car d'autres auraient été encouragés par là à suivre cet exemple. Il avait, en outre, à venger des injures particulières, telles que l'ingratitude dudit duc, qui lui était redevable de l'état de Juliers; son refus de prendre pour femme la duchesse de Milan, Christine de Danemark; son alliance avec la maison royale de France, par le mariage contracté entre lui et la princesse de Navarre; ses liaisons intimes avec les luthériens; beaucoup de paroles imprudentes répandues sur le compte de Sa Majesté; enfin, les dommages qu'il avait faits et pouvait faire aux Pays-Bas[2]. »

Des conférences avec le pape et d'autres affaires « qui ne pouvoient être évitées[3], » avaient retardé Charles-Quint, et il n'était arrivé à Spire que vers la fin de juillet. Retenu encore dix à douze jours dans cette ville, il envoya le vice-roi de Sicile, don Fernand de Gonzague, inspecter à Bonn les divers corps destinés à concourir à l'expédition. C'étaient 8,000 vieux soldats italiens et espagnols, amenés par l'empereur, 14,000 lansque-

[1] Spiram venit ad Cæsarem archiepiscopus Coloniensis et pro Clivensi intercedit; sed id frustra fuit. Nisi enim a Geldriæ possessione prius ille discederet, nullam pacis mentionem Cæsar audiebat. Quum Saxonicus legatus mandato sui principis, Granvellanum Moguntiæ pro Clivensi deprecaretur, ac persuadendi causa, reipublicæ diceret privatam injuriam esse condonandam, præsertim jam imminente Turca : non esse discessurum a proposito Cæsarem, ille respondit, quæcunque tandem sit futura Turcarum impressio. SLEIDANUS. 232 v°.

[2] Relation de B. Navagero.

[3] Lettre du 25 septembre, précitée.



nets, 4,000 reitres, 600 chevau-légers allemands[1]. — Dès que son chef l'eut rejointe, cette armée se mit en marche (20 août) et, entrant dans le pays de Juliers, pendant que dans toutes les villes des Pays-Bas, on « faisoit prières, aumônes et processions, » pour ses succès[2], elle parut devant Duren le 22 août. Le lendemain, le prince d'Orange arriva avec environ 9,000 Bas Allemands et 2,000 chevaux des ordonnances[3]; et George Dubois, capitaine-lieutenant de l'artillerie, avec de gros canons pris à Namur, dans le Luxembourg, à Malines, et un fort convoi de poudre achetée à Anvers[4]. Pour assurer la subsistance de cette armée, Marie de Hongrie avait chargé le gruyer de Brabant et le secrétaire Bourgeois d'organiser le service des chariots et des chevaux de transport[5]; Pierre Boisot, nommé commissaire des vivres[6], mit en réquisition tous les « taverniers, vivandiers et autres[7] » et des commissaires spéciaux parcoururent le pays de Liége et les contrées voisines avec mission d'y acheter des denrées de toute espèce[8].

Duren était devenue, par ses nouvelles fortifications, une des plus importantes forteresses de Guillaume de Clèves, et il y avait accumulé les moyens de défense. « Deux fossés pro-

[1] Entre autres un corps de noirs harnais brêmois. — « Georges Van Leysten, rytmeester des noirs harnois brêmois, qui avoient suvy Sa Majesté en ses guerres audit an quarante-trois. (Il reçut en récompense de ses bons services, outre ses gages, une coupe de vermeil.) Compte de la recette générale, décembre 1543. — WAGENAAR. — SLICHTENHORST. — LE PETIT. — BRANTÔME.

[2] Compte de P. de Werchin, f° xxiiij, et de J. B. de Werchin, f° xlvj.

[3] Lettre du 25 septembre, précitée.

[4] Compte de la recette générale.

[5] *Lettres des seigneurs*, I et II. — *Voir* au t. II, f° 356, le compte des chariots fournis à l'armée.

[6] *Ibid.*

[7] Compte de J. B. de Werchin, août 1543, f° xlviij.

[8] 19 août 1543. Compte de P. de Werchin, f° xxiij v°.



fonds et remplis d'eau, entouraient une enceinte de remparts élevés et armés d'une nombreuse artillerie [1]. » La garnison, forte de cinq enseignes présentant un effectif de 2,000 hommes et de 800 cavaliers, « outre les gens de la ville, dont la défense fut très-vive [2], » était commandée par Renaud de Mérode, seigneur de Vlatten et de Froidzheim, échanson héréditaire du duché de Juliers [3]. Ce brave capitaine tenta de retarder les approches par une vigoureuse sortie; mais il fut promptement refoulé dans la place [4], où il rentra d'autant plus décidé à s'ensevelir sous ses ruines, qu'il était certain de n'obtenir de quartier qu'au prix de son honneur.

Le 23 août, vers dix heures du matin, le héraut d'armes Lievin Algoet, dit Flandres, se présenta aux portes de la ville, chargé de déclarer à ses défenseurs « que s'ils vouloient se rendre à l'empereur et lui prêter serment de fidélité, il useroit envers eux de clémence, leur accorderoit pardon et bon traitement, maintiendroit les habitans dans leurs franchises et priviléges, sous la domination du Saint-Empire. Dans le cas contraire, Sa Majesté se verroit obligée, à regret, de les traiter comme des rebelles à elle et au Saint-Empire, de les châtier dans leurs personnes et dans leurs biens pour servir d'exemple aux autres [5]. » Les assiégés, rapporte-t-on,

[1] Lettre de Charles-Quint, du 25 septembre 1543, précitée. — [2] *Ibid.*

[3] *Notice sur la Maison de Mérode.* Bruxelles, 1845, in-8°.

[4] Dans ces combats les Impériaux perdirent, entre autres, un capitaine de la cavalerie albanaise, nommé Jean Chincier, qui fut pris; et le chevalier Verti, gentilhomme de Mantoue, qui fut tué. Le Petit. — Les Clévois, de leur côté. perdirent le comte de Ritberg, qui fut capturé par Étienne Heyenhove, écuyer, rentmeester de la bande d'ordonnances du seigneur de Frentz. A la demande de la reine, qui l'en dédommagea par un don de 600 livres, Heyenhove relâcha son prisonnier sans rançon, pour accomplir une des clauses du traité de Venloo. Compte de la recette générale, de 1545.

[5] Lettre de Charles-Quint, précitée.



persuadés que l'empereur avait été englouti par les flots à son retour d'Alger, répondirent qu'ils ne redoutaient pas un prince mangé depuis longtemps par les poissons [1]. Suivant les données officielles, ils refusèrent d'écouter le héraut, et leur chef se borna à répondre : « Nous ne sçavons lire; retournez d'où vous êtes venu; nous sommes qui nous sommes [2]. »

Au retour du héraut, Charles-Quint ordonna l'investissement de la place, qui eut lieu le même jour. 1,200 pionniers levés dans le comté de Namur, le Limbourg et le pays de Liége [3], se mirent sur-le-champ à l'œuvre, et, dès le lendemain matin, quarante canons, entamant ces murs réputés inexpugnables, ouvrirent une large brèche. Une colonne, formée en majeure partie d'Espagnols, aptes par leur agilité à ce genre d'attaque [4], se lança à l'assaut ; mais, arrêtée par le feu meurtrier d'une grosse tour et par la profondeur des fossés, elle fut repoussée avec perte. Les boulets de toutes les batteries convergèrent alors sur cette tour qui s'écroula, vers deux heures de relevée, et écrasa dans sa chute Renaud de Mérode

[1] Inde Duram Cæsar petit, et quum ad augusti diem vigesimum secundum eò venisset, postridie misso præcone, deditionem sibi fieri postulat : nisi faciant, bellum denuntiat. Milites præsidiarii contemptim respondent, neque sibi periculum esse dicunt ab illo qui jampridem sit factus esca piscium. Nam rumor increbruerat Cæsarem, quum post cladem Argieranam ex Aphricâ domum rediret, facto naufragio, periisse. SLEIDANUS, l. c., 234. — LE PETIT.

[2] « Relation de ce que Lievin Algoet, hérault d'armes de l'Impérialle Majesté, a besoigné vers ceulx de la ville de Duren, y estant envoyé par Sadicte Majesté avec ung trompette, le xxiij[e] jour du mois d'aoust, l'an 1543. » — Lettre de Charles-Quint à Marie de Hongrie, du 25 août 1543. M. GACHARD, *Anal. hist.*, l. c., IX, 132 et 133. — Lettre de Charles-Quint, du 25 septembre précitée.

[3] Compte de la recette générale.

[4] Rebus omnibus instructis, augusti die vigesimo quarto, prima luce tormentis Cæsar oppidum oppugnat, postea militem immittit, Hispanos maxime, quorum erat ingens alacritas. SLEIDANUS, l. c.



avec plusieurs de ses officiers. Aussitôt, « sans attendre le signal qu'il était convenu de leur donner à cinq heures, les Espagnols et les Italiens se précipitèrent vers la brèche. Animés par une généreuse émulation, tous faisant à l'envi, sous une furieuse arquebusade et canonnade, à travers les artifices et les obstacles de toute espèce, après plus de deux heures de lutte, ils s'emparèrent d'une défense et d'un réduit élevé devant la porte de la ville où se faisait l'attaque. Encouragés par ce premier avantage, ils finirent par franchir les deux fossés pleins d'eau, non sans grand'peine, péril et perte de morts et de blessés; puis, escaladant la muraille, ils tombèrent dans la place, ce qui ne fut pas moins difficile que l'escalade. Là s'arrêta la défense : les assiégés mis en fuite furent poursuivis avec impétuosité jusqu'à l'extrémité de la ville; beaucoup furent tués avant de l'atteindre et d'autres forcés de se précipiter du haut des remparts dans les fossés, où ils trouvèrent la mort. Ceux qui parvinrent à s'échapper de la place, furent taillés en pièces ou pris par les troupes du prince d'Orange campées aux alentours; de manière que des soldats aussi bien que des gens de la ville peu se sauvèrent [1]. »

Charles-Quint, dit Brantôme, avait animé les assaillants par sa présence, « y étant fort près et comparoissant en personne, armé de toutes pièces, avec une casaque de drap d'or, tant pour exciter ses soldats, que pour l'envie qu'il portoit à cette place, et à la vengeance qu'il en vouloit avoir. » Cette vengeance fut terrible. Six à sept cents hommes périrent noyés ou égorgés par les vainqueurs; parmi les prisonniers on rechercha, pour les exécuter sur-le-champ, « ceux qui furent trouvés les plus coupables, spécialement les vassaux des

[1] Lettres de Charles-Quint, des 25 août et 25 septembre, précitées. — BRANTÔME.



seigneuries des Pays-Bas, dont il se trouvoit un grand nombre à la solde du duc de Clèves [1]. » Le successeur de Renaud de Mérode, conduit au château de Vilvorde, y fut pendu, l'année suivante, à une potence portant un écriteau avec ces mots : *Dit es de capitain van de muytmakers* (celui-ci est le capitaine des rebelles) [2]. « Il fut permis aux soldats de piller et de saccager la place, en punition de sa révolte, de son obstination, et pour servir d'exemple. » — « Seulement, ajoute Charles-Quint, on eut grand soin d'empêcher qu'il ne fût fait injure aux femmes, aux jeunes filles et aux enfans, qu'on ne leur fît essuyer mauvais traitement, non plus qu'aux églises, ni à ce qui s'y trouvoit. Le surlendemain, on ne sait ni par qui ni comment, le feu prit à quelques maisons et gagna tellement que, quoi qu'on pût faire pour l'arrêter, et l'on se donna beaucoup de peine à cet effet, une grande partie de la ville fut brûlée avec l'église principale. — Dieu est témoin que j'ai ressenti ce malheur jusqu'au fond de l'âme, et faute de pouvoir y remédier, nous avons ordonné d'apporter la plus grande diligence à sauver et à préserver les reliques des saints, la vaisselle et les autres objets que renfermoit l'église, de faire sortir de la place incendiée les femmes et les enfans pour leur sauver la vie. — Il périt, dit-il encore, de 40 à 50 soldats espagnols et italiens, et il y eut plus de 200 blessés. »

Charles-Quint leva son camp le 27, et s'établit, le même jour, à mi-chemin de Juliers, capitale du duché. Cette ville, qui avait d'excellentes fortifications, une nombreuse artillerie, d'abondantes munitions et une forte garnison, n'osa soutenir le choc de l'armée impériale. La garnison l'évacua

[1] Lettres de Charles-Quint, précitées.

[2] M. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 532.

et les habitants s'empressèrent d'ouvrir leurs portes à l'empereur, qui vint avec 500 arquebusiers espagnols et quelque cavalerie, recevoir leurs serments de fidélité et d'hommage [1]. La plupart des autres villes, effrayées du sort de Duren [2], suivirent l'exemple de la capitale, et pendant que l'armée se dirigeait vers la Gueldre, le comte d'Hoogstraeten, avec dix enseignes d'infanterie et 500 chevaux, soumit le reste du pays, ainsi que le duché de Clèves, sans éprouver de résistance. Charles-Quint n'en rencontra pas davantage. Martin Van Rossem, qui, à la tête de 1,500 à 2,000 chevaux, suivit d'abord les mouvements des Impériaux, se retira dans l'intérieur du pays et, le 30 août, ceux-ci parurent devant Ruremonde, sans avoir été inquiétés dans leur marche. Cette ville se rendit à la première sommation. L'empereur y entra le 1er septembre, ayant pour toute escorte les gentilshommes de sa maison. Après avoir reçu les serments de fidélité et d'hommage des habitants, en qualité de duc de Gueldre, il leur jura de son côté la conservation de leurs priviléges [3].

L'armée s'arrêta deux jours à Ruremonde. Durant cette halte, Charles-Quint eut une entrevue avec Marie de Hongrie, qui s'était rendue à Weert [4], pour « conférer de divers objets, notamment de l'entretien de l'armée du côté de la France et de l'alliance avec le roi d'Angleterre [5]. » Dans l'intervalle il reçut des députations de Gueldre, de Straelen, de Wachtendonck, de Clèves, de plusieurs autres villes, chargées de lui présenter

[1] Lettre du 25 septembre, précitée.

[2] Duræ calamitas inopinata, magnam omnibus trepidationem atque terrorem attulit. Sleidanus, l. c.

[3] Lettre du 25 septembre, précitée.

[4] Compte de la recette générale.

[5] Lettre du 25 septembre, précitée. — Autre lettre de Charles-Quint, du 4 du même mois. M. Gachard, l. c., XI, 224.

leur soumission. Le 3 septembre, descendant la Meuse, il vint camper à une demi-lieue de Venloo, « la plus forte place du duché de Gueldre. ». Sa garnison comptait 3,000 hommes, « alors que 2,000 eussent suffi pour la défendre, » et « bien fournie d'artillerie et de munitions de toute espèce, » elle avait préparé une grande résistance. Contenant les habitants fort désireux de capituler, elle repoussa fièrement la sommation de l'empereur, qui ordonna sur-le-champ d'amener les barques saisies sur la Meuse, pour établir un pont de bateaux. Il se disposait à brusquer l'attaque [1], quand Guillaume de Clèves, désespérant d'être secouru à temps par son allié, ne vit plus de salut que dans une prompte soumission.

Le duc Éric de Brunswick et des ambassadeurs de l'archevêque de Cologne servirent d'intermédiaire; Guillaume, suppliant l'empereur de le recevoir en grâce, offrit de se mettre à sa discrétion. Charles-Quint accepta cette offre et, des députés de la Gueldre étant venus s'engager à le reconnaître pour souverain, dès qu'ils auraient été déliés de leur serment de fidélité prêté au duc, il consentit à suspendre les hostilités. Par suite de cette convention, le comte de Buren qui ravageait le nord de la Gueldre, reçut l'ordre de s'arrêter, « puisque le dommage qu'il feroit au pays seroit à l'empereur lui-même [2], » et Martin Van Rossem fut aussi « pris en grâce, à la condition de servir son nouveau maître de corps et de biens. »

Le 6 septembre, le duc de Brunswick et le coadjuteur de Cologne amenèrent au camp impérial le prince vaincu; ils le remirent aux mains de Fernand de Gonzague et du vice-chancelier de l'empire Jean de Naves, seigneur de Messancy [3],

[1] Lettre du 25 septembre, précitée.

[2] Lettre de Charles-Quint, du 6 septembre. M. GACHARD, l. c.

[3] *Ibid.* — Lettre du 25 septembre, précitée.

qui le conduisirent à la tente de Granvelle. Celui-ci lui notifia les volontés de son maître et, le lendemain, Guillaume, accompagné de ses deux intercesseurs, se présenta devant l'impérieux vainqueur de Duren. Charles-Quint les reçut « assis dans son fauteuil[1]. » Tous trois s'étant agenouillés, le duc de Brunswick prit la parole : il invoqua la jeunesse du rebelle, rejeta ses fautes sur de perfides conseils, promit qu'il serait désormais serviteur fidèle, et sollicita humblement son pardon[2]. Guillaume de Clèves confirma cette promesse; il reconnut « avoir provoqué très-justement la colère et l'indignation de l'empereur, et remit la décision de son sort à sa clémence, à sa magnanimité. » Charles-Quint contempla longtemps à ses pieds l'audacieux qui avait tenté d'ébranler sa puissance, qui avait semé la dévastation dans ses états. Rompant enfin le silence : « Tenant compte de votre humble soumission et de votre repentir, dit-il; en considération des succès accordés à mes armes par Dieu, seul auteur de mes prospérités; eu égard à l'intercession du roi des Romains, des électeurs de l'empire et d'autres princes; dans l'intérêt de la paix publique et du bien de la Germanie; mû surtout par le désir de délivrer la Gueldre et le comté de Zutphen des terribles calamités de cette guerre, je consens à user d'indulgence. Allez trouver mes ministres, ils vous signifieront les conditions que je mets à ce pardon[3]. »

Par un traité signé, le même jour, au camp de Venloo, traité dont le préambule retrace l'humiliante cérémonie de sa soumission, Guillaume de Clèves s'engagea à maintenir la religion catholique dans ses états, ainsi que dans ceux qui lui écher-

[1] Sentando in nuestro estado. Lettre du 25 septembre, précitée.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* — *Papiers d'état de Granvelle*, II, 669.

raient à l'avenir ; à en extirper l'hérésie ; à obéir à l'empereur et au roi des Romains ; à rompre toutes alliances, confédérations, ligues avec leurs ennemis, notamment avec le roi de France, le duc de Holstein, se disant roi de Danemark, et l'intrus de Suède ; à n'en jamais conclure qui leur fussent préjudiciables. Il renonça « définitivement et à perpétuité » au duché de Gueldre et au comté de Zutphen, céda et transporta à l'empereur tous ses droits, toutes actions tant pétitoires que possessoires, se bornant à solliciter humblement le maintien des priviléges, des libertés, des coutumes de ces provinces. Il délia de leurs serments les états, le peuple, l'armée ; ordonna à ses capitaines d'ouvrir les portes de toutes les villes aux délégués de l'empereur ; promit, en cas de résistance de leur part, d'aider le nouveau souverain à entrer en possession de ces pays. Il restitua à Jean de Ligne le château d'Arenberg, saisi durant la guerre ; rendit Amersfoort ; livra, pour être inféodés au duché de Brabant, la ville, le château, la seigneurie de Ravenstein, que l'empereur lui remit ensuite pour être tenus féodalement, après avoir fait démolir les fortifications du château[1] et en conservant la faculté de les racheter. A ces conditions, Charles-Quint lui laissa la jouissance des duchés de Clèves et de Juliers ; mais il se réserva l'occupation des villes de Heinsberg et de Sittard, pour assurance de l'exécution du traité, et le droit de réméret les territoires et domaines tenus en engagère par les ducs de Juliers. Des deux côtés une amnistie complète fut proclamée pour les derniers actes de guerre ; les prisonniers furent relâchés sans ran-

[1] Ce fut George Dubois qui opéra cette démolition (compte de la recette générale, décembre 1545), pour laquelle on leva des pionniers et l'on mit en réquisition les paysans des environs, en leur payant 2 patards par jour. (Ordre du 11 septembre 1544. *Inventaire d'ordonnances*, l. c.)



çon, les *brandschaten*, annulées. Enfin, pour mieux assurer encore l'empereur de sa « sincère et fidèle obéissance, » le duc promit de conclure un « traité de confédération mutuelle et de bon voisinage » avec les Pays-Bas[1]. Indépendamment de ces conditions, par une convention spéciale, Guillaume renonça à accomplir son mariage avec Jeanne d'Albret, et Martin Van Rossem, avec ses vieilles bandes, passa sur-le-champ au service de l'empereur.

Après avoir informé Marie de Hongrie de la soumission du rebelle[2], Charles-Quint entra, le 11 septembre, à Venloo, dont il avait été mis en possession aussitôt après la conclusion du traité. Le lendemain, par un acte dressé dans sa tente, les députés des états de Gueldre et de Zutphen le reconnurent pour souverain[3]. Cet acte fut suivi d'un traité de pacification[4], et Charles-Quint jura de maintenir tous les priviléges et les coutumes; de n'exiger aucune taxe sans le consentement des bannerets, des nobles et des villes; de ne nommer aux fonctions publiques, y compris même celle de stathouder, que des personnes versées dans la langue du pays et capables de les exercer par elles-mêmes. Il joignit le gouvernement de ces provinces à ceux de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, dont était investi le prince d'Orange[5], et René, qui se trouvait

[1] *Papiers d'état de Granvelle*, l. c.

[2] Lettre du 8 septembre. M. Gachard, l. c., XI, 224.

[3] Lettre du 25 septembre, précitée. — Slichtenhorst, 466. — Du Mont, IV, 2e partie, 264.

[4] Pontanus, l. xii. — Du Mont, l. c., 266.

[5] L'empereur lui avait promis, paraît-il, d'obliger Guillaume de Clèves à abandonner le tiers du pays de Juliers revendiqué par la maison de Nassau, du chef de la succession du comte Jean et de Marguerite de Juliers et de la Marck (*Apologie de Guillaume de Nassau*, 64); en augmentant l'étendue de ses gouvernements, il voulut sans doute dédommager René de Châlons de l'oubli d'une promesse que les circonstances ne permettaient pas de tenir.



en Gueldre avec 4,000 à 5,000 Bas Allemands et 600 chevaux des ordonnances [1], reçut la soumission des villes, ainsi que le serment des états réunis à Nimègue en assemblée générale (30 septembre) [2].

Le traité de Venloo fut publié dans toutes les villes des Pays-Bas, le 24 du même mois [3]; mais ce fut seulement par lettres patentes du 22 avril 1544, que Charles-Quint prit les titres de duc de Gueldre et de comte de Zutphen [4]. Les dix-sept provinces des Pays-Bas se trouvèrent ainsi réunies sous sa domination. Usant de la faculté de réméré qu'il s'était réservée, il chargea, le 29 juin 1544, Adolphe de Joigny, dit de Pamele, et Jérôme Van Hamme, maître des comptes en Brabant, de négocier le rachat des ville, terre et seigneurie de Rolduc, engagées aux ducs de Clèves et de Juliers depuis 120 ans. En vertu d'un traité conclu à Maestricht par ces commissaires, l'empereur s'engagea à payer 2,000 florins par an jusqu'à remboursement de la somme principale, et rentra en possession de cette seigneurie, le 5 septembre suivant [5]. C'est de cette époque, paraît-il, que date la réunion complète en une seule province, du Limbourg, du comté de Dalhem, des seigneuries de Fauquemont et de Rolduc, et qu'eut lieu la convocation de leurs députés particuliers en un seul corps d'états provinciaux [6].

La prompte soumission de Guillaume de Clèves permettait à Charles-Quint de regagner une partie du temps perdu avant

[1] Lettre du 25 septembre, précitée.

[2] WAGENAAR. — LE PETIT.

[3] Compte de P. de Werchin, f° xxiiij v°.

[4] WAGENAAR.

[5] Compte de H. Stercke (n° 1891) de 1545. Ch. DÉPENSES. — Compte de Nicolas Kannen (n° 5768) aux *Archives du royaume*.

[6] ERNST, *Histoire du Limbourg*, I, 11.

son entrée en campagne, et lui laissait toute liberté d'action contre la France. « Voyant, écrivit-il à son fils, malgré l'époque avancée de la saison, le roi de France conserver une puissante armée et ne cesser de fortifier Landrecy, qui ouvre nos états à ses entreprises, il nous est impossible de désarmer à cette heure; car, quelques bonnes garnisons que nous mettions dans les forteresses, nos frontières seraient sans cesse exposées à de désastreuses excursions. Il convient d'ailleurs de cantonner nos troupes sur le territoire ennemi, où elles trouveront vivres et logement dans les villages et les bourgs, qu'il nous sera facile d'occuper. D'un autre côté, licencier une nombreuse armée sur nos propres terres, serait chose sujette à de fâcheux inconvénients. En conséquence, et comme il n'en résultera qu'un léger surcroît de dépense, nous avons résolu, de l'avis de tous nos capitaines et de ceux des Pays-Bas, d'entrer en France. Si le roi nous offre la bataille, nous sommes trop convaincu de l'excellence de notre cause, de la supériorité de notre armée, contre laquelle l'ennemi, fût-il même plus nombreux, ne saurait tenir, pour n'être pas assuré que Dieu nous donnera la victoire et nous permettra de voler ensuite à d'autres entreprises [1]. »

Le seigneur de Chantonnay, Thomas Perrenot, fut envoyé en Angleterre, pour exposer à Henri VIII l'importance des succès obtenus par l'armée impériale. Ces succès déjouaient les menées des Français en Allemagne, en Danemark, en Suède; ils permettaient au monarque anglais de poursuivre ses projets sur l'Écosse, et devaient faciliter l'exécution des vastes desseins que comportait son alliance avec l'empereur. L'ambassadeur avait aussi mission de prier le roi d'ordonner

[1] Lettre du 25 septembre, précitée.



à la garnison de Calais de seconder les troupes de son allié contre leur ennemi commun. Enfin, Charles-Quint, qui ne trouvait plus à emprunter même à des intérêts usuraires, soit en Allemagne, soit dans les Pays-Bas, désirait que Henri VIII se chargeât, durant un mois, de l'entretien de ses troupes, dépense évaluée à 150,000 écus, ou du moins qu'il lui prêtât cette somme pour un terme de quatre à cinq mois; dans l'intervalle il comptait recevoir l'argent que ses galions venaient de rapporter de l'Amérique, et obtenir de nouvelles aides des Pays-Bas [1].

Il était de l'honneur de Charles-Quint de marcher aux Français qui avaient repris l'offensive. On s'était attendu à voir François Ier accourir au secours de son allié, et, dans la prévision qu'il chercherait à traverser le Luxembourg ou le comté de Namur [2], Marie de Hongrie avait appelé aux armes les vassaux et les milices de ces provinces [3]. Prévenue que le roi concentrait des troupes sur les frontières, elle avait ordonné, dès le 14 août, aux comtes Didier et Jacques de Manderscheidt de se jeter dans Luxembourg [4], et y avait envoyé un corps de Hauts Allemands levés par le capitaine Thamise [5]. Une enseigne de piétons espagnols remplaça à Bastogne les Bas Allemands du capitaine Landenberghe dirigés sur l'armée de Juliers [6], et trois enseignes de Namurois renforcèrent les garnisons de cette ville et de Marche [7].

François Ier, qui avait couvert sa retraite du prétexte de

[1] Instructions du 12 septembre 1543. *Papiers d'état de Granvelle*, II, 678.
[2] Compte de P. de Werchin, f° xxiiij.
[3] *Ibid.*, f° xxiij. — Compte de N. le Gouverneur, f°s xx et xx v°.
[4] Compte de N. le Gouverneur, f° xx v°.
[5] Compte de la recette générale de 1544.
[6] *Ibid.*
[7] Compte de P. de Werchin, f° xxiiij v°.

secourir Guillaume de Clèves, ne montra nullement l'intention de se porter à la rencontre de l'empereur. Il borna toute son assistance à une diversion aussi tardive que les succès de Charles-Quint avaient été prompts : Duren et les principales villes du pays de Juliers étaient conquises quand il entra en campagne. Le 1er septembre, le comte d'Isenbourg, lieutenant de Pierre de Werchin, fut informé de l'arrivée du roi à Stenay et de son projet d'envahir le Luxembourg. Il ordonna aussitôt à tous les vassaux de venir en armes au chef-lieu du duché, et aux prévôts du plat pays d'enjoindre « aux povres gens » de battre leurs grains et de les transporter dans les forteresses. Malheureusement toutes les places étaient encore dans le plus déplorable état ; comme en 1542, Thionville, que l'on s'empressa de ravitailler [1], pouvait seule braver une attaque. Quant à tenir la campagne, il n'en était pas question ; les meilleures troupes avaient rejoint l'armée impériale et il fallait se borner à gêner la marche de l'ennemi en attendant l'arrivée de Charles-Quint.

Les Français, commandés par le duc d'Orléans, se portèrent directement sur Arlon, où ils entrèrent sans coup férir. A cette nouvelle (9 septembre), et les voyant « prendre leur train vers Luxembourg, le comte d'Isenbourg, au nom du gouverneur, et par l'advis des comtes, seigneurs, nobles et aultres estans en ladite ville de Luxembourg, députa le docteur Hans Hecke et Herman Bristgyn, vers la Majesté de l'empereur estant au camp devant Venloo, afin de remonstrer à icelle comment le roy de France, avecq une grosse et puissante armée, estoit dedans le pays, ayant desjà gaignié et prins la ville d'Arlon et avoit intencion de marcher oultre devant la capitale du

[1] Ordres des 1er, 2 et 3 septembre. Compte de N. le Gouverneur, f° xxj.



duché. En conséquence, ils supplièrent très-humblement Sa Majesté que, pour obvier et résister aux emprinses desdits ennemys, il luy plût envoyer gens tant à cheval comme à pied, et aultres choses en tel cas requises[1]. » Mais, l'ennemi, n'éprouvant nulle part de résistance, marcha plus vite que ces députés : le 10 septembre, le duc d'Orléans parut devant Luxembourg, pendant que François Ier ravitaillait Montmédy et en renouvelait la garnison[2].

Il y avait dans Luxembourg 3,500 piétons et 400 chevaux commandés par Gilles de Levant, le valeureux défenseur d'Yvoy, et par Jean de Heu, de Metz. Si les fortifications, fort délabrées, ne permettaient pas de soutenir un siége, il y avait moyen pourtant d'arrêter l'ennemi jusqu'à la venue des secours arrivant par l'archevêché de Trèves[3]. Il n'en fut rien, et, après quelques escarmouches, la place capitula[4]. Les assiégés en sortirent avec armes, bagages et deux enseignes déployées; les autres enseignes, l'artillerie et les munitions furent abandonnées aux vainqueurs. Les habitants de la ville, ainsi que tous ceux du duché, reçurent l'ordre de prêter serment de fidélité au roi de France, dans un délai de quinze jours, sous peine d'être privés de leurs biens, de leurs priviléges, de leurs libertés; mais plus de la moitié des bourgeois de Luxembourg s'expatrièrent, dit-on, plutôt que de se soumettre à cette condition[5]. « Après ce que ladite ville, le xije de septembre xvc xliij, par les ennemys françois avoit esté prise, messieurs le président et gens du conseil de l'empereur se retirèrent en

[1] Compte de N. le Gouverneur, fo xxj vo.
[2] MARTIN DU BELLAY.
[3] Compte de N. le Gouverneur, fos xxij et xxij vo.
[4] MARTIN DU BELLAY. — BERTHOLET.
[5] BERTHOLET.

divers lieux, comme Echternach, Trèves et aultres, pour dresser les affaires journellement [1]. »

Dans une lettre (10 septembre 1543) adressée au landgrave de Hesse, pour engager les protestants à épouser sa querelle, François Ier dit que, par sa jonction avec le duc d'Orléans, il se trouvera à la tête de 18,000 chevaux, 30,000 piétons français, 12,000 lansquenets, 13,000 Suisses, 5,000 Italiens [2]. L'exagération est aussi évidente que le but; mais quel que fût le nombre de ses soldats, les Impériaux n'ayant ni armée, ni place forte, étaient incapables de les arrêter. A l'exception de Thionville, toutes les villes du duché et du comté de Chiny lui ouvrirent leurs portes. La plupart de ses capitaines estimèrent qu'il convenait de démanteler Luxembourg très-difficile à conserver, à cause de son éloignement; on ne pouvait y tenir sans élever des travaux de défense, et il fallait une armée pour les protéger. Arlon, plus aisée à ravitailler, semblait au contraire fort propre à devenir une place d'armes importante, et ils proposèrent d'en faire le point d'appui des opérations ultérieures. François Ier ne partagea pas cet avis : il tenait à occuper la capitale du duché, pour porter le titre de duc de Luxembourg; peut-être aussi entrait-il dans ses vues d'arrêter l'empereur par des siéges. Il résolut donc de la fortifier à quelque prix que ce fût. Le 28 septembre, il y fit une entrée solennelle, accompagné du dauphin, suivi d'un nombreux cortége, et y célébra avec pompe la fête de Saint-Michel. L'examen de l'assiette de la place, de ses tours, de

[1] Compte de N. le Gouverneur, fº xxij vº. — « Premièrement, pour ce que, à cause que l'ennemy françoys ait, depuis le douzeiesme jour de septembre audit an, occupé la ville et grosse partie du pays de Luxembourg, ensemble le comté de Chiny, cependant le conseil n'a eu lieu de résidence. » Compte de Jean Hoszman (nº 21268), aux *Archives du royaume*.

[2] *Correspondenz*, II, 645.



ses remparts le confirma dans son opinion, et il ordonna de commencer sur-le-champ les travaux, que dirigèrent des ingénieurs italiens. Le gouvernement du duché fut donné au duc de Guise; celui de Luxembourg, au seigneur de Longueval et au colonel comte de Piquelin [1].

Tout préoccupé de sa conquête, François Ier semblait avoir complétement oublié Guillaume de Clèves; lorsqu'enfin il se disposa à envoyer dans le pays de Juliers l'amiral d'Annebault avec 400 hommes d'armes et 10,000 fantassins, il apprit la soumission du duc et la marche offensive des Impériaux [2]. Les rapides succès de Charles-Quint et son alliance avec Henri VIII changeaient la situation; menacé à son tour, François Ier rechercha de nouveau les alliés qu'il avait naguère abandonnés. Mais ils connaissaient la valeur de ses promesses, et les princes protestants les premiers refusèrent à ce prétendu protecteur de l'Allemagne des secours pour conserver ses conquêtes dans les Pays-Bas [3]. Il échoua ainsi de tous côtés, et, se trouvant seul en face d'un ennemi profondément irrité, il ne songea plus qu'à se tenir sur la défensive. Laissant une forte garnison à Luxembourg et un corps d'armée sous les ordres du prince de Melfi, pour couvrir les travaux, il se retira à Coucy, où il concentra ses forces, pour résister à une invasion qui le menaçait de terribles représailles [4].

Après avoir donné quelques jours de repos à son armée, Charles-Quint l'avait rapidement transportée dans le Hainaut [5].

[1] Martin Du Bellay. — Bertholet.

[2] Martin Du Bellay.

[3] Lettre de François Ier au landgrave de Hesse, 13 septembre 1543. *Correspondenz*, II, 647.

[4] Martin Du Bellay.

[5] A cet effet, un grand nombre de chariots et de chevaux furent mis en



Elle comptait alors 16,000 Allemands, 4,000 Espagnols, 4,000 Italiens, 800 chevau-légers italiens, et 4,800 chevaux allemands; outre les troupes des Pays-Bas réunies dans cette province et dans l'Artois, 8,000 lansquenets, 3,000 fantassins et 3,000 chevaux espagnols, 5,000 fantassins et 600 cavaliers anglais devaient la renforcer [1]. L'empereur lui-même quitta Venloo, le 14 septembre, pour se rendre à Bruxelles, où les états généraux avaient été convoqués [2]; mais, arrivé à Diest (17 septembre), il se trouva si tourmenté de la goutte, dont il avait déjà souffert à Venloo, qu'il dut suspendre son voyage et, pressé d'obtenir des aides, il appela à Diest les députés de la nation.

Les armements de Marie de Hongrie avaient absorbé les aides extraordinaires votées en 1542; pour fournir au prince d'Orange et au duc d'Aerschot les moyens d'entrer en campagne, elle dut en solliciter de nouvelles [3], recourir aux emprunts et à la création de rentes. Le 7 mars, les états de Brabant l'autorisèrent à vendre des rentes jusqu'à concurrence de 2,000 carolus sur la forêt de Soigne [4]. Le domaine d'Anvers, déjà chargé de 200,000 florins carolus, servit encore d'hypothèque pour 4,000 florins de rentes [5]; par l'entremise du chancelier de l'ordre et du seigneur de Wyngene [6], la

réquisition. Compte de J. B. de Werchin, f° xlviij. — *Lettres des seigneurs*, II, 356.

[1] Lettre de Charles-Quint, du 25 septembre, précitée.

[2] Compte de P. de Werchin, f° xxij v°.

[3] Les états de Namur, entre autres, lui accordèrent, le 14 février 1543, une aide extraordinaire de 12,000 livres. Compte de H. de l'Espinée (n° 16676).

[4] *Acten van de dry staeten*, l. c., f° cxij.

[5] Reg. n° 446, f° 30.

[6] « Don de iij c iiij xx vj carolus à monseigneur le chancellier de l'ordre et monseigneur de Winghene et autres commis, pour practiquer les empruntz en la ville d'Anvers. » Reg. aux dép. et mand. des finances (n° 20736).



reine obtint 100,000 livres de marchands de cette ville et y conclut quelques autres petits emprunts. De semblables démarches eurent lieu ailleurs et l'on s'adressa à un grand nombre de bourses : « gens d'église, nobles, bourgeois, manans et habitans[1]. » Toutes ces ressources épuisées, il fallut de nouveau solliciter les états. La Flandre, les châtellenies de Douai, Lille et Orchies, peu éprouvées par la guerre, accueillirent sans difficulté les propositions de la reine[2]; mais, dans les autres provinces, il fut impossible d'obtenir un subside jusqu'au moment de l'invasion du Hainaut. Alors l'opposition cessa, et en attendant la réunion des états généraux, le comté de Namur accorda 6,000 carolus d'or (5 juillet 1543)[3]; le Hainaut 100,000 livres[4]; le Brabant 300,000 livres payables en trois mois (7 août)[5]. Mais de ces subsides il ne restait plus un denier, et les projets de l'empereur rendaient indispensables de nouveaux sacrifices.

A leur arrivée à Diest, les députés reçurent communication (23 septembre) des demandes que le gouvernement se proposait de faire à l'assemblée générale[6]. La session s'ouvrit, le 30 septembre, à trois heures de relevée, dans l'hôtel occupé par Charles-Quint[7], qui présida avec la régente à la séance d'ouverture. Louis Van Schore exposa que l'empereur avait convoqué ses fidèles états, pour les informer de ses

[1] Compte de la recette générale.

[2] *Ibid.*

[3] Compte de H. de l'Espinée (nº 16677).

[4] 15 juillet 1543. « iiij m livres des deniers proscedans de l'ayde de c m livres accordez par les estatz de Hainnau. » Reg. aux dép. et mand. des finances (nº 20736).

[5] *Acten van de dry staeten*, fº cxxij. — Le Petit. — *Histoire de Bruxelles.*

[6] *Reg. Ad. Van der Goes*, 362, 368.

[7] *Ibid.*

actions depuis son départ des Pays-Bas, et de sa résolution bien arrêtée de ne rien épargner pour châtier leurs ennemis. « Les états, répondit le chancelier de Brabant, rendent grâces à Dieu d'avoir sauvegardé l'empereur, en tant de divers lointains et périlleux voyages, et se félicitent de le revoir, surtout après la conquête importante qui vient de signaler son retour. Ils le remercient de n'avoir pas hésité à quitter pour eux ses autres royaumes et ses enfans, et ils le supplient de prendre de bonne part le petit service qu'ils lui ont fait en son absence, offrant de faire de mieux en mieux à l'avenir, comme ses très-humbles et très-obéissans vassaux et sujets. » Charles-Quint prit ensuite la parole, s'étendit sur la déloyauté du roi de France, qui l'avait attaqué sur tous les points, au moment même où il protestait de son intention de maintenir la paix. Puis, après un court exposé des événements dont les Pays-Bas avaient été le théâtre, il loua les mesures prises par la reine, exprima aux états sa gratitude de l'assistance qu'elle en avait reçue [1], et conclut en leur recommandant les propositions dont ils avaient été saisis. La situation ne comportait pas de résistance et l'empereur eut tout lieu de se louer de leur bonne volonté [2].

Le Brabant accorda 400,000 florins carolus [3], la Flandre 400,000 écus [4], Namur 8,000 livres [5], etc.; mais telle était la

[1] M. Gachard, *Des anciennes assemblées nationales.*

[2] Dépêche du 25 septembre, précitée.

[3] *Acten van de dry staeten*, f° cxxv. — Reg n° 672, f° clxxiij. — *Rootboeck*, f° cxlviij. — 25 décembre 1543. « Quictance pour les mater et couvent de Saint-Bernard lez Diest, de leur entière cotte et porcion en l'ayde de iiij c m livres accordez par les estatz de Brabant, et semblablement quitance du x[e] denier de leur porcion au subside. » Reg. aux dép. et mand. des finances, précité.

[4] *Archives de Gand.* M. Gachard, *Lettre aux questeurs.*

[5] Compte de H. de l'Espinée (n° 16677).



détresse du pays, qu'il fallut près d'un an avant d'obtenir, par la création de rentes, la moitié de l'aide du Brabant ; afin de réaliser le reste, on fut obligé de recourir à des impôts extraordinaires et écrasants pour le peuple [1]. Dans l'impossibilité d'attendre les résultats de ces opérations et la levée des impôts, le gouvernement contracta des emprunts qui devinrent la source de nouvelles charges. Au mois d'août 1544, il n'avait encore été payé que 40,000 florins, et, le 6 de ce mois, les états de ce duché consentirent à donner des obligations pour les 360,000 florins restants, afin de racheter celles qui avaient été créées par Nicolas Nicolaï, receveur général des aides du Brabant, envers des marchands d'Anvers. A la suite de ce vote, Marie de Hongrie fit dresser deux obligations de 388,000 florins carolus, mettant ainsi à la charge du pays les intérêts et les frais de commission de ses emprunts. Comme le chancelier de Brabant se refusait à les sceller, « à cause que l'acte des états passé en cest endroit contenoit simplement qu'ils bailleroient leurs obligations jusques la somme de 360,000 carolus, » la reine l'obligea, par lettres patentes du 24 août 1544, à passer outre, « promettant le tenir indemne et deschargié vers iceulx estatz [2]. » Il résulte d'une attestation du conseil des finances que, « à raison des grandes et excessives sommes qu'il convenoit alors à Sa Majesté impérialle avoir et faire lever à finance, » l'intérêt et les frais de commission des emprunts s'étaient élevés à 16 pour cent par an [3].

Cependant, alors que Marie de Hongrie ordonnait de faire « processions générales et prières, pour que Dieu induisît

[1] *Histoire de Bruxelles.*
[2] Reg. n° 672, f° clxxij.
[3] 26 août 1544. *Ibid.*, f° clxxiiij.

le cœur des princes à la paix [1], » de Rœulx, à la tête des bandes d'ordonnances de la Flandre et de l'Artois, de 2,000 piétons artésiens et flamands, de 3,000 Espagnols récemment arrivés sous la conduite de don Pedro de Gusman [2], opérait à Bouchain sa jonction avec d'Aerschot. Celui-ci amenait les troupes du Hainaut [3], avec de nombreux pionniers levés dans cette province et dans le comté de Namur [4], et les deux corps ne tardèrent pas à investir Landrecy [5]. Pour s'opposer à toute diversion, de Buren, établi à Valenciennes, réunissait les troupes cantonnées dans le Brabant, que renforcèrent successivement des piétons brabançons commandés par Jean de Ligne, des Espagnols et cinq enseignes de lansquenets. Afin de prévenir, autant qu'il serait possible, les désordres des gens de guerre, la régente avait chargé son maître d'hôtel Jean de Northould d'assurer les vivres de l'armée, dans tous les lieux d'étapes jusque sur le territoire ennemi [6].

Les nouvelles fortifications de Landrecy ayant rendu cette place la clef du Hainaut et de la Picardie, Charles-Quint comptait la prendre pour base de ses opérations. Fernand de Gonzague, suivant de près les deux généraux belges, traversa le Cambrésis et vint, avec un petit corps, reconnaître Guise [7], que l'empereur, malgré l'avis de ses principaux

[1] Comptes de P. de Werchin, f° xxv, et de J. B. de Werchin, f° xlvj v°.

[2] Ils furent armés de « corseletz et hacquebutes » que Pierre Butkens, contrôleur de l'artillerie, tira pour eux de l'arsenal de Malines, en vertu d'un ordre de Marie de Hongrie. Compte de la recette générale de 1543.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* et compte de P. de Werchin, f° xxv.

[5] Ordre de la reine d'envoyer des poudres et des munitions au comte de Rœulx, campé à Englefontaine et au duc d'Aerschot devant Landrecy. Compte de la recette générale, septembre 1543.

[6] *Ibid.*

[7] Féry de Guyon.



généraux, avait résolu d'assiéger [1]. Arrivé à l'abbaye de Bonhomie sur l'Oise, Gonzague fut assailli par une forte division française, et une affaire assez chaude s'engagea. De part et d'autre il y eut de grandes pertes; les Impériaux prirent Pedro Strozzi, et les Français, don Francisco d'Este, commandant de la cavalerie légère [2]. Ces derniers furent enfin repoussés; mais cette attaque et la concentration de l'armée royale à Laon démontrèrent le danger de diviser ses forces, et Gonzague rejoignit de Rœulx et d'Aerschot. Leurs troupes réunies s'élevaient à 14,000 lansquenets, 9,000 Espagnols et Italiens, 6,000 Wallons, 10,000 à 12,000 Bas Allemands, Flamands, Brabançons, 13,000 chevaux, ordonnances des Pays-Bas, Clévois, Hauts Allemands. Ils avaient cinquante pièces d'artillerie [3], et une foule de seigneurs des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Espagne étaient accourus cueillir des lauriers sous les yeux du grand empereur. Charles-Quint, retenu au Quesnoy par une nouvelle attaque de goutte, y forma une réserve composée du corps de Van Rossem et des auxiliaires anglais que lui amena le fils du duc de Norfolk [4].

Les travaux de Landrecy étaient achevés, et la bicoque que les Impériaux évacuaient jadis à l'approche de l'ennemi, était devenue une forteresse de premier ordre. Les Français avaient

[1] Relation de B. Navagero.

[2] MARTIN DU BELLAY. — LE PETIT.

[3] Le général MARION, *Chronologie des machines de guerre et de l'artillerie*, 17. — Une partie de ce parc avait été réunie par Matthieu Strick, secrétaire de l'empereur, et formée de canons pris à Malines, à Diest et à Liége. La poudre avait été achetée à Anvers. Compte de la recette générale. — Compte de J. B. de Werchin, f° xlvij et suiv.

[4] MARTIN DU BELLAY. — BRANTÔME, II, 92. — Lettre de l'empereur, du 4 novembre 1543. *Correspondenz*, II, 408. — Britanniæ rex Henricus, fœdere nuper associatus Cæsari, copias aliquot militum transmittit in Belgium, qui, Cæsarianis conjuncti, Landresium obsidunt. SLEIDANUS, 234 v°.



abandonné la ville basse dominée par une montagne voisine, et du côté de la Sambre, peu large encore mais profonde et coulant entre des bords escarpés, se dressait un retranchement qu'ils appelèrent la Courtine du roi. Cet ouvrage comprenait trois solides bastions nommés : Dauphin, Orléans, Vendôme, et le vieux château, espèce de roquette qu'on avait rempli de terre et transformé en plate-forme [1]. Avant l'investissement de la place, Vendôme l'avait ravitaillée et en avait renforcé la garnison, commandée par deux des plus braves capitaines de la France, Lalande [2] et le seigneur d'Essée [3].

Les Impériaux formèrent d'abord trois camps distincts, disposition nécessitée, paraît-il, par les rivalités existantes entre les différentes nations réunies sous les enseignes impériales. Fernand de Gonzague campa sur la lisière de la forêt de Mormal, du côté de Câteau-Cambrésis; d'Aerschot à Maroilles; de Rœulx à La Capelle, où vinrent s'établir aussi les Anglais [4]. La garnison profita de ces fâcheuses dispositions pour retarder les approches par de fréquentes sorties; mais ces attaques n'empêchèrent point l'établissement de deux formidables batteries dont le feu ouvrit bientôt une large brèche. Tout était même disposé pour y monter, quand, le 28 octobre, on apprit l'arrivée de l'armée royale à Câteau-Cambrésis [5]. En effet, les assiégés avaient fait savoir à François Ier que, depuis plusieurs jours, ils manquaient de vin et de bière, et étaient réduits à une demi-ration de pain. Le roi, alors à la Fère sur Oise, avec 12,000 Suisses, 3,000 lansquenets,

[1] MARTIN DU BELLAY.

[2] « Le capitaine Lalande avoit été un aventurier, qui, de grade en grade, étoit parvenu par sa vaillance et services faits au roi. » BRANTÔME, I, 345.

[3] MARTIN DU BELLAY.

[4] *Ibid.*

[5] Lettre de Charles-Quint, du 29 octobre. *Correspondenz*, II, 403.

10,000 Français et 6,000 chevaux [1], rallia sur-le-champ tous les corps cantonnés dans les contrées voisines et « annonça à ses soldats que tout son désir étoit de livrer bataille à l'empereur. Il s'efforça d'inspirer à Charles-Quint la même opinion, et ses historiens, Du Bellay surtout, cherchent à cet égard à en imposer à la postérité : ils le représentent recherchant toujours la bataille, tandis que s'il montra quelque habileté militaire, ce fut en sachant l'éviter [2]. »

A la nouvelle de son approche, Gonzague, d'Aerschot, de Rœulx et le chef des Anglais tinrent conseil de guerre, et, d'un avis unanime, il fut convenu de renoncer à l'assaut et de retirer l'artillerie des tranchées [3]. Ils en informèrent Charles-Quint, alors à Avesnes, et, malgré sa goutte [4], il résolut de se mettre à la tête de son armée. En vain Granvelle lui représenta-t-il « qu'il aimeroit mieux mourir de cent mille morts que de consentir à telle délibération, actendu la disposition de santé de son maître, qui ne sembloit estre pour aller aux champs, surtout en ce temps de diverse saison, et pour ce que le lieu où il vouloit aller estoit si marécageux que les gens sains auroient peine d'y vivre; » en vain lui dit-il « que cecy touchoit à sa conscience, que c'étoit tenter Dieu, qu'aucun confesseur ni théologien ne l'approuveroit; » en vain l'engagea-t-il à consulter ses médecins, certain qu'aucun « ne seroit de cet avis, car on disoit communément que les deux rechutes que l'empereur avoit eues depuis son départ de Diest, estoient succédées par sa faute et qu'il n'estoit maintenant prince pour faire ces entreprises de jeunes gens; » en

[1] MARTIN DU BELLAY.
[2] SIMONDE DE SISMONDI, l. c., XII, 31.
[3] Lettre de Charles-Quint, du 29 octobre, précitée.
[4] Relation de B. Navagero.

vain le chancelier lui exposa-t-il le peu d'importance de l'entreprise qu'il convenait mieux de laisser à ses généraux; Charles-Quint répondit : « Je veois que vous avez raison de non en bailler opinion, et aussi je vous en descharge; mais je demeure délibéré de partir, en cas que le roi de France marche plus en çà de Cambrai[1]. »

Marie de Hongrie, qui s'était rendue à Mons, pour être plus rapprochée de son frère, ne réussit pas mieux à le dissuader de son projet[2] : « Je suis certain, lui écrivit-il, que l'amour que vous me portez et votre souci du soin de ma santé, vous ont dicté les raisons et admonestemens que vous me faites, et, sachant de vrai qu'ils proviennent d'amour de bonne sœur, je vous en remercie. J'aurois cru cependant, selon que je juge votre condition, que en tel cas vous n'eussiez pas été si féminine que le sont les autres femmes plus délicates, mais je vois bien en ceci que l'amour du sang passe la démonstration de vos conditions extérieures. Pour vous donner en ce tout contentement, je vous assure que ne ferai chose que vous ne feriez si vous étiez en mon lieu, et que encore suis certain vous voudriez volontiers faire en l'estat où vous estes. Il me semble que avec ce ne me sauriez plus rien demander[3]. » La princesse n'insista pas davantage[4], et ordonna sur-le-champ de « faire processions et prières » pour le succès des armes

[1] Lettre de Granvelle à Marie de Hongrie, du 29 octobre. — M. GACHARD, *Anal hist.*, l. c., XI, 228.

[2] *Voir* la lettre de cette princesse, du 29 octobre. *Correspondenz*, II, 403.

[3] Lettre du 30 octobre. *Ibid.*, 404. — Dans une autre lettre, du 1er novembre, il lui dit : « Aussi crois-je que auriez fait le même de ce que vous respondis... Et demanday à ce porteur sy vous n'aviez point ri en lysant ma lettre; car je l'avoys fait, quand la vous escripvis, et me sembloit bien que j'avois adressé à ce que vous feriez, si vous estiez en mon lieu. » *Ibid.*, 406.

[4] *Voir* ses lettres des 31 octobre et 1er novembre. *Ibid.*, 405, 406.



impériales[1]. « Sy bataille se doit donner, lui écrivit-elle même ensuite, vous affirme que je vouldrois y pouvoir estre sans estre connue, non pas pour doute que j'aie, que ce ne seroit sans la crainte et peur que les aultres femmes pourroient avoir, mais pour le désir que j'ay de porter la fortune égale avec votre majesté[2]. »

A son arrivée au camp (1er novembre), Charles-Quint trouva l'artillerie retirée des tranchées, sans que cette opération eût été inquiétée par l'ennemi[3]. Seulement, dans la matinée du 30 octobre, une vingtaine de cavaliers, sortant d'un bois voisin de Landrecy, étaient venus reconnaître les positions des assiégeants; « vertement chargés » par quelques gendarmes de la bande d'ordonnances du prince de Chimay, qui leur tuèrent trois hommes, ils furent soutenus par une troupe de 300 chevaux embusqués dans le bois, et les Impériaux, à leur tour, repoussés jusqu'à leur camp. Gonzague, averti que ces tirailleurs masquaient un corps de 3,000 gendarmes, rangea son armée en bataille, et envoya « fil à fil » des renforts au prince de Chimay. Il en résulta « une belle escarmouche, où les François ne reçurent que perte, y laissant quatre à cinq bons personnages prisonniers et d'autres tués[4]. »

Les rapports parvenus, dans la soirée du 1er novembre, sur les mouvements des Français[5], décidèrent Charles-Quint à abandonner ses positions devant Landrecy et à marcher à

[1] Ordre du 30 octobre. Compte de P. de Werchin, f° xxv r°.
[2] Lettre du 2 novembre. *Correspondenz*, II, 406.
[3] Lettre de Charles-Quint, du 1er novembre. *Ibid.*, 406.
[4] Lettre de d'Aerschot à Marie de Hongrie, du 30 octobre 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 358.
[5] Lettre du 1er novembre, précitée.



l'ennemi (2 novembre). Profitant aussitôt de l'éloignement des Impériaux et trompant la surveillance des troupes chargées d'observer la place, Martin Du Bellay y introduisit 1,200 moutons, 180 bœufs et 160 sacs de farine [1]. Cependant l'armée impériale s'était avancée jusqu'à une lieue du camp royal, et il y eut « quelque escarmouche où les François perdirent aulcuns gentilshommes et aultres gens, sans que les nôtres reçussent aucun dommage [2]. »

Le 3 novembre, les Impériaux, s'avançant jusque sous le canon de l'ennemi, vinrent lui présenter le combat, et les dispositions qu'il prit présagèrent un engagement général. François Ier, par un retour à la tactique des trois *batailles*, « ordonna à une tierce partie de l'armée de se tenir à l'écart prête et fraîche pour secourir les autres, et ainsi cette armée étoit ordonnée en trois batailles, contre la coutume [3]. » Le roi chevalier pourtant ne songeait pas à laver l'affront de Pavie, et il se borna à engager une forte troupe de gendarmes et de chevau-légers. « Y eut grosse et longue escarmouche, laquelle fut vivement repoussée par nos avant-coureurs, et s'échauffa la chose tellement qu'il sembloit que lesdits ennemis viendroient à la bataille. Mais comme ils furent repoulsés jusques aux tranchez, et y perdirent plusieurs gens qui furent tués et aultres prisonniers, ils se retirèrent tout à fait sans jamais oser sortir [4]. »

Charles-Quint, au contraire, était bien décidé à remettre la querelle au sort des armes [5]. Au moment de se porter en

[1] MARTIN DU BELLAY.

[2] Lettre de Charles-Quint, du 4 novembre. *Papiers d'état de Granvelle*, II. 683. — MARTIN DU BELLAY.

[3] M. LOUIS BONAPARTE, *Hist. de l'artillerie*, 170.

[4] Lettre de Charles-Quint, du 4 novembre, précitée.

[5] Le fait est établi par ses lettres, par d'autres encore (voir *Lettres des sei-*



avant, il dit aux gentilshommes de son escorte : « Combattez en cavaliers pleins d'honneur, et si vous voyez mon cheval renversé et l'étendard que porte Luiz Mendez Quijada abattu, relevez l'étendard plus tôt que moi [1]. » Il vint à plusieurs reprises défier l'ennemi, « lui présentant tantôt son avant-garde, tantôt son corps de bataille, tantôt son arrière-garde, » et, depuis neuf heures du matin jusque trois heures de relevée, il resta en présence des lignes militaires, « si près que l'on pouvoit tirer dans le camp des ennemis. Mais ils avoient été si bien saluez de ladite escarmouche et embarrement que l'on leur fist, qu'ilz n'en voulsirent plus manger, et se contentèrent de canonier et tirer aulcuns cops d'artillerie, qui ne feirent aulcun dommage. » Vers le soir, l'armée impériale alla camper près de Neuvely, à une petite lieue des Français, « au milieu des champs, sans haye, buisson ny rivière, fossés ny aultre empeschement, et la pleupart à la veu de leur camp. » Elle y resta toute la journée du 4, « afin d'actendre si lesdits ennemys reprendroient quelque couraige et souvenance de tant de braveries qu'ils avoient faict partout, de vouloir venir chercher l'empereur et lui bailler bataille. » En parlant de cette affaire à Marie de Hongrie, Charles-Quint lui dit : « Et vous certifie pour vérité qu'il est impossible de veoir gens plus délibérez et déterminez de venir à la bataille, ni de meilleur visaige et affection que cette mienne armée monstra et démonstre continuellement. Quant aux ennemys, je n'en

gneurs, II, f° I, 357), et par le rapport de l'ambassadeur vénitien B. Navagero. Le silence de Martin Du Bellay et des autres historiens français, sur les journées des 2, 3 et 4 novembre, est fort singulier.

[1] SANDOVAL, II, lib. XXV, § 46. — Ces paroles sont rapportées par M. MIGNET, *Charles-Quint, son Abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste.* Paris, 1857, 121 (travail aussi remarquable par la noble impartialité que par le beau talent de son auteur).

sçauroye dire dadvantaige, sinon que tous ceulx que l'on en a veu, s'en sont enfuyz, fors les prins et tuez [1]. »

Désespérant d'en venir aux mains avec son rival, l'empereur tint un conseil de guerre, où il « appela les seigneurs d'Espagne, les princes et généraux allemands, don Fernand et autres seigneurs de par deçà, et le général des Anglois, fils du duc de Norfolk. Tous furent d'avis qu'ayant si amplement accompli en l'endroit des ennemis pour réprimer leur insolence, et comme ceux-ci estoient en un fort où l'on ne les pourroit forcer, qu'on ne leur pourroit couper les vivres, vu le mauvais temps et la saison, il falloit, sans faire plus ample compliment, qui seroit superflu, lever le camp et se diriger vers Crèvecœur, où l'on verroit s'il y avoit moyen d'empoigner quelque chose à l'ennemi ou du moins bailler aux troupes une curée sur ses pays, affin de les renvoyer avec bonne bouche [2]. » C'était en effet le parti le plus prudent : la saison des pluies était arrivée et déjà sa pernicieuse influence se faisait sentir dans l'armée livrée à la désertion [3], tourmentée des fièvres et exposée à la disette [4]. Dans de telles conditions reprendre le siége de Landrecy, en présence d'un ennemi non entamé et en position de profiter des circonstances pour se jeter sur un adversaire affaibli, c'eût été s'exposer à un désastre que Charles-Quint n'eut pas toujours la sagesse d'éviter.

Avant de se ranger à l'avis de ses généraux, l'empereur envoya, le même jour, à Crèvecœur huit enseignes de lansque-

[1] Lettre du 4 novembre, précitée.

[2] Autre lettre de Charles-Quint, du 4 novembre. *Correspondenz*, II, 408.

[3] Ordre de la reine, du 24 octobre 1543. Compte de P. de Werchin, f° xvij.

[4] MARTIN DU BELLAY. — Il fallait faire venir les vivres des Pays-Bas, par le Hainaut, où un ordre de la reine avait mis en réquisition, à cet effet, « tous les chevaux, chariotz, vivres et fourrages. » Compte de la veuve de J. de Wignacourt (n° 15172), f°s viij et viij v°.



nets et quelques hommes d'armes de la bande d'ordonnances de d'Aerschot, commandés par l'écuyer George de Sonville [1]. Il comptait les suivre le lendemain et coucher à Solesme [2], lorsque François Ier, alarmé par la nouvelle que les Impériaux construisaient des ponts sur l'Escaut, et leur supposant l'intention de tourner ses positions, ordonna sur-le-champ la retraite [3]. « A onze heures de nuit, ledit roy de France, estant dedans la ville de Chasteau-Cambrésy, monta à cheval, et feit entendre qu'il alloit donner la bataille; mais, sans sonner trompettes ni tambourins, faisant oster à tous les mulets leurs sonnettes, print le chemin et la fuite vers Guise, avec toute son armée [4]. » Cette résolution ne s'accorde guère avec la réputation de bravoure faite à ce prince, que Charles-Quint accuse d'avoir montré en cette circonstance « si grosse crainte qu'il se fit chief de l'avant-garde pour retourner plus sheurement en son royaulme, d'avoir été luy-même, avec ses mignons, le solliciteur par les rues, pour faire advancer le partement [5]. » Les Espagnols, rapporte Brantôme, se moquè-

[1] Compte de la recette générale. — [2] Lettre du 4 novembre, précitée.

[3] Lettre de Charles-Quint à Marie de Hongrie, du 5 novembre 1544. *Papiers d'état de Granvelle*, II, 685. — « Lors l'empereur partit de Bruxelles avec résolution de luy venir donner bataille; mais ledit roy se délibéra de ne point combattre, car il fist desloger son artillerie et bagage dès la minuit, de sorte qu'au point du jour il estoit bien esloigné deux lieues de nostre camp. Féry de Guyon, 97.

Venit etiam eò Galliæ rex totis viribus, et omnino res ad prælium spectabat. Sed quum annonam intulissent Galli, silentio noctis illinc discedunt, nec deprehensum hoc ab hoste fuit prius quam illuxisset. Sleidanus, l. c. 235.

[4] *Journal de Vandenesse.*

[5] Lettre de Charles-Quint, du 5 novembre, précitée. — « Y avait-il de l'honneur, après que le roi de France avait défié son rival, après qu'il lui avait fait dire et publié dans tout son camp qu'il l'attendait avec le désir d'en venir aux mains avec lui, de profiter des ombres de la nuit pour s'enfuir vers Guise? » Rapport de B. Navagero, l. c., 93.



rent fort du roi, « qui n'avoit voulu s'amuser au combat, et disoient tout haut que les François craignoient la touche de Pavie [1]. » Au milieu du désordre, ils incendièrent les faubourgs de Cateau-Cambrésis, où leur roi avait eu son quartier général [2].

Charles-Quint n'apprit cette brusque retraite que le 5, à huit heures du matin [3]. Il lança une partie de sa cavalerie sur les traces de l'ennemi, et la suivit bientôt en ordre de bataille, « ne croyant pas qu'après ses bravades, le roy se retireroit ainsi. » Mais les Français avaient fait telle diligence qu'ils avaient déjà une avance de cinq lieues. La cavalerie impériale néanmoins ramassa un grand nombre de prisonniers, et, poursuivant sa course, sans s'amuser à recueillir les tentes, les armes, l'artillerie dont les chemins étaient jonchés, elle atteignit l'arrière-garde, « passé les bois de Bouchain, qui sont en France trois grandes lieues [4]. » Un combat assez vif s'y engagea, où les Français perdirent, entre autres capitaines, le seigneur d'Andouin, favori du dauphin [5], et abandonnèrent une grande quantité de munitions [6].

Charles-Quint, averti que François Ier avait passé l'Oise,

[1] I, 387. — « Il est passé un gentilhomme françois nommé le sieur de Framezelles, pour le camp devant Monstreuil, ayant ung saulf conduit du roy d'Angleterre pour aller vers luy, lequel a tenu beaucoup de folz propos, combien que en France il soit tenu bien saige. A dit en plaine table au duc de Norfolk et aultres, présent beaucoup des capitaines des nostres, que sans l'aide du roy d'Angleterre, l'empereur fut esté desjà chassé hors de son païs. Sur quoy luy fut respondu que le roy son maître n'en prendoit point le chemin, quand il s'enfuit du chasteau de Cambrésis, aussi que on luy avoit aultreffois gaigné trois ou quattre battailles sans l'aide de nulz princes. » Lettre de de Rœulx à Marie de Hongrie, du 1er août 1544. *Lettres des seigneurs*, II, f° 417.

[2] Lettre du 5 novembre, précitée. — MARTIN DU BELLAY.

[3] Lettre de Charles-Quint, du 6 novembre. M. GACHARD. *Anal. hist.*, IX, 140.

[4] *Journal de Vandenesse.*

[5] BRANTÔME, II, 92. — [6] *Journal de Vandenesse.*



« revint loger dedans le Chasteau-Cambrésis, au mesme logis dont le roy estoit party la nuit précédente [1]. » Dès son arrivée, il manda le châtelain, « inculpé d'avoir empêché les habitans de le prévenir à temps de la retraite des François, en leur deffendant de sortir de leurs maisons, et le fit jeter prisonnier aux fers. Il se proposoit de l'envoyer à Marie de Hongrie, pour le mettre quelque part en bonne garde, pendant que l'on s'informeroit comment la chose s'étoit passée, car le prisonnier avoit bien mérité d'être châtié de la vie, si la faute qu'on lui imputoit, se trouvoit inexcusable [2]. » Ce fut là aussi que l'empereur prépara l'exécution d'un projet destiné à le dédommager de la non réussite du siége de Landrecy. Il avait compté, paraît-il, tourner l'armée française en occupant Cambrai, et y avait envoyé le seigneur de Bugnicourt avec quelques troupes, sous prétexte « des hostilités et violences commises par les François en ce pays de Cambrésis; mais ceux de la cité avoient refusé de recevoir ces gens de guerre. Cette affaire ayant été communiquée secrètement à aulcuns non suspects, leur sembla que l'empereur devoit faire une citadelle audit Cambrai, où le roi de France l'avoit déjà quelquefois dessigné, démonstrant y avoir bon goust, et qu'il valoit mieux que l'empereur le fît que d'en laisser la commodité au roi, dont pourroit advenir la perdition de ladite cité et dudit pays pour le saint empire, et grand inconvénient pour les Pays-Bas [3]. »

En informant Marie de Hongrie de cet avis, Charles-Quint lui écrivit : « Cette citadelle se pourroit faire avec la contribution de ceux de ladite cité et du pays de Cambrésis, pour

[1] *Journal de Vandenesse.* — Lettre du 5 novembre, précitée.

[2] Lettre du 6 novembre, précitée.

[3] *Ibid.*

satisfaction des termes qu'ils ont tenus envers moi, autres que de bons sujets du saint empire, voire contre la neutralité et bon voisinage de mesdits pays. On pourroit se fonder sur la violence usée par le roi de France et l'intérêt de l'empire, ce dont rendroient témoignage les princes d'Allemagne estant en ceste armée. Je laisserai la chose suspendue jusques je vienne à Crèvecœur, et en attendant je temporiserai avec ceux de Cambrai, sans leur montrer ni mécontentement ni contentement[1]. » Dans une autre lettre, il dit à la reine : « S'il eût plu à MM. de Château-Cambrésis m'avertyr quand les derniers François deslogèrent de leur camp, si je l'eusse su trois ou quatre heures auparavant, ou si je n'eusse eu affaire à ung fou évêque de Cambrai (Robert de Croy), ou si une partie de mes gendarmes n'eussent fait les fous en allant plus avant qu'on leur avoit commandé, j'eusse eu plus grand profit, car la pluspart de l'armée du roy ou pour le moins M. de Vendôme avec son arrière-garde y demeuroit[2]. » De son côté la reine, en exprimant sa joie « de la honteuse fuite des François, » se montra indignée « de la mauvaise conduite de l'évêque et de ceux de Cambrai, » ajoutant que l'empereur « pouvoit en faire ce que bon lui sembleroit, et que l'évêque seroit bien fin, s'il la faisoit parler en sa faveur. » Elle ajouta que s'il fallait en venir à une attaque ouverte contre cette ville, elle tenait prêts 800 pionniers, et qu'il lui en arrivait journellement d'autres[3].

Charles-Quint entra inopinément dans Cambrai, le 10 novembre, et traça sur-le-champ le plan d'une citadelle que le

[1] Lettre du 6 novembre, précitée.

[2] Lettre du 5 novembre. *Correspondenz*, II, 409.

[3] Lettre du 6 novembre. *Ibid.*, 410. — Une partie de ces pionniers avait été levée dans le comté de Namur, en vertu d'un ordre du 31 octobre. Compte de J. de Hemptines (nº 15553), fº xxvij.

seigneur de Glajon fut chargé d'exécuter[1]. Pour l'ériger, il invoqua ses titres de comte d'Artois et de Hainaut, sans se préoccuper des priviléges que cette ville libre tenait de l'empire, et dont il avait juré le maintien; en outre, il « dépouilla presque tout le pays, se servant des ruines et des matériaux de la ville de Crèvecœur, des châteaux de Cuvillers, d'Escaudeuvre, de Rumilly, de Fontaines, de Saint-Aubert, de Cauroy, d'autres plus voisins, et même de la magnifique église des chanoines de Saint-Géry. Il dressa aussi sur les ruines de 800 maisons appartenantes aux principaux du pays, une place d'armes si vaste, qu'une armée pouvait s'y ranger en bataille et écarter un ennemi qui serait déjà entré dans la place[2]. »

Tout en traitant de honteuse et de lâche la conduite du roi de France, Charles-Quint craignit que la levée du siége de Landrecy ne fût envisagée comme un échec, et il voulut que l'Europe entière sût que François Ier avait refusé d'accepter la bataille. Il chargea Marie de Hongrie de rendre publiques les lettres qu'il lui avait écrites à ce sujet et d'en répandre des copies en Allemagne, en Italie et dans d'autres pays[3]. Son empressement à flétrir par la publicité un acte où brillait plus la prudence que la bravoure, s'explique d'ailleurs aisément.

Dans le même temps, le comte Guillaume de Furstenberg, récemment passé du service de France à celui de l'empereur, entrait dans le Luxembourg par l'archevêché de Trèves, et, le 11 novembre, il investit Luxembourg avec 10,000 à 12,000 lansquenets[4]. Il reçut de l'artillerie et des munitions de Liége[5]

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 15 février. *Archives de l'Audience*, liasse 1145.

[2] J. Le Carpentier, *l'Estat de Cambray et du Cambrésis*, I, 158-159.

[3] Lettre du 5 novembre, précitée.

[4] Martin Du Bellay. — [5] Compte de la recette générale.

et de Namur [1], et fut rejoint par divers corps de piétons et de pionniers luxembourgeois [2], namurois [3], liégeois [4]. Pour couvrir les opérations des assiégeants, Pierre de Werchin s'établit à Marche en Famenne, avec des enseignes d'infanterie amenées du pays de Liége par Philippe Duchêne, et du Hainaut [5], par George de Sonville, des milices luxembourgeoises [6] et namuroises [7], quelque cavalerie [8] et un parc d'artillerie, provenant en grande partie de Namur [9]. Les Français, prévenus de cette attaque, avaient détruit tous les bâtiments voisins de la place, tels que le couvent des Dominicains qui s'élevait à la porte du château [10], et, comptant sur la mauvaise saison, ils s'étaient préparés à une vigoureuse résistance. Les nouvelles fortifications n'étaient pas encore en état de soutenir un siége régulier, mais elles suffisaient pour faire échouer un coup de main [11]; or, les Impériaux ne pou-

[1] Ordres du 12 novembre 1543 (Compte de P. de Werchin, f° xxv v°); du 15 (Compte de J. B. de Werchin, f° xlv v°), et du 25 novembre (Compte de P. de Werchin, f° xxvj). — [2] Compte de N. le Gouverneur, f° xviij v°.

[3] Compte de J. B. de Werchin, f° xlvij. — [4] Compte de la recette générale.

[5] *Ibid.* — [6] Compte de N. le Gouverneur, f° xx.

[7] Compte de P. de Werchin, f° xxv. — [8] Compte de N. le Gouverneur, f° xxv.

[9] Compte de P. de Werchin, f° xxv v°. — [10] BERTHOLET, VIII, 19-21.

[11] « J'ay veu par votre lettre le désir que le roy a entendre les fortifications de ceste ville..... la fortification ne sauroit porter mieulx et combien qu'elle ne soit parfaite, elle est en tel estat que nous ne craincgnons pas tous les forts du monde ensemble. Nous avons huit grands cavaliers avec les deux petites plates formes que nous avons fait au tranchement de la ville; à chacun grand cavalier il y a cincq et six pièces que canons, que coulevrines et grandes coulevrines, sans les platte formes du chasteau, qui tout défendent et par dehors et par dedans. Les souldars de la meilleure volonté qui se puisse trouver et bien disposés à combattre, et désirant bien d'estre assaillis de plus grande force du sesnéchal de Haynaut et du comte Guillaume. Combien qu'ils ne gagneroient pas grand honneur de défendre une ville forte, je vouldrois avoir payé deux cents escus de ma bourse seusse veoir en honneur ce que nous avons fait. » Lettre interceptée de Hieronimo Marini à d'Annebault, du 16 novembre 1543. *Lettres des seigneurs*, II, f° 363.



vaient tenter davantage. Rejetant la proposition de l'ingénieur Jérôme Marini, d'abandonner la basse ville, où il serait impossible à l'ennemi de tenir sous le feu du château, le seigneur de Longueval « voulut les défendre jusques à jamais[1], » et cette imprudente résolution imposa un si lourd service à la garnison que, sans avoir d'attaques sérieuses à repousser, elle fut bientôt réduite aux abois par la fatigue et par la pénurie des vivres[2]. Les assiégeants, informés de cette situation, resserraient déjà leurs lignes, quand le prince de Melfi vint ravitailler la place et rafraîchir la garnison, à la tête des chevau-légers du seigneur de Brissac et d'un corps d'Italiens, « braves soldats comprenant plus de six cents harquebusiers à cheval et le demeurant armés de picques, tous bien armés, qui de mailles, qui de harnois frisés d'or[3]. » Ensuite un hiver des plus rigoureux vint arrêter les travaux des tranchées, et obligea Furstenberg à se retirer en Allemagne[4].

La campagne contre la France, commencée trop tard, n'avait guère répondu aux préparatifs des Impériaux. Si François Ier avait reculé devant eux, ils n'avaient réussi ni à Landrecy, ni à Luxembourg. Leur seul avantage, c'était la soumission de

[1] « J'ay escript à monsieur le mareschal touchant les réparations de ceste ville qu'il sauroit bien se reposer jusques au bon temps, car nous sommes desjà si très-fort que nous ne craingnons pas la force de tout le monde. J'estois d'opinion d'abandonner la basse ville pour le repos des souldars, car aussi bien nostre artillerie et le retranchement que nous y avons fait la défend de tous costés, si très-bien que quand il n'y auroit point de muraille, les ennemis encore n'y oseroient entrer, si ne venoient de bas de terre comme les toppes: mais monseigneur de Longueval est en contraire opinion, ne veult que les souldars ayent ce repos, mais les veult deffendre jusques à jamais. » Autre lettre interceptée du même au duc d'Orléans, du 17 novembre 1543. *Ibid.*, f° 362.

[2] Lettre interceptée du seigneur de Jametz au duc d'Orléans, du 17 novembre 1543. *Ibid.*, f° 302. — [3] *Ibid.*

[4] MARTIN DU BELLAY. — BERTHOLET, l. c.



Guillaume de Clèves, qui assurait la sécurité des Pays-Bas du côté de la Gueldre et du pays de Juliers, et permettait à l'empereur de porter désormais tous ses efforts contre son principal ennemi. Les troupes des Pays-Bas furent licenciées; mais de Rœulx fut autorisé à conserver 4,180 piétons et 498 chevaux pour renforcer les garnisons des villes et des châteaux de la Flandre et de l'Artois [1]. Charles-Quint, qui avait vu le mauvais état des forteresses, ordonna en même temps, d'augmenter et de réparer les fortifications des places frontières; mais la pénurie du trésor mit obstacle à cette résolution [2]. Quant aux troupes étrangères, elles restèrent pour la plupart cantonnées en Belgique, où elles se livrèrent à de tels brigandages qu'un mandement du 3 décembre ordonna d'arrêter et de pendre sur-le-champ tous les gens de guerre « qui se avanchoient logier sur le bon homme [3]. »

[1] On plaça 40 de ces piétons à Dunkerque, sous le seigneur de Northould; — 225 dans les châteaux de Gravelines, Anderwyk, Tournehem, Zuytkerke, Austie et le *Bollewerk* de Hannewyns, avec quelques cavaliers, sous Jean d'Estourmel, seigneur de Vendeville; — 325 à Bourbourg, sous Charles Van den Corenhuyse; — 500 à Saint-Omer, sous Claude de Hallewyn, seigneur de Nieuwerlet; — 800 à Aire, sous Henri de la Barre et Alexandre de Bourges; — 30 à Lillers, sous Philippe de Bellefourrière; — 450 à Béthune, sous Ysembart de Hourchin, seigneur de Mory; — 150 au château de Béthune, sous Frédéric de Melun; — 200 au Neuf-Fossé, sous François d'Ochoch, seigneur de Los; — 350 au château de Bapaume, sous Hugues de Flory, seigneur d'Orchimont; — 60 furent répartis dans les petits forts. En outre, deux colonnes volantes de 500 piétons chacune, commandées par Jean, seigneur de Bely, et Jean Binot, étaient établies entre l'Artois et le Hainaut. Ordres du 14 novembre. *Dépêches de guerre*, n° 367, f^os clxj v° et clxiiij.

Les chevaux se trouvaient placés : 48, sous de Rœulx; — 100, sous Jacques de Habarcq, seigneur d'Aix; — 50, sous Jacques de Bryas; — 100, sous Adrien de Noyelles, seigneur de Marle; — 200, sous le seigneur de Bugnicourt. Ordres du 12 novembre. *Ibid.*, f^os clxij v°, clxiij, clxiij v°, clxiiij.

[2] Compte de la recette générale.

[3] « Comme il soit venu à notre cognoissance, dit le préambule de ce mandement, que depuis la rompture et séparation de nostre armée, plusieurs gens de



Parmi les Belges qui s'étaient signalés par leur valeur, on cite particulièrement le seigneur de Praet, à qui l'on attribue en partie le succès du prince d'Orange devant Heinsberg [1]; Hugues Le Grand, secrétaire de l'empereur, qui se distingua également dans la guerre de Juliers; George Dubois, capitaine-lieutenant de l'artillerie, et Antoine Dufresnoy, dit Chuet, récompensés tous deux « de leurs services de guerre par une pension annuelle de 200 livres; » Marcelis Van de Briele, drossard de Waelhem, mentionné pour ses exploits dans le Brabant [2].

Charles-Quint revint à Bruxelles, le 24 novembre, après avoir eu, à Valenciennes, une entrevue avec Antoine de Lorraine, qui avait offert sa médiation aux parties belligérantes, sans parvenir toutefois, à concilier leurs différends [3]. Dès son arrivée, l'empereur se rendit à l'assemblée des états généraux réunis par ses ordres, et leur fit annoncer, par Louis Van Schore qu'obligé de présider la diète germanique, il comptait se rendre bientôt en Allemagne, mais qu'il serait de retour vers le mois de mars. Prenant ensuite la parole, il renouvela aux états la promesse de n'épargner pour leur défense ni sa personne, ni les biens de ses autres royaumes; leur exposa brièvement ses grandes dépenses, et les exhorta à accueillir, en bons et loyaux sujets, les propositions qui leur seraient soumises par la reine régente. Le pensionnaire de Bruxelles le remercia, au nom de l'assemblée, « lui offrant

guerre, tant de cheval que de pied, se soient avancés de faire plusieurs foules et oppressions à la grande charge et destruction du pauvre peuple. » *Archives de l'Audience*, liasse 1145. — Compte de P. de Werchin, f° xxvij.

[1] SLICHTENHORST. — WAGENAAR. — LE PETIT.

[2] Compte de la recette générale.

[3] DOM CALMET, l. c., L. XXXII.



corps et biens [1]. » Quelque temps après, Marie de Hongrie appela à Anvers les députés de chaque province [2], et leur adressa séparément de nouvelles demandes d'aides [3], qu'il fallut se résigner à accorder malgré la détresse du pays.

Charles-Quint alla alors réclamer l'assistance de l'empire germanique contre les Turcs redevenus formidables tout à la fois à l'Allemagne et à l'Italie. Il quitta Bruxelles le 2 janvier 1544, et arriva le 5 à Liége, où il fut reçu avec de grands honneurs. Les deux bourgmestres lui ayant présenté les clefs de la ville, il les suspendit à l'arçon de sa selle ; mais, dans la grande cour du palais épiscopal, il les rendit à ces magistrats en disant : « Gardez-les toujours avec la même fidélité que vous les avez conservées jusqu'à présent. » Paroles grosses d'orages, car les bourgmestres ne voulurent plus se dessaisir de ces clefs, et l'on sait les troubles qui s'ensuivirent [4]. Charles-Quint profita de son séjour à Liége pour presser Corneille de Berghes de vider leurs différends de juridiction, source incessante de tracasseries et d'embarras, et, dans des conférences tenues à Saint-Trond, ses commissaires jetèrent les bases d'un traité qui suspendit momentanément d'inconciliables prétentions [5].

[1] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales.*

[2] Compte de P. de Werchin, f° 26 v°. — Les états de Namur élirent le 6 décembre 1543, les députés qui y furent envoyés.

[3] M. Gachard, *Lettre aux questeurs.*

[4] Fisen, l. xvi, 343. — De Villenfagne d'Ingihoul, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége*, II, 69. — Dewez, *Histoire de Liége.*

[5] Ces commissaires étaient : Adolphe de Pamele, Adrien Van der Burch, membre du grand conseil de Malines; et Jacques Boon, membre du conseil souverain du Brabant. Compte de la recette générale.



CHAPITRE XXXIV.

PAIX DE SPIRE. — CAMPAGNE DE FRANCE. — TRAITÉ DE CRESPY.

(1544-1546.)

Charles-Quint employa l'hiver à combiner avec Henri VIII l'exécution de leurs projets et à détacher de la France tous ses alliés. Cette dernière tâche fut d'autant plus facile que l'Europe s'indignait de voir les flottes coalisées de François Ier et de Soliman ravager le littoral de l'Italie, préparer le succès des armes ottomanes en Allemagne. Le duc de Clèves, se conformant aux dispositions du traité de Venloo, envoya des députés à Bruxelles, où ils signèrent, le 2 janvier 1544, un traité d'alliance offensive et défensive, par lequel les deux parties s'engagèrent à ne conclure ni paix ni trêve avec l'ennemi commun, sans consentement réciproque [1]. Il ne restait plus, dès lors, pour mettre désormais le nord des Pays-Bas à l'abri de toute insulte, qu'à désarmer le Danemark; il ne fut pas difficile d'y réussir.

La soumission de Guillaume de Clèves et l'alliance de Charles-Quint avec Henri VIII, étaient de nature à alarmer Christiern III, depuis longtemps désabusé des avantages de sa coalition avec la France. Après l'échec essuyé par sa flotte, il n'avait plus tenté de reprendre l'offensive, tandis que les corsaires des Pays-Bas causaient un préjudice considé-

[1] Du Mont, IV, 2e partie, 250. — *Groot Placaat boeck van Holland*, IV, 31

rable à ses sujets. Il voyait l'empereur, dont tant d'attaques imprévues n'avaient pu ébranler la puissance, assaillir tour à tour ses ennemis, et il n'ignorait pas qu'on lui conseillait une nouvelle expédition contre le Danemark. Si ce royaume était attaqué, que deviendrait-il? Car il n'y avait plus à espérer de diversion de la part des Gueldrois ni des Clévois, et les villes hanséatiques, où la guerre contre les Pays-Bas avait fait naître tant d'espérances, négociaient déjà leur réconciliation.

Sous prétexte de réclamer des indemnités pour des navires coulés bas par les Hollandais et saisis en Frise, la Hanse avait envoyé à Charles-Quint (3 décembre 1543) des députés chargés de lui représenter qu'elle était restée étrangère à la guerre, n'avait aidé aucun de ses ennemis, et s'était soumise à toutes ses ordonnances prohibitives. En conséquence, elle priait l'empereur de lever les entraves apportées à son commerce et promettait de faire rouvrir la Baltique aux vaisseaux des Pays-Bas [1]. C'était une ouverture, et elle fut d'autant mieux accueillie, que la Hollande, en proie à la disette, réclamait instamment la paix [2]. Charles-Quint répondit aux ambassadeurs que, pour prouver son désir de maintenir de bonnes relations avec les villes hanséatiques, il leur rendait la liberté de commerce dans ses états. Il excepta de cette mesure les vaisseaux et marchandises provenant des états du duc de Holstein qui, contre toute cause et raison, disait-il, s'était déclaré son ennemi. En outre, il exigea qu'elles sévissent contre leurs habitants qui conserveraient des rapports avec le Danemark et les autres contrées occupées par l'usurpateur de ce royaume.

[1] M. ALTMEYER, *Histoire des Relations commerciales.*
[2] WAGENAAR.

Christiern n'avait pas attendu la fin de ces négociations pour s'ouvrir les voies d'un accommodement, et ses avances furent également bien reçues. Charles-Quint avait vu le palatin Frédéric prêter l'oreille aux propositions de la ligue protestante, et il en conservait un profond ressentiment : or, cesser de soutenir les prétentions de ce prince, c'était trancher le nœud des difficultés. Les négociations officielles s'ouvrirent à Spire au mois de février 1544 [1], et, le 8 mars, Marie de Hongrie ordonna de restituer aux sujets du Danemark les navires, l'argent, les biens et les marchandises pris en 1542 par des vaisseaux flamands [2]. Le traité de paix pourtant ne fut conclu que le 23 mai.

La paix de Spire termina une lutte de vingt ans, non moins funeste aux Pays-Bas qu'à leurs ennemis. Après les formules ordinaires d'oubli du passé, Charles-Quint, stipulant pour ses possessions, Christiern III, de concert avec les ducs de Schleswig-Holstein, Jean-Adolphe et Frédéric, concluaient une « paix perpétuelle sur terre, sur mer et sur les eaux douces. » Ils s'interdisaient de donner aucun secours à leurs ennemis respectifs et renonçaient à leurs alliances hostiles. Christiern s'engagea spécialement à rompre avec la France, et à ne pas soutenir l'Écosse contre le roi d'Angleterre, compris dans le traité à la demande de Charles-Quint. La paix de Spire consacra le principe de la liberté du commerce entre les sujets des parties contractantes, rétablis dans leurs anciens priviléges, avec faculté « de naviguer, voyager et faire le commerce, sans aucun empêchement, par terre ou par mer, dans les royaumes, prin-

[1] Charles-Quint y fut représenté par Granvelle, Jean de Naves, Viglius et Charles Boisot, lieutenant de Maximilien de Bourgogne. Les ambassadeurs de Christiern III étaient : Jean de Rantzaw, le chevalier André de Bilde, Guillaume de Svave et le secrétaire Gaspard de Fuchs.

[2] M. Altmeyer, l. c.



cipautés, seigneuries, villes, ports et passages d'eau respectifs, sous la simple condition de payer les droits accoutumés depuis les anciens temps, et avec l'assurance que leurs biens et marchandises ne seroient plus ni confisqués, ni détenus par lesdits princes, ou par leurs baillis, employés et serviteurs. » Christiern III était reconnu comme roi de Danemark et, pour ménager la dignité de Charles-Quint, qui abandonnait complétement la cause de son beau-frère, il promit d'adoucir la captivité du prisonnier de Sonderbourg [1].

La paix, publiée sur-le-champ dans les Pays-Bas, y rendit un vif essor aux transactions commerciales. Si Charles-Quint se promettait de revenir, à la première occasion, contre un traité contraire à ses vues sur la Scandinavie, l'exécution de ce dessein était du moins ajournée pour longtemps, et les villes maritimes profitèrent de la conjoncture présente, pour réparer les maux produits par de longues et funestes luttes [2]. Quant au palatin Frédéric, il protesta contre un traité qui renversait ses espérances, et lors de la conclusion de la paix avec la France, il invoqua son contrat de mariage avec Dorothée, pour réclamer la restitution du Danemark et de la Suède. Mais Charles-Quint, poursuivant alors d'autres projets, contesta la portée donnée à ce contrat; il ajouta qu'appauvri par les dernières guerres, il lui était impossible de s'occuper de cette affaire alors qu'il en avait d'autres beaucoup plus urgentes. « Toutefois, dit-il, je verrois avec plaisir ma nièce en possession de ces royaumes, et même, en temps opportun, j'y ferai toute la bonne œuvre possible. » Le palatin attribua cette réponse à Granvelle, et lui voua une haine implacable. Dès ce

[1] Du Mont, IV, 2e partie, 274. — M. Altmeyer, l. c. — Geyer, II, 102. — Wagenaar.

[2] Wagenaar.



moment aussi il se sépara de l'empereur et s'unit ouvertement aux protestants [1].

Le pape Paul III avait profité de l'inactivité forcée des parties belligérantes pour leur offrir sa médiation. Il envoya le cardinal Farnèse à François Ier et à l'empereur, en le chargeant d'exposer les malheurs que leur querelle attirerait sur la chrétienté sérieusement menacée par les progrès des Musulmans, et offrit de reprendre pour base de négociation les projets de mariage du duc d'Orléans avec l'infante. François accueillit bien l'ambassadeur, mais exigea le Milanais ou la réunion à la France du Piémont et de la Savoie. Dans cette dernière hypothèse, il s'engageait à fonder quelque grand apanage, tel que le Bourbonnais, en faveur du duc d'Orléans, et à indemniser le duc de Savoie, en mariant le fils de ce prince à l'héritière de Navarre, qui serait dotée de 80,000 ducats de rentes. C'était tourner dans le même cercle et l'empereur était décidé à ne pas y entrer; aussi, dès son arrivée (janvier 1544), le cardinal Farnèse prévit l'insuccès de sa tentative; en effet, les conférences qu'il eut à Bruxelles avec les commissaires de Charles-Quint n'aboutirent à aucun résultat [2].

Les armes devaient donc trancher la question; mais, tandis que François Ier perdait ses confédérés, Charles-Quint, fortifié par de nouvelles alliances, devenait plus redoutable, et ses armements, comme ses mesures prohibitives, annonçaient l'intention de pousser la guerre avec vigueur. Des mandements « défendant aux paysans de labourer les terres au plat pays

[1] Instructions du chancelier de Granvelle à son fils Hiérome Perrenot, sieur de Champagney, par lui envoyé auprès du roi des Romains, allant à la diète de Worms. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 93.

[2] Ce qu'on écrit à l'ambassadeur à Rome sur ce que le cardinal Farnèse, légat envoyé de Sa Sainteté, a apporté pour traiter de la paix. *Staatspapiere*, 346.



d'Artois, à une lieue à la ronde de Thérouanne, et de faire aucune composition avec gens de guerre françois [1]; » intimant aux habitants des provinces frontières de battre leurs grains, pour les transporter dans les forteresses [2], furent suivis d'un placard du 12 février 1544, qui, étendant la défense portée par l'ordonnance du 3 septembre 1542, interdit, sous peine de confiscation, l'exportation des denrées dans aucun pays quelconque et l'importation de produits de France [3]. Fort peu de marchandises françaises furent exceptées de cette prohibition; soumises à la formalité onéreuse des licences, visitées avec une rigoureuse sévérité par des commissaires spéciaux, elles étaient confisquées si le moindre objet prohibé s'y trouvait mêlé [4]. L'exportation des grains surtout était interdite sous des peines sévères inexorablement appliquées : confiscation, amende, correction arbitraire [5].

Dans toutes les provinces il fut prescrit aux officiers de dresser des contrôles des « hommes les plus dispoz à la guerre, pour suivre l'empereur [6]. » Le 17 janvier, de Rœulx reçut l'ordre de lever 2,280 piétons pour renforcer ses garnisons [7], et d'Aerschot en recruta 1,700 [8] pour celles du

[1] 28 décembre 1543. *Inventaire d'ordonnances*, l. c.

[2] 31 décembre 1543. Compte de Claude de Bersacques (n° 15634), de 1551-1552, f° xvj v°.

[3] *Plac. de Flandre*, I, 715. — Compte de P. de Werchin, f° xx.

[4] *Voir* compte de P. de Werchin, f° xxv v°.

[5] Ordonnance du 19 avril 1544. *Ibid.*, f° xx v°.

[6] *Ibid.* et comptes de P. d'Orley (n° 12814), de J. B. de Werchin (n° 15352), de J. de Hemptines (n° 15553).

[7] *Dépêches de guerre*, n° 367, f° clxv.

[8] *Ibid.*, f° clxvj. Il en mit 80 à Bouchain, sous Louis de Ravel, seigneur d'Audregnies; — 300 au Quesnoy, sous Jacques de Wignacourt; — 500 à Avesnes, sous Adrien de Blois; — 30 à Beaumont, sous Guillaume de Forvie; — 20 à Fumay, sous le même capitaine; — 40 à Trélon, sous Louis de Blois, seigneur



Hainaut. Ces levées ne se discontinuèrent plus [1]; dès que la bonne saison reparut, Marie de Hongrie rappela « les combattans de crue levés en 1543 [2], » organisa vingt nouvelles enseignes de piétons belges [3], et de nouvelles bandes de gendarmes [4], dont on ne tarda pas à augmenter l'effectif [5]. Un placard du 2 avril 1544 défendit, sous peine de confiscation de corps et de biens, de prendre du service à l'étranger; il enjoignit à tous gentilshommes, vassaux ou fieffés, de se pourvoir de chevaux et de harnais, suivant leur qualité [6]; on enrôla un grand nombre de pionniers [7], et l'on mit en réquisition tous les chevaux de trait pour l'artillerie et le service des transports [8].

de Trélon; — 30 à Glajon, sous Philippe de Stavele, seigneur de ce château; — 40 à Aimeries et à Berlaymont, sous le seigneur d'Aimeries et le seigneur de Geoffroy, fils de Charles de Berlaymont; — 100 à Maroilles, sous Jean Delmont; — 12 à Floyon, sous le seigneur de ce château; — 300 à Chimay, sous Philibert de Martigny; — et 12 à Solre-le-Château, sous le seigneur de Molembais. *Ibid.*

[1] Instructions du 16 mars, au sujet de levées de piétons et de gendarmes. *Archives de l'Audience*, liasse 1145.

[2] *Dépêches de guerre*, n° 367, f° clxix.

[3] *Ibid.*, f° lxj.

[4] Le prince d'Orange, entre autres, leva une bande de 150 chevaux; de Buren, une de 150 chevaux; et de Rœulx, une de 100. Ordre du 16 avril. *Ibid.*, f° lxiij v°.

[5] Ordre du 9 juin. *Ibid.*, f° clxix v°.

[6] Compte de P. de Werchin, f° xx v°.

[7] La seule mairie de Jodoigne en fournit 200 en une seule levée (compte de P. d'Orley, f° xv v°); le comté de Namur 400 au mois d'avril, 300 au mois de juin, et 300 autres au mois de juillet. (*Ibid.*, f°s xxj, xxij v°, xxiiij v°; comptes de J. B. de Werchin, f° xlviij, xlix v°, et de J. de Hemptines, f°s xxxj v°, xxviiij, xxxv v°).

[8] Le 5 avril, la reine fit dresser le relevé de tous les chevaux se trouvant dans le pays (compte de P. de Werchin, f° xx), et le 14 mai, le seul comté de Namur eut à fournir 1288 chevaux de trait. (*Ibid.*, f° xxj, et compte de J. B. de Werchin, f° xlviij v°). — Au mois de juillet, on lui en demanda encore une



Charles-Quint, qui « avoit jugé utile de commettre bons personnages à la conduite des bandes d'ordonnances, tant vieilles que nouvelles, qu'il avoit fait lever et tenir prestes en ses pays de par deçà [1], » ne les plaça plus comme autrefois sous les ordres d'un seul capitaine général; par un commencement d'organisation nouvelle, il forma de ces compagnies des espèces de régiments commandés par des chefs distincts. Deux corps d'armée furent formés, l'un destiné à agir avec les Anglais, l'autre à former le noyau de l'armée dont l'empereur se réservait le commandement. Le premier qui, aux termes du traité conclu avec Henri VIII, devait être de 2,000 chevaux et de 2,000 piétons, fut placé sous les ordres du comte de Buren, tenu d'obéir au roi ou à son lieutenant général; l'infanterie était composée de cinq enseignes de Bas Allemands, et la cavalerie de treize bandes d'ordonnances, anciennes et nouvelles, ayant un effectif de 2,100 chevaux [2]. Ces troupes devaient être réunies dans l'Artois, avant la fin du mois de mai [3]. Le second corps, commandé par le prince d'Orange, comptait un « régiment de vingt enseignes de Bas Allemands, » fort de 8,000 têtes, et cinq bandes d'ordonnances présentant un effectif de 1,000 chevaux [4]. Le seigneur de Boussu, nommé

grande quantité (compte de J. B. de Werchin, f° 1), et, outre ces réquisitions énormes, relativement à l'étendue de cette province, elle dut en livrer d'autres encore pour le service de l'armée anglaise. Comptes de la recette générale.

[1] Commission du seigneur de Boussu, du 4 mai 1544. Manuscrit de la bibliothèque royale, n° 20411, f° 301 v°.

[2] 250 chevaux de la vieille bande de Buren, 150 de sa nouvelle, 200 d'Épinoy, 150 de Praet, 150 d'Hoogstraeten, 150 d'Aimeries, 150 de Mastaing, 150 de Wysmes, 150 de Dappenbrouck, 150 de Wymezelles, 150 de Beauraing, 150 de Jean d'Yves, 150 de Frédéric de Sombreffe. Commission du comte de Buren, du 4 mai 1544. *Ibid.*, f° 302 v°.

[3] Réponse de la reine au Mémoire de de Buren, 4 mai. *Archives de l'Audience*, liasse n° 1111.

[4] 250 de la vieille bande du prince d'Orange, 150 de sa nouvelle, 250 de la



« chef et général, » de cinq bandes d'ordonnances, d'un effectif de 984 chevaux [1] et de quelques enseignes wallones levées par d'Aerschot, complétèrent le contingent des Pays-Bas dans cette armée, contingent présentant, aux yeux d'un juge peu prévenu en leur faveur, « d'aussi bonnes troupes que l'empereur eut jamais [2]. » A la tête des garnisons de l'Artois et de la Flandre, de Rœulx était appelé, suivant l'occurrence, à seconder les opérations des Anglais ou à exécuter de puissantes diversions en Picardie. Dans ce dernier cas, d'Aerschot avait mission de le seconder, tandis que les Namurois et les Luxembourgeois travailleraient la Champagne. En même temps la reine faisait armer, dans les ports de la Hollande et de la Zélande, une flotte destinée à « se joindre aux Anglois, afin d'adommager le roi de France [3]. »

Au milieu de ses préparatifs militaires, le gouvernement ne négligeait pas de se prémunir contre les trahisons qui avaient compromis mainte entreprise, facilité trop souvent les succès de l'ennemi. Les menées des agents de la France, signalées dans les rapports des gouverneurs de province, furent rendues évidentes par le procès d'un misérable à qui les armes impériales avaient dû de nombreux revers. Des lettres interceptées

vieille bande d'Aerschot, 150 de la bande de Licques, 200 de celle d'Yves. Commission du prince d'Orange, du 4 mai 1544. Manuscrit précité, f° 303. — *Archives de l'Audience*, liasse 1259.

[1] 250 de la vieille bande de Rœulx, 200 de la nouvelle de Bugnicourt, 150 de celle d'Egmont. 200 de celle de Fauquemberghe, et 184 de celle de Frentz. Commission de ce seigneur, l. c.

[2] Relation de Navagero, l. c., 92.

[3] Ordre du 18 mai. *Archives de l'Audience*, liasse 1111. La régente chargea de la direction de cet armement le capitaine Francisco de Rotas et Pierre Boisot. Compte de la recette générale. — La Hollande fournit 45 navires (*Ibid.*, compte de septembre 1544), et la Zélande, 14 (*Ibid.*, compte de 1545. — Mai 1544. Reg. aux dép. et mand. des finances (n° 20742).



établirent qu'un capitaine nommé Nicolas le Borgne, dit Bus, « lequel estoit de la maison de M. de Buren (Florent d'Egmont) et avoit gros crédit, tant en court qu'à M. de Buren, ès affaires de guerre, » avait formé le projet de livrer à François Ier Bouchain, Arras et Bapaume. Appliqué à la torture, il avoua qu'il avait informé Martin Van Rossem de la marche du prince d'Orange sur Anvers, livré Duren à Guillaume de Clèves, après avoir fait pendre, sous prétexte de mutinerie, les habitants dévoués à l'empereur, et averti le roi de France des dangers qu'il courait à Cateau-Cambresis. Le coupable fut décapité à Gand, le 4 mars 1544, et son corps mis en quartiers, qu'on exposa aux portes de la ville. L'arrêt confisqua ses biens au profit de l'empereur, et déclara ses enfants inhabiles à remplir aucune fonction publique [1].

Cependant l'époque fixée pour le retour de Charles-Quint s'écoula sans que rien annonçât l'ouverture des opérations arrêtées entre l'empereur et son allié. Henri VIII avait tourné contre l'Écosse la plupart de ses forces, et déjà se faisait sentir le défaut d'unité d'action qui sauva la France de grands désastres. Le marquis del Guasto, qui devait chasser les Français du Piémont, passer le mont Cénis, occuper la Savoie, marcher sur Lyon, fut vaincu à Cérisolles (14 avril 1544), et, laissé sans argent, il venait de conclure une trêve de trois mois pour l'Italie. Du côté des Pays-Bas pourtant, le temps ne fut pas perdu. Dès les premiers jours du printemps, les troupes étrangères cantonnées dans ces provinces et le pays de Liége, se concentrèrent en Lorraine, et en contenant

[1] *Les actes et dernier supplice de Nicolas Le Borgne, dict Buz, traistre :* rédigé et rimé par Josse Lambert, tailleur de lettres, et Robert de la Visscherye (Messager des sciences historiques, 1842, 36). — Mémorial de Gérard le Prince, l. c.



l'ennemi, elles favorisèrent la reprise du siége de Luxembourg.

Le comte de Furstenberg, avec ses lansquenets, et Fernand de Gonzague, qui lui amena des gendarmes des ordonnances, investirent la ville pendant les derniers jours d'avril. Il leur arriva bientôt de Namur de la grosse artillerie et des munitions [1]; mais, malgré les ordres réitérés de Marie de Hongrie pour assurer le service des vivres [2], l'indiscipline et la désertion éclatèrent parmi les Allemands [3] et gagnèrent même les bandes d'ordonnances [4]. Heureusement que l'assiégé ne se trouvait pas dans de meilleures conditions; si, dans la prévision d'une nouvelle attaque, il avait augmenté ses moyens de défense, complété ses fortifications, élargi les fossés, ruiné les maisons voisines des remparts depuis le Saint-Esprit jusqu'à la chapelle de Saint-Josse [5], il « n'avoit plus que pain, huile, cervoise et pas autre chose [6], » et n'espérant aucun secours, il capitula, le jour de l'Ascension, sans qu'aucun fait d'armes eût marqué cet heureux début de la campagne [7].

[1] Compte de J. B. de Werchin, f° xlix.

[2] *Ibid.* — Compte de P. de Werchin (n° 15221).

[3] Ordre d'arrêter les gens de guerre quittant le camp devant Luxembourg, sans congé de leurs capitaines. Compte de J. B. de Werchin, f° xlix.

[4] Même ordre pour les gens d'armes des ordonnances. Compte de P. de Werchin, f° xxij.

[5] Bertholet, VIII, 21.

[6] « Dit qu'en la ville de Luxembourg, ilz ont du pain, de l'huile, de la cervoise, et non aultre chose, et qu'ilz sont en grande nécessité. » Lettre de P. de Werchin, du 17 mars 1544. *Lettres des seigneurs,* II, f° 392. — « Quant aux François estans à Luxembourg, où j'ay journellement gens en sortans, tant de prisonniers que d'aultres, m'advertissent sur leur vie qu'il n'y a aucuns vivres fors pain et servoise. » Lettre de François de Grandchamp, capitaine d'Arlon, du 18 mars 1543. *Ibid.,* f° 394.

[7] Sub finem Maii Lucemburgum urbem deditione recuperat. Sleidanus, l. c., 242. — Berthclet. — Martin Du Bellay.

Guillaume de Hubize, courrier, reçut 25 livres « pour avoir apporté à la



Le conseil provincial, retiré à Trèves[1], revint sur-le-champ à Luxembourg et commença une instruction criminelle contre les habitants accusés d'avoir pactisé avec l'ennemi, crime que plusieurs payèrent de leur tête[2]. Bien que d'autres places fussent encore occupées par les Français, Marie de Hongrie ordonna de rétablir partout les anciennes autorités[3] et d'effacer promptement les traces de l'invasion[4]. Ces traces étaient terribles et s'étendaient au-delà du duché. Ainsi, le 27 avril, la garnison de Thionville emporta la ville et le château de Gorze, massacra ou pendit leurs défenseurs. Surpris, peu de jours après, par des forces supérieures, les Impériaux à leur tour furent taillés en pièces, et les Français abandonnèrent ensuite le château désormais peu tenable; enfin, la ville et la riche abbaye de Gorze, qui avaient été pillées tour à tour par les deux partis, furent brûlées par les paysans de la Lorraine accourus pour glaner sur les ruines laissées par le soldat[5].

Aux autres frontières il n'y eut que des excursions. Dans les premiers jours de juin, la bande du seigneur de Berme-

reine, de la part du vice-roi de Sicile, la nouvelle de la reddition de Luxembourg, » et elle gratifia de 190 livres un gentilhomme du vice-roi, porteur de la capitulation. Compte de la recette générale.

[1] Compte de N. le Gouverneur, f° xv.

[2] « Pour avoir exécuté troys fils de bourgeois de la ville de Luxembourg, à cause qu'ilz s'estoient au partement des François dudit Luxembourg allé avec eulx et depuis retourné en ladite ville. — Item, le jour en suyvant, pour avoir exécuté les deux aultres fils de bourgeois sur le marchié dudit Luxembourg, où il y avoit plusieurs gens de monsieur le gouverneur avecq aultres, tant hommes de ladite prévosté que sergeans, craindant mutination. » Compte de H. de Luz, de 1544-1545, f° iiij (n° 13329).

[3] Compte de N. le Gouverneur, f° xv.

[4] Ainsi nous voyons Henri Breisgem, greffier des nobles, envoyé « luy ij^e au lieu de Dieckirchen, pour illecq s'informer des pertes du domaine de l'empereur audit lieu, et pour les reddresser, attendu que la ville estoit du tout destruyte par les ennemys. » *Ibid.*, f° xv v°.

[5] Dom Calmet, V, l. xxxii, 604.



raing, cousin du duc d'Aerschot, en garnison au Quesnoy, prit d'assaut « le fort de Monbrehain, y gagna toutes les baghes et armes estans dedans, et de la garnison ne s'en saulvèrent nulz personnaiges, mais tous restèrent prisonniers. Au partir, les vainqueurs brûlèrent et ruinèrent le fort[1]. » Dans le même temps, le bailli d'Avesnes, avec 425 piétons et 200 chevaux, se jeta sur un autre point de la Picardie et en rapporta un butin estimé à 4,000 carolus. « Et lesdits piétons estoient ceulx qu'il avoit récemment levés, ce qui les porta à venir une autre fois au son du tambourin plus volontiers. En outre, quoique ce ne fût grande entreprise, cela causoit dommaige à l'ennemi, l'affoiblissoit de cueur[2], » et préparait à des coups plus décisifs.

Charles-Quint avait été autorisé par la diète germanique à lever une armée de 4,000 chevaux et de 24,000 piétons, pour combattre l'allié des Turcs[3], et elle avait défendu aux Allemands, sous les peines les plus sévères, de prendre du service en France. Bientôt après arriva à Calais le duc de Norfolk, précédant Henri VIII avec une division d'infanterie, et l'empereur quitta sur-le-champ Spire, accompagné d'une foule de princes et de seigneurs allemands, parmi lesquels on remarquait Maurice de Saxe, Albert de Brandebourg[4] et beaucoup d'autres chefs protestants. Le plan de campagne des alliés était combiné avec une intelligence qu'on n'avait pas encore

[1] Lettre du duc d'Aerschot, du 11 juin 1544. Reg. *Collection de documents historiques*, VII, f° 137.

[2] Rapport adressé à Marie de Hongrie. *Ibid.*, f° 139.

[3] La cité de Liége fut comprise dans ce contingent pour 60 cavaliers et 110 piétons. Dewez, *Histoire de Liége*.

[4] Il avait levé, ainsi qu'un autre capitaine allemand, Christophe de Landenberghe, un corps de mille chevaux, à la solde de l'empereur. *Archives de l'Audience*, liasse 1259.



remarquée dans les guerres précédentes. Jusqu'alors les Impériaux et les Français avaient fait de l'Italie le principal théâtre de leurs luttes; mais là les succès les plus éclatants n'atteignaient pas sérieusement le vaincu; les victoires procuraient des avantages éphémères; les défaites ralentissaient les débats sans les clore. Les campagnes de Provence avaient eu de fâcheux résultats, et l'expérience montrait en quelque sorte, au nord, des provinces fertiles, où les armées ne seraient plus décimées par la famine, où une base d'opérations, sûrement établie, ne les exposerait plus soit à de désastreuses retraites, soit aux défections des vacillantes populations de l'Italie. C'était par les Pays-Bas que Charles-Quint se proposait cette fois d'arriver au cœur de la France. Les deux alliés étaient convenus d'envahir simultanément, chacun avec 40,000 hommes : l'empereur, la Champagne, le monarque anglais, la Picardie; puis, opérant leur jonction et laissant quelques détachements pour contenir les forteresses sur leur passage, ils devaient marcher avec 60,000 combattants sur Paris, forcer François Ier à une bataille ou ruiner le pays sous ses yeux [1].

Le 16 juin, Charles-Quint arriva à Metz, et voulut, parait-il, y établir un gouverneur, pour soumettre cette ville à son autorité; Granvelle, prétend-on, le détourna d'un projet, que son maître dut regretter amèrement de n'avoir pas maintenu [2]. Aussitôt Marie de Hongrie ordonna des processions, prières et jeûnes pour le succès des armes impériales [3]; afin de leur rendre le ciel favorable, dans toutes les villes on

[1] Mémoire justificatif de Granvelle, au sujet du traité de paix de Crespy. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 26.

[2] MARCHAL, *Notice sur les causes du siége de Metz par Charles-Quint* Bull. de l'Académie, XX, 1re partie, 266.

[3] Ordres des 22 et 23 juin. Compte de P. de Werchin, f° xxij, et de J. B. de Werchin, f° xlix v°.



interdit les danses et les fêtes publiques [1], et, en attendant l'arrivée de son allié, l'empereur résolut de se préparer les voies. Les Français, menacés d'une formidable invasion, s'étaient bornés à suivre le système qui leur avait réussi en Provence; au lieu d'affronter l'ennemi, ils préférèrent ruiner les provinces exposées à ses premiers coups. La Champagne, plus riche en vins qu'en blés, était incapable de fournir à la subsistance d'une armée; il suffisait de n'y laisser aucune denrée pour obliger l'assaillant à s'arrêter au siége des villes propres à lui servir de magasins de vivres et de munitions. La conduite de Charles-Quint, quoique blâmée par les historiens, nous paraît donc digne d'éloges : marcher sur Paris sans assurer la subsistance de son armée, sans posséder de points d'appui, eût été un acte de folie, une faute devant entraîner d'incalculables désastres.

L'armée impériale, forte « d'environ 30,000 hommes, avec une artillerie remarquable par sa légèreté, la meilleure et la plus belle que l'empereur eût jamais eue [2], » se porta d'abord sur Commercy, que défendaient deux châteaux, dont la Meuse baignait les murailles [3]. Après quatre jours de siége, « quelques coups de canon ayant fait bresche au droict de la grosse tour dedans laquelle estoient les munitions, » les assiégés se rendirent. Cette position livrait à Charles-Quint le passage de la Meuse, et assurait sa marche sur Ligny, « où s'estoit mis le comte de Brienne, seigneur dudit lieu, et le comte de Roussy son frère, le seigneur d'Eschenais, capitaine de cinquante hommes d'armes, lequel y estoit envoyé par le roy, chef dedans ladite place; le seigneur de Gonzolles, escuyer

[1] AZEVEDO.
[2] Relation de B. Navagero, l. c., 94, 95.
[3] DOM CALMET, V, L. XXXII, 342.

d'escurie du roy, et plusieurs autres capitaines, jusques à 1,500 hommes de pied et environ 100 hommes d'armes. » Le vice-roi de Sicile, « prenant l'avant-garde avec les Espagnols et Italiens, » investit la place; mais à peine les Impériaux eurent-ils dressé leurs batteries sur une colline dominant la ville, que, « la bresche faicte, les assiégés furent conseillés de parlementer. Durant leur parlement, les ennemys entrèrent dedans par la porte de secours et prindrent par derrière ceux qui estoient sur la bresche pour attendre l'assault; ils les firent tous prisonniers sans grand meurdre. Les chefs s'en deschargèrent l'un sur l'aultre; mais la pluspart ne s'en sçauroit bien laver; car si vray est que la place n'estoit pour endurer l'effort d'un empereur estant en personne, aussy n'estoient-ils menés à telle extrémité qu'elle ne méritast une honneste composition. Des principaux de la compagnie avoient asseuré le roy qu'elle estoit gardable, et luy avoient promis de la garder; mais, à vray dire, je pense que ces prometteurs se persuadoient que l'empereur prendroit autre chemin et vouloient avoir l'honneur de l'avoir entreprins. »

La prompte conquête de Ligny (2 juillet 1544) « et de deux ou trois autres places qui coururent la même fortune, » atterra François Ier; craignant pour Châlons, il y envoya, en toute hâte, le duc de Nevers avec 400 hommes d'armes et 5,000 à 6,000 fantassins; mais Charles-Quint avait d'autres vues. Après avoir réparé la brèche, ouverte par son artillerie, il laissa une forte garnison à Ligny, dont il fit un lieu d'étapes pour les vivres tirés de la Lorraine, et, le 8 juillet, il parut devant Saint-Dizier. Cette ville était défendue par le comte de Sancerre, et Lalande, l'ancien commandant de Landrecy. Au premier avis de la marche des Impériaux, ils occupèrent en force les abords de la place, rompirent les digues des étangs



voisins, et « empêchèrent ainsi, pour quelque temps, l'empereur de s'approcher de ce costé. » En même temps, le dauphin, accompagné du duc d'Orléans et de l'amiral d'Annebault, venait prendre position à Jallon, entre Épernay et Châlons, à la tête de 10,000 Suisses, 6,000 Grisons, 6,000 lansquenets, 12,000 légionnaires français, 2,000 hommes d'armes et 2,000 chevau-légers. Il allait être rejoint par de vieilles bandes françaises et italiennes accourant du Piémont, et, afin d'inquiéter les assiégeants, il fit occuper Vitry par le seigneur de Brissac avec sa cavalerie légère et 2,000 fantassins [1].

De telles dispositions ne permettaient pas de brusquer l'attaque; Charles-Quint, prévoyant les difficultés du siége, manda à Marie de Hongrie de lui envoyer sur-le-champ de nouveaux corps de pionniers [2]. Il choisit son quartier général en un lieu appelé *la Justice,* et Fernand de Gonzague, chargé de diriger l'attaque [3], s'établit dans une vallée entre la Marne et Saint-Dizier. « Ayant ouvert ses tranchées droict à la pointe du boullevart de la Victoire, il y dressa deux fortes batteries, l'une qui battoit depuis ledit boullevart jusques à la porte qui descend aux moulins; l'autre du costé de Parthe, laquelle battoit en flanc. » Pour contenir les sorties des assiégés, le prince d'Orange, avec une partie de ses Bas Allemands et six coulevrines, prit position « vis-à-vis du chasteau, près du pont estant sur la Marne. » Il était parvenu à détourner les eaux du fossé et avait « mis ainsi les assiégés en nécessité

[1] MARTIN DU BELLAY. — FÉRY DE GUYON.

[2] Elle lui envoya, entre autres, 200 pionniers du pays de Namur, et 200 du roman pays de Brabant. Compte de la recette générale.

[3] *Voir* le contrat qu'il passa avec un bourgeois de Metz, nommé Richard Dodo, pour la fourniture des vivres de l'armée. Compte de N. le Gouverneur, de 1547-1548, f° xxj.

d'eaue, car ils n'avoient plus que trois puits, qui mal aisément pouvoient fournir aux gens de guerre [1], » lorsque, le 17 juillet, comme il allait rendre compte à l'empereur du succès de ses opérations, il fut atteint d'un coup de coulevrine qui lui fracassa l'épaule. La blessure était mortelle [2], et ce brave capitaine, dont la courte existence [3] avait été marquée par d'éclatants services, mourut le 21, « au grand regret de l'empereur et des Impériaux [4], » laissant pour héritier universel son cousin germain Guillaume de Nassau, fils de Guillaume le Vieil, à qui ce brillant héritage donna une puissance destinée à devenir fatale au fils de Charles-Quint [5]. Le jour même

[1] Martin Du Bellay.

[2] On rapporte qu'un nécromancien italien se présenta à lui, au milieu de ses plus douloureuses angoisses, et offrit de le guérir par la force de ses charmes; mais que le blessé le rebuta vivement, aimant mieux mourir, dit-il, que de prolonger ses jours par arts magiques et diaboliques. Joseph de la Pise, cité par De Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, 393, note 2.

[3] Il avait 32 ans.

[4] Martin Du Bellay. — « Les Espagnols et Italiens racontent que l'empereur l'alla voir en son lit, ainsi blessé et fort au bas, le consola de tout ce qu'il put, et lui disant adieu le baisa en la joue, et se retira la larme à l'œil. » Brantôme.

[5] Le testament de René, daté du 20 juin, avait été confirmé par Charles-Quint, le 14 juillet. M. Groen Van Prinsterer, I, 75 *. — Dans son Apologie, Guillaume de Nassau rapporte que lorsqu'il fut appelé à la succession de son cousin, son père alla prier Charles V de le mettre en possession des parties de ce bel héritage, situées dans le Brabant, la Flandre et le Luxembourg, et appelées ordinairement de Breda, parceque c'était le lieu principal des seigneuries. Le conseil privé, chargé de l'examen de cette affaire, se montra favorable à Guillaume, nonobstant l'avis de son président, Van Schore, qui dit : « Que le fils d'un hérétique ne devait point succéder. » On sait que le père de Guillaume avait établi la réforme dans les terres qu'il avait en Allemagne. *Apologie, ou défense de Guillaume de Nassau, prince d'Orange*, 48-49.

Comme Guillaume n'était pas encore en âge de disposer de ses biens, Charles-Quint lui donna pour « tuteurs et mambours : » Messire Jean, seigneur de Mérode, et Claude de Bouton, seigneur de Corbaron, grand écuyer de la reine régente. Compte de la recette générale.

René laissait un fils naturel nommé Palamède.



où une coulevrine française abattait le prince d'Orange, les assiégés éprouvèrent une perte non moins grande : le brave Lalande eut la tête emportée par un boulet, et sa mort fut si vivement ressentie, que Sancerre, dans l'attente d'une prochaine attaque, céla cet événement à ses soldats de crainte de les décourager [1].

Deux jours après, l'empereur, « voyant que la bresche estoit assez raisonnable, » résolut de donner l'assaut. On forma à cet effet deux colonnes, l'une d'Espagnols, l'autre d'Allemands, que l'émulation devait animer, et que la rivalité perdit. A peine furent-elles dans la tranchée, que les Espagnols s'élancèrent à la brèche, sans attendre le signal de l'attaque. Il en résulta un manque d'ensemble et une grande confusion; les assaillants furent repoussés, et les Allemands, qui vinrent les soutenir, n'eurent pas meilleure chance dans deux tentatives, réitérées avec un furieux acharnement. Sept à huit cents Impériaux avaient péri quand Charles-Quint fit sonner la retraite. Les assiégés avaient perdu 300 à 400 hommes; mais, dédommagés par le succès, ils profitèrent de la nuit pour escarper la brèche, et ils eurent ensuite tout loisir de la fermer; car Charles-Quint, ne voulant plus prodiguer le sang de ses soldats, décida de recourir à la sape et à la mine [2].

Cependant les Impériaux ne restèrent pas inactifs. Dès les premiers jours du siége, leurs fourrageurs et leurs vivandiers avaient été inquiétés par les Français établis à Stenay et à Vitry; mais il avait fallu « dissimuler quelque temps les ennuis que leur donnoit le seigneur de Brissacq, premièrement parce que les troupes estoient réparties en plusieurs endroits,

[1] Martin Du Bellay.

[2] *Ibid.*



sur les routes de Metz et de Luxembourg, pour l'assurance des charrois des vivres, et pour garder les places reconquises audit duché, ainsi que pour donner une main aux seigneurs de Guise et d'Aumale, son fils. Ceux-ci à différentes fois avoient tenté de rompre les chemins des vivres, et dans une de ces courses, d'Aumale avait manqué d'estre prins et défait, avec 1,500 chevaux, par le duc Maurice de Saxe et aultres capitaines de l'empereur; ce qui seroit arrivé, s'il n'en avoit esté averti et ne s'estoit retiré, secondement, afin d'engager les François à mettre beaucoup de monde à Vitry : ce qu'ils avoient fait. » Alors, le 23 juillet, vers 5 heures de l'après-dînée, Charles-Quint assembla en conseil ses principaux capitaines, et « l'on y conclut de faire promptement l'entreprise de Vitry. » L'empereur chargea de cette expédition « Maurice de Saxe, le marquis de Brandebourg avec une partie de leurs gens de cheval, don Francisco d'Este avec les chevau-légers, tant bourguignons qu'italiens, et environ deux cent cinquante arquebusiers à cheval, tant espagnols que bourguignons, et le comte Guillaume de Furstenberg avec seize enseignes de Hauts Allemands. » Il leur fut enjoint de partir dans les deux heures et l'on renforça partout le guet, afin d'empêcher l'ennemi de profiter de l'occurrence pour introduire des renforts et des vivres dans Saint-Dizier.

Guillaume de Furstenberg et le marquis de Brandebourg se portèrent directement sur Vitry, tandis que Maurice de Saxe et don Francisco d'Este tournaient la ville. Les premiers tombèrent sur les avant-postes français et les enlevèrent en partie; ils apprirent de leurs prisonniers qu'il y avait à Vitry six enseignes d'Italiens, six enseignes de Français et 800 chevau-légers. Les seconds rencontrèrent, à peu de distance de la ville, deux compagnies de chevau-légers « qu'ils rompirent et



défirent d'abord. Puis, passant outre, ils donnèrent l'alarme audit Vitry, ce que fit aussi le comte de Furstenberg de l'autre côté, selon la délibération et les signaux qu'ils s'étoient donnés. » De Brissac, averti par les fuyards de l'approche de l'ennemi, courut avec toutes ses troupes à la rencontre de Francisco d'Este et de Maurice de Saxe; « mais elles furent assaillies si vertement qu'elles furent défaites. Y en demeura grande partie, et le surplus se sauva; mesme le seigneur de Brissacq, s'aventurant de passer l'eau, reçut plusieurs coups de massue et fut en danger de se noyer; ce qui arriva à plusieurs autres venus à Vitry pour avoir le passe-temps de la guerre. » Dans l'entretemps de Furstenberg et de Brandebourg avaient pénétré dans Vitry culbutant tout sur leur passage. Ils ne rencontrèrent de résistance que de la part de 300 Italiens réfugiés dans une église; de Furstenberg, blessé d'une arquebusade, fit avancer son artillerie, qui, au sixième coup de canon, abattit un pan de mur, et ces braves gens, forcés dans leur position, furent passés au fil de l'épée. Les Français perdirent dans ces combats plus de 1,500 hommes tués ou pris; en les poursuivant, don Francisco d'Este fit mettre bas les armes à huit enseignes de piétons et deux cornettes de chevau-légers, et rapporta pour trophée le guidon de Brissac. Du côté des Impériaux la perte fut minime. Les seigneurs de Vendeville, de la Roche, de Pleine, et don Francisco de Bisbal, emportés par trop d'ardeur dans la poursuite, tombèrent aux mains des vaincus; et le seigneur de Hallewyn reçut une arquebusade[1]. » Les fuyards se retirèrent dans le plus grand désordre sur Châlons, et les

[1] Relation de la prise de Vitry, du 26 juillet 1544. *Archives du royaume.* Reg. int. *Collection de documents historiques*, VII, f° 139. — Elle a été publiée par M. GACHARD, dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, VII, 2e série, 165.



vainqueurs logèrent, la même nuit, à Vitry, où Furstenberg s'établit avec ses lansquenets et quelque cavalerie[1].

Ce succès eut un effet décisif sur le sort de Saint-Dizier. La place voyait diminuer ses vivres et ses munitions; la prise de Vitry, l'immobilité du dauphin, peu soucieux d'exposer le sort de la France aux chances d'une bataille, ne laissaient guère d'espoir d'être ravitaillé ou secouru, et, dans les derniers jours de juillet, Sancerre demanda un sauf-conduit pour son lieutenant, Jacques de la Chasteigneraye, chargé de négocier une capitulation. Charles-Quint y mit d'abord de rigoureuses conditions; mais enfin, « après avoir esté assemblés par trois fois[2], » les commissaires de Sancerre et de Gonzague signèrent, le 9 août. la capitulation suivante : « Ledit comte de Sancerre baillera et livrera réellement et de fait la ville de Saint-Dizier en la main de l'empereur ou à qui Sa Majesté ordonnera, de dimanche en huit jours, qui sera le dix-septième du présent mois d'août, et obligera sa foi de ce faire, si ce n'est que, dans ledit temps, le roi leur envoie secours d'une armée pour donner bataille, ou qui soit si puissante qu'elle contraigne celle de l'empereur se retirer par force deux lieues en arrière. Ledit vice-roi de Sicile baillera sauf-conduit à deux personnes que icellui sieur comte entend envoyer vers le roi son maître pour lui faire le besoing de lui et de ses gens. Le dimanche dessus dit, à soleil levant, ledit comte et ses gens seront prêts à sortir et sortiront de ladite ville, y laissant l'artillerie, munitions et victuailles, non dégastant et consommant icelles en aucune manière, fors seulement pour leur usage et nécessité, ainsi qu'ils en ont usé jusqu'à présent; ils ne pourront non plus brûler la poudre, munitions, ni enclouer l'artil-

[1] Martin Du Bellay. — Le Petit. — Simonde de Sismondi, XII, 59.

[2] Martin Du Bellay.



lerie, ce dont ledit sieur comte obligera sa foi. Ledit sieur comte et ses gens pourront sortir de la ville librement, et avec la suite de leurs vies, armes, bagues sauves et tout ce qu'ils peuvent charger et porter sur leurs bagages, avec leurs enseignes déployées et sonnants tambours et fifres, à condition toutefois qu'ils n'amèneront ni artillerie, ni munitions, ni victuailles, réservé deux pièces d'artillerie sur roues, avec boulets et poudre pour tirer dix coups de chaque pièce. Durant les huit jours, ceux de la ville ne pourront remparer ni élever nouveaux ouvrages quelconques pour leur défense; ils recevront un gentilhomme du vice-roi, pour y avoir le regard, auquel ils feront voir deux fois le jour si aucune de ces choses n'a été faite. En revanche ledit vice-roi promet, sur sa foi, que nulles tranchées, cavalliers, plates-formes, ni autres choses offensives à ladite ville ne seront poussées plus avant. Tous les travaux d'attaque demeureront en l'état où ils se trouvent, sauf les tranchées qu'il jugera nécessaires à la sûreté du camp impérial et au blocus de la ville. Durant ledit temps, il ne sera tiré ni artillerie, ni arquebuserie, ni autres choses l'un contre l'autre, fors qu'il y eust quelqu'un s'approchant cent pas près de ladite ville, auquel on pourra tirer sans rompre le traité, non compris les tranchées, plates-formes déjà faites, ès quelles l'on pourra tenir le guet et gardes accoutumées. Si aucuns s'avancent d'approcher de la ville ou d'en sortir au-delà du rayon de cent pas, il sera permis de leur tirer et de les reboutter. Le jour où ledit comte évacuera la ville, tous les prisonniers de guerre des assiégés et des assiégeans seront relâchés. Ledit sieur vice-roi accorde aux habitans de la ville la faculté de se retirer librement en France ou ailleurs, et promet toute sûreté et bons traitemens à ceux qui voudront y rester, à la condition toutes fois de faire à Sa



Majesté Impériale service de bons et loyaux sujets. Lors de leur départ, ledit sieur comte et ses gens auront bonne et sûre escorte, pour les préserver de toute insulte. Le comte de son côté promet, sur son honneur, qu'il ne sera fait aucun déplaisir à ladite escorte par ses gens ni en manière quelconque. Pour garantie de l'exécution de ces engagemens ledit sieur comte baillera en otages six gentilshommes, au choix du vice-roi. »

Ce traité ayant été contresigné et scellé par Gonzague et Sancerre, en présence de leurs délégués, ceux-ci se rendirent, « en compagnie dudit sieur vice-roi, devers l'empereur. Sa Majesté leur dit de sa bouche qu'il avouoit et confirmoit tout ce qu'ils avoient arrêté, et promit que le tout s'observeroit entièrement[1]. » De son côté, « le roy ayant entendu le traité des assiégés, le tint pour agréable, tellement qu'au jour fixé (17 août) ils mirent ès mains de l'empereur ladite ville de Saint-Dizier[2]. »

On a dit et répété que Granvelle écrivit à Sancerre des lettres en chiffres sous le nom du duc de Guise, le prévenant qu'il n'avait aucun secours à attendre du roi et l'engageant à obtenir les meilleures conditions possible. On ajoute même que le chiffre avait été communiqué au ministre de Charles-Quint par la comtesse d'Étampes. Ces moyens étaient-ils nécessaires pour amener la reddition d'une place réduite à l'extrémité? Les termes de la capitulation, l'homologation de cet acte par François Ier, ne démentent-ils pas cette version admise avec légèreté par le désir de ravaler la gloire de cette conquête?

[1] Brantôme, I, 293. — « Et d'autant, dit-il, que j'ai trouvé ladite composition et capitulation dans quelques vieux papiers de notre maison, je l'ai voulu ici mettre par écriture, me semblant être très-digne d'être lue et vue. »

[2] Martin Du Bellay.



Charles-Quint n'avait pas même attendu la capitulation de Saint-Dizier, pour étendre ses opérations ; mais elles tendaient moins à atteindre le but convenu avec son allié qu'à accélérer des négociations avec son ennemi, en lui montrant le danger de la lutte. Maître du passage de la Meuse par la possession de Commercy, certain d'avoir bientôt celui de la Marne par la reddition de Saint-Dizier, ayant encore devant lui deux mois favorables pour guerroyer, l'empereur avait pressé Henri VIII, arrivé enfin sur le continent, de concourir à l'exécution de leurs projets [1]. Mais les principes du monarque anglais étaient versatiles au gré de ses intérêts comme de ses passions, et si Saint-Dizier sauva la France, ce ne fut pas en retenant trop longtemps les Impériaux devant ses murs; ce fut en fournissant des prétextes au roi d'Angleterre pour couvrir ses vues personnelles. Ce ne fut pas Charles-Quint, accusé à tort encore en cette circonstance par tous les historiens, qui empêcha le succès complet de cette campagne; ce fut Henri VIII. En effet, ce prince devait entrer en France avant le 20 juin, et, détourné du but par son expédition d'Écosse, il n'était arrivé à Calais que le 15 juillet [2]; puis, après avoir ainsi retardé l'ouverture des hostilités, au lieu d'employer quelques parties de son contingent à des siéges et de se joindre avec 30,000 hommes à l'empereur, il s'opiniâtrait à prendre Boulogne et Montreuil et négociait avec l'ennemi [3].

Le duc de Norfolk réuni à de Buren, qui lui amena

[1] Avis des ministres de Charles-Quint : « Ce que l'on doibt considérer sur la déclaration de l'alternative contenue au traité de Crespy. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 67.

[2] Mém. justificatif de Granvelle, précité. — Dans le procès d'Oudart de Biez et de Jacques de Coucy (*Archives curieuses de l'Histoire de France,* 1re série, III, 103), il est dit qu'il arriva le 22 juin ; mais l'erreur est évidente.

[3] Mém. justificatif de Granvelle.

2,000 chevaux et 2,000 piétons [1], avait investi Montreuil, non sans laisser aux Français le temps de ravitailler et de fortifier la place. Aussi, sommé de se rendre, le seigneur de Biez « respondit-il ce qu'ung homme de bien doit répondre : Je tiendrai la ville tant que je pourrai, car le roi mon maître ne m'y a point mis pour la livrer [2]. » Les travaux d'attaque marchaient avec une extrême lenteur, et de Buren eut à soutenir (2 août) un furieux combat, qui tourna au désavantage des Impériaux [3]. Dans les premiers jours d'août seulement, les Anglais manifestèrent quelque ardeur et « élevèrent une plate-forme hautte pour battre la ville dedans [4]. » Toutefois ils ne tardèrent pas à retomber dans une apathie propre à inspirer à leurs alliés un vif mécontentement et même d'injurieux soupçons [5]. Ce mécontentement et ces soupçons furent

[1] Norfolk avait 16,000 hommes, dit le *Procès d'Oudart de Biez et de Jacques de Coucy;* mais ce chiffre est exagéré. — MARTIN DU BELLAY dit que de Buren avait 10,000 piétons et 3,000 à 4,000 chevaux! — *Voir* p. 168.

[2] « Les Anglois ont sommé Monstreul. Le seigneur de Biez leur a respondu ce que ung homme de bien doibt respondre, qui a esté de le tenir tant qu'il polra, et que le roy son maître ne luy a point mis pour la rendre. Les ennemis y ont mis aultant de gens et de vivres qu'ilz ont voullu et la fortiffié autant qu'ilz ont poeult. » Lettre de de Rœulx, du 9 juillet 1544. *Lettres des seigneurs*, II, f° 112.

[3] « Quant à la perte que fismes l'autre jour samedi, 2e de ce mois, ne fut si grande que on pourroit bien dire. Nous perdimes environ de cincq cens piétons, cent mortz et les autres pris, et environ de cent chevaux et peu de gens mortz, sinon de connoissance, le vicomte de Porcheyn, guidon de M. Dapenbroet, qui fut tué d'un coup d'arquebuse; messieurs Dapenbroet pris et le sieur de Felonne blessé, point pris, et un autre capitaine nommé Boscholt, pris; les deux enseignes de piétons et deux guidons, celui de Boscholt et Dapenbroet. Environ de vingt hommes d'armes pris et deux ou trois morts. » Lettre de de Buren, du 13 août 1544. Reg. *Collection de documents historiques*, VII, f° 141.

[4] « De cette ville nous faisons le mieux que povons et l'aprochons si près que povons, et avons fait une plate-forme haulte pour battre dedans la ville, je ne sçai si cela les nuira beaucop. » *Ibid.*

[5] En avertissant la reine qu'un seigneur français, muni d'un sauf-conduit de



partagés par Marie de Hongrie, et la faiblesse du corps anglais, qui manquait de grosse artillerie, la porta à considérer ce siége comme un leurre [1]. Depuis longtemps du reste elle avait jugé Henri VIII [2], et à peine l'eut-elle vu s'arrêter à Marquin, pour assiéger Boulogne (19 juillet) [3], qu'elle engagea son frère à se prémunir contre la défection de son allié. Certaine que le prince anglais rechercherait des occasions de rupture, elle s'étudia à n'en point donner, et s'empressa de satisfaire à toutes ses demandes. Elle lui fournit un grand nombre de pionniers et de chevaux de trait pour le transport de son artillerie [4], lui envoya des renforts, entre autres 500 Flamands commandés par le capitaine Taphoorn et cent artilleurs espagnols [5], et donna des ordres pour que « les cabaretiers, vivandiers et tous autres menassent vivres, tant pour gens que pour cheval, vers la ville de Saint-Omer, pour le camp du roy d'Angleterre [6]. » Un édit les affranchit de tous péages et autorisa, en même temps, les sujets des Pays-Bas à prendre du service dans l'armée anglaise [7].

Henri VIII, s'était rendu au camp anglais, le comte de Rœulx ajoutait : « Aucuns Anglois tiennent des propos qui ne me plaisent guères, et font si très-petite dilligence devant Monstroeil, qu'il semble qu'ils ne la veullent point avoir. Je leur ay fait du service beaucoup, de sorte que sans moy et aulcuns villaiges du bailliage de Hesdin, tant des miens que aultres, ils eussent eu faim beaucoup, et pour récompense ils les ont pilliez, ce pendant que les povres gens estoient en leur camp où ils avoient porté des vivres. » Lettre du 1er août 1544. *Lettres des seigneurs*, II, f° 417.

[1] Avis des ministres de Charles-Quint, précité.

[2] *Ibid.*

[3] Procès d'Oudart de Biez.

[4] Le seul comté de Namur fournit à l'armée anglaise 1,000 pionniers et 800 chevaux. Comptes de P. de Werchin, f°s xxiij et xxxiij v°, et de J. B. de Werchin, f° xlv.

[5] M. Kervyn de Lettenhove, l. c., VI, 130.

[6] 24 juillet 1544. Compte de P. de Werchin, f° xxv.

[7] Rapin Thoyras.



Ainsi, déjà l'alliance de l'empire et de l'Angleterre cessait d'être menaçante pour la France, et François I[er], certain de n'avoir plus à traiter qu'avec des alliés désunis, pouvait espérer de meilleures conditions. Charles-Quint fut bientôt averti, par la reine Éléonore[1] et par ses agents[2], que le monarque anglais avait proposé à François I[er] de se rendre l'arbitre de leurs différends[3]. Le fait était exact : Henri avait accordé un sauf-conduit à des ambassadeurs français, et demandé à traiter à l'insu de son allié[4]. Dans cette occurrence Charles-Quint n'avait pas à balancer, car le moindre retard l'exposait à être devancé et soumis à l'arbitrage d'un prince qui n'hésiterait pas à le sacrifier[5]. Il manifesta sur-le-champ ses vues pacifiques à quelques officiers français, pris à Vitry, et son confesseur, Martin Guzman, entama avec celui d'Éléonore une correspondance où les prétentions des deux parties furent débattues[6]. Ces avances ayant été accueillies, on convint d'ouvrir des conférences à La Chaussée, petit village entre Vitry et Châlons, où se rendraient d'une part l'amiral d'Annebault et le garde des sceaux Errault de Chemans, d'autre part, Fernand de Gonzague et Granvelle[7].

Charles-Quint se berçait cependant encore de l'espoir de ramener le monarque anglais, et il prescrivit à ses commissaires de traîner les négociations en longueur[8]. Pour réussir,

[1] Mémoire justificatif de Granvelle.

[2] 16 octobre 1544. « Pour payer à certain personnaige de la cour de France que l'empereur ne veult estre nommé, iiij c lxxv livres. — Pour une chaine d'or donnée à un Françoys. » Etc. Reg. aux dép. et mand. des finances (nº 20737).

[3] Mémoire justificatif de Granvelle.

[4] Rapin Thoyras, VI, 486. — *Voir* la lettre de de Rœulx, du 1er août, précitée.

[5] Avis des ministres de Charles-Quint, précitée.

[6] Ribier, l. v, 573. — Martin Du Bellay. — Robertson.

[7] Avis des ministres de Charles-Quint, précité. — Martin Du Bellay.

[8] Avis précité.

il lui suffisait d'obtenir quelque important avantage et, sans attendre la réponse de Henri VIII à sa dernière demande de concours, ni la prise de possession de Saint-Dizier, il résolut de pousser plus avant ses succès. En vain ses généraux objectèrent-ils la difficulté d'obtenir des vivres et la pénurie de la caisse de l'armée; en vain lui représentèrent-ils que, si au cœur du pays ennemi, ses soldats venaient à refuser de se battre, avant d'être payés, il serait exposé à d'incalculables désastres; en vain, démontrèrent-ils que le roi de France assemblait sans cesse de nouvelles forces, tandis que son armée, décimée par les maladies, par la disette et par les désertions fort nombreuses parmi les gens de pied allemands et espagnols, n'était plus en état d'entreprendre le siége de places fortes, et que bientôt la mauvaise saison s'opposerait aux transports de l'artillerie; il fut inébranlable. Il croyait son honneur engagé, et il comptait qu'en poursuivant sa marche, en portant le fer et la flamme dans les contrées ennemies, il amènerait enfin son rival à accepter la bataille ou à souscrire à ses conditions [1].

Il partit, le 1er août, à la tête d'une forte division, de La Chaussée [2], où allaient s'ouvrir les négociations, et s'empara de Thin-l'Évêque. Puis, aussitôt après la reddition de Saint-Dizier, il marcha avec toutes ses forces sur Châlons, qu'il dépassa sans l'attaquer. Une troupe de chevau-légers, conduite par quelques jeunes gentilshommes qui s'y étaient enfermés avec le duc de Nevers, vint se heurter étourdiment contre la cavalerie

[1] Relation de Navagero.

[2] « Sont esté envoiez lettres aux prévost, justicier et officiers des villes de Luxembourg, Thionville, Arlon, Echternach, etc., contenant comment l'empereur notre sire avecq son armée, le premier jour d'aoust xv c xliiij, partit de la ville de la Chaulchée vers Paris. A ceste cause la royne commandoit faire processions générales et prier Dieu pour la prospérité de Sa Majesté. » Compte de N. le Gouverneur, fo xv vo.



impériale, et la plupart furent tués ou pris [1]. Charles-Quint, poussant devant lui le dauphin, qui avait ordre d'éviter tout engagement sérieux, crut un instant avoir trouvé l'occasion d'une bataille. Le comte Guillaume de Furstenberg connaissait un gué où l'armée pouvait passer pour tourner l'ennemi, et l'empereur résolut d'aller l'attaquer dans ses lignes [2]. Malheureusement, le comte ayant passé de nuit la rivière, pour reconnaître lui-même le passage, tomba entre les mains des Français, qui l'envoyèrent à la Bastille, « en l'accablant de railleries et d'injures, parce qu'en quittant le service de France, il avoit emporté grand argent [3]. » Le même jour, le prince de la Roche-sur-Yon, qui venait de Mézières avec une compagnie de cinquante hommes d'armes, fut enlevé, ainsi que toute sa troupe, par un parti d'Impériaux [4]. Charles-Quint, continuant alors à descendre la rive droite de la Marne, prit successivement Aï et Épernay, que les Français avaient abandonnées, après y avoir mis le feu. Les deux villes, où « furent butinés beaucoup de biens et de vivres, entre autres, de grandes richesses dedans les basteaux que les villes et pays avoient chargés pour mener à Paris, furent saccagées, » et l'empereur marcha ensuite sur Château-Thierry, « qui fut semblablement prins et saccagé, avec tous les lieux forts et foibles sur son passage [5]. » Les grands approvisionnements de vivres trouvés dans ces places ramenèrent l'abondance dans l'armée. Tous les maux qu'elle avait soufferts

[1] Martin Du Bellay.

[2] Relation de B. Navagero.

[3] Le Petit, VII, 140-141. — Martin Du Bellay.

[4] Dom Calmet, V, l. xxxiii, 635. — Féry de Guyon.
Martin Du Bellay, qui présente ce fait d'une toute autre manière, ne parle pas de la capture du prince.

[5] Féry de Guyon.

en traversant la Champagne furent oubliés, et son chef, encouragé par ces rapides conquêtes, rompit sur-le-champ les négociations entamées [1].

La prise de Château-Thierry jeta la terreur dans Paris. On vit une foule de riches bourgeois charger leurs effets les plus précieux sur la Seine, ou les envoyer par terre à Orléans et dans les villes sur la Loire; chacun fuyait, songeant moins à se défendre qu'à se mettre en sûreté [2]. Le dauphin envoya 7,000 à 8,000 hommes sous le seigneur de Lorges, fit occuper Lagny et Meaux, et se jeta lui-même dans La Ferté-sous-Jouarre, pendant que François Ier accourait, « non pour garder les Parisiens d'avoir peur, dit-il, mais pour les garder d'avoir mal [3]. » Or, au moment où Paris attendait en tremblant l'apparition de l'armée impériale, elle se disposait à la retraite. Charles-Quint venait de recevoir la réponse de son allié, et elle ne laissait plus de doute sur la défection des Anglais. Henri prétendait qu'ayant donné aux Impériaux le temps de s'emparer de Saint-Dizier, il était juste qu'à leur tour ils lui permissent de prendre Boulogne. Sous ce spécieux prétexte, il refusait de coopérer à leur expédition, et demandait, en même temps, à Charles-Quint, les conditions qu'il mettait à la paix. Il ne dissimulait plus ainsi l'intention de s'en montrer l'arbitre [4]; mais il consentait, du reste, à ce que l'empereur traitât directement avec François Ier [5].

[1] Avis précité. — MARTIN DU BELLAY. — SIMONDE DE SISMONDI.

[2] Cæsar, nemine resistente, Castroteræum venit ad idem flumen, ab urbe Lutetia, non bidui via positum oppidum, ... et incredibilis fuit orta Lutetiæ trepidatio. Fugiebant omnes, qui paulo essent lautiori fortuna, nec regis edictis fugam prohibentis contineri poterant, et fæx modo hominum manebat. SLEIDANUS. l. c., 243.

[3] G. PARADIN, l. c. — [4] Mémoire justificatif de Granvelle.

[5] Avis précité. — RAPIN THOYRAS. — ROBERTSON. — SIMONDE DE SISMONDI.



Si les Anglais avaient secondé Charles-Quint en commandant le passage de la Marne et le cours de plusieurs autres rivières, appuyé sur des places importantes, il eût pris à revers l'armée du dauphin, et une défaite décidait peut-être du sort de la France. Mais laisser cette armée derrière soi et marcher seul sur Paris avec des troupes déréglées, désobéissantes, chargées d'un nombreux bagage et d'un riche butin, alors qu'on éprouvait de nouveau « l'empêchement de vivres et la difficulté de recevoir l'argent destiné à la solde, » c'eût été plus que de la témérité. Chaque jour, il arrivait des renforts à l'ennemi, qui, n'ayant rien à redouter des Anglais, massait ses forces, menaçait les villes prises par les Impériaux, et pouvait leur couper le passage de la Marne[1]. La situation était devenue si grosse de périls, que les conseillers de Charles-Quint, jusqu'alors les plus opposés à un accommodement, estimèrent que la paix était le seul moyen d'en sortir avec honneur. « Un traité, disait Granvelle, est préférable à une retraite qui peut devenir fatale. Se retirer en ravageant le territoire de l'ennemi, c'est lui nuire sans profit, c'est prolonger la guerre avec désavantage, car les peuples sont à bout de sacrifices, et, à défaut d'argent, il faudra bientôt licencier l'armée. Pourquoi l'empereur s'inquiéterait-il d'un allié qui a méconnu ses engagements, qui le premier a fait des ouvertures à l'ennemi commun? Quant à craindre son ressentiment, il n'y a pas à s'en préoccuper. En effet, quel préjudice l'empereur a-t-il éprouvé naguère de l'hostilité des Anglais et de leur union avec la France? Du reste, d'après les antécédents, il est impossible qu'il y ait jamais ou amitié sincère, ou confiance réelle entre les rois de France et

[1] Avis précité.

d'Angleterre, et en s'unissant de nouveau ils n'en deviendront pas plus redoutables[1]. »

Le parti de la paix prévalut d'autant plus, que Charles-Quint était alarmé des progrès des protestants en Allemagne, et avait hâte de conjurer les dangers qu'y courait sa puissance. Pourtant il importait de cacher à l'ennemi les causes de cette détermination, afin de rendre les négociations plus faciles et la conclusion plus avantageuse. A cet effet, l'empereur, quittant les bords de la Marne, se dirigea sur Villers-Cotterets, traversa le Valois, et s'empara de Soissons que son armée, retombée dans la disette, pilla durant trois jours. Cette marche hardie eut le succès désiré : ce fut dans les faubourgs de cette ville, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, que l'amiral d'Annebault vint demander la paix[2].

Les conférences se rouvrirent entre cet ambassadeur, le garde des sceaux Errault de Chemans, Granvelle et Fernand de Gonzague. Les préliminaires qui avaient été ébauchés à La Chaussée, servirent de base à ces nouvelles négociations, et les circonstances en rendaient déjà le dénoûment facile, lorsque la prise de Boulogne vint le précipiter. Après avoir battu cette place pendant sept semaines[3], les Anglais l'assaillirent (11 septembre) sur quatre points à la fois. L'assaut dura sept heures, et bien qu'il l'eût vaillamment repoussé, le gouverneur de Boulogne, Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, jugea impossible de résister plus longtemps. Dès le lendemain il

[1] Mémoire justificatif de Granvelle.

[2] MARTIN DU BELLAY.

[3] Ils commencèrent à la battre en brèche, le 3 août. « On a cejourd'hui commencé la batterie pour faire bresse ès murailles de Boulongne. » Lettre de Jean de Montmorency, datée « du camp devant Boulogne, » le 3 août 1544. *Lettres des seigneurs*, II, f° 422.

capitula, et, le 14 septembre, la ville fut livrée à Henri VIII [1]. La nouvelle de cette capitulation, que Jacques de Coucy paya de sa tête [2], parvint à François Ier au moment même où d'Annebault lui apportait les conditions de Charles-Quint. Le roi, craignant que le succès des Anglais ne rompît de nouveau les conférences, renvoya en toute hâte l'amiral avec son acceptation [3], et la paix fut signée à Crespy, le 18 septembre 1544.

Par ce traité, qui assura définitivement la prédominance de Charles-Quint sur son rival, les deux monarques convinrent d'une bonne et perpétuelle paix entre eux et leurs sujets, avec complète liberté de relations et de commerce. Ils renoncèrent à toutes prétentions : François Ier, sur les royaumes d'Aragon et de Naples, sur les comtés de Flandre, d'Artois et leurs dépendances, sur le duché de Gueldre et le comté de Zutphen ; Charles-Quint, sur la Bourgogne et ses dépendances, ainsi que sur les villes et seigneuries de la Somme, possédées naguère par Philippe le Bon. Ils se restituaient toutes les villes conquises depuis la trève de Nice : l'un Yvoy, Montmédy et Landrecy ; l'autre Commercy, Ligny et Saint-Dizier. Le roi livrait quatre otages, en garantie de la restitution de ses conquêtes en Piémont, et s'engageait, en outre, à remettre au duc de Lorraine, Stenay dont les fortifications avaient été rasées, ainsi que l'acte de cession arraché à ce prince. En revanche, il conservait Hesdin. L'empereur évacuait la Champagne, mais ne fournissait pas d'otages pour garantir l'exécution de cette clause. Les deux souverains convenaient de

[1] Le texte de cette capitulation, qui fut signée le 13, se trouve dans le tome II des *Lettres des seigneurs*, fº 431.

[2] Procès d'Oudart de Biez et de Jacques de Coucy, seigneur de Vervins. *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, III, 103.

[3] Simonde de Sismondi.

travailler de concert à la réunion de l'église et à la défense de la chrétienté contre les Turcs. A cet effet, François Ier promettait de fournir, six semaines après en avoir été requis, 600 hommes d'armes à sa solde, et 10,000 piétons. Les priviléges des contrées cédées étaient réciproquement garantis, et le droit d'aubaine entre les Pays-Bas et la France, aboli. Il fallait que les renonciations stipulées dans le traité fussent ratifiées, dans les quatre mois, par les parlements et par les princes héréditaires des deux monarchies.

Afin de cimenter l'amitié entre les maisons d'Autriche et de France, le traité arrêta le mariage du duc d'Orléans, soit avec la fille aînée de l'empereur, qui lui apporterait en dot tout l'héritage de l'ancienne maison de Bourgogne dans les Pays-Bas et la Franche-Comté, soit avec la seconde fille du roi des Romains, qui lui transmettrait le Milanais. Dans la première de ces éventualités, la souveraineté des Pays-Bas était laissée à Charles-Quint sa vie durant; seulement le duc et la duchesse d'Orléans étaient mis en possession de ces provinces en qualité de gouverneurs, et, à cette condition, François Ier renonçait à tous ses droits sur Milan et sur Asti, avec réserve de les reprendre s'il ne restait de cette union des enfants habiles à succéder. L'empereur qui, en ce cas, rentrait aussi dans ses droits sur la Bourgogne, avait un délai de quatre mois, pour opter entre les deux projets de mariage. Dès qu'il aurait pris une résolution, François Ier était obligé de restituer au duc de Savoie les villes qu'il lui avait enlevées, et de refuser tout appui au roi de Navarre. Le doute laissé sur le choix de la mariée, alors que le roi s'engageait formellement, au contraire, à donner pour apanage à son fils les duchés d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême, de Châtellerault et même le duché d'Alençon, si les quatre premiers étaient insuffisants à lui



constituer cent mille livres de rente quittes de toute charge, semblait indiquer déjà que Charles-Quint n'avait nulle intention de se prêter à cette union. Il promettait ses bons offices pour rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre, et se réservait d'aviser quant au mariage du duc de Clèves avec la princesse de Navarre. Dans ce traité étaient compris le pape, les rois des Romains, de Portugal, de Pologne, de Danemark, les Vénitiens, les Suisses, les ducs de Savoie, de Lorraine, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbin, de Florence, les villes de Gênes, de Lucques, de Sienne, les princes électeurs et tous les états de l'empire. Enfin, par un article secret, les deux souverains déclaraient qu'ils useraient de tout leur pouvoir et de tout leur crédit pour obtenir la convocation d'un concile général destiné à assurer leur autorité et à leur permettre de détruire les nouvelles doctrines dans leurs états [1].

Ce traité fut publié dans les villes des Pays-Bas en conformité de lettres de la régente du 26 septembre [2], et Charles-Quint, en même temps qu'il commençait son mouvement de retraite, envoya à de Buren l'ordre de lever le siége de Montreuil. Il trouva, à La Fère-sur-Oise, le duc d'Orléans, qui venait le saluer, accompagné des cardinaux de Lorraine et de Meudon, ainsi que les otages livrés en garantie de la restitution des places du Piémont [3]. Son armée rentra dans les Pays-Bas par la Lorraine et le Luxembourg, où une partie de ses vieilles bandes prirent leurs quartiers d'hiver; les autres troupes furent envoyées dans le pays de Liége et le Hainaut [4].

[1] *Traités de paix*, II, 227 et 235. — *Plac. de Brabant*, III, 684.

[2] Compte de P. de Werchin, f° xxvj v°.

[3] MARTIN DU BELLAY.

[4] Pour ces dernières, une étape de vivres avait été établie à Valenciennes. Compte de P. de Werchin, f° xxvj v°.



L'empereur rentra à Bruxelles le 1er octobre, et le lendemain le traité y fut publié avec solennité [1], en sa présence et en celle des commissaires français, qu'il gratifia, à cette occasion : le général Bayart, conseiller et secrétaire d'état du roi, de 3,000 écus d'or, le seigneur de Milly, de 2,000, le secrétaire Bochetel de 1,000, le capitaine Paulin de 500 [2].

La paix de Crespy ne fut point accueillie dans les Pays-Bas avec la joie que cause naturellement aux peuples la fin des guerres, dont seuls ils supportent les charges et les horreurs. Si Charles-Quint dictait la loi à son rival, gardait ses conquêtes en Italie, tenait à sa discrétion les intérêts de la maison de Navarre, obligeait François Ier à renoncer à ses prétentions sur Naples et sur l'Artois, et voyait ses possessions dans les Pays-Bas accrues, François Ier conservait le duché de Bourgogne, et la France restait telle que Louis XI l'avait constituée aux dépens de la fille de Charles le Téméraire. La nation n'obtenait aucun dédommagement des énormes sacrifices qu'on lui avait imposés, des calamités qui l'avaient frappée, et dont elle eut à souffrir longtemps. Aussi « parloit-on diversement de ce traité dans les Pays-Bas et ailleurs. On disoit que ces grands armements n'avoient pas servi à grand'chose [3], » et ce sentiment était partagé par « tous les serviteurs de l'empereur. On les entendit s'exprimer avec liberté sur le compte de ceux qui avaient négocié la paix, aussi bien que de ceux qui l'avaient conseillée [4]. » Le mécontentement fut tel, que les ministres de Charles-Quint sentirent le besoin d'expliquer les causes qui l'avaient porté à négocier, alors qu'il semblait près

[1] Le Petit.
[2] Compte de la recette générale. de 1544.
[3] Avis précité.
[4] Relation de Navagero.

d'écraser l'éternelle ennemie du repos et de la prospérité des Pays-Bas [1]. En France, le traité de Crespy fut plus mal accueilli encore. Tout avait été sacrifié, disait-on, à l'agrandissement du duc d'Orléans ; c'était pour lui seul que la paix avait été conclue ; l'état y perdait au lieu de gagner. Le 12 décembre 1544, le dauphin signa à Fontainebleau une protestation formelle contre ce traité, en présence du duc de Vendôme et des comtes d'Enghien et d'Aumale, qui l'assistèrent comme témoins ; cet exemple fut suivi, le 22 janvier suivant, par le parlement de Toulouse [2].

Les deux monarques ne tinrent aucun compte de ces murmures. Toute l'attention de Charles-Quint était fixée vers l'Allemagne, et il lui suffisait d'avoir mis la France dans l'impossibilité de contrecarrer ses projets. Quant à François Ier, dont ce traité termina tristement la carrière militaire, il se sentait incapable de recommencer une lutte qui avait épuisé ses états et mis en danger sa couronne. Aussi la paix de Crespy fut-elle fidèlement observée, par les deux parties contractantes, en ce qui concernait les restitutions stipulées, tant pour leurs possessions que pour les biens de leurs sujets saisis durant la guerre.

Le 10 septembre 1545, le grand maître de Malte écrivit à Marie de Hongrie que la langue de France et « le conseil de ceste religion, » informés de la résolution qu'elle avait prise de distraire du grand prieuré de France la commanderie de Chantraine, pour la remettre en son premier état, approuvaient cette séparation. Les bulles nécessaires avaient été dépêchées, et le grand maître pria la reine « d'accepter la protection de ceste religion, en manière que ses biens ne fussent plus

[1] Avis précité.
[2] GAILLARD, III, 241, 242.

empêchés sous couleur de la guerre, en laquelle ils avoient accoustumé d'estre compris, et de lui faire restituer ce qui lui avoit été pris; car c'estoit de quoi ceste religion s'entretenoit pour faire service à la chrétienté suivant son institution [1]. » Cette réclamation, produite à propos, fut favorablement accueillie : au mois de décembre suivant, Charles-Quint accorda aux chevaliers de Malte mainlevée des revenus de la commanderie de Chantraine, en y mettant pour condition qu'à l'avenir elle ne serait plus chambre priorale. A la mort du grand prieur Philippe Carleau (1547), elle fut, en effet, donnée à un simple commandeur, le chevalier Pierre de la Fontaine. Mais il la conserva après être devenu grand prieur de France (1563), sans doute parce que Philippe II jugea convenable de ne pas maintenir la décision de son père, dans un moment où les chevaliers de Saint-Jean étaient menacés des plus grands périls [2].

Les dernières guerres avaient énormément coûté aux Pays-Bas, et jamais ils ne furent pressurés davantage. Indépendamment des droits du 100e et du 10e établis en 1542 et devenus une nouvelle occasion « d'abus et d'excès [3], » outre les sommes considérables accordées par les états en 1543, il avait fallu, l'année suivante, consentir d'autres aides extraordinaires, et le chapitre des pétitions financières était loin d'être clos. Le 9 mai 1544, les états de Brabant avaient accordé 600,000 florins carolus payables dans les six mois, à partir du

[1] Reg. *Collection de documents historiques*, VII, f° 145.

[2] E. Gachet, *Essai sur le bailliage d'Avalterre*, l. c.

[3] *Voir* la mission donnée à l'avocat Jacques Hessels, « envoyé ès villes et terroir d'Alost, pour informer sur les abus et excès commis en l'aide du xe denier, accordé à l'empereur durant la présente guerre. » Compte de la recette générale de 1545. — Wagenaar.

1er avril[1]; la Flandre s'était engagée à payer 250,000 écus « trois ans durant[2], » outre une somme de 51,000 livres pour l'équipage des vaisseaux de guerre[3]; on avait obtenu du Hainaut 200,000 livres, dont 100,000 prélevées par un impôt du 10e denier sur les biens immeubles[4], et 33,333 l. 6 s. 8 d. de Valenciennes[5]. Le comté de Namur avait voté une aide extraordinaire de 21,000 livres[6], et il en avait été de même dans les autres provinces. « L'empereur, dit un ambassadeur vénitien alors à la cour de Bruxelles, a tiré de ces pays de dix-huit à vingt millions d'or, somme qui excède, assure-t-on, tout ce qu'à leurs autres souverains ensemble ils avaient jamais payé.... Dans les dernières années, ajoute-t-il, on y a mis tant d'impôts sur les espèces de consommation, qu'ils sont le pays le plus cher à vivre du monde[7]. » Les pertes d'hommes, les ravages de l'ennemi avaient été proportionnés à cette dissipation de capitaux enlevés au travail[8], et tandis que le peuple gémissait sous le faix des charges publiques, le chômage du commerce et de l'industrie était général[9]. La misère régnait, et le mécontentement se manifestait ouverte-

[1] *Acten van de dry staeten*, l. c., f° cxxxiiij. — Reg. n° 672, f° clxiiij.

[2] 16 octobre 1544. « Quitance pour ceulx de Gand, de leur porcion de l'ayde de ij c l m escus iij ans durans, montans leur porcion à xlij m iij c carolus. » Reg. aux dép. et mand. des finances, n° 20737.

[3] « Pour passer ès comptes de Jehan Van Roden, xxxiiij m livres, pour l'esquipage des bateaux de guerre sur la quote maritime de Flandres l'espace de viij mois. » *Ibid.*, f° j, n° 20738.

[4] Plac. de février 1544. *Inventaire d'ordonnances*, l. c.

[5] M. Gachard, *Invent. des Arch. du dép. du Nord.*

[6] Comptes de Henri de l'Espinée (nos 16677 et 16678).

[7] Relation de B. Navagero

[8] Instructions données à Hector Harxwier par Marie de Hongrie, le 8 août 1544. *Staatspapiere*, 385.

[9] Wagenaar.



ment : ici c'étaient des propos offensants contre l'empereur [1], là des actes plus graves montrant le sentiment de la résistance prêt à éclater.

Ainsi, le « commun peuple » de Jodoigne s'ameuta, le 14 septembre 1544, à propos d'un mandat d'arrêt que le bailli du Brabant wallon, Philippe d'Orley, avait obtenu contre son bâtard. Voyant le tumulte, le lieutenant du bailli, chargé de conduire le prisonnier au château de Genappe, le plaça au milieu de ses archers, et ordonna à dix gardes à cheval de lui frayer le passage; mais la foule qui s'ouvrit devant ces cavaliers, pour les laisser sortir de la ville, se referma derrière eux et assaillit leur chef. Il se réfugia dans une maison où il fut aussitôt assiégé, et dut relâcher son prisonnier, après avoir reçu du bourgmestre et des échevins une attestation qu'il n'avait cédé qu'à la force. Le gouvernement tint cette affaire en suspens jusqu'après la conclusion du traité de Crespy; alors elle fut évoquée devant le conseil de Brabant, qui condamna la ville de Jodoigne à recouvrer le prisonnier à ses frais et dépens. Les principaux émeutiers, au nombre de huit, furent « absous pour ceste fois » après avoir fait deux fois publiquement amende honorable, en chemise et à pieds nus, une torche ardente à la main : la première fois devant cette cour souveraine (ils lui demandèrent « pardon ainsi qu'à la Majesté de l'empereur et allèrent ensuite, sous la conduite de deux de ses huissiers, déposer leurs torches, devant le vénérable Saint-Sacrement en l'église de Sainte-

[1] « Mathieu de Lymont, natif du pays de Liége, censier de Jehan Preudhomme, au lieu de Hedenges, en présence des eschevins de Joudoingne, a fait obédience, le xxj[e] jour de septembre xv [c] xliiij, une torche en sa main, en l'église de Saint-Médart à Joudoingne, pour certaines parolles qu'il avoit proférées contre la Majesté, et par-dessus y fut appointié à vingt florins karolus. » Compte de Ph. d'Orley (n° 12814), f° j v°, et annexe à ce compte.



Gudule »); la seconde fois, à Jodoigne, devant le procureur général et le lieutenant du bailli (conduits par deux sergents, ils portèrent leurs torches à l'église de Saint-Médard de cette ville, et un vitrail, exécuté à leurs frais et dont la sentence avait fixé le prix à 42 florins, y consacra le souvenir de cette humiliante cérémonie)[1]. « Se fondant sur leurs grands priviléges, dit le Vénitien Navagero, les habitants de ces riches provinces menacent tous les jours de ne plus rien donner. Ne voulant pas avoir l'air de se plaindre de leur seigneur naturel, ce qui serait chose peu convenable, ils s'en prennent aux ministres, disant qu'ils payeraient volontiers des sommes plus considérables, si elles étaient tout entières employées au service de l'empereur, mais qu'ils sont certains que la moitié est volée par ses ministres[2]. »

Les désordres des gens de guerre contribuaient beaucoup aussi à aigrir les esprits. Aussitôt après la paix, Charles-Quint, pressé par la pénurie du trésor, avait licencié la plupart des Allemands et les troupes des Pays-Bas qui n'étaient pas affectées au service spécial des garnisons. Or, un grand nombre de ces soldats erraient par bandes dans les campagnes et subsistaient de rapines, « foulant le plat pays[3], commettant rudesses et extorsions au pauvre peuple[4], mengeant le bon

[1] Compte de Ph. d'Orley, de 1544, f° xvij.

[2] Relation précitée, 87.

[3] « Audit pour avoir porté lettres à la Majesté de la royne à Bruxelles, advertissant Sa Majesté que les piétons namurois et autres gens vacabondes mengent et follent le plat pays dudit Namur et qu'il pleust à Sa Majesté y faire pourveoir. » Compte de P. de Werchin, f° xx v°.

[4] « Parceque ce bailly a esté requis tant des seigneurs, loix et justices de ladite chastellenie que d'aulcunes paroiches et aultres, de eulx garder et préserver, en tant que en luy, des gens de guerre et aultres passant en grande multitude, ledit bailly s'est plusieurs fois trouvé là où bruyt estoit qu'il y avoit gens de guerre et aultres fesant rudesses et extorcion au pauvre peuple, pour à quoy

homme, faisant rudes compositions et aultres maux [1]. » Ils ne respectaient pas plus les lieux sacrés que les fermes, et l'église de Tervueren, entre autres, fut entièrement dévalisée par eux [2]. La province de Namur eut fort à souffrir surtout d'un corps d'Espagnols campé dans les environs de Fleurus [3]. Les plaintes furent si vives que « pour le soulagement du povre peuple » on les envoya au-delà de la Meuse dans le pays de Liége [4], où ils ne commirent pas moins d'excès. Cette principauté qui, malgré sa neutralité, était traversée sans cesse par les troupes impériales, vit ses campagnes ravagées et les faubourgs de sa capitale même insultés [5]. Les excès devinrent tels que, « pour obvier aux grands et énormes délits qui se commettoient journellement aux frontières, tant du Brabant et autres que du pays de Liége, par boutefeux,

obvyer a prins, par plusieurs et diverses fois, assistens oultre et par-dessus ses sergens, adfin de garder les subgectz de l'empereur des foulles et oppressions desdits gens de guerre. » Compte de Pierre Dubois, bailli de la salle et châtellenie d'Ypres (n° 14613), f° v.

[1] « Ledit bailly estant expressément adverty qu'il y avoit quelque gendarmerie des anchiennes bandes cassées au quartier de Bas-Warneton, Ghelewe, Becelaere et Zumebeke, mengeant le bon homme et y faisant rudes compositions et aultres maulx, il a assemblé ses officiers, sergants et aultres en bon et compétent nombre et les a poursuy, de sorte que, le xiiij[e] jour de novembre xv [c] xliiij, furent prins et appréhendez au cloître de Minnebussche, chinq gensdarmes qui se disoient fourriers, nommez Jacques Chastellain, natif de Mouscron; Pierre Eschevin, natif de Ramelgies; Alaert de Casault, natif de Templeuve en Tournesis; Gilles Ospel, natif de Tourcoing; et Joseph de Courcelles. » *Ibid.*, f° v.

[2] Marie de Hongrie lui accorda 200 livres, pour acheter d'autres calices, reliquaires, etc. Compte de la recette générale. de 1545.

[3] Compte de P. de Werchin, f° xxvij v°.

[4] *Ibid.*

[5] Philippe Duchêne fut envoyé au pays de Liége, pour en faire sortir les piétons du capitaine Van Landenberghe, « qui y étoient foulant le pays. » Compte de la recette générale. — FISEN, L. XVI, 343.



aguetteurs de chemin et détrousseurs, lesquels ayant commis leurs crimes et excès et estant poursuivis par les officiers du Brabant, se retiroient en Liége, faisant le réciproque aux officiers de Liége et de Looz, au moyen de quoi se donnoient audace et occasion de continuer en leur malice et demeuroient impunis de leurs délits, au grand grief de la chose publique, » l'évêque et le gouvernement des Pays-Bas conclurent (janvier 1545), pour le terme de trois ans, un traité d'extradition des criminels de l'espèce [1].

Partout où elles campèrent, les troupes espagnoles se signalèrent par leurs violences [2]; l'Espagne, en vomissant sur nos provinces le rebut de sa population, ses voleurs et ses filous [3], semait ces haines nationales qui ruinèrent sa puis-

[1] *Archives de l'Audience*, liasse 1111.

[2] « Les Espaignolz passèrent hier hors de ceste ville, et font cejourd'huy trois lieux d'ici, comme qu'il soit ilz ont ce naturel qu'il y a toujours du désordre en leurs affaires, paient ce qu'il leur plait, et Dieu sçait que le larcin ne leur fault. » Lettre du duc d'Aerschot à Marie de Hongrie, du 11 juin 1544. Reg. *Collection de doc. hist.*, VII, f° 137.

« A luy, pour avoir coppé la teste à Anthoine de Valledolyt, natif d'Espagne, à cause que luy avec aultres avoit destroussé les gens sur le chemin et robbé et pillé maisons par nuyt. » Compte de J. Despars, de 1545-1547, f° xj. — « A luy, pour avoir coppé la teste à Francisco Ernandes, espaignart, à cause que avecq aultres il avoit desrobé les maisons aux champs. » *Ibid.*, f° xj v°. — *Voir* aussi le compte de F. Van der Gracht (n° 14122), qui contient de nombreuses condamnations de l'espèce.

[3] « Aux officiers qui prendrent en la ville d'Allost chincq Espaignols, lesquelz pour leurs larchins et aultres delictz, par advys des hommes de fiefs ont esté exécutez par la corde, et deux, don Alvaro Dalmagro et Petro Atraphro, par l'espée, ensemble. Ung nommé Jeronimo Sagneno, banny chincquante ans hors du pays et comté de Flandre, sur la hart. » Compte de J. de Montmorency, de 1544-1546 (n° 13570), f° lvj.

« Et comme ledit Thermouche et Alvaro Dalmagro en examinations avoient dit et déclaré tant de froyt sang sans paine de corps ou contraincte aulcune, que en paine et torture, par diverses fois, que en la ville de Bruges estoient deux de leurs compaignons principaulx larrons, nommez l'ung Coppedis et



sance et couvrirent les Pays-Bas de ruines et de sang. Les Allemands, à la vérité, ne furent point en reste. Un corps de 5,000 lansquenets envoyé dans le Luxembourg commit tant de brigandages, dans sa marche, que l'on « douta s'ils étoient amis ou ennemis [1]. » Ordre fut donné de se prémunir contre une surprise [2], et Pierre de Werchin, qui leur supposa même l'intention d'un coup de main sur Namur, y appela tous les gentilshommes des environs [3]. Ayant reçu d'Anvers la solde des garnisons du Luxembourg, il prévint la reine que « cet argent ne povroit seurement passer oultre pour la crainte desdits piétons allemans [4], » et ce fut seulement après leur départ qu'il l'envoya, sous bonne escorte, à sa destination [5]. Les troupes nationales même, entraînées par le funeste exemple de ces mercenaires, ne se montraient pas moins pillardes. Ainsi, dès l'entrée en campagne, il avait fallu casser des enseignes de Namurois coupables de déprédations, en

l'aultre Cerna, habitans et tenans leur résidence secrètement chez un prebtre espaignart, et avoir illecq ung coffre plain de vaisselle d'argent, drap de soye, velours et semblables choses qu'ilz avoient dérousbez tant ès champs que en la court et aultre part. » *Ibid.*, f° lvij v°. (Quand la police arriva, les voleurs prévenus avaient disparu avec leur butin. — Même recherche à Bruxelles et même résultat, f° lviij v°.) — « Item, ce bailly ayant aussy entendu que en la ville d'Enghien estoit prisonnier, ung Espaignol, nommé Martini de Ramon, lequel peu après a aussy esté exécuté par la corde » *Ibid.*, f° lviij.

[1] Ordre d'envoyer des messagers, « pour savoir s'ils sont amis ou ennemis. » Compte de P. de Werchin, f° xxiij. — « Pour avoir porté lettres à la royne à Bruxelles, advertissant Sa Majesté de la conduyte et désordre que faisoient les piétons allemans au lieu d'Andenne et à l'enthour. » *Ibid.*, f° xxiij v°.

[2] « Pour avoir porté lettres dudit bailly dactées du vj[e] de juillet, aux villes de Chiney et Marche en Famennes, leur advertissant d'estre sur leur garde, pour cause desdits Allemans estans en Andenne au nombre de cincq mil hommes. » *Ibid.*, f° xxiij v°.

[3] *Ibid.*, f° xxiiij.

[4] *Ibid.*, f°s xxiij v° et xxiiij.

[5] *Ibid.*, f° xxiiij v°.



leur enjoignant de « se retirer chacun en sa maison sans meffaire, sous peine de la hart [1]. »

La guerre, qui se poursuivait entre les Anglais et les Français, était un autre sujet d'incessantes alarmes. Non-seulement on craignait qu'elle ne provoquât une nouvelle rupture avec la France, et cette crainte prit tant de consistance, qu'à diverses reprises on renforça les garnisons des frontières [2]; mais les contrées voisines du théâtre des hostilités étaient exposées à de fréquentes irruptions des deux partis. En 1545, 4,000 reîtres et 10,000 lansquenets, levés par Henri VIII, vinrent s'établir « aux lieux de Chastelet, Florennes et là enthour au pays de Liége [3], » d'où ils envoyèrent demander à Marie de Hongrie la permission de traverser le Brabant et la Flandre, pour rejoindre les Anglais en Picardie. Accéder à

[1] Mandement du 14 mai 1544. Compte de P. de Werchin, f° xxj.

[2] 22 avril 1545. Ordres donnés à Gilles de Sapoigne, de lever 200 piétons pour renforcer la garnison d'Yvoy, et à François de Wilere, d'en lever 100 pour augmenter celle de Montmédy. *Dépêches de guerre*, n° 367, f° clxxiij. — Ordre donné à George de Waha, seigneur de Fronville, capitaine d'Arlon. *Ibid.*, f° xxiiij. — Juin 1545. Ordre donné à de Rœulx de lever 5 enseignes de 500 hommes chacune. *Archives de l'Audience*, liasse 1111. (Elles reçurent pour capitaines : Jean de Béry, François d'Ochoch, Alexandre de Bourges, Robert Bergelot et Pierre Carion. *Ibid.* et *Dépêches de guerre*, n° 367, f°s cviij, cx, cxij.) — Peu de temps après, le comte en recruta une sixième, commandée par Nicolas d'Asnes. *Depêches de guerre*, l. c. — Mêmes ordres dans le Luxembourg et le pays de Namur. Comptes de N. le Gouverneur et de P. E. de Mansfeld.

[3] « Pour, à l'ordonnance dudit bailly, porté lettres au commissaire de l'empereur Van der Ee, estant lors en la troupe de la gendarmerie des Allemans, tant de pied que de chevaulx, estans soubz le service du roy d'Engleterre campé au lieu de Chastellet, Florennes, et là enthour pays de Liége, affin que ledit commissaire eust le regard aux foulles et mengeries qu'ils faisoient sur ce pays et comté. » Compte de P. E. de Mansfeld (n° 15222), f° xxviij. — « A Guillaume de Vallois, pour avoir esté, à l'ordonnance dudit gouverneur, au lieu de Florennes et là enthour au camp de la gendarmerie allemande, affin de contre garder le pays de foulles et mengeries. » *Ibid.*, f° xxviij v°.



cette demande, c'était violer le traité de Crespy et livrer deux provinces au pillage; la rejeter, c'était s'exposer à des actes de violence. Dans cette conjoncture, il importait de temporiser et Marie de Hongrie amusa les Allemands par des négociations jusqu'au moment où arriva l'époque de leur payement. Les commissaires anglais chargés de les conduire au roi ne se trouvèrent pas en mesure d'y satisfaire, et les Allemands, informés des concentrations de troupes dans le Luxembourg, le comté de Namur et le Brabant [1], prévenus que François Ier réunissait également de grandes forces sur les frontières de la Champagne, à Mézières et à Guise [2], reprirent la route de leur pays sans vouloir entendre à aucune demande de délai [3]. Une autre fois, ce furent des corps de cavalerie, « chevaucheurs noirs harnois, » qui, après avoir accompli leur terme de service, retournaient en Allemagne, et qu'il fallut « convoyer jusques hors les limites des Pays-Bas en prenant garde qu'ils ne fissent nouveaux outraiges ou mangeries aux subgetz de l'empereur [4]. »

On devait aussi se tenir en garde contre les tentatives de surprise que ces passages de troupes pouvaient favoriser [5].

[1] Compte de la recette générale, de 1543.

[2] GAILLARD, III, 261-263.

[3] *Ibid.* — Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxx.

[4] « A Christophe Esturntzee, lieutenant du capitaine de la garde des hallebardiers hauts Allemans de l'empereur, envoyé à Gravelines vers les chevaucheurs noirs harnois, pour les convoyer jusques hors les limites des pays d'embas, et prendre garde qu'ils ne fissent nouveaux outraiges ou mangeries aux subjetz de Sa Majeste, ayant ces chevaucheux esté au service du roi d'Angleterre et estans pour retourner sur leur pays. » Compte de la recette générale, de 1545.

[5] Un nommé Jean Gilles, « archer à deux chevaux de M. de Longueval, » fut arrêté comme il examinait les fortifications de Namur, au moment où la gendarmerie allemande passait près de cette ville pour rejoindre le roi d'Angleterre. Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxj.



Ces défiances s'appliquaient tout autant à Henri VIII qu'à François Ier, car « on ne savoit pas comment cela tourneroit avec l'Angleterre [1]. » En effet, bien que le monarque anglais conservât envers son allié et envers Marie de Hongrie [2], des semblants de bonnes relations, lui qui le premier avait négocié avec la France, il ne pardonnait pas à l'empereur de l'avoir prévenu. Il était irrité surtout d'être mis en demeure d'accepter sa médiation, après avoir voulu s'imposer comme arbitre. Lorsque Charles-Quint marchait sur Paris, il avait cru que François Ier se résignerait à tous les sacrifices pour obtenir la paix, et les négociateurs français s'étaient attachés à entretenir ses espérances. Or, à peine le traité de Crespy eut-il été signé, qu'ils changèrent de ton et rejetèrent la plupart des propositions des commissaires anglais, en les prévenant que si, dans les six semaines, leur maître n'acceptait pas la médiation de l'empereur, leur souverain se croirait délié de ses engagements. Henri VIII, abandonné à ses propres forces par la retraite du comte de Buren, avait dû lever le siége de Montreuil, et, peu de temps après (30 septembre), il était retourné en Angleterre, plein de dépit contre son ancien allié. Néanmoins, à la suite de conférences tenues à Gravelines [3], Charles-Quint, sans négliger de se mettre en garde contre sa mauvaise humeur [4], lui permit de prendre à sa solde de

[1] Instructions de Granvelle, du 14 mars 1545, précitées.

[2] « Pour passer ès comptes du receveur général viij xx xv livres qu'il a payez et donnés à certains officiers du roy d'Angleterre, ayans amené à la royne quelques hacquenées et chiens courans. » Reg. aux dép. et mand. des finances, nº 20738.

[3] Les députés de l'empereur, à ces conférences, furent Philippe Nigri, Hermès de Gramez et Matthieu Strick. Elles durèrent 78 jours et cessèrent le 22 juillet. Compte de la recette générale.

[4] Instructions de Granvelle, du 14 mars, précitées.



ses gendarmes, de ses lansquenets, et même quelques corps espagnols [1].

A peine échappés aux horreurs de la guerre, les Pays-Bas furent en proie à d'autres fléaux. Il y eut de 1544 à 1545, un hiver si rude qu'au rapport d'historiens, le vin gela dans les tonneaux et se vendit à la livre [2]. La disette arriva ensuite et livra le peuple à d'affreuses souffrances [3]. En vain le gouvernement fit-il acheter des blés à l'étranger [4], prescrivit-il le recensement des grains se trouvant dans le pays [5], défendit-il aux marchands d'exporter les céréales qu'ils avaient en magasin, et leur ordonna-t-il de les vendre en détail sur les marchés [6], rien ne put améliorer cette lamentable situation. En 1545, comme l'empereur se disposait à traverser le Luxembourg, il fut prévenu qu'il ne s'y procurerait des vivres qu'à un prix exorbitant, attendu que, « faute de gens, peu de terres avoient été cultivées [7]. » A Bruxelles, le setier de froment

[1] Compte de P. E. de Mansfeld. — Compte de la recette générale. — Rapin Thoyras.

[2] De Boussu, *Histoire de Mons*, 184.

[3] « Affin de faire publier l'ordonnance passée par messieurs les lieutenant de monsieur le gouverneur, président, gens de conseil, mayeur et eschevins de Namur, sur le fait de la chiereté des grains et stérilité d'iceulx en ce pays et comté. » Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxix v°.

A Lille, la rasière de blé se vendit 5 livres de gros, et la petite bière s'éleva à 10 deniers. Il fut défendu à tous pâtissiers et boulangers « de faire pâtés, gâteaux, pains d'épice ni aucune viande blanche. » En 1546, le blé tomba à si bon marché, que les boulangers furent obligés de faire des pains au denier. Tiroux, *Particularités et antiquités de la ville de Lille*. Archives historiques et littéraires de la France, IV.

[4] 23 juillet 1545. « iij m livres payez à Jacques de Gramaye, receveur général de Hollande, pour l'achat de certaine quantité de blé. » Reg. aux dép. et mand. des finances, n° 20738.

[5] 6 octobre 1545. Compte de P. E. de Mansfeld (n° 15224), f° xxiij v°.

[6] Placard du 12 décembre 1545. Compte de J. B. de Werchin, f° xlvij.

[7] Lettre de J. de Lyere à l'empereur, 28 juillet 1545. *Correspondenz*, II, 460.

9.



coûtait deux florins du Rhin seize sous; les pauvres étaient réduits à se nourrir de pain de fèves et de son [1]. En 1546, à Amsterdam, le last de seigle se vendit 68 florins d'or, tandis que pour le même prix, dit un chroniqueur, on eut, deux ans après : un last de froment, un last de seigle, un last d'orge, un last d'avoine, un quartaut de beurre, un *schipont* (120 livres) de fromage, un *schipont* de lard, 100 livres de « fromage à la main, » une paire de chausses, un pourpoint, une paire de souliers, un bonnet, une escarcelle, un baril de bière de Jopen et un baril de bière de Rostock. Celui qui conclut ce marché, ajoute-t-il, dépensa en outre six sous pour le vin [2].

La peste désolait aussi la plupart des provinces. Dans le Luxembourg, où la guerre en avait propagé les germes, la métropole, Thionville, Arlon, les villages circonvoisins furent décimés. Elle sévit avec tant de fureur parmi les ouvriers employés aux fortifications des places frontières, qu'il fallut interrompre les travaux [3]. L'épidémie n'épargna pas davantage la Flandre, où l'ignorance l'attribua aux maléfices. A Courtrai, par exemple, plusieurs personnes, accusées de l'avoir propagée, furent arrêtées, mises à la torture et bannies [4]. Les sœurs

[1] *Histoire de Bruxelles.*

[2] Le Petit, VIII, 154.

[3] Lettre de J. de Lyere, précitée. — Quand Charles-Quint se rendit en Allemagne, ce capitaine l'engagea à ne pas traverser cette province, où il serait exposé à l'épidémie. *Ibid.*

[4] « A l'escoutète, soubz bailly et sergants, pour avoir prins et appréhendé Gilles Florentin, natif de Huele, et Marguerite du Trye, sa femme, de Lannoy, Jehan du Bye et sa femme, Pieter Van Romme et sa femme, et Margriete Van Stellant, natyfve d'Ypre, lesquels, comme il appert par informacion, qu'ilz estoient cause que la peste se augmentoit journellement de plus en plus en la ville de Courtray, et finablement furent banniz de la ville et chastellenie dudit Courtray l'espace de trois ans sur ung membre, par quoy icy pour les huit personnes. » Compte de Jean de la Vichte (nº 13823), fº xvij — *Voir* aussi aux fºˢ xvj, xvj vº et xvij vº.

grises même qu'on y avait appelées, « pour nettoyer la ville de la peste, » n'échappèrent pas aux soupçons de la foule devenue méfiante jusqu'à l'ingratitude; des femmes furent condamnées au bannissement « pour avoir dit d'injurieuses parolles à l'encontre de ces religieuses [1]. » Aux fléaux se joignirent les sinistres. A Malines, le 7 août 1546, la foudre tomba sur un magasin à poudre, dont l'explosion tua plus de 150 personnes et en blessa environ 600, selon les récits les moins exagérés [2].

Les calamités du « bon homme » ne suspendirent pas un instant les fêtes que prodiguait alors la cour de Bruxelles. Au milieu des réjouissances ordonnées à l'occasion de la publication du traité de Crespy, on annonça la visite de la reine de France et du duc d'Orléans. Marie de Hongrie courut aussitôt à Mons embrasser sa sœur chérie, et ramena le duc à Bruxelles (20 octobre 1544). Éléonore y arriva deux jours plus tard, vers les cinq heures de l'après-dînée, et fut reçue à

[1] Compte de J. de la Vichte, précité, f° xvij v°.

[2] Quelques récits portent le nombre des victimes de ce sinistre à 1,200.

Ad septimum Augusti diem, Mechliniæ, quod est Cæsaris ditionis oppidum Brabantiæ pulcherrimum, pulvis tormentarius in turri quâdam in mœnibus dispositus, a fulmine correptus et incensus, ipsam turrim primum a fundamentis evertit, proxima deinde ædificia, intra et extra urbem, ad quingentos amplius passus in circuitu invasit. Ex iis pleraque incendit, plurima evertit, diruit ac disjecit, nonnulla concussit ac disrupit, atque ex his lapides ingentes correptos, plerosque ad sexcentos passus fenestris per omnes vias concussis atque fractis, totam propemodum urbem deformavit, arbores radicitus evertit et ambussit. Perierunt in ea calamitate homines plus minus ducenti, partim incendio absumpti, partim ruinis ædificiorum ac lapidibus et tegulis obruti, præter eos qui graviter vulnerati, mortem effugerunt, quorum ingens erat numerus..... Præterea ingens numerus jumentorum atque pecorum cum stabulis deflagravit. Murus autem, qua parte turris steterat, ad ducentos amplius passus dirutus ac solo fuit æquatus. SLEIDANUS, l. c., 284 — AZEVEDO. — LE PETIT. — GUICCIARDIN. — PONTUS HEUTERUS.

la porte d'Obbrussel (de Hal) par les chefs de la commune, le chapitre de Sainte-Gudule, les ordres mendiants, une foule de seigneurs auxquels s'étaient joints le duc d'Orléans, les deux fils du roi des Romains et le prince de Piémont. Deux cent quarante-six confrères des serments, 684 membres des métiers, des torches ardentes à la main, formaient la haie. Après avoir été complimentée, la reine monta dans une riche litière, placée sous un dais que portaient les échevins, et le cortége, précédé de trompettes, de massiers, de rois d'armes, se rendit au palais. Charles-Quint et Marie de Hongrie y attendaient leur sœur au bas de l'escalier d'honneur, pour la conduire dans ses appartements, avec l'étiquette cérémonieuse usitée dans la maison de Bourgogne.

Cette visite donna un nouvel essor aux fêtes; chaque jour fut marqué par des banquets [1] et des bals, des chasses et des tournois [2]. Dès le lendemain de l'entrée de la reine, il y eut sur la grand'place une joute brillante, suivie d'un somptueux souper offert par le magistrat à la famille impériale. Dans la belle salle de l'hôtel de ville, deux tables avaient été dressées, l'une pour l'empereur, les deux reines, leurs neveux, le duc d'Orléans, le prince de Piémont, vingt seigneurs et dames de leurs cours; l'autre pour la suite d'Éléonore. « Sa Majesté impériale, dit un chroniqueur, avoit à sa gauche la

[1] 2 décembre 1544. « Pour passer ès comptes du receveur général, viij [m] iij [c] xxiij livres vij deniers, pour la despence faite pour la royne régente durant le festin de la royne de France. » Reg. aux dép. et mand. des finances (nº 20736). — 8 janvier 1545. « Pour passer ès comptes dudit receveur général viij [m] c xxvij livres xiij sols vij den., payez au sommelier de la royne régente pour les festes faites à la reyne de France. » *Ibid.* (nº 20737).

[2] 16 janvier 1545. « Pour passer ès comptes dudit receveur général, la somme de v [c] livres, payez à monsieur de Corbaron, pour estre employez en aucunes parties nécessaires pour les joustes et tournois, estant la royne de France icy. » *Ibid.*



reine de France, et à sa droite Madame d'Étampes, qui estoit la mignone du roi François; chose estrange qu'il falloit que la reine cédât quasi à cette bonne dame, on peut penser avec quel crève-cœur [1]! » Pendant le bal, qui termina cette fête et se prolongea fort avant dans la nuit, le magistrat offrit à Éléonore une fontaine d'argent doré [2]. On rapporte que Charles-Quint, charmé de cette réception, permit aux magistrats de lui demander une faveur quelconque, s'engageant d'avance à l'octroyer, « à moins qu'elle ne fût bien grande. » Mettant une sotte vanité au-dessus des intérêts de la ville, ils sollicitèrent pour eux-mêmes des distinctions personnelles et, séance tenante, l'empereur conféra l'ordre de chevalerie à Jean Van der Eycken, Jean de Brecht, seigneur de Dieghem, Arnoul de Heetvelde et Jean Pipenpoy.

Le 26 octobre, il y eut un tournoi au palais, et le 28, un autre à Groenendael, qui fut précédé d'une partie de chasse. Quelques jours après (2 novembre), le comte de Feria en donna un troisième sur la grand'place de Bruxelles, où l'on vit combattre deux bandes, chacune de vingt cavaliers costumés en Maures et armés de larges dagues. Cette fête coûta 10,000 couronnes d'or. Éléonore et ses dames furent comblées de présents estimés à plus de 50,000 écus d'or; quant à la suite fort nombreuse de la reine, les seigneurs de la cour et de riches bourgeois la défrayèrent généreusement [3]. La princesse quitta Bruxelles, le 3 novembre, et fut reconduite jusqu'aux frontières par Marie de Hongrie, qui alla ensuite visiter Namur [4]. Dans toutes les villes on avait ouvert sur le passage

[1] LE PETIT, L. VII, 142.

[2] Elle pesait 180 florins et en avait coûté 4,320. *Histoire de Bruxelles.*

[3] *Ibid.*

[4] 25 décembre 1544. « A quatre compaignons, pour avoir esté et vacqué une

de la reine de France, les portes des prisons, même aux plus grands criminels, sans autre exception que pour les luthériens [1], et, le 18 décembre, Charles-Quint ordonna « l'entérinement des rémissions qu'elle avoit accordées à son entrée ès pays de par deçà [2]. »

Les états généraux se réunirent à Bruxelles, le 7 novembre [3]. Les documents font défaut pour indiquer les matières traitées dans cette assemblée, mais les subsides extraordinaires accordés par des colléges provinciaux établissent qu'il y fut question de demandes d'argent [4]. Dans une seconde réunion, tenue au mois de janvier 1545 [5], l'empereur exposa les résultats de la dernière guerre, les besoins de l'état, et chaque députation reçut séparément une pétition d'aide [6].

Récompenser les services était un principe dont Charles-Quint avait toujours tiré avantage; il ne s'en départit point en ces circonstances. Ainsi, il érigea en comté la seigneurie de Ligne du comte de Fauquemberghe, le digne fils du Grand Diable. Van Rossem, qui avait vaillamment combattu pour son

journée aux portes de ceste ville de Namur, affin d'avoir bon regard après ung grant levrier de poil gris et blanc, appartenant à la royne, dont leur a esté payé xij sols; et pour avoir envoyé ung messager vers Floreffe pour faire semblable debvoir, v sols; et à la trompette, pour publier le mandement, ij sols, icy tout ensemble xix sols. » Compte de P. de Werchin, f° xviij.

[1] F. Duchesne (Enzinas), *De l'estat du pais bas et religion d'Espagne*, 227.

[2] Compte de P. de Werchin, f° xxviij.

[3] Compte de P. de Werchin, f°s xxvij. — *Journal de Vandenesse.*

[4] Les états de Namur, par exemple, accordèrent, le 26 novembre, une aide extraordinaire de 6,000 livres. Compte de Henri de l'Espinée (n° 16678).

[5] Le 22 janvier 1545, les états de Namur élurent des députés « pour aller vers la reine à Bruxelles, où sont convoqués les états généraux. » Compte de P. de Werchin, f°s xxvij et xxvij v°.

[6] *Reg. Ad. Van der Goes*, ad ann. 1545, 31-41. — Le Brabant, pour sa part, eut à fournir 200,000 carolus (Acte de consentement du 31 janvier 1545. *Acten van de dry staeten*, f° cxl); la Hollande 100,000 florins (Wagenaar).



nouveau souverain, reçut une chaine d'or de grande valeur [1]; le duc d'Aerschot, un don de 8,000 florins carolus [2]; les capitaines Spedt [3], Hans Van Duren [4] et d'autres obtinrent des gratifications « pour leurs services de guerre; » Jacques de Lievin, seigneur de Famars, lieutenant de la bande d'ordonnances de Lalaing, fut chargé d'en distribuer également à ses hommes d'armes qui s'étaient particulièrement distingués [5]; enfin des indemnités furent allouées à diverses personnes ayant le plus souffert des dernières guerres [6]. Quant à Marie de Hongrie, l'empereur lui donna pour en jouir sa vie durant, la ville et terre de Binche (1545) [7], et là ne se borna pas sa munificence. L'année suivante, près de quitter les Pays-Bas, « il voulut davantage encore reconnoître les grands, notables et très-agréables services que cette princesse lui avoit rendus, depuis le commencement de sa régence, et surtout dans la guerre de 1542. » A cet effet il lui « céda et transporta les ville, châtel, terre et seigneurie de Turnhout, avec leurs appartenances et dépendances, avec toute justice, haute moyenne et basse, domaines, revenus, sans y rien réserver, fors seulement les aides, ressort et souveraineté pour par elle en jouir le cours de sa vie durant [8]. » Peut-être l'empereur voulait-il de la sorte la détourner de ses projets de retraite

[1] Elle fut payée 688 livres 10 sols 6 deniers. Reg. aux dép. et mand. des finances, n° 20739.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Compte de la recette générale.

[5] *Ibid.*

[6] Le seigneur de Rynsart, entre autres, reçut un subside pour reconstruire son château détruit par les Français. Compte de la recette générale.

[7] Leroy, *Théâtre sacré du Brabant.* — M. Gachard, *Inventaires*, II, 201.

[8] Lettres patentes du 1er mars 1546, datées de Maestricht. Registre aux chartres de la chambre des comptes de Brabant, n° 139.

reproduits avec tant d'insistance, que, le 1er mars 1545, il y avait donné par écrit son assentiment [1]. Ces magnifiques donations s'accordaient avec les goûts de Marie de Hongrie; tandis qu'à Turnhout elle élevait « son beau bétail blanc [2], » le territoire de Binche abondant en gibier satisfaisait sa passion pour la chasse. Elle se fit construire dans cette dernière ville un splendide palais, où furent réunis une foule de précieux objets d'art, mais dont la construction lui occasionna des soucis [3]. En 1548, Jacques du Brœcq lui bâtit, à une lieue de Binche, le château de Mariemont, dont la magnificence répondait à la beauté de ses jardins et de ses chasses.

Charles-Quint, retenu dans les Pays-Bas par la goutte, plus longtemps que ne le comportaient ses desseins sur l'Allemagne, s'occupa de diverses réformes dans les lois et dans les institutions [4]. Un décret du 28 février 1546 prescrivit de nouvelles règles à l'administration communale de Bruxelles, détermina les attributions respectives des différents membres du corps municipal, désigna les places dont la collation appartenait au magistrat ou aux receveurs, et confirma le règlement de 1528 si restrictif pour les Nations. Ce décret, empreint de l'esprit qui inspirait alors les actes du gouvernement, enjoignit à l'amman ou à son lieutenant, représentants directs de l'autorité souveraine, d'assister aux assemblées de ce troisième membre de la commune [5]. Les insatiables besoins

[1] *Archives de l'Audience.* — [2] Le Petit.

[3] « Je prie le Créateur vous donner bonne santé et prospérité, réservé la prospérité de vos ouvrages de Bins, car je serai bien mari que Votre Majesté n'en eust quelque mal de teste, et si vous plaisoit dire vrai, je crois que desjà en avez eu quelque mal de teste. » Lettre de d'Aerschot à Marie de Hongrie, du 11 mai 1546. Reg. *Collection de documents historiques*, VII, f° 159.

[4] *Voir* chapitres XIX et XXIX.

[5] *Histoire de Bruxelles.*

d'argent du souverain appelèrent naturellement son attention sur l'administration des finances. Surpris des difficultés qu'éprouvaient certains états à fournir leurs subventions en numéraire, il chargea des commissaires extraordinaires d'approfondir le mystère attaché à certaines opérations de recette. Ces commissaires ayant pris connaissance des rôles des receveurs, découvrirent que les déficit provenaient de l'inexactitude des déclarations, favorisée par le secret imposé à ces fonctionnaires par les états provinciaux. Le gouvernement ordonna aussitôt des expertises; en fournissant des données plus exactes, elles augmentèrent les impositions et hâtèrent leur rentrée [1]. Ensuite, au moment de partir pour l'Allemagne, Charles-Quint signa, à Maestricht, le 27 février 1546, des lettres patentes modifiant et étendant les attributions du conseil des finances [2].

Les dernières guerres avaient trop bien démontré l'importance du rôle des places fortes, pour que Charles-Quint ne profitât point des leçons de l'expérience. Par ses ordres, Marie de Hongrie « visita les frontières des pays de Brabant, de Hainaut, de Namur, et aussi en partie du pays de Liége, avec plusieurs bons personnages eulx en ce cognoissans [3]; » elle choisit, d'après leur avis approuvé par le conseil d'état, les positions les plus propres à arrêter les invasions [4]. On compléta les travaux de la citadelle de Cambrai achevée en 1544, et qui avait déjà servi alors à empêcher les diversions de l'ennemi [5]. Par lettres patentes du 29 janvier 1545, Charles-

[1] *Reg. Aert Van der Goes*, ad ann. 1545, 3-62. — WAGENAAR.

[2] *Archives du royaume.*

[3] Convention conclue avec l'évêque de Liége, le 6 mai 1546. Reg. n° 672, f° clxxxiiij, et n° 110 f° 290. *Archives du royaume.*

[4] Reg. n° 110, f° 290.

[5] Par lettres du 30 juin 1544, la reine avait ordonné à d'Aerschot d'y mettre



Quint en donna le commandement à Ponce de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, un des plus valeureux et des plus habiles capitaines de cette époque [1]. Le comte Pierre Ernest de Mansfeld [2], successeur de Pierre de Werchin dans le gouvernement du Luxembourg et du comté de Chiny [3], fit continuer par Marco de Verona et Sweer d'Utrecht, anciens « ingéniaires » du marquis de Marignan, les fortifications de Luxembourg [4]. George de la Roche augmenta celles de Thionville [5], et le lieutenant de Mansfeld, Jean de Lyere [6],

à cet effet une garnison de 3,000 piétons, levés dans le Hainaut. *Dépêches de guerre*. n° 367, f° clxviij.

[1] *Archives de l'Audience*, liasse 1145. — Ponce de Lalaing était fils aîné d'Arthus, seigneur de Bugnicourt, de Hordaing, de Villers, de Hessin, d'Obencourt et de Bribières, mort en 1524, et de Jeanne de Habast, dame de Noyelles-Wyon, etc. Il avait succédé à son père dans la charge de sénéchal d'Ostrevant. Il épousa, en première noces, Catherine Alias, baronne de Wassenaar, dont il n'eut pas d'enfants; et, en secondes noces, Éléonore de Montmorency, qui eut une fille morte à l'âge de sept ans.

[2] Pierre Ernest comte de Mansfeld, né le 20 juillet 1517, était le second fils d'Ernest et de Dorothée, comtesse de Solms. Il avait été élevé avec Ferdinand, et était entré au service de Charles-Quint lors de l'expédition de Tunis. Au siége de Saint-Dizier, on le voit figurer en qualité de lieutenant du seigneur de Bréderode, et il fut dès ce moment en grande faveur près de Charles-Quint. *Récit véritable, en bref, de ce que le prince et comte de Mansfeld a fait depuis sa jeunesse, des charges qu'il a remplies, et de ses actions de guerre*, écrit par lui-même. Bulletins de la commission royale d'histoire, IX, 2e série.

[3] Il y fut nommé par lettres patentes du 2 juin 1545. Compte de N. le Gouverneur, f° xj

[4] *Archives de l'Audience*, liasse, 1259. — Reg. aux dép. et mandements des finances, n° 20738. — Marie de Hongrie tenait tant à voir ces travaux promptement achevés qu'elle envoya sur les lieux le capitaine de ses archers, Louis d'Yves, pour avoir des rapports exacts sur l'état des choses. Compte de la recette générale.

[5] *Archives de l'Audience*, liasse 1259.

[6] Il fut nommé par lettres patentes du 15 juin 1545, qui lui allouèrent un traitement de 400 livres de 40 gros monnaie de Flandre par an. En récompense de ses services, ce traitement fut porté à 600 livres, par lettres patentes



fut chargé de fortifier les petites places frontières; mais la peste arrêta ces travaux [1] : ce fut seulement en 1547 qu'on put se remettre à l'œuvre [2]. De Rœulx, de son côté, répara les remparts des villes de la Flandre et de l'Artois [3]. Il en fut de même à Namur [4], à Douai [5], dans les principales places du Hainaut [6], et pour les travaux de Marienbourg [7].

Pour la construction de cette nouvelle forteresse, George d'Autriche, par une convention du 6 mai 1546, « transporta, céda et donna à l'empereur toute la juridiction, hauteur, prééminence et autres droits, tant régales, souveraineté que autres qui lui compétoient, au lieu que la reine lui désigneroit près le Pont-à-Fraisne, en telle grandeur et étendue qu'il conviendroit, sans y rien réserver et sans qu'il y pût jamais rien prétendre. » Il y mit seulement pour condition que, « si jamais le pays de Liége se trouvoit en guerre avec les Pays-Bas, du fort à élever on ne pourroit jamais l'adommager par courses, pilleries ou autrement, ni obliger les habitans voisins, du pays de Liége, à aucune servitude de guet, de garde ou autre. » On convint, à cet effet, « qu'à leur entrée en fonctions les capitaines du fort jureroient, entre les mains de l'évêque, lorsqu'ils en seroient requis, de ne point adommager, ni laisser adommager lesdits habitans par ses gens de guerre. »

du 13 mai 1546. Manuscrit de la bibliothèque royale, n° 20411, f°s 27 et 29. — Son prédécesseur, le comte d'Isembourg, était mort le 15 février 1544. Lettre du capitaine de Thionville à de Werchin, du 17 février. *Lettres des seigneurs*, II, f° 384.

[1] *Voir* page 210.

[2] Bertholet, VIII, 22.

[3] Bull. de la comm. royale d'histoire, II, 23. — Reg. aux dép. et mand. des finances, n° 20737.

[4] *Ibid.*, n° 20738.

[5] *Ibid.*, n° 20737. — [6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*, n° 20738.



En échange de cette concession, la régente « transporta à l'évêque de Liége toute la juridiction, hauteur, prééminence, droits, souveraineté, sur la terre et seigneurie de Herstal, tenue en fief du duché de Brabant ou marquisat d'Anvers, avec le droit de relief, sans y rien réserver, en la démembrant dudit duché et la joignant au pays de Liége, sans y rien demander ou quereller. » Deux mesureurs jurés, choisis, l'un par la reine, l'autre par l'évêque, devaient « mesurer le terrain nécessaire au fort, afin de prendre autant de terres que le porteroit la grandeur de Herstal [1]. »

Par une seconde convention, du 4 août 1548, il fut réglé que l'évêque céderait encore 2,019 bonniers, 3 grandes verges et une petite, en échange d'autant de terres à prendre sur la seigneurie de Herstal qui mesurait 2,713 bonniers, 3 grandes verges et une petite, chaque verge de 16 pieds mesure de Saint-Lambert [2]. Ce fut, dit-on, le goût de Marie de Hongrie pour la chasse qui détermina le choix de cet emplacement. On trouva le secret d'allier ses plaisirs avec ses soins pour le bien public, de satisfaire les uns par les autres. La dépense pour quatre bastions et pour d'autres ouvrages de fortifications, fournit les fonds nécessaires à la construction d'un beau palais que la régente y fit bâtir. Son penchant pour Pont-à-Fraisne alla même si loin, qu'elle conçut l'idée d'entourer d'une muraille ce qui n'était qu'un misérable hameau, et le transforma en une ville baptisée de son nom, où elle fixa sa résidence; ainsi de Pont-à-Fraisne naquit Marienbourg [3]. Mais l'échange qui devait avoir lieu, ren-

[1] *Gauw Boeck*, l. c., fº clj vº. — Reg. nº 110, fº 290. et nº 672, fº clxxxiiij.

[2] Manuscrit de la bibliothèque de Liége. *Rapport* d'E. Gachet. Bull. de la Comm. d'histoire, IX, 92.

[3] *Mémoire historique et juridique, où l'on fait voir que les trois prétendus*

contra une forte opposition de la part du prince d'Orange [1] et devint l'objet d'interminables discussions [2].

La tentative des Danois sur l'île de Walcheren avait montré la nécessité de mettre ces côtes à l'abri de nouvelles attaques, et Marie de Hongrie chargea de Rœulx, Maximilien de Bourgogne et Corneille de Scheppere d'examiner les points à fortifier. Sur leur rapport, elle ordonna la construction à Blankshoek, tête du canal de Zélande, du fort de Ramekens, qui fut achevé en 1547 et reçut plus tard le nom de Zeebruck [3]. D'autres forts s'y relièrent et établirent une respectable ligne de défense [4].

Charles-Quint, en s'occupant des moyens de prévenir le retour des dangers, ne pouvait négliger l'organisation de l'armée. On augmenta l'artillerie [5], on compléta les garnisons des forteresses [6], et, le 26 novembre 1545, on créa onze nouvelles compagnies d'ordonnances : une de 50 hommes d'armes et 100 archers, dont le commandement fut donné au

traités de 1546, 1548 et 1653, pour un échange de Herstal contre la terre où fut bâti Mariembourg, sont nuls et de toute nullité, et que par conséquent le prince de Liége n'a aucun droit de relief ni de juridiction sur Herstal. Duisbourg, 1737. Extrait donné par M. GACHARD, *Anal. belg.*, 475.

[1] « Mémoire à la royne par monseigneur révérendissime dudit Liége, 1555. » *Lettres des seigneurs*, XIV, f° 331. — « Après tous debvoirs faitz envers le prince d'Oranges pour l'eschange de Herstal, il n'y a espoir ni apparence de le sçavoir effectuer. Mais en ce lieu Sa Majesté leur offre donner autant de terroir sur la comté de Namur au bailliage d'Outre-Meuze et Arche joindant audit pays de Liége. » Réponse à ce mémoire, f° 333.

[2] Mémoire historique et juridique, précité.

[3] LE PETIT. — WAGENAAR.

[4] *Voir* à ce sujet un rapport de C. de Scheppere, du 1er mai 1547. *Archives de l'Audience*, liasse 1111.

[5] Compte de la recette générale.

[6] *Voir* les ordres donnés à cet effet à d'Aerschot, à de Rœulx, à Gilles de Sapoigne, à François de Wilere, etc. *Archives de l'Audience*, liasse 1111.



comte de Mansfeld; cinq de 40 hommes d'armes et 80 archers, qui eurent pour chefs les seigneurs de Praet, de Lalaing, de Bréderode, de Boussu et d'Hoogstraeten; et cinq de 30 hommes d'armes et 60 archers, sous le prince d'Épinoy, Martin Van Rossem, Louis d'Yves, qui fut bientôt après remplacé par le seigneur de Reverschure, Ponce de Lalaing et Jean de Lyere; ces nouvelles compagnies reçurent les « gaiges, traitemens et souldée des vieilles bandes [1]. »

Après la paix de Crespy, Marie de Hongrie avait entamé avec la France des négociations tendantes à rétablir entre les deux pays les rapports commerciaux que de longues guerres avaient violemment rompus. La fraude s'était établie sur une grande échelle, et les drapiers belges, entre autres, se plaignaient de la contrefaçon de leurs produits, surtout à Paris, où l'on imitait même la marque de leurs manufactures [2]. Aucun acte n'indique la suite donnée à leurs réclamations; il paraît néanmoins qu'elles ne restèrent pas sans effet, puisque des ballots de fabrique française furent saisis à Anvers et brûlés publiquement [3]. Quant aux négociations de la reine, elles n'aboutirent pas, et les mesures prohibitives, si fatales aux intérêts des deux pays, furent maintenues. Ainsi, un placard, du 19 janvier 1545, défendit sous peine de confiscation, d'amende et de correction arbitraire, l'exportation des chevaux [4], et un mandement du 12 mai 1546, dont les dispositions furent exécutées avec une grande rigueur [5], soumit l'importation des vins de France à l'obligation d'un privilége

[1] *Dépêches de guerre*, n° 367, f^os cviij et suiv., clxx v°, clxxj. — M. GACHARD, *Rapport sur la Notice de M. le major Guillaume*, l. c.

[2] *Histoire de Bruxelles*.

[3] *Reg. Ad. Van der Goes*, ad ann. 1545, 31-41.

[4] Compte de P. de Werchin, f° xxix.

[5] Compte de P. E. de Mansfeld (n° 15223), f° x v°.

spécial [1]. D'un autre côté, des lettres patentes du 13 août 1545, confirmant des principes arrêtés dès l'avénement de Charles-Quint, interdirent aux étrangers ne résidant pas dans les Pays-Bas, de vendre ou d'échanger les biens qu'ils y possédaient sans octroi de l'empereur [2].

Au milieu des délibérations où se traitaient ses relations diplomatiques et ses projets contre les protestants, Charles-Quint poursuivit avec l'évêché de Liége, des négociations moins urgentes pour sa politique, mais importantes pour son autorité comme souverain des Pays-Bas.

[1] Compte de P. E. de Mansfeld (nº 15222), fº xxix.

[2] Reg. nº 420, fº lxvij vº.

CHAPITRE XXXV.

MAESTRICHT ET LA BULLE IMPÉRIALE DE 1530. — CONCORDAT DE 1546.

Pendant que Charles-Quint désolait les rives de la Marne et menaçait Paris, ses commissaires avaient ouvert avec ceux de l'évêque de Liége les négociations provoquées avant son départ pour l'Allemagne. Les points en litige étaient nombreux et complexes; il s'agissait, en effet, de questions de juridiction ecclésiastique et politique à Maestricht et dans une foule d'autres localités, questions hérissées de difficultés d'autant plus inextricables qu'une longue possession, quoique toujours contestée, fortifiait les prétentions des parties.

Maestricht, ville impériale et dépendante immédiatement des empereurs, ayant été donnée en fief aux ducs de Brabant, ces princes n'avaient pas tardé à asseoir leur pouvoir souverain dans une localité si propre à servir de boulevard à leurs états [1]. D'un autre côté, les évêques de Liége, qui eurent longtemps à Maestricht leur siége épiscopal, avaient continué à exercer la juridiction ecclésiastique, sans avoir d'autres droits reconnus que sur leurs « familiers domestiques [2]. » Mais lorsque ces prélats furent investis d'une autorité temporelle, ils cherchèrent

[1] « La ville de Maestricht faisant frontière à Brabant, Liége et autres pays. » Lettre de Marie de Hongrie, du 6 septembre 1552. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 5. — *Voir* l'avis du conseil de Brabant, mentionné à la fin de ce chapitre.

[2] « Recueil en brief des droits et juridiction que l'empereur, comme duc de Brabant, a en la ville de Maestricht. *Archives du royaume*, reg. n° 87.



à étendre leur pouvoir dans cette ville et élevèrent sans cesse de nouvelles prétentions. Ils invoquèrent un diplôme de Louis l'Enfant (908) les confirmant dans leurs droits de tonlieu et de monnaie[1], et fondèrent sur la juridiction inhérente aux grands biens qu'ils avaient reçus, tels que l'église de Notre-Dame et ses dépendances, le principe de leur souveraineté [2]. Pour la faire reconnaître, ils prétendaient avoir acquis certaine juridiction sur les membres des *familles* de Notre-Dame et de Saint-Lambert, par une charte antérieure à 800, dont ils ne produisaient ni l'original, ni la copie authentique. Ils obtinrent de Lothaire (1132) la confirmation de cette charte[3], et ces familles, qui comprenaient toutes les personnes appartenant à l'église de l'évêque, ayant quelques relations avec elle ou lui devant des cens, jouissant, en un mot, de la protection de l'église et participant à ses immunités, furent soustraites à la juridiction séculière.

Cette concession devint le sujet d'inconciliables différends. L'acte de l'empereur Lothaire avait stipulé qu'à l'exception des familles de Notre-Dame et de Saint-Lambert, tous les habitants de Maestricht, de quelque pays qu'ils fussent, seraient soumis à la juridiction impériale, et lorsque Philippe de Souabe concéda cette ville à Henri Ier de Brabant (1204), il l'investit des droits de juridiction, seigneurie et justice des empereurs, avec réserve des droits des évêques de Liége sur ces familles[4]; l'autorité des ducs de Brabant se trouva ainsi en présence de celle des évêques, et à peine Frédéric II

[1] Miræi, *Opera diplom.*, I, 34.

[2] M. Polain, *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des etats généraux sur Maestricht*. Liége, 1831.

[3] Reg. n° 87, précité, f° 153.

[4] Reg. précité, f° 157 — Recueil en brief. — Pélerin, *Essais historiques*. — M. Polain, l. c.

eut-il confirmé cette cession (1214), en déclarant la ville de Maestricht unie et incorporée au Brabant [1], que des contestations s'élevèrent. Elles durèrent jusqu'en 1245. Alors intervint un concordat qui plaça tous les habitants sous le ressort de la juridiction ducale ou brabançonne, à moins qu'ils ne prouvassent leur extraction des familles de Notre-Dame et de Saint-Lambert. Il fut stipulé que, dans les causes de délits commis dans la banlieue, et dans les questions de fonds et d'héritage, lorsque les officiers du duc s'adjoindraient ceux de l'évêque, ces derniers seraient tenus d'adopter la sentence prononcée par les premiers. A ceux-ci fut réservée, en outre, la connaissance de tous les droits régaliens. Cet acte conférait aux officiers du duc seuls la connaissance des cas criminels et des actions réelles; il ne laissait à ceux de l'évêque que la juridiction civile et en action personnelle sur les membres des familles de Notre-Dame et de Saint-Lambert [2].

Ce partage d'attributions, tout à l'avantage des princes brabançons, avait été imposé par le duc Henri II, à la suite de sa conquête de la terre de Dalhem. Aussi les évêques poursuivirent-ils sans cesse l'occasion de revenir sur ce traité, et ils y réussirent enfin. En 1283, Jean I[er] consentit à soumettre le différend à quatre arbitres. Le Brabançon recherchait alors l'alliance des Liégeois contre les princes d'Outre-Meuse, ligués pour lui disputer la possession du Limbourg, et la décision arbitrale se ressentit des circonstances. Un nouveau concordat, daté du mois de février 1284 (1283 ancien style) et connu sous le nom d'Ancienne Charte, accrut considérablement le nombre des personnes ressortissant à la juridiction des évêques, par l'interprétation donnée aux mots « familles de

[1] Reg. précité, f° 163.
[2] *Ibid.*, f° 165. — Recueil en brief.

Notre-Dame et de Saint-Lambert. » L'article 12 statua qu'il fallait comprendre sous cette dénomination les hommes et les femmes appartenant aux églises de Notre-Dame à Maestricht, de Saint-Lambert à Liége, de Notre-Dame à Tongres, de Notre-Dame à Huy, et de Sainte-Ode à Amay. Chacune des parties eut haute et basse justice sur les personnes de son ressort, et avec cette augmentation de sujets, les évêques obtinrent une plus large part de pouvoir dans le régime municipal[1].

Cette convention rendit indivise l'autorité des deux princes dans la ville de Maestricht, où elle jeta le trouble et la division. Les habitants, partagés en Brabançons et en Liégeois, épousèrent les intérêts de leurs souverains, et en 1296 les deux partis furent près d'en venir aux mains[2]. On ne prévint la lutte qu'en nommant de nouveaux arbitres, pour interpréter les points obscurs de l'ancienne charte, et particulièrement le terme de *chiese* employé dans cet acte. Suivant les uns, il signifiait le lieu du baptême; selon les autres, le lieu où l'on devait recevoir les sacrements de l'autel. L'article 10 semblait donner raison aux premiers, en stipulant « que quiconque feroit une déclaration erronée, auroit la faculté, pour une fois, de retourner sous son vrai seigneur, en prouvant, par le témoignage de ses parens, l'inexactitude de sa déclaration; » mais les seconds invoquaient l'ancien droit de Maestricht, qui plaçait l'individu sous la juridiction du seigneur « sous laquelle la mère étoit tenue[3]. » La nouvelle sentence arbitrale, pro-

[1] Recueil en brief. — PÉLERIN, l. c., 237-238. — M. POLAIN, l. c. — Cet auteur donne dans les pièces justificatives de son Mémoire, cette charte dont une copie se trouve au f° 170 du registre précité.

[2] PÉLERIN, l. c.

[3] Recueil en brief.

noncée en 1296, incorpora à la seigneurie et au domaine du duc toute la ville de Maestricht, avec Wyck et les faubourgs, excepté la paroisse de Sainte-Marie, où était anciennement le siége épiscopal, et celle de Saint-Pierre extra muros, réputée patrimoine de Saint-Lambert. En outre, cet acte étendit la juridiction brabançonne sur toutes les personnes qui n'étaient pas nées dans ces deux paroisses; les individus nés dans les terres des évêques furent maintenus dans leur ressort, en quelque endroit de la ville qu'ils demeurassent [1]. C'était une véritable réaction, et Jean II, considérant encore la charte de 1284 comme préjudiciable à son autorité, obligea les habitants de Maestricht à lui prêter serment de fidélité, avec promesse de le servir, lui et ses successeurs, envers et contre tous, et, le cas échéant, même contre l'évêque de Liége [2].

Cet arrangement souleva de nombreuses récriminations de la part des évêques qui, donnant, quelques années après, au mot *chiese* le sens de choix ou élection, prétendirent que les étrangers venant s'établir à Maestricht avaient la faculté de choisir la juridiction du prélat ou celle du duc. Or, aux termes de l'ancienne charte, les délinquants étaient tenus d'indiquer, par serment sur Dieu et sur leur âme, l'église sous laquelle ils étaient antérieurement, et ils devaient prouver, par leur généalogie, la famille dont ils descendaient [3]. On vit même Adolphe de la Marck, fort de son alliance avec les nombreux ennemis de Jean III, obliger les Maestrichtois à lui faire réparation pour le secours qu'ils avaient prêté contre lui au

[1] Pélerin, l. c. — Butkens.

[2] « Advis du conseil de Brabant sur le différent de la ville de Maestricht estant entre Sa Majesté Impériale et monseigneur le cardinal de Liége, sur la prééminence de la juridiction illecq. » Reg. n° 187. précité.

[3] Recueil en brief.

prince brabançon[1]. Mais à peine la formidable coalition qui avait menacé le Brabant, fut-elle dissoute[2], que Jean III réprima ces prétentions. Une déclaration de 1336, tout en confirmant la charte de 1284, rétablit l'interprétation de 1296[3]. Comme l'avait fait son père, le duc exigea des Maestrichtois l'engagement de le servir, ainsi que ses successeurs, envers et contre tous, même contre les évêques de Liége, non plus indistinctement à la vérité, mais dans les cas de contravention aux droits de leurs souverains[4]. Jeanne et Wenceslas imposèrent aux officiers du duc et de l'évêque le serment d'observer l'ancienne charte (1372)[5], et, pour apaiser toute nouvelle dissension à ce sujet, Antoine de Bourgogne et l'élu Jean de Bavière convinrent de ratifier réciproquement cet acte, auquel leurs successeurs jurèrent de se conformer[6].

Durant le xv[e] siècle, les événements survenus dans la principauté de Liége assoupirent ces interminables contestations. Mais, sous Érard de la Marck, les anciennes prétentions des évêques se réveillèrent. Les officiers liégeois maintinrent que tout étranger venant s'établir à Maestricht avait le droit d'opter entre les deux ressorts, et, en cas de délit ou de crime, de composer avec les officiers de l'un ou de l'autre prince, à son choix. Le moment était bien choisi : Charles-Quint, qui avait tout intérêt à ménager ce prélat nouvellement rallié à la maison d'Autriche, recommanda à la douairière de Savoie de vider le débat à l'amiable[7], et cette princesse y

[1] « Advis du conseil de Brabant, » précité.
[2] Voir *Histoire de Bruxelles*, I, 99-101.
[3] PÉLERIN, l. c., 239-240.
[4] « Advis du conseil de Brabant, » précité.
[5] Recueil en brief.
[6] « Advis du conseil de Brabant, » précité.
[7] « L'empereur désire que madame veulle tousjours avoir singulier regard

réussit. Un recez de 1524 exigea la vérification des titres établissant le droit du duc ou celui de l'évêque[1]. La concorde pourtant fut de courte durée, et un incident plus grave remit bientôt les partis en présence.

Par la bulle impériale du 1er juillet 1530, qui détacha les Pays-Bas de la féodalité et de la dépendance de l'empire, Charles-Quint déclara Maestricht appartenance du Brabant; puis, après avoir rappelé que cette ville avait été donnée en fief aux souverains de ce duché avec ses justices et ses dépendances, qu'ils l'avaient possédée, avec ce qui en dépendait, comme un bien propre, uni et incorporé au Brabant, il décida que, pour prévenir désormais tout doute à cet égard, elle serait unie et annexée à ce duché, avec ses dépendances et ses habitants[2]. Cette bulle causa un vif mécontentement à Érard de la Marck, qui avait alors d'assez graves démêlés avec le gouvernement des Pays-Bas. Les évêques de Liége et de Cambrai avaient vu, dans les articles additionnels à la Joyeuse Entrée de 1515, des atteintes portées à la juridiction ecclésiastique et aux priviléges du clergé, et ils accusaient le conseil de Brabant de s'en servir pour usurper leurs droits. La régente les ayant invités à exposer leurs griefs par écrit, ils lui adressèrent un long mémoire, qui fut soumis à des commissaires tirés du grand conseil de Malines et des conseils de Brabant et de Hollande. Le procureur général en

que ceulx de Liége et de Tricht vivent en paix et union, et tienne main que les différends s'en vuident, et ensemble touchant les différends des juridictions d'entre Sa Majesté et sa duché de Brabant avec ledit de Liége. » Réponse de l'empereur « sur les mémoires et instructions de la charge que maistre Jehan de la Sauch, son secrétaire, a eu de par madame envers Sa Majesté, pour les affaires de ses pays d'embas. » 16 mars 1523. Reg. *Correspondance*, f° 94.

[1] « Advis du conseil de Brabant. »

[2] Reg. n° 87. précité, f° 43.



Brabant combattit les prétentions des prélats[1], et les commissaires, adoptant ses conclusions, déclarèrent les plaintes non fondées, et les réclamations inadmissibles[2]. Cette décision fut accueillie avec une aigreur que la publication de la bulle impériale n'était guère propre à dissiper.

Érard de la Marck, n'osant s'opposer directement à un acte qui émanait de l'empereur, engagea les magistrats de Maestricht à faire d'actives démarches, pour obtenir que leur cité ne fût pas détachée de l'empire; mais elles échouèrent contre la fermeté de Charles-Quint : par un appointement du 28 juillet 1531, il maintint toutes les dispositions de sa bulle. Cette décision mécontenta la bourgeoisie, fort effrayée de l'idée d'être assujettie aux charges payées par les Brabançons, et de perdre ses anciens priviléges. Ce mécontentement, fomenté par les agents de l'évêque, prit bientôt de vastes proportions; les bourgeois résolurent de ne pas accepter la bulle, et des protestations ils passèrent aux voies de fait; les partisans de la soumission furent maltraités et tous les officiers de l'empereur se retirèrent de la ville, suivis d'un grand nombre d'habitants[3].

Charles-Quint connaissait la main qui agitait cette torche de discorde; mais il lui fallait user de ménagements envers le chef d'un pays où se tramaient sans cesse des complots en faveur de la France. De son côté, Érard de la Marck, tout en poussant les bourgeois de Maestricht dans les voies de la violence, se garda bien de les y suivre. Sur sa proposition, on convint d'ouvrir des conférences, pour examiner les récla-

[1] Registre intitulé : Divers actes, compositions et appointements des droits compétant à Sa Majesté en Brabant, relativement à la juridiction ecclésiastique. 1219 à 1514. *Archives du royaume.*

[2] M. Gachard, *Inventaire des registres des chambres des comptes*, I, 226.

[3] Pélerin, 242, 243, 263.



mations des Maestrichtois, et l'empereur y délégua le chancelier Adolphe Van der Noot et le conseiller de Brabant Louis Van Heylwigen [1]. Dès l'ouverture de ces conférences, les commissaires impériaux établirent nettement les prérogatives des ducs de Brabant. Suivant le mémoire rédigé à cet effet, ces princes possédaient seuls à Maestricht le droit d'administrer la justice et d'ordonner des exécutions criminelles; de gracier les bannis, même ceux qui appartenaient à la juridiction de l'évêque; d'établir des franches foires et de tolérer des tables de prêt. Seuls aussi ils avaient le patronage et la collation de la prévôté, le protectorat du chapitre de Saint-Servais, le droit de tonlieu et les autres droits régaliens. Enfin, les délégués de l'empereur soutinrent que, comme duc de Brabant, il était seul seigneur foncier de la cité, y ayant haute et basse juridiction sur tous les habitants, de quelque pays qu'ils fussent, excepté sur les membres des familles de Sainte-Marie et de Saint-Lambert; savoir : les personnes se trouvant sous les paroisses de Saint-Lambert de Liége, de Notre-Dame de Maestricht, de Notre-Dame de Huy, de Notre-Dame de Tongres et de Sainte-Ode d'Amay, qui ressortissaient à la juridiction de l'évêque en fait de bourgeoisie et de forfaiture criminelle et civile. Érard de la Marck représenta que sa juridiction n'altérait en rien les droits de l'empereur sur la ville même, et demanda qu'il fût loisible à tous les habitants de choisir une des cinq paroisses. « Admettre une semblable prétention, lui répondit-on, serait faire passer tous les habitants sous la juridiction des évêques, et il ne resterait plus aux ducs de Brabant qu'une autorité nominale [2]. »

Les négociations s'arrêtèrent à ces préliminaires, et, par

[1] Reg. n° 87, f°s 55-80.

[2] Recueil en brief.



ordre de Charles-Quint, le conseil privé rédigea un projet de traité, qui portait en substance : L'empereur fera délivrer des lettres de non préjudice pour la garde et sûreté des droits, libertés et priviléges de la ville de Maestricht et de l'évêque de Liége. Sa Majesté et l'évêque enverront chacun, une fois par an, à Maestricht, deux commissaires chargés de connaître des matières d'appel interjetées ou à interjeter des sentences des écoutètes et échevins de leurs juridictions respectives. Devant ces commissaires réunis auront lieu les appels des sentences rendues par les bourgmestres et les jurés de la ville. De grosses peines seront établies contre quiconque enfreindra ces dispositions, que chacune des parties est tenue d'observer de bonne foi. Les officiers et les habitants émigrés à la suite des troubles, seront réintégrés dans leurs offices, dans leurs droits et dans leurs biens; toutes les condamnations prononcées contre eux seront cassées et annulées par cri public. Les bourgmestres et jurés feront restituer aux officiers de l'empereur les titres qui leur ont été enlevés. Quant aux habitants de la ville, ils seront traités par grâce ou par justice, selon qu'ils se conformeront à ce traité. Les autres différends soulevés entre l'empereur et l'évêque, seront apaisés par voie d'arbitres à nommer par les deux parties [1].

Ce projet de traité ayant été communiqué à Érard de la Marck (novembre 1531), ainsi qu'à la ville de Maestricht, le prélat, sans le rejeter, éleva tant d'objections, que l'empereur voulut y répondre lui-même. Ils eurent à cet effet une entrevue à Curange (janvier 1532), et Érard de la Marck, subissant l'ascendant de son puissant suzerain, céda sur tous

[1] Moyens avisés pour la décision des différends étant entre l'empereur, comme duc de Brabant, et l'évêque de Liége, au sujet de Maestricht. *Archives du royaume.*



les points. Il se borna à solliciter l'insertion d'une clause portant une réserve pour les droits de l'évêque et de l'église de Liége; l'adoption de cette demande fut suivie de celle du traité. Charles-Quint, qui se rendait en Allemagne, résolut alors de passer par Maestricht, et invita l'évêque à s'y rendre également, afin d'obtenir l'acquiescement des habitants à cette convention [1]. L'invitation était insidieuse : elle tendait à montrer l'instigateur de l'opposition soumis aux volontés impériales; mais ce calcul fut déjoué par la duplicité d'Érard de la Marck et par l'énergie des Maestrichtois.

Alors que Charles-Quint se croyait si certain du succès, qu'il méditait déjà le châtiment des habitants de Maestricht accusés du crime d'émeute et de rébellion, ceux-ci, moins timides que l'évêque, préparaient une énergique résistance. L'avis de la prochaine arrivée de l'empereur causa une grande agitation, et le conseil communal lui notifia qu'il serait reçu avec tous les honneurs convenables, mais que son escorte ne traverserait la ville que par détachements successifs et ne pourrait, dans aucun cas, y séjourner pendant la nuit. En même temps d'actives mesures furent prises pour prévenir une surprise ou pour résister à une attaque [2].

Adolphe Van der Noot et Louis Van Heylwigen arrivèrent à Maestricht, le 22 janvier 1532, précédant de quelques heures Charles-Quint. Ils y trouvèrent Érard de la Marck et lui ayant demandé audience, pour l'informer des intentions de leur souverain, ils furent étrangement surpris de l'entendre déclarer « qu'il n'oseroit accepter le traité proposé, sans l'assentiment préalable des Maestrichtois. » — « L'empereur

[1] « Verbal du besoigné, par messieurs A. Noot, chancellier, et Loys Van Heylwigen, sur le fait de Maestricht en janvier l'an xv c xxxj. *Archives du royaume.*

[2] Pélerin, 264.



va et y demeure, dit-il; or, après son départ, le peuple de Maestricht, qui est rude, se pourroit esmouvoir, dont il adviendroit dangier pour moy et mon pays, qui est voisin. » Il engagea les commissaires impériaux à conférer avec la commune, et à entendre ses observations, en promettant, du reste, de les seconder de manière à satisfaire l'empereur. « Sa Majesté, ajouta-t-il, ne doit pas quitter la ville sans en avoir fait une fin; il importe que ses officiers y reviennent et voient leur sûreté garantie. A cet égard, je m'entendrai avec l'empereur sur les moyens de conduire l'affaire. » Les commissaires ne lui dissimulèrent pas leur étonnement d'un langage si contraire aux conventions adoptées à Curange. « Quant aux Maestrichtois, dirent-ils, ils n'ont aucun motif de récriminer contre un traité qui leur est fort avantageux; il est inutile de le remettre en délibération, puisqu'il leur a été communiqué depuis longtemps. Ce seroit, sans raison plausible, reculer la conclusion du différend; il y a d'autant moins lieu de se prêter à des discussions, que la supériorité en icelle ville compète à l'empereur, et qu'en la présente affaire, la commune n'y a que dire. » Puis, après avoir vainement insisté pour déterminer le prélat à remplir ses précédentes promesses, ils coururent informer l'empereur de ce nouvel incident.

Charles-Quint venait d'entrer dans la ville, et au compliment de bienvenue du magistrat, il avait répondu : « Si avant que ceux de Maestricht me seront bons sujets, je leur serai bon seigneur et bon prince, comme duc de Brabant, » accentuant fortement ces derniers mots. Il manda sur-le-champ Érard de la Marck, qui n'osa lui résister en face. Il fut arrêté que le chancelier de Liége convoquerait sept ou huit des principaux notables, pour leur remontrer les torts de la ville; si



cette démarche échouait, les commissaires de l'empereur et l'évêque devaient la renouveler; puis Charles-Quint aviserait. Érard de la Marck ayant exprimé les craintes des Maestrichtois « d'être entièrement séparés de l'empire et asservis plus qu'ils n'avoient esté, avec danger de subgection de tailles et autres charges : » — « De longtemps, répliqua l'empereur, ils ont esté séparés de l'empire et esté à moi, pour autant que me touche comme duc de Brabant; je n'entends pas les plus asservir que par avant ils n'ont esté, ce dont je leur baillerai lettres en bonne et ample forme. »

L'entrevue du chancelier de Liége avec les notables de la commune, qui eut lieu le même jour, resta sans résultat. Ces derniers s'étant rendus ensuite chez les commissaires de l'empereur, leur déclarèrent « qu'ayant consulté ceux de Cologne sur lesdits articles et concepts, ils venoient d'en recevoir une réponse telle que bonnement ils ne pouvoient les accepter sans contrevenir à leurs priviléges. » Van der Noot et son collègue « eurent aussitôt suspicion que ceste lettre de Cologne étoit une chose faite, » et ils en demandèrent communication ou copie. Les notables déclinèrent la demande et, à bout d'objections, ils avouèrent qu'ils repoussaient le traité, « se doubtant tomber en subgection de tailles et servitudes non accoustumées. » En vain leur répéta-t-on que ce n'était pas l'intention de l'empereur, qu'ils recevraient à cet égard toutes les garanties désirables, « que, à le bien entendre, tout ce qui se faisoit étoit grandement à leur avantage et commodité, se tendoit à leur éviter grosses poursuites, molestations et despenses; » ils se bornèrent à la promesse d'en conférer avec les autres membres de la commune et d'apporter, le lendemain, leur résolution. Les commissaires impériaux insistèrent, sans plus de succès, pour obtenir une réponse le



jour même, en alléguant l'urgence des affaires qui appelaient leur maître en Allemagne ; il fut impossible de faire modifier la résolution évasive des députés maestrichtois.

Le 23 janvier, Érard de la Marck eut une nouvelle entrevue avec Charles-Quint. Il proposa de fixer « certaine somme en dessous de laquelle il seroit interdit d'appeler à la chambre impériale, et une autre somme au-dessus de laquelle ceux de Maestricht ressortiroient à l'Empire; de la sorte ils n'en seroient pas entièrement séparés, et l'on pourroit mettre cette dernière somme à un taux si élevé, que vraisemblablement le cas n'y adviendroit jamais. » Charles-Quint rejeta bien loin cette proposition : « C'est, dit-il, le point principal du desbat, et une semblable mesure seroit expressément contre mon ordonnance, outre qu'on ne pourroit la prendre sans fouler mon droit et autorité de duc de Brabant. » — « Si déjà, ajouta-t-il, la ville de Maestricht n'étoit séparée de l'Empire, j'aurois le droit, comme empereur, de l'en séparer, et toutes discussions à cet égard sont temps perdu. Les Maestrichtois doivent se contenter de mes assurances et des lettres de non préjudice que je suis disposé à leur octroyer, car, dans le cas où ils persisteroient à ne pas entendre à ce que j'ai commandé, j'userois de mon autorité comme en tel cas est accoustumé. » Cette verte réplique coupa court aux représentations de l'évêque. Il « ne respondit plus nulle chose, sinon qu'il estoit d'avis que l'empereur mandât ceux de ladite ville en sa présence, pour les ouyr en personne, ce qui exigeroit la réunion de toute la commune et présenteroit peut-être des inconvéniens à cause qu'on avoit attendu si longuement. » — « Quant à cela, repartit aussitôt Charles-Quint, c'est par vous et non par nous, car nous avons fait toute diligence. Je vous ai envoyé le projet de traité, avant mon départ pour Tournai,



et je n'ai eu votre réponse que quatre à cinq jours avant mon départ de Bruxelles. »

Charles-Quint reçut ensuite les députés de la ville, qui vinrent, « au nombre de plus de vingt-cinq, le supplier de les maintenir dans leurs franchises et priviléges. » — « Sa Majesté veut, leur répondit le chancelier Van der Noot, que son commandement sorte son effet, conformément au traité qui vous a été communiqué. Ses officiers et les habitans qui ont dû quitter la ville à la suite de ces débats, doivent être réintégrés dans leurs offices, et leur sûreté garantie. L'empereur consent à délivrer les lettres de non préjudice que vous avez sollicitées pour assurer le maintien de vos priviléges. Mais, si vous ne vous rendez pas à la raison, il usera de son autorité comme en tel cas est accoutumé. Sa Majesté exige une finale réponse. » Après avoir délibéré dans une salle voisine, les députés rentrèrent annoncer que, prêts à « faire tout ce que, sauf l'honneur et serment, ils pourroient, ils avoient résolu d'assembler, le lendemain, la communauté pour lui exposer la volonté de l'empereur, et l'induire, en tant qu'il dépendroit d'eux, à s'y conformer. » Quant aux officiers brabançons, comme personne ne les avait contraints d'émigrer, dirent-ils, « c'est raison qu'ils reviennent, qu'ils reprennent leurs fonctions, et que leur sûreté soit assurée. » Charles-Quint se montra satisfait de cette résolution ; il permit à ses commissaires de rester encore un ou deux jours à Maestricht, et pria Érard de la Marck de retarder également son départ, pour seconder leurs efforts, comme il lui en avait fait la promesse.

Charles-Quint quitta Maestricht le même jour, et, le lendemain (24 janvier), ses commissaires furent priés de se trouver avec les députés de la bourgeoisie chez Érard de la Marck, afin de concerter les moyens d'informer la commune des vo-



lontés de l'empereur. A peine y furent-ils arrivés que ces députés « dirent qu'ils n'oseroient jamais rapporter à ladite commune ce qui la veille par la Majesté impériale avoit été déclaré. » Van der Noot et son collègue, ainsi que l'évêque, ayant insisté sur la nécessité d'en finir, et représenté « qu'on avoit assez entendu la volonté de l'empereur, à laquelle il n'étoit permis de changer aucune chose, » les députés avouèrent « qu'ils n'avoient aucun espoir d'y pouvoir induire la commune. » — « L'empereur, ajoutèrent-ils, assure qu'il entend maintenir nos priviléges, libertés et franchises; mais c'est les enfreindre que de nous séparer de l'empire. » Ils proposèrent ensuite un terme moyen qui laissait subsister en partie les appels à l'empire; mais l'évêque et les commissaires impériaux refusèrent même d'entendre les développements de cette proposition, et, après de nouvelles discussions, il fut convenu que ces derniers formuleraient, avec le chancelier de Liége, une rédaction « en toute douceur, autant que faire se pourroit, de la déclaration de l'empereur. »

Cette rédaction, approuvée par Érard de la Marck, fut jugée inacceptable par la commune. Elle persista « à ne vouloir condescendre à accepter le traité proposé, malgré la déclaration de l'Impériale Majesté, parce qu'il étoit contraire à ses priviléges, usages et coutumes, et qu'elle ne prétendoit pas être séparée de l'empire, auprès duquel elle n'auroit plus de recours, si on lui portoit préjudice. » Ses députés déclarèrent qu'il fallait renoncer à de nouvelles démarches, « car ils tenoient qu'ils seroient en danger en le faisant. » Le seul moyen de réussir, c'était d'adopter le système proposé par l'évêque, de fixer les cas d'appel aux officiers brabançons et à l'empire. Cet arrangement, déjà rejeté par l'empereur, ne pouvait être admis par ses délégués, et comme la commune



mettait pour condition au retour des officiers brabançons, « que de ce qui leur étoit imputé, à cause desdites querelles et débats, ils seroient tenus être justiciables, en cas de crime, devant les écoutètes et les échevins de l'empereur et de l'évêque; en cas civil, devant les bourgmestres et jurés de la ville, » Van der Noot et Van Heylwigen protestèrent contre cette prétention, « que jamais l'on ne leur passeroit. » Leur protestation fut contresignée par Érard de la Marck et, pour donner plus de poids à cet acte, une proclamation, rédigée au nom de l'empereur et de l'évêque, défendit « que nul ne s'avisât d'attenter en corps ni en biens contre les officiers de ces princes, sous peine de rébellion, de parjure et de punition à l'exemple des autres [1]. »

Cette proclamation fut communiquée aux députés de la commune, qui promirent de la faire publier [2]; mais, lorsqu'elle fut imprimée, ils ne voulurent ou n'osèrent tenir cette promesse [3]. Un fait récent, qui s'était passé sous les yeux mêmes de Charles-Quint, venait de prouver combien était grande l'animadversion publique contre les partisans de la bulle impériale. Après huit mois d'absence, l'échevin brabançon Servais Van der Heyden avait cru pouvoir revenir à Maestricht (21 janvier), à la faveur de la présence de son souverain; mais il se vit injurié par les passants, et jusque dans l'église, où il allait faire ses dévotions, des habitants, « en grand nombre et par troupes, le narguèrent et le menacèrent. » Le conseiller Louis Van Heylwigen, accouru au bruit, ne le sauva d'un mauvais parti, qu'en le « conduisant en la cour de l'empereur, d'où le Brabançon n'osa sortir, pour ce qu'il disoit

[1] Verbal du besoigné, etc.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre de Marie de Hongrie, du 3 février 1532. Reg. n° 87, précité.

estre averti que plusieurs gens l'attendoient et guettoient devant icelle cour. » Reconduit chez lui par le seigneur de Boussu, il n'osa plus rester en ville, « et pour soi assurer, en sortit avec l'empereur et en compagnie de ses gens. Quoi voyant, le peuple ne cessa de crier après ledit Servais, à haute voix par les rues : Voilà le traître; il ne le faut point laisser partir! avec beaucoup de vilaines et injurieuses paroles. »

Le refus de publier leur proclamation convainquit les commissaires impériaux de l'inutilité de nouvelles tentatives; ils informèrent Charles-Quint de l'état des choses et, en attendant sa décision, ils cessèrent tout rapport avec la commune [1]. Charles-Quint leur ordonna de quitter sur-le-champ Maestricht et chargea Marie de Hongrie d'aviser, de concert avec eux, le conseil d'état et le conseil de Brabant, aux moyens de terminer cette affaire. Van der Noot et son collègue ayant exposé en détail, devant ces deux conseils et le conseil privé, le cours des négociations, « il fut trouvé unanimement que la matière étoit de fort grande importance, que les réponses du cardinal-évêque à l'empereur et à ses commissaires n'étoient nullement conformes, mais fort dissonnantes aux articles que Sa Majesté tenoit paravant pour vuidez et accordez, et que, quant à ceux de Maestricht, ils avoient bien démontré, par leurs paroles et réponses dites, durant que l'empereur étoit en leur ville et après son départ, leur grande désobéissance. Or, cette conduite, fort dévoyée de bonne subgection et tendante entièrement au préjudice de l'autorité et supériorité du souverain, à la diminution de sa réputation, n'étoit nullement tolérable, et il importoit d'y remédier et de les réduire en bonne obéissance. Mais la situation des affaires de l'empereur ne permettoit pas

[1] Verbal du besoigné.



en ce moment d'user de remèdes en tel cas requis, sans s'exposer à plusieurs autres grands inconvéniens. » Dans cette occurrence, l'assemblée proposa de saisir la diète de ce différend, en ayant soin d'établir les droits de l'empereur sur Maestricht comme duc de Brabant. On rappellerait aussi que les Maestrichtois, si opiniâtres à se prétendre unis à l'empire, avaient invoqué naguère le privilége de la Bulle d'or contre un évêque de Liége, et sollicité l'intervention de Marguerite d'Autriche, pour échapper à l'appel de la chambre impériale. La diète et cette cour seraient « requises de déclarer derechef que l'union et l'incorporation de la ville de Maestricht au duché de Brabant et sa séparation de l'empire étant suffisamment et dûment constatées, toute procédure commencée devant elles étoit nulle et non avenue, cassée et mise à néant. » Elles seraient invitées, en outre, à prendre l'engagement formel de refuser désormais à tout Maestrichtois provision de justice quelconque et d'interdire à leurs suppôts, avocats, procureurs, exécuteurs, solliciteurs et tous autres, de s'occuper de sa cause. Cette déclaration serait publiée à Aix-la-Chapelle, à Maestricht, partout où besoin serait, avec les formalités nécessaires pour écarter toute opposition ou nouvelle difficulté.

Marie de Hongrie transmit ces conclusions à son frère : « quant aux désobéissances commises, lui disait-elle, me semble que Votre Majesté devra, en temps et lieu convenable, ordonner son bon plaisir sur icelles, lequel suis preste toujours d'accomplir. » Mais les Maestrichtois prévinrent la démarche conseillée à Charles-Quint et envoyèrent une députation à Ratisbonne, pour implorer la protection de la diète germanique[1]. Ils y rencontrèrent de vives sympathies ; de son

[1] Lettre de Marie de Hongrie, précitée.



côté, la chambre impériale de Spire continua d'admettre les appels des causes jugées à Maestricht, et de faire exécuter ses sentences. La commune, ainsi encouragée dans sa résistance, agit bientôt avec une extrême animosité et bannit tous les officiers de justice brabançons.

La cour de Bruxelles essaya d'abord de la corruption; mais ce moyen, si souvent irrésistible, ne lui réussit guère, Marie de Hongrie, qui n'avait temporisé qu'à regret, ordonna alors de sévir contre les récalcitrants : toutes les exemptions de droits dont les Maestrichtois jouissaient dans le Brabant et les pays d'Outre-Meuse pour leurs biens et leurs marchandises, furent supprimées ; les propriétés qu'ils possédaient dans ces provinces, furent mises sous séquestre; on saisit les draps et les autres marchandises déposés dans la halle de Maestricht à Anvers; enfin, des bourgeois voyageant dans les Pays-Bas furent jetés en prison. Il fut même question de priver la ville de tous ses priviléges, de lui imposer une nouvelle constitution, de recourir à la force pour la soumettre aux volontés de l'empereur.

Les Maestrichtois ne s'émurent ni de ces rigueurs, ni de ces menaces; par représailles, durant six ans, ils retinrent les revenus du domaine en leur ville[1]. Il n'en fut pas de même d'Érard de la Marck, le fauteur de leur opposition; alarmé de la gravité de ce conflit, il craignit que la pacification ne se fît à ses dépens, et résolut d'y travailler lui-même. A cet effet, il se rendit à Maestricht (juin 1534); il y resta plusieurs jours, assistant au conseil de la commune, envoyant son secrétaire Jean Witte solliciter les corps de métiers de ne pas

[1] « Du domaine de Tricht il n'y en vient rien de cler, à cause des différens estant entre les officiers de l'empereur et de monseigneur de Liége, pour ce..... néant. » *Revenus et dépenses de Charles-Quint* (répété de 1531 à 1536).



perdre la ville par une obstination pleine de périls, adressant aux bourgeois les discours les plus pathétiques, et cherchant à les gagner par d'affectueuses familiarités. Ainsi, on le vit assister au tir de la confrérie des arquebusiers, et le seigneur de Petersheim, son mandataire, ayant abattu l'oiseau, régaler six cents bourgeois et bourgeoises, avec qui il dîna et soupa joyeusement. Il en fut néanmoins pour ses frais. Toutes ses propositions furent écartées et un nouveau projet d'arrangement, émanant de la cour de Bruxelles, ne reçut pas meilleur accueil. Il s'agissait, dans ce projet, de créer des commissaires qui viendraient annuellement à Maestricht connaître des matières d'appel. « Ces commissaires, dit la commune, étendront insensiblement leurs attributions et leur pouvoir au détriment des autorités locales, et nous ne souffrirons jamais la moindre atteinte aux priviléges que nos ancêtres ont conquis au prix de leurs biens et de leur sang. Est-ce donc là la récompense des services que nous avons rendus à la maison de Bourgogne, pour laquelle nous nous sommes sacrifiés en tant de circonstances ? » Enfin, elle déclara qu'elle n'admettrait aucune espèce de convention entraînant la séparation entière de l'empire et l'union au Brabant. Pour donner une preuve éclatante de cette résolution, il fut décidé que les officiers et les habitants bannis comme coupables d'avoir favorisé la promulgation de la bulle impériale, ne rentreraient plus en ville[1].

Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1536, et quoique menacés d'une ruine complète, par l'interruption de leurs relations commerciales et par la saisie de leurs biens, les Maestrichtois ne fléchirent pas un instant. On vit même un certain Denis Vrints faire afficher aux portes des églises un arrêt qu'il avait obtenu

[1] M. Pelerin, d'après les *Notules* du conseil de la ville, 264-268. — Résolutions des corps de métiers, des 20, 22 et 23 juin 1534. *Ibid.*, 265.



de la chambre impériale, bien que, à la demande de Marie de Hongrie, cet arrêt fût encore tenu en surséance, et se venger des démarches de cette princesse, « en faisant foule et oppression aux officiers de l'empereur. » Ainsi, dans les derniers jours du mois de mai 1535, accompagné « de ses adhérens, il enleva et mena à Maestricht les moutons et d'autre bétail du receveur de Fauquemont, qui avait émigré [1]. » Le gouvernement, alarmé par la situation politique et jugeant dangereux de perpétuer la lutte, se servit de l'intermédiaire des comtes de Buren, de Hornes, d'Arenberg et d'autres grands personnages, pour reprendre les négociations. Elles durèrent plusieurs mois; enfin des lettres patentes du 28 mars 1537, délivrées au nom de l'empereur, établirent que les bourgeois de Maestricht, « mus par de fausses craintes pour leurs immunités, priviléges et anciennes coutumes, s'étoient, sans raison et par malentendu, opposés à l'exécution de la bulle de 1530, attendu qu'il n'avoit jamais été question de porter atteinte à leurs droits. » L'empereur réitérait, en les confirmant, les assurances données à cet égard aux députés de la commune, et ajoutait qu'il voulait agir avec elle en toute franchise et bonne foi. Sans révoquer en aucune manière les dispositions de sa bulle, il promettait « solennellement et sur sa parole de prince, de maintenir les bourgeois et habitans de Maestricht, présens et à venir, dans la jouissance de leurs priviléges, droits, exemptions et anciennes coutumes, en considération de l'attachement qu'ils avoient montré à ses ancêtres et des services qu'ils leur avoient rendus dans des temps de guerre et de troubles [2]. »

Ces lettres furent publiées le 29 et, le même jour, les

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 2 juin 1535. *Correspondenz*, II, 182.

[2] PELERIN, 243, 268-270.



bourgmestres, jurés et conseil, du consentement de la bourgeoisie spécialement convoquée à cet effet, proclamèrent une amnistie générale pour tous les faits relatifs à ce différend. Les détenus furent relâchés; les bannis et les émigrés, remis en possession de leurs biens et de leurs droits. Par réciprocité, mais seulement au mois de mai suivant, Marie de Hongrie accorda la mainlevée des saisies qu'elle avait ordonnées[1]. Les dispositions de la bulle impériale furent acceptées; tout appel, tout recours aux tribunaux de l'empire cessèrent; les causes furent soumises, en dernier ressort, à des commissaires nommés conjointement par l'empereur et par l'évêque[2]. Le 11 juillet, Charles-Quint approuva toutes les dispositions de cet accommodement[3], et des lettres patentes du 22 du même mois accordèrent aux échevins brabançons Aert Van Bunde et Servais Van der Heyden des indemnités, « pour les pertes et dommages qu'ils avoient éprouvés dans leurs biens meubles et autres, pris après leur expulsion de la ville par Denis Vrints et ses adhérens[4]. » Le calme reparut et ne fut plus troublé que par la sanglante émeute de 1539; mais il resta dans les esprits des sentiments d'aigreur et de défiance que les ennemis de Charles-Quint et les mécontents des contrées voisines cherchèrent souvent à exploiter au détriment de sa puissance.

Les lettres patentes du 28 mars avaient stipulé que la bulle impériale de 1530 ne porterait « aucun préjudice à la hauteur, à la juridiction ni aux usages dont les évêques de Liége jouissoient à Maestricht, » sans faire mention des questions de

[1] Lettre du bailli de Fauquemont, Arnoul Van Amstenraede, seigneur de Geleen, du 21 mai. PELERIN, 269.

[2] *Ibid.*, 271.

[3] *Correspondenz*, II, 677.

[4] Compte de la recette générale, de 1537.

juridiction pendantes entre l'empereur et ces prélats. Aussitôt que le conflit maestrichtois fut réglé, Marie de Hongrie voulut reprendre les négociations entamées naguère par Marguerite d'Autriche ; mais elle dut y renoncer, et ses rapports avec le prince de Liége devenaient fort désagréables, quand Charles-Quint chargea Adolphe de Pamele et Adrien Van der Burch de négocier un concordat avec les commissaires de Corneille de Berghes. Des conférences s'ouvrirent à Saint-Trond, et, si favorables que les circonstances fussent alors à l'empereur, l'arrangement conclu en 1545 avec George d'Autriche, au sujet de la forme des appellations, donna toute satisfaction à l'évêque. C'était inspirer le désir d'obtenir d'autres concessions. Soit que Charles-Quint, près d'entrer en campagne contre les princes protestants, voulût s'attacher davantage ce prélat ; soit que George lui eût persuadé que l'extension de la juridiction épiscopale dans Maestricht n'altérerait pas les droits des ducs de Brabant sur la ville même, un nouveau concordat, du 14 novembre 1546, modifia complétement la charte de 1284. Ce traité plaça sous la juridiction des évêques les habitants de Maestricht nés dans les paroisses du pays de Liége, du duché de Bouillon, du comté de Looz, du pays de Franchimont et de leurs dépendances, à quelque église qu'ils ressortissent. Tous les habitants, excepté les sujets de l'empire, des états héréditaires de l'empereur et de Liége, eurent la faculté d'opter entre les deux juridictions. Or, Maestricht étant située au milieu des terres de Liége et de Looz, le nombre d'habitants de ces contrées qui venaient s'y établir était beaucoup plus considérable que celui des Brabançons, et cette seule circonstance constituait un avantage des plus importants en faveur des évêques. Par un autre acte du 11 juillet 1548, Charles-Quint déclara que l'union de Maestricht aux Pays-Bas ne



portait nul préjudice aux droits de l'évêque de Liége dans cette ville : il voulait, au contraire, que ces droits demeurassent intacts et ne fussent violés en aucune manière[1].

Le concordat de 1546 assoupit une seule des contestations soulevées entre le gouvernement de Charles-Quint et la principauté de Liége, mais il en restait une infinité d'autres à régler. C'étaient des prétentions au sujet de l'indépendance et de la neutralité de la terre de Saint-Hubert[2]; — c'était Dinant, ville liégeoise, refusant de payer pour ses marchandises les droits de tonlieu établis à Namur, et saisissant les biens des Namurois; — c'étaient les habitants du Luxembourg se plaignant de la ville de Huy, qui levait un droit de tonlieu sur les trains de bois descendant la Meuse; — c'étaient le procureur général à Namur et le mambour de l'évêque se disputant « le terroir, la hauteur et la juridiction ès rues et chemins de Flamisoul; » — c'étaient le village brabançon de Berg-Eyk et les villages liégeois d'Overpelt et de Neerpelt déniant le droit de pâture sur des bruyères et des terres communes, contestations accompagnées « d'appréhensions, gagemens et prises de bêtes, au grand préjudice et dommage des manans ès dits lieux ; » — c'était l'official de Liége décernant provision pénale, sous censure, contre les principaux habitants de la seigneurie de Vlietinge, du ressort du chapitre de Saint-Servais à Maestricht, qui avaient arrêté le clerc et appariteur de la cour spirituelle, Henri Paoul, et dont l'acte de citation plaçait cette seigneurie dans le pays et le diocèse de Liége; — c'étaient les habitants d'Eysden sur la Meuse se plaignant de la commune liégeoise, qui exigeait, au Pont des Arches, un

[1] PELERIN, l. c. — M. POLAIN, l. c.

[2] Elles commencèrent en 1545 et ne furent apaisées qu'en 1769. *Voir* le *Cantatorium*, édité par M. A. L. P. DE ROBAULX DE SOUMOY, 181.



droit de tonlieu sur leurs marchandises et leurs denrées ; — c'étaient le procureur général de Namur et les Dinantais prétendant chacun la juridiction sur « la maison de Servais de Louwières, située à l'opposite de Bouvignes ; » — c'étaient les Liégeois réclamant la supériorité et la juridiction sur les terres et seigneuries d'Argenteau et de Hermalle, dont les propriétaires soutenaient ressortir au Brabant, — c'était le seigneur de Denée, Guillaume dit Charpentier, appuyé par le mambour de l'évêque, s'emparant des vaches de Thierry, baron de Brandebourg, seigneur de Bioulx, « à cause que ledit seigneur de Bioulx avoit mis sur une roue le corps mort de Stassin de Ville, décapité par ses ordres ; qu'il avoit, outre ce, érigé un signe patibulaire, sur une pièce de terre appelée *la terre aux fossés,* appartenante à l'abbé de Broigne et estant hors les limites de sa seigneurie sept pieds et demi et deux doigts ou environ, et à cause de l'exécution que ledit seigneur de Bioulx avoit ordonnée, en mars 1545, d'un jeune garçon sur une pièce de terre auprès du tilleul au chemin qui mène de Broigne à Dinant et de Denée à Bioul, à luy seigneur de Denée appartenant en propriété, » représailles dont le baron de Brandebourg s'était immédiatement vengé en s'emparant « des brebis, bœufs et harnaz qui paissoient sur la terre de Denée appelée *le bonnier aux crucifix;* » — c'étaient les échevins de Saint-Trond arrêtant, à la requête d'un de leurs bourgeois (Jean Sprolant), un habitant du village brabançon de Hellen ; — c'était l'écoutète liégeois de Maestricht faisant incarcérer le curé de Lut, chapelain de Saint-Servais ; — c'était le châtelain de Franchimont, saisissant le charretier, le chariot et les chevaux du capitaine du château de Limbourg, pour l'empêcher de jouir du droit et de la servitude qu'il avait de s'approvisionner de chauffage dans les bois de Franchi-

mont, en échange de l'exemption des tonlieux accordés aux habitants de cette localité. — C'étaient d'autres différends encore au sujet de tonlieux levés au pont d'Amercœur; de l'appel d'un bourgeois de Tongres devant la chambre d'Aix d'une sentence de la loi de Vroenhove; de dissentiments par rapport à leurs limites, entre le seigneur de Lavaur et l'officier de Moha; entre les communes de Visé et de Dalhem; entre les communes d'Argenteau et de Hermalle, d'une part, et la seigneurie d'Haccourt, d'autre part; entre les communes d'Overpelt et de Berg-Eyk; entre le seigneur d'Orchimont et les seigneurs de Gedinne; entre les villages d'Ambly et de Hogne; de l'arrestation d'un meurtrier par le bailli de Falais sur les terres de Liége; du titre de haut écoutète que s'arrogeait l'écoutète de l'évêque à Maestricht; de la « hauteur et juridiction » des terres et seigneuries de Cheratte, Fléron et Feneur revendiquées par l'évêque et par l'empereur; de la prise de chevaux appartenants à des bourgeois de Tongres, par la garnison d'Yvoy. — C'étaient, enfin, des contestations au sujet des limites du comté de Namur et du pays de Liége qui étaient « fort entremêlées et dont il étoit bien difficile de cognoître la séparation. »

La plupart de ces différends avaient été examinés dans les conférences de Saint-Trond et l'on s'en occupa, sans plus de résultat, dans de nouvelles réunions tenues à Léau, aux mois de février et de mars 1546. Après l'adoption du concordat de 1546, les négociations recommencèrent, et les délégués des deux parties n'étant pas parvenus à s'entendre, Marie de Hongrie et George d'Autriche, « considérèrent estre requis et plus que décent, entre princes voisins et amis vuider de tous différends amiablement. » Ils résolurent, en conséquence, de traiter directement à Bruxelles. Un

recez adopté en cette ville, le 4 août 1548, rétablit de part et d'autre, les droits de tonlieu, ainsi que les autres péages, aux taux antérieurs au traité d'alliance du 12 novembre 1518, leva toutes les saisies et soumit à un arbitrage amiable le règlement des indemnités réclamées par les parties lésées. Les démêlés entre Dinant et Namur furent déférés au conseil privé ou au grand conseil de Malines. Le tonlieu de Huy sur les trains de bois descendant la Meuse fut aboli jusqu'à convention ultérieure; celui du Pont des Arches à Liége, supprimé, à charge de réciprocité de la part du village d'Eysden. La juridiction de Flamisoul resta au seigneur de Château-Thierry, comme vassal du comte de Namur, dont les droits régaliens sur les rues et chemins de ce village étaient reconnus. On convint que, si l'officier de l'évêque à Maestricht prenait le titre de haut écoutète, le même titre serait conféré à l'officier brabançon. Le seigneur d'Argenteau fut condamné à payer aux églises et aux hôpitaux de Liége les redevances avec les arrérages qui leur étaient dus par les seigneuries d'Argenteau et de Hermalle. Le seigneur de Denée, débouté de ses plaintes contre le seigneur de Bioulx, fut néanmoins laissé en possession des saisies qu'il avait opérées sur le territoire de ce dernier, tandis que sa partie adverse se vit obligée de lui restituer les vaches, les brebis et les harnais enlevés sur les terres de Denée. Les lieux appelés *Bruggevoort* et *den Heyers* ou *Nieuwendyck,* furent établis comme lignes de démarcation entre les bruyères et les pâtures du village brabançon de Berg-Eyk et des villages liégeois d'Overpelt et de Neerpelt, et comme limites du duché de Brabant et du comté de Looz. On institua des commissions mixtes pour fixer les limites du comté de Namur et de la principauté de Liége, ainsi que celles des villages et des seigneuries où avaient éclaté des contestations



à ce sujet. Les châtelains de Limbourg furent maintenus dans leur droit de s'approvisionner de chauffage dans le bois de Franchimont. Enfin, le capitaine d'Yvoy traita directement avec les marchands dont il avait enlevé les chevaux. Toutes les autres questions en litige furent renvoyées à des arbitres ou aux tribunaux ordinaires[1].

Cependant le concordat de 1546 avait soulevé un vif mécontentement dans le Brabant, et les états de ce duché en réclamèrent, à diverses reprises, l'abrogation. Dans un mémoire présenté à Charles-Quint, ils signalèrent les différentes usurpations des évêques de Liége sur la juridiction des ducs dans la ville de Maestricht, et établirent que ce concordat, surpris sans doute à sa bonne foi, disaient-ils, y avait mis le comble. « Par cette altération des droits de l'empereur, ajoutaient les états, il est à craindre que cette ville ne soit un jour démembrée du duché, auquel elle a été annexée et unie de temps immémorial. Or, les obligations que Sa Majesté a contractées, en jurant sa Joyeuse Entrée, s'opposent formellement à la séparation et à l'aliénation d'aucun château, ville ou seigneurie sans le consentement des états[2]. »

Le conseil de Brabant, de son côté, considéra cet acte comme « grandement préjudiciable à l'empereur et à ses successeurs, ducs et duchesses de Brabant, pour trois raisons : premièrement, pour avoir attribué par icellui à l'évêque, en lieu de cinq églises, trois ou quatre pays et aussi plus de

[1] Préambule du recez, de 1548. — « Procès-verbal de ce que a esté faict et besoingné par les commis de l'impériale majesté en la ville de Leeuwe, le xiiij et autres jours de febvrier et mars, avecq les députez de monseigneur le prince évesque de Liége, touchant les différens estans entre lesdits seigneurs princes, à cause de leurs pays et limites, suivant les reces de ce aultre fois faicts et passez. » *Archives du royaume*.

[2] Pelerin, 240-241.



600 églises ; secondement, pour avoir permis à tous ceulx qui viendroient résider à Maestricht, de France, Angleterre, Italie, Écosse et autres pays non étant de l'empire, pays patrimoniaux et de Liége, libre élection de tel seigneur qu'il leur plairoit, là où tels pour ladite qualité devoient notoirement appartenir au duc ; tiercement, pour être, par ledit accord, approuvées les façons de faire de ceulx de Liége, quant aux choix et composition, et que, par ce moyen, étoient demeurés sous leur juridiction tous ceux qui auparavant s'étoient rangés sous l'évêque, ayant ledit évêque ainsi gagné grand nombre de gens qui devoient appartenir à Sa Majesté. » Cette cour proposa de déclarer nuls et de nulle valeur tous les actes contraires à l'ancienne charte, et d'interdire à tous « de s'avancher doresnavant, par élection ou composition, soy placer sous aucun des seigneurs à qui autrement à la vérité ils n'appartenoient, sous peine de nullité et autres peines dues. » Mais, « pour ce toutefois que communion de juridiction étoit souventefois cause de différend, et afin que toutes querelles, tant du passé que pour l'avenir, cessassent, pour nourrir paix perpétuelle entre les pays de Brabant et de Liége, » elle estima que « le plus convenable seroit que l'empereur fît tant vers monseigneur de Liége, le chapitre et ses pays, qu'ils transportassent, avec consentement de notre Saint-Père le pape, lequel pour le présent, étoit facile d'impétrer, tous les droits, hauteur et juridiction qu'ils avoient ou pourroient avoir en icelle ville, en faisant renonciation en due forme à l'empereur, ses hoirs et successeurs, pour demeurer à toujours annexée au pays de Brabant. Et parce que le patrimoine de l'église ne se peut bonnement aliéner sans indemnité raisonnable, il étoit d'avis d'accorder, aux évêques de Liége, pour ladite aliénation ou permutation

telle récompense dont ils auroient cause de se contenter à assigner et payer par les pays de Brabant. »

Quelle que fût la résolution de l'empereur, il importait « de restreindre par toutes voies » un accord, jugé également par le conseil d'état et le conseil privé eux-mêmes, fort préjudiciable à son autorité. « Ayant égard à l'importance de cette ville, qui est frontière et clef du Brabant, disait encore le conseil, elle ne se peut mieux conserver que par multitude de sujets; or, l'expérience a démontré que depuis ledit accord, le nombre des Liégeois étoit grandement augmenté et celui des Brabançons beaucoup diminué. Il est même à craindre que, par succession de temps, Sa Majesté et ses successeurs n'y auront plus de sujets pour desservir leur justice, vu les pratiques des Liégeois, qui tâchent journellement de remplir la ville de leurs gens, et ce au moyen de plusieurs franchises, bourgs et villages, situés à l'entour et près de ladite ville, dont les habitans s'y retirent incessamment. » Enfin, il trouvait dans les réclamations des états un excellent prétexte pour rompre cet accord, qui comportait en réalité une aliénation d'une partie du duché, aliénation illégale, car elle avait eu lieu sans leur consentement [1].

Ces remontrances réitérées émurent Charles-Quint, et plus tard lorsque les états de Brabant profitèrent de la conjoncture de son abdication, pour réclamer plus instamment encore la cassation du concordat de 1546, il révoqua (23 octobre 1555) ce traité « qui portoit une si grande atteinte à sa hauteur, à sa juridiction et à ses droits [2]. » Cette

[1] « Advis sur le différend de la ville de Maestricht, estant entre Sa Majesté impériale et monseigneur le cardinal de Liége, sur la prééminence de la juridiction illecq. » *Archives du royaume.*

[2] Reg. n° 672, f°s 368 v° et suiv. — Pelerin, 241.



tardive déclaration resta sans effet à Liége, par l'opposition qu'elle y rencontra [1], et les prétentions des évêques, les contestations de toute espèce ne cessèrent qu'avec l'existence de leur principauté.

[1] M. Gachard, *Analectes belgiques*, 175 — M. Polain, l. c., 13.

CHAPITRE XXXVI.

CAMPAGNE D'ALLEMAGNE. — TRAITÉ DE CONFÉDÉRATION D'AUGSBOURG.

(1545-1548.)

Le traité de Crespy n'avait pas aplani tous les obstacles que rencontrait l'établissement d'une paix durable ; ces obstacles se compliquaient d'une infinité de questions d'intérêt privé, et surtout de la malveillance de personnages influents à la cour de France. L'opposition du dauphin enhardissant les courtisans, il s'éleva un fort parti qui, dans ce traité, médita une guerre nouvelle ; déjà les capitaines des frontières, certains de l'approbation de leur futur souverain, ou poussés par l'amour du pillage, se livraient à de fréquentes déprédations, suivies aussitôt de représailles ; les rives de la Semoy restèrent pendant longtemps le théâtre d'aventureuses expéditions perpétuant l'esprit d'hostilité entre les deux pays, et les habitants des frontières, pillés, volés ou tués, étaient aussi maltraités qu'en temps de pleine guerre [1]. Enfin les otages pris en 1542 par Longueval et Van Rossem n'avaient pas encore été relâchés : François Ier écartait les réclamations à leur sujet, en disant qu'ils appartenaient à Longueval ; et celui-ci prétendait qu'ils étaient aux mains du roi [2]. Longueval pour-

[1] Lettre de Charles-Quint, du 23 juin 1545. *Papiers d'état de Granvelle*, III. 156. — *Voir* aussi les comptes de P. E. de Mansfeld.

[2] Lettre de Marie de Hongrie à Jean de Saint-Mauris, du 22 avril 1545. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 118.



tant finit par déclarer qu'il ne les rendrait à la liberté qu'après avoir reçu les contributions de guerre imposées à leurs localités. « La composition a été faite contre notre expresse défense et sans le consentement des communes, répondit avec indignation Marie de Hongrie, et le seigneur de Longueval n'est en droit d'exiger qu'une rançon raisonnable, selon la position des prisonniers, soit au plus vingt écus par tête. S'il compte tirer argent des villes, il s'abuse étrangement, car nous ne souffrirons pas qu'elles payent un sol, dussent les otages pourrir en prison [1]. » Les malheureux y furent en effet retenus jusqu'à la fin de 1545, et n'en sortirent qu'au prix de fortes rançons.

Ces circonstances avaient jeté une certaine irritation dans les conseils de Charles-Quint, où n'était point éteinte l'opposition qu'avait soulevée le traité de Crespy. Le 6 mars 1545, Granvelle écrivait déjà à Jean Bave, secrétaire de l'empereur : « Je me doubte fort que nous ne retournons à la guerre plus tost que aulcungs ne pensent [2]. » Cette opinion était partagée par son beau-frère Saint-Mauris, seigneur de Montbarren. Charles-Quint lui-même craignait de voir la France et l'Angleterre se réconcilier à ses dépens. Aussi n'épargnait-il pas l'or pour entretenir les dissentiments entre ces deux puissances. Il avait gagné, entre autres, le trésorier de Henri VIII, Paget, et de riches présents augmentaient le nombre de ses créatures à la cour de François Ier [3]. D'un autre côté, si

[1] Lettre du 24 juillet 1545. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 163.

[2] *Ibid.*, 91.

[3] Même lettre. — « Don d'une chaîne d'or de ciiij xx x livres, à ung gentilhomme de France. » Reg. aux dép. et mand. des finances, de 1545 (nº 20738), fº ij vº. — « v c iiij xx vij livres ix sols payez pour une chaîne d'or portée à l'ambassadeur du roy de France. » *Ibid.* — « Pour passer ès comptes de Robert de Boulloingne, receveur général, la somme de vj c xxx carolus d'or et xvj pa-



la restitution réciproque des places conquises [1] avait été suivie d'une convention réglant les différends de limites [2], l'évacuation des états du duc de Savoie et l'alternative laissée à Charles-Quint, au sujet de la cession du Milanais ou des Pays-Bas, maintenaient indécise la solution des questions principales.

Cette alternative était un grave sujet de délibérations pour les ministres de l'empereur. Trouvant l'origine des guerres dans la jalousie qu'éprouvait la cour de France de l'accroissement de grandeur de leur souverain et dans le désir qu'avait cette puissance de posséder une partie des Pays-Bas et de recouvrer le duché de Milan, ils pensaient qu'il ne fallait espérer de paix réelle qu'après que l'empereur aurait définitivement disposé d'un de ces deux derniers états en faveur du mariage de sa fille ou de sa nièce. Restait à reconnaître le parti le plus avantageux. Si le Milanais était donné en dot à la seconde fille du roi des Romains, le duc d'Orléans ayant

tars, donnez au sieur de Saussacq, gentilhomme françois, en une chaine d'or. » *Ibid.*, de 1546 (nº 20739), fº j vº. — « Au secrétaire de l'ambassadeur de France, c iiij xx x carolus d'or pour don. » *Ibid.* — « Item, de la somme de xiij c lxxvij carolus xij patars, pour deux chaines pour..... et l'ambassadeur de France. » *Ibid.* — « A maître Odet Viron, conseiller de l'empereur, et maître de la cour des comptes à Bruxelles, pour estre party de Bruxelles et soy transporté en la cour de France, y menant certaine vaisselle d'or pour d'icelle en faire don, de la part de Sa Majesté, à certains personnages qu'il n'est icy besoin de nommer. » Compte de la recette générale, de 1545. — Etc.

[1] Lorsque les Français restituèrent Landrecy, Charles-Quint reprit cette ville au duc d'Aerschot, en lui donnant en échange les terres de Feignies, Quevaucamps, Grand-Glise, Bernissart et Harchies. Compte de Jean de la Fontaine (nº 9120), aux *Archives du royaume.*

[2] Des conférences eurent lieu à ce sujet à Cambrai, où Charles-Quint fut représenté par le comte de Lalaing; Philippe Nigri, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, conseiller d'état et maître des requêtes ordinaires; et Guillaume Hangouart, président d'Artois. Compte de la recette générale.



le pied en Italie, ne porterait-il pas atteinte à l'autorité impériale? Ne soulèverait-il pas cette contrée en faveur de la France? Ne serait-il pas bientôt séduit par le désir de s'emparer de Naples et de la Sicile, conquête dont la Germanie ne se préoccuperait guère et qui serait favorisée par les Suisses? La cession du Milanais semblait néanmoins le meilleur moyen d'obtenir un arrangement durable. On pouvait supposer aussi que le duc d'Orléans et le dauphin ne s'entendraient pas longtemps. Le dauphin ne dissimulait pas sa jalousie de l'agrandissement de son frère; il chercherait peut-être un jour à reprendre le Milanais, et le duc sentirait alors le besoin de s'appuyer sur l'empereur. C'étaient des germes d'antagonisme dont on pouvait tirer parti et qu'il importait de développer.

Malgré ces dernières considérations, la majorité du conseil estima qu'il était préférable de laisser le Milanais à don Philippe. Avec les forces réunies dans les royaumes de Naples et de Sicile et les armées qu'il était facile de tirer d'Espagne, ce prince saurait mieux que tout autre s'opposer aux tentatives des Français sur l'Italie, et d'autre part le mariage du duc d'Orléans avec l'infante présentait de grands avantages pour ces princes et pour les Pays-Bas. Si le duc obtenait la souveraineté d'importantes provinces, celles-ci, envers qui l'empereur avait tant d'obligations, jouiraient enfin de la présence de leur souverain, dont elles étaient privées depuis trop longtemps. Ce serait combler leurs vœux, car, entourées de puissants voisins, elles désiraient vivement que l'empereur en disposât avant sa mort, « pour leur sûreté, ordre et repoz. » Or, longtemps encore, l'empereur et son fils seraient empêchés d'y résider, et il était impossible d'attendre que ce dernier eût des enfants capables de les gouverner. La reine de Hongrie ne cessait de demander sa retraite, et confier cet



important gouvernement à tout autre qu'à un prince du sang, ce serait « pousser les peuples à la désespération. » Sans porter atteinte à son affection paternelle, l'empereur était tenu de veiller au bien et à la conservation de ces provinces, et en les donnant en dot à l'infante, il ferait « office de bon prince, il assureroit dans ces contrées la paix et la tranquillité [1]. »

Marie de Hongrie, appelée à donner un avis prépondérant dans cette question du plus puissant intérêt pour les Pays-Bas, proposa à son frère de consulter en particulier les principaux personnages de ces provinces, en les invitant à se prononcer librement, sans être retenus ni par la crainte ni par le respect [2].

Au mois d'avril 1545, Charles-Quint porta à la connaissance « des seigneurs et gouverneurs » les propositions de mariage faites à François Ier, « desquelles propositions ledit seigneur roi, combien qu'il eût mieulx désiré l'aultre partie, s'en étoit contenté, et avoit même envoyé le duc d'Orléans le remercier en personne. » Il ajoutait que néanmoins, « ayant regard à l'instabilité des François et considérant que on ne peut demeurer en paix plus longuement que ses voisins ne veulent, il jugeoit important de pourvoir à la défense et à la sécurité des Pays-Bas, afin que, retombant en guerre, on ne se retrouvât en la perplexité et extrême désolation que on avoit expérimentée au commencement de la guerre passée. » A cet effet, ses ministres, les principaux seigneurs et les gouverneurs estimaient qu'il fallait que lui ou son fils, le prince d'Espagne, résidassent plus fréquemment dans ces provinces.

[1] *Ce que l'on doit considérer sur la déclaration de l'alternative contenue au traité de Crespy*, l. c.

[2] *Ibid.*



Il partageait aussi cette opinion; mais, avant de l'adopter, il voulait que le pays se trouvât à l'abri de toute insulte, que son fils ou lui fussent en mesure de « sauvegarder leur honneur, de se défendre et de se maintenir contre les ennemis, attendu qu'ils ne vouldroient ni l'un ni l'autre voir la désolation de ces provinces en leur présence, eulx recevoir honte et desréputation, et les sujets, dommage et désolation. »

A cet effet, il était nécessaire de connaître les ressources dont on pouvait disposer, et il chargea la régente « de communiquer auxdits seigneurs et gouverneurs l'état du revenu ordinaire et extraordinaire de tous les pays de par deçà, afin qu'ils avisassent aux moyens de garder, défendre et maintenir iceulx pays sans tomber dans les hasards et danger que l'on avoit expérimentés du passé. » Pour stimuler leur zèle par l'appât de l'ambition et de la cupidité, Charles-Quint les prévint aussi qu'il avait jugé convenable « de donner aux seigneurs et gens de bien si bon et convenable traitement qu'ils pussent demeurer près les personnes du prince, et de les récompenser selon leurs services, ce que jusqu'alors sa pauvreté ne lui avoit permis de faire, bien qu'il en eût toujours eu la bonne volonté. » Reconnaissant toutefois l'impossibilité d'imposer en ce moment de nouvelles charges au pays, il différa la décision jusqu'à son retour d'Allemagne. En attendant, « lesdits seigneurs devoient considérer combien la chose leur importoit ainsi qu'au bien commun desdits pays, et, en bon prince, il les requit instamment, après avoir pris connaissance dudit état, de pourvoir à l'assurance, défense et garde d'iceulx pays. Il ne doutoit nullement que chacun y feroit bon office, selon la sincère affection qu'ils avoient toujours démontrée au service de leur prince, bien, repos, tranquillité et conservation de ces pays; de son côté, il

promettoit de faire tout ce qu'un bon prince doit faire selon que leurs services et ceux de leurs prédécesseurs, et les bons devoirs que chacun d'eux avoient fait le méritoient[1]. »

Au lieu de demander un avis sur la convention proposée à la France, Charles-Quint s'enquérait des moyens de prévenir les suites d'une décision qu'il jugeait devoir provoquer une rupture. Dans sa pensée, cette décision n'était donc point de nature à satisfaire François Ier. En effet, la débilité de l'infant Philippe faisant craindre pour ses jours, il n'entrait plus dans la pensée de Charles-Quint de marier à un prince français la fille qui pouvait être appelée à hériter de ses états[2]. Mais, comme il lui importait de conserver la paix, il s'attacha à différer toute conclusion; puis, au moment où on le croyait déterminé à donner sa fille au duc d'Orléans, moins parce que ce prince avait su lui plaire, que parce qu'il voyait en lui une ambition dangereuse pour le futur roi de France, il refusa tout à coup de se prononcer avant d'avoir réglé les affaires d'Allemagne. De son côté, la France, épuisée par ses dernières guerres, luttant péniblement contre les Anglais, dut accepter cette réponse dilatoire. Cette résignation convainquit Charles-Quint qu'elle était hors d'état de soutenir les princes protestants, et il crut le moment propice pour les ramener à l'unité de croyance et en venir plus facilement à les priver de leur indépendance politique.

[1] Billet que l'empereur communiqua aux seigneurs et gouverneurs principaux des Pays-Bas, au mois d'avril 1545, pour y penser. Reg. *Collect. de doc. hist.*, VII, f° 143.

[2] « On ne voudrait pas, disait déjà, en 1535, le Vénitien Marino Giustiano, que la princesse Marie sortît de la maison d'Autriche, car la constitution très-faible du fils de l'empereur fait beaucoup craindre pour ses jours. Dans ce cas, c'est cette fille qui succéderait à l'empereur; ce qui empêchera toujours qu'on ne la marie au dauphin de France. » l. c.



Les conférences religieuses ouvertes en 1540 et en 1541, loin de faire cesser les dissentiments de la Germanie, avaient montré combien les doctrines nouvelles s'éloignaient du catholicisme, combien d'intérêts divers s'opposaient à une réconciliation. La propagation de la réforme devenait chaque jour plus rapide, et les protestants longtemps menacés, menaçaient à leur tour. Déjà trois des quatre électeurs laïques avaient adopté le culte luthérien, et un des trois électeurs ecclésiastiques, l'archevêque de Cologne, penchait à les imiter. Le duc de Brunswick, le fougueux adversaire de la religion évangélique, avait été écrasé par la ligue de Smalkalde (1542) et chassé de ses états, sans que l'empereur osât intervenir. Pour obtenir l'assistance des Allemands contre les Turcs et contre les Français, Charles-Quint avait même, à plusieurs reprises, autorisé leur dissidence religieuse, et depuis longtemps il avait été décidé de remettre à un concile universel et libre la pacification des différends en matière de foi et de culte. Mais ce concile, non moins nécessaire pour réprimer le relâchement de la discipline ecclésiastique que pour arrêter les progrès des novateurs, avait été demandé en vain à Clément VII, et quand Paul III accueillit, en la modifiant, la proposition de l'empereur (22 mai 1542), ce fut plus pour arrêter ses actes de tolérance que pour ramener la paix dans l'église.

Charles-Quint était à la veille de commencer une guerre grosse de périls; il avait besoin de l'appui de la Germanie contre de nombreux ennemis, et le concile œcuménique convoqué à Trente, loin de calmer l'alarme, l'avait augmentée. Les protestants déclarèrent qu'ils n'admettraient jamais pour juge une assemblée de leurs adversaires, et l'empereur, qui chercha à les tranquilliser, fut sévèrement tancé par le pape. Charles-Quint députa néanmoins à Trente des ambassadeurs

et quelques évêques; mais fort peu de prélats italiens et allemands s'y rendirent et, après sept mois d'attente, les légats se retirèrent sans avoir ouvert le concile. Cette circonstance fut des plus favorables aux vues de l'empereur : elle lui permit d'obtenir en Allemagne des subsides et des soldats, de désarmer la Turquie par une trève; et la France, par ses succès. Ce résultat obtenu, il jeta le masque, sans attendre que le pape lui enjoignît (25 août 1544) de révoquer les concessions accordées à des hérétiques : il avait déjà imposé à François I[er] des conditions qui leur enlevaient l'appui de ce prince, quand la lettre de Paul III lui parvint. Rétablir la subordination dans l'église en détruisant toutes les oppositions religieuses, afin de renforcer son autorité contre les résistances politiques; unir l'autel au trône pour dompter la liberté, tel était désormais le but vers lequel il allait marcher.

Paul III, non moins impatient, avait pris l'initiative avant la conclusion du traité de Crespy, et fixé au 15 mars 1545 la nouvelle convocation du concile. Pour les desseins de Charles-Quint la mesure était prématurée; mais il le dissimula, et ordonna aux évêques et aux docteurs en théologie d'Espagne et des Pays-Bas de se rendre à l'appel du Saint-Père. Marie de Hongrie invita les évêques des Pays-Bas à assister à ce concile, conformément au serment qu'ils avaient prêté et sous peine de privation de leurs dignités. Ils furent chargés de donner avis de cet ordre aux abbés et aux autres membres de leurs diocèses tenus de les accompagner, en les informant des peines comminées par le pape contre les défaillants; nulle autre excuse que celle de maladie n'était admise, et toute procuration, interdite.

Ces ordres ne furent pas exécutés sans difficultés. Si l'évêque de Cambrai obtint aisément du clergé du Hainaut un sub-



side de 3,000 florins d'or, avec promesse d'augmentation dans le cas où la durée du concile dépasserait son attente; dans d'autres provinces, les demandes des chefs diocésains rencontrèrent beaucoup d'opposition. Les prélats du Brabant refusèrent de se rendre à la convocation du coadjuteur de l'évêque (Martin de Cupere, évêque de Chalcédoine), et il fallut l'intervention de la régente pour les obliger de contribuer au subside réclamé. Il en fut de même dans la Flandre. Les chapitres déclinèrent toute participation pécuniaire, en prétendant qu'aux termes de la bulle, ils n'étaient pas tenus d'être représentés au concile, et qu'ils n'avaient dès lors rien à payer de ce chef. Le procureur du chapitre de Tournai, maître Quintus Charlart, déclara même qu'il n'était autorisé ni à voter un subside, ni à prendre part à l'élection des députés. Lorsqu'on eut triomphé de ces résistances, on en rencontra d'autres pour l'élection des députés. Le licencié en droit Pierre de Pintaflour étant venu prier l'université de Louvain de désigner parmi ses membres deux docteurs en théologie, pour représenter au concile l'évêque de Tournai, les abbés et les chapitres, cette mission fut acceptée par François Sonnius; mais, lorsque, à leur tour, les évêques de Cambrai, de Liége et d'Utrecht demandèrent également des théologiens, l'université craignit de voir interrompre l'ordre des leçons publiques, et refusa de permettre le départ de Sonnius, si ces prélats ne renonçaient à leur projet. Enfin, après de longues négociations, le licencié Josse Ravesteyn, de Thielt, fut adjoint à Sonnius, et pendant que la régente ordonnait des processions et des prières pour le succès du concile [1], l'évêque de Tournai

[1] Lettres de la reine ordonnant de « faire processions générales et solempnelles, et faire admonester le peuple à prier et oraisons et autres œuvres dévocieuses, afin qu'il plaise au Créateur conduire les affaires du concile généralle



partit pour Trente, où il fut suivi de près par son collègue de Cambrai [1].

Cependant Charles-Quint avait convoqué la diète de l'empire; mais, retenu à Bruxelles par une violente attaque de goutte, il chargea son frère d'installer l'assemblée, et lui envoya (février 1545) Granvelle et le vice-chancelier Jean de Naves [2]. Soliman était toujours menaçant; il importait donc de ne pas éveiller les craintes des protestants, avant d'être rassuré sur les projets des Turcs. Aussi Ferdinand engagea-t-il les princes et les états de la Germanie à ne s'occuper que de la défense de la patrie contre ces redoutables ennemis, et à remettre au concile le soin d'aplanir les différends religieux. Déjà alarmés, les protestants se récrièrent contre la prétention de déférer leur cause à un tribunal ennemi, et refusèrent de contribuer à la guerre contre les Turcs avant d'avoir vu la liberté de conscience reconnue et garantie. Charles-Quint,

qui se tient en la cité de Trente, et ceulx de l'empereur notre Sire, que ce soit à l'entretenement du saint service divin et au salut des âmes. » Compte de P. E. de Mansfeld, f° xj v°.

[1] Le premier était accompagné de Sonnius et de Laurente de Praet, chanoine de sa cathédrale, qui rédigea, pendant son séjour à Trente, une relation de tout ce qui se fit dans les huit premiers mois du concile. Le second mena avec lui trois théologiens de l'ordre de Saint-François : Jean Consilius, de la Flandre; Jacques Maillet, d'Arras; et Thomas Hazaert, de Tournai. Il signa les décrets de la cinquième session, célébrée le 17 juin 1546, et parmi les signataires de la neuvième et de la dixième session, tenues à Bologne, le 22 avril et le 2 juin 1547, on trouve le nom de l'évêque d'Acqui, Pierre Vorstius, d'Anvers. A ce premier période du concile se rattachent encore les noms de deux théologiens des Pays-Pas : Égide Chard, originaire de Gand, premier général des carmes; et Pierre Canisius, de Nimègue, de l'ordre des jésuites. — *Voir* M. De Ram, *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique prit au concile de Trente*. Mémoires de l'Académie, XIV.

[2] Lettre de Charles-Quint à Ferdinand, du 1er février 1545. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 57. — Il s'était proposé d'abord d'y envoyer Marie de Hongrie. M. Gachard, *l'Abdication de Charles-Quint*. Bull. de l'Académie, XXI, 920.



qui se rendit alors à Worms (15 mai)[1], ne réussit ni à les intimider ni à les séduire, et voyant combien la scission était profonde, jugeant de la difficulté et des périls de l'entreprise, il résolut de la retarder pour mieux en assurer le succès. Il prorogea la diète à l'année suivante, et en attendant il autorisa les théologiens des deux partis à s'entendre, pour préparer un projet de conciliation qui serait soumis à cette assemblée. La temporisation était d'autant plus nécessaire qu'une tentative du duc de Brunswick, pour recouvrer ses états, montra toute la force des protestants. Ce prince fut pris avec son fils, et l'empereur dut se borner à le recommander à la générosité des vainqueurs. Mais cette humiliante situation même le raffermit davantage dans ses projets, et il aspira impatiemment à prendre une éclatante revanche.

A son retour en Belgique, Charles-Quint traversa le Luxembourg, où il ordonna de presser les travaux de fortifications[2], visita le comté de Namur[3] et rentra, le 25 août, à Bruxelles. La cour y était en deuil de la belle-fille de l'empereur, Marie de Portugal, morte à l'âge de dix-huit ans (12 juillet), quatre jours après avoir donné naissance à l'infortuné don Carlos. Par les ordres de Marie de Hongrie, on fit « prières, oraisons et aultres œuvres pieuses pour le salut de la trespassée, » en même temps qu'on « rendit grâces à Dieu de la naissance du joesne prince qu'elle avoit délaissé[4]; » les obsèques de la défunte furent célébrées avec la pompe habituelle dans l'église de Sainte-Gudule (26 et 27 août)[5].

[1] Il partit de Bruxelles le 30 avril.

[2] BERTHOLET, VIII, 22.

[3] Comptes de P. E. de Mansfeld, f^os xxvj, xxvij, et de J. B. de Werchin, f° lj.

[4] Lettres du 4 août 1545. Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxvj v°.

[5] *Voir* le compte des dépenses de ces obsèques au compte de H. Sterck, de 1545 (n° 1891).

Les aides extraordinaires obtenues avant le départ de Charles-Quint pour l'Allemagne étaient dépensées, et il avait ordonné de convoquer les députés de la nation, pour en pétitionner de nouvelles [1]. Il les trouva réunis et les entretint séparément : « parce que, dit l'acte de proposition, il leur vouloit faire entendre aucuns secrets du pays, que n'estoit besoin que chacun sust, et que, en assemblée générale, plusieurs se fourroient qui n'estoient appelés [2]. » Ils reçurent ensuite communication d'un compte de recettes et de dépenses, établissant que celles-ci dépassaient de beaucoup les aides précédemment accordées; pour conclusion, on leur soumit la demande d'un subside de 700,000 livres, payable en quatre ans. Ce subside était destiné à l'entretien de 3,000 chevaux [3].

Ce ne fut pas sans difficultés que les états se résignèrent à adopter cette pétition [4]; il fut aisé, du reste, de se convaincre que les résistances avaient pour raison principale l'appauvrissement du pays. La pénurie d'espèces était telle, qu'on dut recourir aux poursuites fiscales, dans la plupart des villes de la Hollande, où régnait une excessive cherté des denrées alimentaires. Si la paix avait débarrassé le commerce maritime de dangereuses entraves, la guerre entre la France et l'Angleterre ne cessait d'inspirer des inquiétudes, et cette crainte arrêtait encore les grandes opérations. Les armateurs anglais amenaient fréquemment leurs prises en Zélande, et

[1] Lettre du 1er août. Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxvj v°.

[2] M. Gachard, *Notice sur les Archives de Gand.*

[3] *Ibid.* — Voir *Reg. Ad. Van der Goes,* ad an. 1545, 38-40, 44-50, 56-60.

[4] « Pour à l'ordonnance dudit bailly, suyvant ses lettres du xiije d'octobre, et lettres de la royne, avoir de rechef porté lettres aux trois membres et estatz dudit pays, à raison que leurs députez sont retournez sans besoigner en tant que Sa Majesté n'a volsu accepter l'octroy tel que fait lui avoient, ayant ledit bailly de rechief charge faire rassembler lesdits estatz. » Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxvij v°.



l'on appréhendait qu'il n'en résultât quelque brouillerie nouvelle avec François Ier, peu disposé, croyait-on, à rester longtemps allié. Récemment encore, on avait vu un corsaire français enlever un bâtiment sous pavillon de la Zélande, et les Anglais capturer la flotte des Pays-Bas faisant la traite des vins de France. Ils la relâchèrent, à la vérité, sur les instantes réclamations du seigneur de Molembais, ambassadeur de Charles-Quint à Londres [1]; mais la défiance produite par ces atteintes à la liberté de navigation paralysait l'essor du commerce. Aussi, fallut-il la présence de la régente, pour triompher des difficultés que la levée de l'aide rencontrait en Hollande. Elle visita alors aussi la Gueldre, qui lui avait donné tant de soucis, y reçut un brillant accueil et, chose plus importante, y obtint des états une aide de 300,000 florins d'or [2]. A Groningue, où elle se rendit ensuite, le sénat vota une aide de 42,000 florins, payable en trois ans, et le magistrat offrit à l'auguste visiteuse une coupe d'or remplie de florins, trois tonnes de froment, trois tonnes d'avoine, trois foudres de vin et trois bœufs gras [3].

Au milieu de ses secrets préparatifs contre les protestants, Charles-Quint apercevait des indices de dispositions malveillantes de la cour de France, et de son côté le gouvernement des Pays-Bas ne dissimulait pas ses défiances. Tandis qu'à Paris on tolérait la fabrication de faux écus qui s'introduisaient dans les états de l'empereur [4], Marie de Hongrie réitérait la défense de vendre des chevaux aux marchands

[1] Wagenaar.
[2] Pontanus, l. xiii, 847.
[3] Wagenaar.
[4] Instructions données par Charles-Quint à Jean de Saint-Mauris, avril 1545, et lettre de ce prince au même, du 22 mai 1547. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 130 et 145.

français[1] et de prendre du service à l'étranger[2]. Elle entretenait de nombreux espions sur les frontières[3], et, dans la prévision de tentatives de surprise, elle avait cantonné dans les provinces du midi et de l'ouest la plupart des bandes d'ordonnances[4]. Cette situation se compliqua bientôt par la mort du duc d'Orléans (9 septembre 1545)[5], qui enlevait à François Ier le seul fruit qu'il espérait du traité de Crespy, mais qui lui offrait en revanche le moyen de répéter d'anciennes prétentions abandonnées en faveur du mariage de son fils. Au mois de novembre 1545, il députa l'amiral d'Annebault et le chancelier Olivier, pour obtenir d'autres stipulations en échange de celles qui étaient relatives à ce mariage[6]. Ces ambassadeurs trouvèrent Charles-Quint à Bruges, d'où il se rendit avec eux à Anvers et à Malines[7]; ce fut seulement à son retour à Bruxelles qu'il leur notifia sa résolution. Au courant des embarras où la dernière guerre avait jeté François Ier, et de ceux que lui causait sa lutte avec Henri VIII, Charles-Quint appréhendait d'autant moins en ce moment une rupture qu'il se trouvait en position de rentrer en France à la tête des forces préparées contre les protestants. Sans garder de ménagement, il refusa d'entendre à aucune espèce de proposition rappelant les préten-

[1] Comptes de N. le Gouverneur, fo xix vo, et de P. de Werchin (no 15221), fo iiij.

[2] Comptes de P. E. de Mansfeld (no 15223), fo xij (no 15224), fo xxiij.

[3] « Pour payes à monsieur de Reulx, vij c lxv livres, par luy desboursez pour espyes et autres parties nécessaires. » Reg. aux dép. et mand. des finances, no 20729.

[4] Compte de la recette générale.

[5] Ses funérailles furent célébrées avec la plus grande pompe dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, le 26 septembre 1545. *Histoire de Bruxelles.*

[6] Lettre de Charles-Quint, du 1er octobre 1545. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 186.

[7] *Ibid.*



tions de son ancien adversaire. « Jamais, dit-il, je n'ai reconnu les droits invoqués par le roi; tout ce que je puis promettre, c'est de ne pas attaquer la France, si je ne suis pas attaqué par elle [1]. »

Naguère cette réponse eût sur-le-champ fait tirer l'épée; mais le brillant soldat de Marignan avait vieilli! Loin de reprendre l'offensive, il s'empressa de mettre ses frontières en état de défense [2], et sa colère n'eut d'autre effet que de susciter des difficultés à son superbe rival. Par ses ordres, les prélats français quittèrent Trente, au moment même où le concile allait s'ouvrir, et son ambassadeur à Constantinople reçut l'ordre non-seulement de rompre les négociations qu'il avait entamées pour la conclusion d'une trève entre Ferdinand et la Turquie, mais de pousser le sultan à reprendre les armes [3]. Heureusement Charles-Quint ne s'en était point rapporté exclusivement à la médiation de la France; il avait envoyé à Soliman un de ses plus habiles agents, Gérard Van Veltwyck [4], et lorsque les nouveaux ordres du roi arrivèrent, la trève était conclue. François Ier se retourna alors du côté des protestants, et s'aperçut bientôt qu'éclairés par l'expérience, ils n'ajoutaient plus foi ni à ses promesses, ni à ses avis.

Dans les Pays-Bas l'aigreur des relations entre l'empereur et la France faillit se manifester d'une manière plus grave. Marie de Hongrie proposa d'occuper Stenay, dont la duchesse douairière de Lorraine était incapable, disait-elle, de maintenir la neutralité. Charles-Quint repoussa cette mesure

[1] Gaillard, III, 272.
[2] *Ibid.*, 273-274.
[3] Simonde de Sismondi.
[4] *Voir* le discours qu'il adressa à Soliman, et une lettre qu'il écrivit à ce sujet. Manuscrit de la bibliothèque royale, n° 17365.

attentatoire aux traités, mais chercha à s'assurer indirectement de cette place importante. Il chargea la reine d'aviser aux moyens de la placer sous la garde du seigneur de Schouwembourg, capitaine luxembourgeois dévoué à ses intérêts, et d'en prendre possession dès que les Français se porteraient de ce côté. Marie de Hongrie jugea ces précautions insuffisantes; elle objecta qu'il était impossible de compter sur la garnison, si elle n'était pas liée envers l'empereur, et, d'après son avis, Charles-Quint invoqua son titre de duc de Luxembourg pour demander que la garnison de Stenay prêtât serment à son seigneur suzerain. La duchesse ne contesta pas les droits de l'empereur; mais elle exposa qu'accéder à cette demande c'était fournir aux Français un prétexte d'envahir la Lorraine, et l'objection ayant été reconnue fondée, on n'insista pas davantage. Une négociation analogue entamée près de l'évêque de Metz n'eut pas un meilleur succès, et ce dernier échec devait être fatal à la gloire du potentat [1].

N'ayant plus à craindre de diversion de la part de la France, dont les historiens peignent la situation sous les plus sombres couleurs [2]; rassuré du côté de la Turquie, Charles-Quint put enfin se livrer tout entier à ses projets contre les princes protestants. Cette querelle, toute personnelle à leur souverain, coûta aux Pays-Bas d'immenses sacrifices, et amena des résultats qui faillirent exercer une grande influence sur leur destinée. On y organisa deux corps d'armée appelés à prendre une part active à la guerre d'Allemagne, et ce fut avec l'argent de ces provinces que l'empereur pourvut à ses

[1] Lettres de Charles-Quint, du 20 mars et du 31 mai 1546. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 206, 223.

[2] *Voir* Ferronius, cité par Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, XII, 73.



premiers armements. Le Brabant lui accorda 750,000 livres [1]; la Flandre 300,000 carolus d'or [2]; Malines 6,000 [3]; Namur 32,000 [4]; le duché de Limbourg 30,000 [5]; le pays de Fauquemont 20,000 [6]; le pays de Dalhem 10,000 [7]; Sprimont 2,000 [8], etc. Pour obtenir ces énormes subsides, il fallut que

[1] Payables en trois ans. Compte de N. Nicolaï, nº 15742. — « Quictance pour ceux de Nivelles, de la moitié de leur portion de l'ayde de ij c l m livres accordée par les estatz de Brabantz iij ans durans, montant icelle moitié pour chacun an à xj c xxv livres. — Quictance pour ceux de Diest, de la moitié de leur porcion de l'ayde de Brabant, de ij c l m livres, montant icelle moitié à xvij c iiij xx j livres x sols vj deniers. — Quictance pour ceulx de Thielemont, d'ung tiers de leur porcion de l'ayde de Brabant de ij c l m livres, portant icelluy tiers mille vj c xxxiij livres vj sols iij deniers. — Quictance pour ceulx de Turnhout, du tiers de ladite portion, montant icelluy tiers à v c lxxvij livres. — Aultre pour ceulx de Lyere, de la moittié de leur portion, montant icelle moitié à xij c iiij xx x livres xv sols. — Aultre pour ceux de Vilvoirde, aussy de la moittié, montant iiij c iij livres xv sols. » Reg. aux dép. et mand. des finances, nº 20738.

[2] « A cause de sadite recette de l'ayde de trois cens mille semblables carolus d'or, accordée à Sa Majesté par les estatz de Flandre, le xxj e jour d'octobre quarante-cinq. » Compte de Henri de Boulogne (nº 1892).

[3] « Des bourgmaitre, eschevins et conseil de la ville de Malines, à cause de l'ayde de six mil carolus d'or accordé à Sa Majesté, le xxj e jour d'octobre xv c quarante-cinq, iij m iij c lx livres. » *Ibid.*

[4] Payables en quatre ans. Comptes de Jacques Bizet (nºs 16679-16682).

[5] Payables en trois ans. « En tant moings de trente mil livres que ceulx du pays de Lembourg ont accordé à l'empereur, à payer en trois années, et ce sur la première année eschue en septembre xv c quarante-sept, v m vj c j livres xj sols iij deniers. » Compte de H. de Boulogne, précité. — Compte de Renaud Rave (nº 15809).

[6] Compte de R. Rave, précité.

[7] Payables en trois ans. *Ibid.* — « En tant moings de dix mille semblables carolus que ceux dudit pays de Daelhem ont accordé audit empereur à paier en trois années, et ce pour la première année, eschue à Pâques xv c quarante-sept, iij m iij c xxxiij livres vj patars viij deniers. » Compte de H. de Boulogne.

[8] Payables en trois ans. « En tant moings de la somme de deux mille livres, que ceux de Spreemont (Sprimont) ont accordé à Sa Magesté, à payer en trois termes, et ce pour la parpaye du premier terme escheu à la Saint-Gilles xv c quarante-sept, xiij c xxviij livres x sols viij deniers. » *Ibid.*



Charles-Quint prit l'engagement de ne plus réclamer d'aides extraordinaires durant un terme de trois années [1].

Avant de quitter les Pays-Bas, ce prince visita la plupart des provinces et particulièrement celles qu'il avait réunies à ses états. Dans une assemblée des chevaliers de la Toison d'or tenue à Bruxelles (4 octobre), on avait désigné Utrecht pour la tenue du prochain chapitre, fixé au mois de décembre suivant, et en s'y rendant, l'empereur assista à d'infructueuses conférences ouvertes à Anvers, sous sa médiation, entre des commissaires français et anglais. Une forte attaque de goutte l'obligea de s'arrêter à Bois-le-Duc ; il n'arriva que le 30 décembre à Utrecht, où le chapitre s'était déjà ouvert, et durant son séjour en cette ville les douleurs le retinrent presque constamment dans ses appartements. Dans ce chapitre, le seigneur de Trazegnies, entre autres, lui reprocha d'avoir contrevenu aux statuts, en imposant et faisant poursuivre des chevaliers pour le payement d'une taille qu'ils n'avaient pas accordée ; le fait était surtout imputable à la régente, qui était restée sourde à leurs plaintes et à leurs réclamations. On s'éleva contre l'arrestation du bâtard de Falais, roi d'armes, dit Toison d'or, emprisonné à Rupelmonde sans autorisation préalable des chevaliers, et l'on blâma l'empereur d'avoir entrepris diverses expéditions importantes, celles de Tunis et d'Alger, par exemple, sans en avoir prévenu ses confrères. Enfin, on l'accusa de s'exposer trop à la guerre, d'être fort lent dans l'expédition des affaires et de ne pas payer ses dettes.

Charles-Quint répondit à ces derniers reproches qu'il avait dû préparer secrètement les expéditions d'Afrique, afin d'em-

[1] Lettre du comte de Stroppiana, ambassadeur du duc de Savoie, du 15 septembre 1548. Bull. de la comm. d'histoire, 2e série, XII, 168.



pêcher ses ennemis de les traverser; qu'il s'était toujours bien trouvé de la lenteur apportée dans ses négociations; que ses occupations l'avaient empêché de prendre des arrangements pour acquitter ses dettes, mais qu'il venait de charger le trésorier Henri Sterck d'en dresser un état détaillé [1]. Dans une autre séance, il exposa la convenance de donner aux seigneurs des Pays-Bas la plus large part dans les nouvelles élections [2], et de se dispenser, autant que possible, d'élire des Espagnols et des Allemands, qui n'avaient pas assez de respect pour l'ordre; il ajouta, quant aux Espagnols, qu'il fallait choisir de préférence ceux qui s'attachaient à son service hors de leur pays [3]. D'Utrecht l'empereur se rendit en Gueldre, où il fut inauguré, en confirmant les priviléges du duché et des villes, « selon la promesse à eulx faite par feu le prince d'Orange, à la réception de leur serment de fidélité [4]. »

Dans l'entre-temps Charles-Quint ratifia lés négociations de Granvelle avec le pape. Or, au moment où les deux représentants de l'autorité absolue s'unissaient contre la liberté, l'apôtre du libre examen, Luther, mourait le 18 février 1546!

[1] De Reiffenberg, l. c., 417.

[2] Dans une lettre du 8 octobre 1545, Charles-Quint dit au duc d'Aerschot que depuis le chapitre tenu à Tournai en 1531, 22 chevaliers de l'ordre sont décédés. Il avait voulu célébrer un chapitre en 1543, pour leur donner des successeurs et proposer d'autres actes nécessaires au bien de l'ordre; mais il en avait été empêché par les circonstances. M. Gachard, *Notice des Archives de M. le duc de Caraman*. Bull. de la Comm. royale d'histoire, 1re série, XI, 225.

[3] De Reiffenberg, l. c., 408.

[4] « Confirmation des priviléges de ceulx de Nymeghe selon la promesse à eulx faicte par feu le prince d'Orenges à la réception de leur serment de fidélité. » Reg. aux dép. et mand. des finances, n° 20729. — « Confirmation pour lesdits de Nymeghe, des priviléges qu'ils ont de l'exemption des tonlieux pardeçà. » *Ibid.*



Charles-Quint prit congé de Marie de Hongrie à Maestricht et se rendit à Ratisbonne, où il arriva le 10 avril [1]. Les premières semaines de son séjour en cette ville se passèrent en fêtes. Son frère et sa belle-sœur lui amenèrent leurs cinq filles, dont les deux aînées s'y marièrent : l'une, Anne, à un fils du duc de Bavière; l'autre, Marie, au duc de Clèves. « Et ce mesme temps, le jeune duc de Mantoue, âgé d'environ dix à douze ans, envoya à sa petite maîtresse et future espouse, la maisnée desdites filles du roi des Romains, un beau présent pour souvenir : assavoir ung bien triomphant chariot à la mode d'Italie, fort riche, estant entièrement couvert par dedans et par dehors de grosses plattes d'argent, et se deffaisoit tout par verrins et par pièces, lequel avoit esté porté par le chemin en ceste manière, sur quatre beaux mulletz. Sy avoit-on pour traîner ledit chariot amené à main depuis les Italles, quatre beaulx chevaulx d'Espaigne blancs comme seroit un cygne, si ressemblans l'un à l'autre que rien au monde plus. Avoient iceulx chevaulx chacun leur plume blanche sur la teste d'une aulne de longueur, et les harnatz de blancq velours tout de même enrichis de beaulx fils et cordons d'argent, et généralement toutes les ferrailles y servant estoient aussi de fin argent. Estoit le dessus dudit chariot couvert de velours blancq tiré de fils d'argent, ce qu'il faisoit beau voir. Le conducteur ou chartier d'icelluy estoit assis sur devant dudit chariot, ayant les pieds sur le timont, estant accoustré de drap de soye blancq, tout de même de pied en cappe avec sa plume blanche. Il tenoit en l'une des mains le fouet richement ouvré d'argent et de soye blanche, et en

[1] Voyages et besoignes faictz en Allemaigne par l'empereur, pour mectre ordre à la république d'Allemaigne et de la chrestienté. Manuscrit de la bibliothèque royale, n° 17367.



l'aultre main tenoit quatre cordons blancs de semblable ouvrage assez longs, desquels il conduisoit lesdits quatre chevaulx. En cette sorte vint présenter ledit chariot sur la place devant le palais impérial tout au beau galop, faisant plusieurs tours à toutes mains et même à l'entour d'un arbre ayant été planté dès le mois de mai devant ledit palais. Pour faire fin, sans nulle entremise d'icelluy galop, se print à courrir une carrière d'une si très-grande vitesse de l'un des bouts de la place à l'autre, que les chevaulx sembloient voler. Puis s'arresta droit devant les fenestres d'icelles princesses, en faisant par chacun d'iceulx chevaulx cinq ou six grands sauts de pied pour parade. Ce qui fut un des plus beaux présens que on eut oncques vu et estimé [1]. »

Cependant Charles-Quint ne perdait pas de vue le but poursuivi par son ambition. En quittant Marie de Hongrie, il l'avait assurée qu'il ne négligerait rien pour pacifier l'Allemagne, « pour y rétablir l'ordre, » et qu'il éviterait jusqu'à la dernière extrémité le recours à la force. « Mais, lui écrivit-il, le 9 juin suivant, on a méconnu mes intentions et, après avoir consulté le roi des Romains et le duc de Bavière, j'ai dû me résoudre à la guerre. L'occasion, du reste, est favorable. Les protestants sont affoiblis par leurs guerres contre le duc de Brunswick, et ruinés par les dépenses où les ont entraînés le duc de Saxe et le landgrave de Hesse. Le mécontentement règne chez les peuples, qui sont mangés jusqu'aux os et se trouvent en plus dure servitude que jamais. Il y a grande envie, jalousie, indignation contre le duc de Saxe et le landgrave, à l'occasion de l'occupation des états du duc de Brunswick et de la détention de ce prince et de son fils. La division s'est

[1] Voyages et besoignes, etc.



introduite dans les sectes protestantes, tandis que les négociations ont déjà préparé plusieurs princes à se soumettre à la décision du concile; elles m'ont valu de puissants alliés, tels que Maurice de Saxe et les marquis de Brandebourg. Le pape offre de fournir et de solder, pendant six mois, 12,000 piétons italiens et 500 chevau-légers. Outre un subside de 200,000 écus comptants, il m'accorde l'autorisation de lever les demi-décimes dans mes royaumes d'Espagne, de vendre des juridictions de monastère et d'employer à cette entreprise le produit de cette vente, qui s'élèvera au moins à un million d'écus. Il se confédérera contre quiconque profiteroit des circonstances pour attaquer mes états, ceux de mon frère ou de mes alliés catholiques. »

« Si l'on n'arrête pas les progrès des protestants, ajoutait-il, c'en est fait du catholicisme en Allemagne, et cet inconvénient passera infailliblement dans mes pays d'embas. Or, en s'écartant de la foi catholique, les peuples s'écarteront de la fidélité et de l'obéissance envers leur prince, chose que je ne voudrois pour rien du monde ni voir, ni comporter. Déjà les sujets de mon frère n'ont pour lui ni respect, ni soumission, travaillés qu'ils sont par les protestants qui cherchent à soustraire ces pays à l'obéissance du roi et à la mienne. » Malgré son alliance avec le pape, et d'accord avec lui, il ne voulait pourtant point se déclarer tout de suite l'ennemi du protestantisme; il avait résolu d'attaquer le duc de Saxe et le landgrave de Hesse sous prétexte de la détention du duc de Brunswick et de son fils; c'était à la demande des parents et amis du duc qu'il se proposait de déclarer ces princes perturbateurs de la paix commune et contempteurs de l'autorité du Saint-Empire. Il savait que ce prétexte ne tromperait pas les protestants; mais il comptait ainsi les désunir, jeter de la



lenteur dans leurs préparatifs, les empêcher de fournir de l'argent aux chefs de la ligue de Smalkalde, ligue qu'il fallait détruire avant de s'attaquer à la confession d'Augsbourg. D'ailleurs, suivant le succès de l'entreprise, il se réservait de la justifier et de pallier sa conduite.

Il ne voulait pas s'aventurer dans cette guerre « sans bon fondement, ni plus avant pour en sortir bien à propos, » et comptait la conduire assez vite « pour que, si quelques-uns du dehors tentoient d'intervenir en faveur des protestans, ils arrivassent trop tard. » Il ne négligea pas toutefois de se mettre en mesure de secourir promptement les Pays-Bas, dans le cas où l'on essayerait d'une diversion en attaquant ces provinces. Il demanda au pape l'autorisation d'y lever aussi les demi-décimes ecclésiastiques, et chargea Marie de Hongrie de préparer le clergé à se conformer à ses vues. Appréciant les difficultés de l'entreprise, et voulant, dit-il, s'entourer de troupes d'élite, il ordonna au comte de Buren de lui amener « 24 enseignes de Bas Allemands, formant 10,000 têtes, et 3,000 chevaux, hommes de choix, » et lui recommanda de cacher avec soin la destination de ces troupes. Marie de Hongrie devait y joindre 200 arquebusiers à cheval, commandés par deux bons officiers, et il chargea d'autres colonels et capitaines de lever des Hauts Allemands, cavalerie et infanterie. Il avait emmené avec lui les bandes d'ordonnances des comtes de Buren et d'Egmont [1], et il en attendait deux autres, se proposant de former sa garde de ces corps, en y

[1] Dès le 22 décembre 1544, ces deux bandes, ainsi que celle de Frédéric de Sombreffe, avaient reçu l'ordre de se tenir prêtes à le suivre en Allemagne, et Jean de Waudripont avait été chargé d'en faire « les monstres et revues. » *Archives de l'Audience*, liasse 1111. — On ne voit pas figurer la bande de Sombreffe dans l'armée impériale.



adjoignant les gentilshommes de sa maison, trois cents gendarmes qu'il avait appelés de Naples et les nobles des Pays-Bas, dont Marie de Hongrie avait mission de stimuler le dévouement à sa cause. Il enjoignit à cette princesse de suppléer par de nouvelles levées au corps d'armée qu'emmènerait de Buren, et en attendant l'arrivée des subsides de l'Espagne, de tirer des Pays-Bas au moins 300,000 écus en deniers comptants, pour payer les troupes de ce général, qu'il importait de mettre en état d'entrer en campagne avant que le véritable but de la guerre fût connu[1]. Marie de Hongrie se hâta d'obtempérer à ces ordres, lui envoya des fonds[2] et pressa, avec son activité habituelle, les armements du comte de Buren.

Lorsque Charles-Quint arriva à Ratisbonne, la pensée de terminer à l'amiable les différends religieux était déjà bien éloignée de tous les cœurs. Si les protestants avaient pu conserver encore des doutes sur ses intentions, le pape lui-même se chargea de les dissiper. Le 26 juin 1546, Paul III signa le traité négocié par Granvelle[3] et, acquiesçant à la demande de Charles-Quint, par une bulle postérieure, il l'autorisa à lever un subside ecclésiastique « sur les fruits et revenus des biens du clergé dans les Pays-Bas, savoir : de toutes dignités, bénéfices ou offices excédant la valeur de 24 ducats,

[1] Lettre du 9 juin 1546. *Correspondenz*, II, 486. — Cette intention fut réalisée. *Voir* lettres du comte de Stroppiana, des 16 août et 6 septembre 1546. Bull. de la Comm. royale d'histoire, 2e série, XII, 121, 123.

[2] « En tant moings de cent mille escuz d'or, que Sa Magesté avoit ordonné lui envoyer pour employer ès affaires de Sa Majesté en Allemaigne. » Compte de H. de Boulogne, précité. — « Pour parpaie de soixante unze mil deux cent quarante-sept carolus, compris le frait, que Sa Majesté faisoit lors lever à finance, à paier à la foire de Pasque xv e quarante-sept. » *Ibid.*

[3] Du Mont, IV, 2e partie, 308.

la moitié des fruits et revenus, — et des cures et bénéfices valant de 38 sols à 24 ducats par an, ou moins, deux décimes. » Il n'y avait d'exception que pour les hôpitaux affectés à l'entretien des pauvres [1]. Mais, se défiant de la politique de son puissant allié, le jugeant plus préoccupé des moyens d'affermir et d'étendre son autorité que d'extirper l'hérésie, Paul voulut l'empêcher de reculer et le compromettre sans retour avec les protestants. A cet effet, il donna la plus grande publicité au traité du 26 juin; par une bulle du 4 juillet 1546, il accorda des indulgences à quiconque s'engagerait dans la croisade contre les hérétiques [2], et institua un jubilé à Rome, pour que tous les fidèles secondassent de leurs prières la sainte entreprise du champion de la foi (15 juillet 1546) [3].

La duplicité du pape faillit avoir de graves conséquences : les Suisses refusèrent de concourir à la guerre; les états protestants, étrangers aux querelles du duc de Saxe et du landgrave, repoussèrent les demandes de contingents que leur faisait l'empereur, et il se trouva dans la position la plus périlleuse. Les armées d'Italie et des Pays-Bas n'étaient pas encore en marche; et les confédérés qu'il menaçait, non comme hérétiques mais comme factieux, eurent bientôt réuni 80,000 piétons, 9,000 à 10,000 chevaux et 130 pièces d'artillerie [4]. Or, il n'avait à Ratisbonne que ses deux bandes d'ordonnances et quelques enseignes d'Allemands, forces à peine suffisantes

[1] Compte de N. Nicolaï, n° 15743. — Un seul exemple suffit pour apprécier l'importance de cette source d'impôts. Le clergé d'Utrecht qui en 1543 ne payait que 10,000 florins, en paya plus de 360,000 en 1547. *Reg. Ad. Van der Goes*, ad ann. 1547, 2, 6-9, 13-17, 46, 47. — Wagenaar.

[2] Du Mont, l. c., 310.

[3] Robertson, etc.

[4] Voyages et besoignes, etc. — D'autres disent 75,000 piétons, 15,000 chevaux et 120 canons.



pour contenir la population luthérienne de cette grande ville [1].

En ce moment suprême, si son astucieuse politique ne lui avait assuré l'assistance de l'ambitieux Maurice de Saxe, des avides marquis de Brandebourg, et la neutralité des timides électeurs de Brandebourg et du Palatinat; si ses ennemis n'avaient été divisés; si de futiles considérations n'avaient entravé les opérations du chevalier Sébastien Schoertlin de Burtenbach, l'habile général des villes de la Haute Allemagne [2], il eût été bien facile de l'écraser. Sa perte semblait même si inévitable, que la France et l'Angleterre en attendaient déjà impatiemment la nouvelle [3]. Mais, au lieu de profiter de leur supériorité, pour lui dicter la loi, les confédérés négocièrent, publièrent des manifestes, lui adressèrent des représentations, qu'il repoussa arrogamment en mettant au ban de l'empire (20 juillet), de sa propre autorité, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg et leurs adhérents, accusés d'avoir

[1] On porte ces forces à 8,000 hommes; mais l'auteur du manuscrit précité dit qu'il y fit entrer d'abord quatre enseignes de lansquenets pour sa sûreté, et qu'il y fut rejoint ensuite par un régiment de vingt enseignes.

[2] Suivant l'auteur du manuscrit précité, le contingent des villes impériales d'Augsbourg, Ulm, Strasbourg et Francfort, était commandé par « ung quidam, nommé George Chartel, qui du temps passé avoit esté hallebardier de l'empereur, et au camp de Saint-Dizier prévôt entre les Allemans, et avoit tant gaigné audit service, que lors il étoit tenu comme ung des principaulx hommes de la ville de Hamburg, combien que à la prise de Rome il n'estoit que tavernier. » *Voyages et besoignes*, f° 70.

[3] « L'on dict ici que le roi de France a nouvelles que l'empereur fuit de Regensburg par peur, entendu comme ledit roy de France déguise les affaires de l'empereur. Si l'empereur auroit quelque fortune que Dieu ne veuille, je tiendrois tous ses pays perdus. Il est certain que le roi de France n'actend après aultre chose, et suis en merveilleux doubte que le roi d'Angleterre ne nous veult aucun bien. » Lettre du président Van Schore à Viglius, du 14 août 1546. Reg. *Coll. de doc. hist.*, VII, f° 165.



« entreprins grandes trahisons et conspiré totalement son expulsion de la Germanie[1]. » Lorsque les confédérés reconnurent leur faute, il était trop tard pour la réparer.

A la nouvelle que, déjà maîtres d'une partie de la Bavière, ils marchaient sur Landshut, pour empêcher l'arrivée des Italiens, Charles-Quint quitta Ratisbonne (3 août), non pour fuir, mais pour se porter à la rencontre de l'ennemi. Il n'avait pourtant que 1,100 à 1,200 chevaux; 2,800 Espagnols venus de Hongrie; 4,000 à 5,000 lansquenets. Il arriva, le 4 août, à Landshut, d'où il expédia des ordres pressant l'arrivée de ses renforts, et s'établit fièrement hors de la ville, « en un lieu propice pour combattre, si les ennemis venoient; il estoit à ce du tout déterminé, disant que mort ou vif, il demeureroit en Allemagne au plaisir de Dieu. » Il refusa même de recevoir les lettres que lui adressaient les chefs de la confédération protestante, et leur messager, que le duc d'Albe avait voulu faire pendre, leur porta pour toute réponse un exemplaire imprimé du décret les mettant au ban de l'empire[2]. Bientôt arrivèrent 300 arquebusiers italiens à cheval, qui furent envoyés à Ingolstadt. C'était l'avant-garde d'Octave Farnèse, duc de Castro et de Camerino, neveu du pape, qui amenait 58 enseignes de piétons italiens, présentant un effectif de 11,400 hommes[3], et 500 chevau-légers fournis par les ducs de Florence, de Mantoue et de Ferrare. Ce corps d'armée fut suivi de près par 2,000 Espagnols des tercios de Milan et de Lombardie, et par trois régiments de lansquenets, qui portèrent l'infanterie allemande à 16,000 combattants. Enfin, les marquis Jean et Albert de Brandebourg et le grand maître

[1] Du Mont, IV, 2e partie, 314. — Voyages et besoignes, etc.
[2] Voyages et besoignes.
[3] Lettre du comte de Stroppiana, du 16 août, précitée.

de Prusse arrivèrent à l'armée impériale avec 1,400 à 1,600 chevaux.

Ainsi renforcé, Charles-Quint quitta ses positions, le 15 août, se dirigeant vers Ingolstadt. Il fut rejoint en route par environ 4,000 Espagnols des tercios de Naples et de Sicile, et par 500 chevaux napolitains. Le 25, « tant de jour que de nuit » toute l'armée arriva devant Ingolstadt, à une lieue du camp des confédérés commandés par le landgrave de Hesse; et, dès le lendemain, « furent faites plusieurs belles escarmouches, par les soldats espagnols et italiens, lesquels, à l'envi l'un de l'autre, se monstroient gentilz, galans, experts et pratiques en tels faits de guerre. Se passa le temps en ceste sorte et en plusieurs aultres manières jusques au mardi xxxj^e et dernier jour d'aoust, que, dans la matinée, retournant les gens du guet et sentinelles de nuit en notre camp, advertirent Sa Majesté de la venue des ennemis approchans avec beaux escadrons et artilleries. Sa Majesté fit incontinent mectre un chacun en bataille, droit à la vue de tous nos ennemis, et Sa Majesté se y trouvoit comme le moindre soldat de la compagnie, le corselet sur les espaules et l'armet en la teste, allant d'un escadron à l'aultre et d'une nation à l'aultre, jusques fut mise entre tous l'ordonnance requise, animant et donnant courage à ses gens, actendant les ennemis qui avoient menacé de donner bataille[1]. »

La cavalerie impériale, qu'avaient rejointe, la veille, 800 chevaux bavarois, était inférieure de plus des deux tiers à celle de l'ennemi. « Le cardinal d'Augsbourg, armé de toutes pièces, se tenait près de son escadron; il avait à sa droite l'archiduc Maximilien avec les escadrons des marquis de

[1] Voyages et besoignes, etc.



Brandebourg, du grand maître de Prusse, enfin toute la cavalerie allemande (excepté celle de Bavière), forte de 1,500 à 2,000 chevaux. A la gauche du cardinal étaient le prince de Piémont, Emmanuel-Philibert, et le seigneur de Boussu portant le grand étendard, sous lequel se rangeaient tous les gentilshommes de la maison de l'empereur. Cet escadron présentait le plus imposant aspect; il se composait d'illustres et puissants cavaliers, parfaitement montés et en ordre, tous animés du désir de se distinguer. Ensuite venaient les archers de corps, et les deux compagnies de gens d'armes des comtes de Buren et d'Egmont. Toute cette cavalerie était placée en lieu découvert. » Les chevau-légers se tenaient en dehors des tranchées, pour nettoyer par des charges les abords du camp. Les 800 chevaux bavarois étaient rangés à droite, également en dehors des tranchées. L'infanterie était en position derrière les retranchements, et l'artillerie, qui ne comptait que 49 pièces, était établie aux extrêmes limites du camp.

« C'était un beau spectacle de voir chacun dans ses rangs, et Sa Majesté tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, distribuant les bataillons, les ordres, l'artillerie; exhortant tout le monde. En vérité c'était aussi une chose imposante de voir l'armée ennemie qui marchait sur nous, et se montrait plus terrible et plus menaçante à mesure qu'elle s'approchait. Elle avait à l'aile droite trois gros escadrons de cavalerie, à l'aile gauche deux corps d'infanterie, qui, tous ensemble, au jugement des experts, offraient une masse de 40,000 à 50,000 fantassins et de 8,000 chevaux, avec plus de 100 pièces d'artillerie qui se tenaient au milieu. Ils s'avancèrent de cette manière jusqu'à ce qu'ils fussent à la distance d'un demi-mille italien, et firent halte à un endroit vis-à-vis de nos tranchées, où s'élevait un mamelon qu'ils occupèrent. » Ils y établirent « soixante pièces



d'artillerie, si comme canons, doubles canons, serpentines, lançant boulets de 42 et 46 livres et aucunes pierres de la grosseur d'une teste d'homme. » Ils placèrent ensuite d'autres pièces « près d'une grande maison située à gauche de nos tranchées, à la distance d'un tir d'arquebuse ; ils en firent de même à droite, près d'une autre maison, mais plus éloignée que la première. » Et « y en avoit d'autres batteries assises séparément de cinq ou de six pièces ensemble. »

Trois coups de canon tirés par les Impériaux commencèrent le combat. Les ennemis y ripostèrent « par des coups centuplés, de sorte que la terre paraissait devoir s'abimer, et, depuis deux heures du jour jusqu'à la nuit avancée, ils ne cessèrent de tirer de vingt à vingt-cinq coups à la fois. Quoique notre artillerie, « dont quatre pièces se rompirent pour la grande hâte et chaleur de tirer, » soutint le feu parfaitement, le tir de l'ennemi resta supérieur au nôtre. » Une des batteries établies sur les côtés du camp y causant le plus de mal, Charles-Quint chargea quelques compagnies espagnoles et italiennes de s'en emparer. Ces braves gens « s'y portèrent si vaillamment qu'ils deschassèrent l'ennemi et lui prirent quatre gros canons. » Ne pouvant les amener au camp et assaillis par des forces supérieures, ils enclouèrent les pièces et « firent honorablement leur retraite sans perdre guère des gens ; lesquelz retirez devers Sa Majesté, elle fit à un chacun d'eux grand feste et caresses ordonnant tentes et souveraines remèdes pour les bleschiez. »

Outre l'avantage de la supériorité de son artillerie, l'ennemi en avait un autre fort important : « il était entièrement couvert par le mamelon et les maisons, tandis que les Impériaux se trouvaient en rase campagne, avec des tranchées très-basses et tellement à découvert que les boulets tombaient au



milieu de leurs bataillons et de leurs escadrons aussi dru que de la grêle. » — « Certes, dit un témoin oculaire, ce fut un miracle qu'un tiers de nos soldats exposés à un tel feu ne soit pas resté sur le terrain. » Or cette canonnade si furieuse, aux yeux des contemporains, se réduisit « à 1,300 ou 1,400 coups, tant d'un côté que de l'autre, » et la perte des Impériaux à 20 ou 25 hommes tués, et autant de blessés. « Au beau milieu de l'escadron de la maison de l'empereur tombèrent plus de 200 boulets qui ne tuèrent qu'un archer de la bande d'ordonnances du comte d'Egmont, deux chevaux, et enlevèrent une jambe à un archer de corps. » Dans l'escadron de l'archiduc Maximilien, il n'y eut que deux morts.

Cependant, rapporte un ambassadeur savoisien, « le cœur battait à plus de trois, » et le cardinal Farnèse, arrivé peu de jours auparavant en qualité de légat du pape, quitta le camp pendant la mêlée. Mais cet exemple fut unique : « tout le monde garda la place qui lui avait été assignée. » Quant à Charles-Quint, « il fit preuve d'un courage tellement supérieur, qu'on ne pouvait demander davantage. Plus de 27 boulets tombèrent entre les pieds, à la tête et à la croupe de son cheval, et même si près de sa figure que, à moins de le toucher, ils ne pouvaient pas passer plus près de lui. Ayant l'habitude de faire avancer son cheval de temps en temps de deux pas, quelques soldats furent frappés à la place qu'il venait de quitter. En voyant venir les boulets de son côté, il ne bougeait pas même de place, mais, immobile comme un roc, il souriait. Le duc d'Albe, le marquis de Marignan, César de Naples, Pierre Colonna et bien d'autres insistèrent pour qu'il s'éloignât d'un endroit si dangereux; il répondit : « J'ai placé toute ma confiance en Dieu, et comme je m'expose à ces dangers pour la défense de l'Église et de sa juste cause, Dieu

me délivrera de ces coups, ainsi que de tout autre attentat de l'ennemi ; car il peut connaître mes bonnes intentions et juger les sentiments de mon cœur. S'il veut ma ruine, il m'enverra la mort ou la défaite aussi bien ailleurs qu'ici. »

Vers trois heures de l'après-dînée, l'empereur, certain que tout se bornerait à une canonnade, ordonna de rentrer son étendard et renvoya ses gendarmes dans leurs quartiers, avec recommandation d'être constamment prêts au combat La nuit fut employée à travailler aux tranchées et, dès le lendemain, au lever du soleil, l'ennemi rouvrit le feu qui continua toute la journée. Il lança sur le camp impérial 1,177 boulets, qui renversèrent beaucoup de tentes et, entre autres, les pavillons de l'empereur. Ils ne firent guère d'autre mal, et les Impériaux immobiles attendirent vainement une attaque plus sérieuse. La journée du 3 se passa en escarmouches; mais, dans la matinée du 4, « les ennemis recommencèrent à nous saluer avec un tel fracas de leur artillerie, qu'il paraissait que le monde allait s'écrouler, et tirèrent plus d'un millier de coups. L'artillerie impériale riposta avec succès. Quatre ou cinq fois ses boulets tombèrent en plein au milieu des escadrons ennemis et leur tuèrent beaucoup de monde. L'empereur restait debout dans les tranchées, pour voir quand les ennemis mettaient le feu à leurs pièces, et alors il criait à ceux qui se trouvaient à ses côtés, de se baisser, tandis qu'il se tenait toujours droit. Si un artilleur tirait un beau coup, Sa Majesté lui donnait un ou deux écus, et il faisait de même pour les soldats qui se distinguaient à l'escarmouche. Pour chaque homme qu'ils avaient blessé ou tué sous ses yeux, ou dont il lui était rendu témoignage, il leur donnait de quatre à six écus. » Enfin le landgrave, voyant que Charles-Quint ne voulait pas accepter la bataille, ordonna

de cesser le feu, et, commençant sa retraite à l'approche de la nuit, il se retira à Donawert [1].

En effet Charles-Quint « ne voulait pas accepter de bataille avant d'avoir été rejoint par les troupes de M. de Buren [2], » dont on lui avait signalé la prochaine arrivée. Comme elle était annoncée depuis longtemps, « les Espagnols se refusaient à y croire encore, et pour ce motif ils n'appeloient plus le comte : M. de Bura, mais M. de Burla (plaisanterie) [3]. » De Buren arrivait pourtant. Il avait réuni dans le Luxembourg 5,000 gendarmes et chevau-légers des Pays-Bas, comprenant, entre autres, les bandes d'ordonnances de Bréderode (200 chevaux), de Jean de Lyere, de Martin Van Rossem (150 chevaux chacune), et 500 chevau-légers commandés par le comte de Hornes, Philippe de Montmorency [4]. Conformément aux ordres de Charles-Quint, la reine y joignit 200 arquebusiers à cheval [5]. L'infanterie, formée de 24 enseignes de Bas Allemands (10,100 hommes) [6], commandées par Jean de Lyere,

[1] Lettre du comte de Stroppiana, du 6 septembre, l. c., 123. — Voyages et besoignes, etc.

[2] Lettre du 6 septembre précitée. — Tous les historiens et l'auteur des « Voyages et besoignes » confirment ce fait.

[3] Lettre du comte de Stroppiana, du 9 septembre, l. c., 132. — « Aulcun d'iceulx Espagnols craindant la faulte de sa venue, l'appelèrent auparavant le sieur de Borle, et depuis aucuns d'iceulx par joyeuseté l'appelèrent le sieur de Vere, pour la grande joye qu'ils avoient tánt de sa venue comme dudit secours qu'il amenoit. » Voyages et besoignes, f° 79.

[4] *Catalogus omnium generalium, tribunorum, ducum et totius exercitûs Caroli V, Imp. Aug. super rebelles et inobedientes Germ. quosdam principes ac civitates conscripti anno* 1546, authore NICOLAO MAMERANO. Cologne 1550. — L'auteur dit tenir ses renseignements du comte de Buren lui-même. — *Voir* note 4, p. 291.

[5] Ordre du 29 juillet. *Archives de l'Audience,* liasse 1111.

[6] Ces enseignes étaient de 425 têtes. Ordre du 22 juin. *Dépêches de guerre,* n° 367, f° cxiij v°.



trois enseignes espagnoles (700 hommes, y compris 46 cavaliers)[1], trois enseignes italiennes (700 hommes y compris 27 chevau-légers albanais)[2], présentait un effectif d'environ 12,000 hommes[3]. Quant à l'artillerie, elle ne comptait que douze pièces de canon. « Chacun disoit que cette troupe étoit la plus belle qu'on pût voir, souffisante pour battre tout le monde pour un jour, et capable de passer partout où elle voudroit en despit des ennemis, oires qu'ils fussent en plus grant nombre, car ses gens estoient à l'élite et le comte avoit cassé tout ce qui sembloit non aguerroyé. Il n'y avoit point une enseigne qui n'eût sous elle souldars ayant aultrefois esté capitaines[4]. » De Buren avait pour lieutenant Jean de Ligne, et pour maréchal de camp Frédéric de Sombreffe[5].

En choisissant le Luxembourg pour point de concentration

[1] *Archives de l'Audience*, liasse 1259. — Mameranus dit quatre enseignes. — Ces trois enseignes comprenaient fort peu d'Espagnols; c'était un ramassis de toutes nations. *Voir* tome III, p. 74.

[2] *Archives de l'Audience*, liasse 1111. — Mameranus dit deux enseignes. — Ces six dernières enseignes avaient été au service de Henri VIII (SLEIDANUS, l. c., 287); Charles-Quint venait de les rappeler, en défendant « que nulz soldats de la nation d'Espaigne passassent vers Angleterre. » Compte de Charles Hene (n° 14287), f° iij v°.

[3] Suivant une lettre de Marie de Hongrie, du 31 juillet 1546, elle était forte de 15,000 hommes (*Papiers d'état de Granvelle*, III, 238); mais il y a erreur.

[4] « M. de Buren marche passé six jours et a la plus belle armée que on scauroit veoir, souffisante pour battre tout le monde pour ung jour. Je le tiens aujourd'hui passé Coblens; je ne scais quel chemin il ira, mais selon le rapport de tous qui l'ont vu marcher, quand il sera passé la rivière, il passera partout où il voudra en despit des ennemis, oires qu'ils fussent en plus grand nombre, car ses gens sont à l'eslite, et a cassé tout ce que sembloit non aguerroyé, et il n'y a point une enseigne qui n'ait soubz elle souldars qui aultrefois ont esté capitaines. Son armée est de douze mille testes et de plus de cinq mille chevaulx et douze pièces d'artillerie; chacun dist que c'est la plus belle trouppe que l'on pouvroit veoir. » Lettre du président Van Schore à Viglius, du 14 août 1546. Reg. *Coll. de doc. hist.*, VII, f° 165.

[5] MAMERANUS, l. c.



de cette armée, Charles-Quint avait eu en vue de favoriser les entreprises du coadjuteur de Cologne contre l'archevêque, que le pape avait excommunié et déposé comme convaincu d'hérésie[1], et de contenir l'archevêque de Trèves, dont les dispositions inspiraient de la défiance[2]. Il avait pensé d'abord à lancer ces troupes sur les états du landgrave de Hesse ou à s'en servir pour ranger à son parti l'électeur de Cologne, reconnu encore en cette qualité malgré l'arrêt du pape ; mais, en présence des périls de sa situation, il ordonna à de Buren de le rejoindre, et laissa au comte Guillaume de Nassau, qui avait des démêlés avec le landgrave au sujet de Catzenellenbogen, le soin d'inquiéter le landgrave, « dont il n'auroit jamais, disait l'empereur, meilleure occasion de se venger. » Suivant que l'occasion lui sourirait, Guillaume de Nassau « mettroit aussi à la raison l'évêque de Munster, » brouillé avec son chapitre et sa noblesse, et Marie de Hongrie, chargée de le seconder de tout son pouvoir[3], désigna le pays de Munster pour la réunion de l'autre corps d'armée, qui allait s'organiser dans les Pays-Bas[4].

De Buren partit du Luxembourg dans les premiers jours du mois d'août[5]. Déjouant la surveillance d'une forte division accourue pour lui disputer le passage du Rhin, il franchit le

[1] Lettre de Charles-Quint, du 9 juin, précitée. — Au mois de décembre 1546, ce prince chargea le comte d'Hoogstraeten et Viglius de l'exécution de ce décret du pape. Voyages et besoignes, f° 95.

[2] « Le iiij^e septembre 1545, avoir porté lettres adressant à la Majesté de la royne, pour advertir ladite Majesté des capitaines que monseigneur l'archevesque de Trèves avoit envoyez pour lever piétons ici (Luxembourg). » Compte de N. le Gouverneur, f° xx.

[3] Lettre de Charles-Quint, du 9 juin 1546, précitée.

[4] Rapport de Jobst Van Cruningen, du 12 février 1547. *Correspondenz*, II, 534.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 31 juillet 1546, précitée.



fleuve près de Neubourg, entre Brisach et Bâle, et, appuyant à gauche, tandis que les confédérés l'attendaient à Neubourg (en Bavière, 6 septembre), à Donawert (8 septembre), à Wending (10 septembre), il arriva à Ingolstadt (15 septembre) par Nuremberg et Ratisbonne. Il amenait à Charles-Quint son corps d'armée, non-seulement intact, mais augmenté de plus de 2,000 cavaliers allemands qu'il avait ralliés en route. Cette marche hardie, exécutée à travers des contrées hostiles, dans un pays coupé de rivières, et dans le voisinage d'une armée formidable, est une des plus belles opérations de guerre de cette époque. Aussi, à la nouvelle de l'arrivée du comte, Charles-Quint, qui, peu de temps auparavant, avait reçu le légat du pape à l'entrée de sa tente, « sortit-il bien joyeulx le recevoir hors de son camp environ deux ou trois traits d'arc, avec tous les gentilshommes de sa maison, y allans non par commandement, mais par le grand désir que un chacun avoit de le voir lui et son armée, pour non plus être plus longuement languissant comme on avoit été jusqu'alors. Y allèrent aussi aucuns escadrons de chevau-légers italiens et d'hommes d'armes de Naples. Et quand vint icelui comte au camp des Espagnols, qui estoit à l'entour des tentes et pavillons de Sa Majesté, lesdits Espagnols lui coururent tous au devant pour le saluer d'un costé et d'aultre de grande joye. Lequel, ce voyant, abandonna Sa Majesté, et le chapeau en main passa à travers d'eux et de leurs quartiers, les saluant d'un costé et d'aultre comme compagnons, jusques arrivé à la porte desdites tentes et pavillons de Sa Majesté, descendit de cheval et entra dedans avec l'empereur [1]. »

Rejoint par ses Belges, « en qui il mettait la plus grande

[1] Voyages et besoignes, f°s 78-79.



confiance[1], » Charles-Quint prit l'offensive, dès le lendemain. Il fit reconnaitre Neubourg, et, le 17 septembre, il se mit en marche. Après quelques combats de cavalerie, où les hommes d'armes des Pays-Bas déployèrent leur valeur habituelle[2], les confédérés se retirèrent à Nordlingen, se virent couper les vivres et laissèrent les Impériaux se rendre maîtres de tout le cours du Danube. Mais la saison des pluies arrêta ces succès, et, après ce brillant début, l'issue de la campagne devint tout à coup douteuse. L'argent manquait; l'armée s'affaiblissait; la difficulté des vivres et des fourrages allait la mettre dans l'impuissance de subsister longtemps assemblée; enfin, la plupart des généraux pressaient l'empereur de prendre ses quartiers d'hiver. Charles-Quint, qui avait « montré dès le commencement de cette guerre toute la supériorité de son génie et une grandeur véritablement héroïque[3], » repoussa cet avis, ainsi que les propositions d'accommodement des confédérés. « Je ne connais d'autre chemin pour conduire à la paix, dit-il, que la soumission à ma discrétion, » et il reprit, au cœur même de l'hiver, les opérations militaires avec un redoublement de vigueur. Le duc de Wurtemberg et les villes de la haute Allemagne succombèrent successivement ou se

[1] ROBERTSON.

[2] LE PETIT, VIII, 159, 162. — Dans un de ces combats le brave de Succre fut laissé pour mort, et un « sieur de Hocroy, » tué. — Durant cette campagne moururent, de maladie, dans l'armée impériale, les seigneurs de Vertaing, de Trazegnies, « lesquels estoient vaillans à merveille, » de Baunoy; le seigneur de Bersacques; Olivier, bâtard de Lannoy; et le jeune seigneur d'Oignies, « bien vaillant jeune homme. » — Le seigneur de Diest fut tué au mois de novembre dans une escarmouche. *Voyages et besoignes*, f°s 85, 87, 88, 92, 99. — A Nordlingen, de Buren faillit amener un engagement général. « Hoc ad flumen (l'Eger) usque Burensis jam cum suis copiis pervenerat, et quum ad prælium res omnino spectare videretur, Cæsar illum revocat, et graviter, ne longius progrediatur, edicit. » SLEIDANUS, l. c., 294 v°.

[3] KOLHRAUSCH, l. c., III, 72.



soumirent, et si la force physique avait répondu à l'énergie morale, c'en eût été fait peut-être de la ligue protestante ; mais, souffrant de la goutte et d'une rétention d'urine [1], il fut obligé de s'arrêter pour prendre le repos exigé par l'état de sa santé [2]; cette halte forcée retarda le dénoùment.

Charles-Quint établit son quartier général à Ulm, récemment soumise. « De cette ville, écrivit-il à Marie de Hongrie, je puis surveiller l'Italie, secourir la Hongrie, contenir les Suisses, maintenir dans le devoir le duc de Bavière, prévenir les desseins que semble former contre les Pays-Bas le roi de France, dont on me signale de toutes parts les malveillantes dispositions. » Il n'était pas encore alors fixé sur la conduite à tenir envers les protestants. Il était bien tenté d'ordonner sur-le-champ à chacun de rentrer dans le giron de l'ancienne église, car le prétexte donné à la guerre ne trompait plus personne, depuis que les confédérés avaient dévoilé ses projets au peuple « par des écrits et par des sermons. » Il en concluait que, si les princes et les villes dont il avait obtenu la soumission, connaissaient sa volonté, ils étaient résignés à abjurer les nouvelles doctrines. Ne suffirait-il pas dès lors de l'exiger avec fermeté et de poursuivre rigoureusement les prédicateurs? Mais le landgrave restait à la tête de forces considérables, et avant d'avoir triomphé de ce prince et de l'électeur de Saxe, pouvait-on songer à dompter la Germanie et à convertir les réformés par la persuasion ou par la force?

Paralysé par la maladie, en désaccord avec ses généraux,

[1] « A raison de quelques gouttes que survindrent à Sa Majesté. » Voyages et besoignes, f° 91. — « Quant à la disposition de l'empereur, elle est de jour à aultre meilleure, Dieu mercy, tant quant à la goutte que de la difficulté d'uriner..... » Lettre de Granvelle à Marie de Hongrie, le jour de Pâques 1547. Reg. *Coll. de doc. hist.*, VII, f° 179.

[2] Lettre de Charles-Quint, du 9 janvier 1547. *Correspondenz*, II, 524.



Charles-Quint jugea l'emploi de la violence impossible pour le moment, et il résolut d'ajourner la question religieuse, pour ne s'occuper que des moyens d'affermir son autorité. La réunion de la diète avait été remise à la Chandeleur, et il lui parut d'autant plus facile d'imposer ses volontés à cette assemblée, qu'il n'y admettrait que des députés de son choix pour les états qu'il avait soumis ; quant à ceux de son parti, il comptait leur faire adopter aisément ses vues. En statuant sur le sort des premiers, il trouverait l'occasion de les confédérer contre les princes qu'il avait déclarés rebelles et contre leurs adhérents, et cette confédération permettrait de réduire la Germanie. Il était d'autant plus pressé d'atteindre ce but, qu'il voyait François I[er] chercher à se liguer avec les protestants, et à entraîner dans cette ligue le roi d'Angleterre réconcilié avec la France (7 juin 1546). La question religieuse écartée serait reprise plus tard, mais resterait subordonnée à la question politique. Suivant les circonstances, après avoir entendu ses théologiens et recueilli tous les avis, l'empereur se réservait d'examiner si une réforme dans l'église n'était pas le meilleur moyen de rétablir l'unité catholique. En attendant, il importait de ne pas alarmer les protestants dont il avait obtenu le concours, la neutralité ou la soumission ; il importait d'empêcher que son projet de confédération ne fût attribué à un besoin d'assistance. A cet effet, il fit publier partout que cette confédération tendait uniquement à obvier aux violences qui avaient troublé l'Allemagne, et à assurer la sécurité de tous les états, en les plaçant sous sa protection [1]. Cette protection, c'était la dépendance, c'était la voie conduisant à l'établissement de l'unité impé-

[1] Lettre du 9 janvier, précitée.



riale ; rêve ambitieux sujet encore à de bien périlleuses alternatives.

Charles-Quint avait renvoyé de Buren avec son armée dans les Pays-Bas, ne gardant près de sa personne que les trois bandes d'ordonnances amenées par le comte et celles qui l'avaient accompagné à Ratisbonne [1]. De Buren, qui fut chargé « de tenir soin et la main sur les pays et estatz du landgrave et mesme de Frise, de Gueldre et du pays de Clèves [2], » trouva, en s'en retournant, l'occasion de nouveaux exploits. « Il mit à la subjection de Sa Majesté une partie du pays de Catzenellenbogen et gagna à main armée une très-forte ville [3], » sans doute Darmstadt, dont il brûla le château, « sans faire mal au peuple [4]. » Puis, « après avoir exécuté plusieurs beaux faits d'armes, il tint la ville de Francfort en telle extrémité, qu'elle fut obligée de se rendre du tout à la volonté et miséricorde de l'empereur (décembre 1546) [5], » au moment où l'âpreté du froid et le découragement de ses troupes, exténuées par les marches, allaient l'obliger à renoncer à l'entreprise. On rapporte que, dans un banquet offert au vainqueur par les magistrats de cette importante cité, de Buren, « qui estoit d'esprit rond et ouvert, » les railla « de ce que si légèrement et peureusement ils s'estoient rendus, disant que ceux de Darmstadt devoient être habitans de Francfort, et à l'opposite qu'il falloit mener à Darmstadt ceux de Francfort : Darmstadt n'étant qu'un village comparé à Francfort. » C'était moins la peur pourtant qu'un autre motif, tout aussi peu honorable, qui avait fait faillir les Francfortois : ils avaient craint de perdre leurs foires, que sollicitaient près

[1] Voyages et besoignes, f° 93. — [2] *Ibid.*, f° 94. — [3] *Ibid.*, f° 94.
[4] Le Petit, VIII, 153.
[5] Voyages et besoignes, f° 94.



de l'empereur l'évêque de Munster et la ville de Worms, ils avaient sacrifié leur liberté à des intérêts mercantiles [1].

Ailleurs, l'absence de Charles-Quint avait amené un changement de fortune. L'électeur de Saxe, assailli par son cousin Maurice, avait refoulé l'envahisseur de ses états et l'avait poursuivi jusqu'en Misnie. La Bohême s'était insurgée, et le roi des Romains, menacé de toutes parts, réclamait instamment des secours. Il n'en fallait pas davantage pour encourager les haines de la France, et Charles-Quint apprit qu'au mépris de ses promesses, appuyées de démonstrations officielles pour la conservation de la paix, François Ier promettait aux protestants un subside mensuel de 40,000 écus pendant six mois ; que, pour les secourir, il avait déjà pris à sa solde un premier corps de 15,000 Suisses; qu'il poussait Christiern III à rentrer dans la ligue de Smalkalde, en le berçant de l'espoir d'épouser la jeune Marie Stuart, qui lui apporterait en dot le royaume d'Écosse [2]. On allait plus loin même : suivant un rapport adressé au comte de Rœulx, par un de ses agents à la cour de France, « trois Italiens avoient promis au roy une horrible chose : ils avoient juré que, en quatre mois, ils auroient fait mourir l'empereur [3]. » Déjà, à l'instigation de la France [4], la Turquie avait rompu la trève [5], et Paul III, effrayé de la puissance de son allié, lui retirait ses troupes en même temps qu'il transférait le concile à Bologne, pour le soustraire à l'influence impériale. Du côté des Pays-Bas le péril ne semblait pas moins imminent : François Ier armait

[1] Le Petit, VIII, 165.
[2] Ribier, l. v, 591, 593, 607, 609, 611, 613, 617, 619, 624, 627.
[3] Reg. *Collection de documents historiques*, VII, f° 239.
[4] Ribier, l. v, 600, 606, 614, 622, 633, 637, 638, 640.
[5] Lettre du comte de Stroppiana, du 16 juillet, l. c., 121.

secrètement, fortifiait les frontières de la Champagne [1], et son attitude devint bientôt si agressive, que Marie de Hongrie renforça les garnisons [2], ravitailla les places frontières [3], se rendit dans le Luxembourg, pour y presser les travaux de défense [4].

Loin de le déconcerter, les menées de la France rendirent Charles-Quint plus ardent à agir avec vigueur; il était certain de les arrêter dès qu'il aurait accablé les princes protestants. Il prit avec François Ier un ton menaçant [5], annonça l'intention irrévocable d'écraser l'électeur de Saxe et le landgrave [6], et, en attendant que la goutte lui permît de se remettre à la tête de ses armées, il envoya à son frère et à Maurice la plupart de ses troupes [7]. Mais le succès semblait attaché à sa présence, et malgré ces renforts, Ferdinand et Maurice touchaient au moment d'un désastre [8]. D'un autre côté, les aides obtenues des états, les taxes imposées aux villes soumises, toutes les ressources étaient épuisées, et s'il n'obtenait sur-le-champ de nouveaux subsides, s'il ne réussissait pas promptement dans son projet de confédération, le fier potentat allait être obligé de déposer les armes [9]. Dans

[1] Martin Du Bellay.

[2] Ordre du 25 janvier 1547. Compte de P. E. de Mansfeld, fo xxiiij vo. — On leva à cet effet dans le Luxembourg, quatre enseignes de 425 têtes, sous Gilles de Genappe, Wolf Spafflag, Gumbrecht Gerynck, et Christophe Van Keppenbach. Le capitaine Ramelot en recruta une de 425 têtes dans le comté de Namur; Jean de Namur, une de 425 têtes, dans le quartier de Namur; et Philibert de Blois, une de 500 têtes, dans le quartier de Bouchain. *Dépêches de guerre*, no 367, fos cvj et cxv vo.

[3] Compte de P. E. de Mansfeld, fos xxiiij vo, xxv.

[4] Bertholet, VIII, 22.

[5] Ribier, l. v, 595.

[6] Lettre du 2 février 1547. *Correspondenz*, II, 529. — [7] *Ibid.*

[8] Lettre du 19 février 1547. *Ibid.*, 539.

[9] *Ibid.*

cette situation critique, il désespéra un instant du succès, et, pour l'obtenir, il s'adressa à la trahison. Il chercha à s'assurer de la personne du landgrave, en profitant de négociations ouvertes entre ce prince et Maurice de Saxe, et en fomentant le mécontentement de la noblesse hessoise [1]. Ces tentatives déloyales avortèrent et furent punies par la défaite d'Albert de Brandebourg, envoyé au secours de Maurice avec 1,800 chevaux et dix enseignes. Le marquis fut surpris par l'électeur à Rochlitz, où la sœur du landgrave l'avait grisé, et cet échec jeta la consternation parmi les Impériaux, exalta l'ardeur des confédérés. A cette nouvelle, Charles-Quint résolut de précipiter les événements et de rejoindre à tout prix son frère; mais sa confiance était si ébranlée, qu'il écrivit à Marie de Hongrie de réserver pour de meilleures circonstances les nouvelles troupes levées dans les Pays-Bas, attendu qu'elles n'arriveraient pas à temps, ou que, harassées par une marche longue et rapide, elles ne tiendraient guère devant un ennemi victorieux [2].

Ce fut au moment même où la fortune semblait l'avoir abandonné, que les événements, dépassant ses espérances, ouvrirent un champ libre à ses desseins. La mort de Henri VIII, arrivée dans la nuit du 28 au 29 janvier 1547, et la maladie qui conduisait François Ier au tombeau [3], enlevèrent aux protestants leurs plus puissants appuis, délivrèrent Charles-Quint de la crainte d'une alliance entre ces deux monarques. La ligue de Smalkalde, presque détruite dans la haute Allemagne, ne s'était pas relevée, et si l'électeur de Saxe luttait encore

[1] Lettre du 19 février, précitée.

[2] Lettre du 11 mars 1547. *Correspondenz,* II, 547.

[3] *Voir,* au sujet de cette maladie, les deux lettres curieuses qu'a publiées M. Gachard, dans les Bull. de la Commission d'histoire, 2e série, V, 321 336.

victorieusement contre Ferdinand et Maurice, il fut bientôt facile de prévoir la fin de ses succès. La présence de l'empereur sur le théâtre de la lutte avait changé la situation, et, quand l'électeur réclama le secours du landgrave, il apprit que ce prince était assailli simultanément par le comte de Buren, Guillaume de Nassau, le comte de Salm, le comte de Vétéravie[1], et menacé par un corps d'armée des Pays-Bas.

Ce corps d'armée, réuni dans le pays de Munster, avait pour chef Josse Van Cruningen, vicomte de Zélande. A son départ (16 janvier 1547), il comptait 5,000 Bas Allemands, 1,000 à 1,100 chevaux[2], et des renforts portèrent ensuite son infanterie à 21 enseignes[3]. Les principaux capitaines étaient George Van Holl, Hans de Brême, Guillaume de Diest, et Hansken de Haerlem[4]. Van Cruningen entra, le 25 janvier, dans le comté de Tecklenbourg, brûlant tout sur son passage, sans doute pour punir cette malheureuse contrée des secours qu'en avait naguère obtenus Guillaume de Clèves. Le comte Conrard de Tecklenbourg, qui aurait pu l'arrêter devant son château, « bonne et puissante forteresse, » se soumit sans résistance (27 janvier) : il s'engagea à payer une amende de 15,000 écus joachims et à se retirer de la ligue protestante; en garantie de ses promesses d'obéissance et de vassalité, il livra le château de Lingen, où fut laissée une enseigne aux ordres du commissaire impérial Roover van Boxstelt[5]. Le 31,

[1] Rapport de la fin de juin 1547. *Correspondenz*, II, 589.

[2] Rapport de ce général, du 12 février, précité.

[3] Le Petit, VIII, 168.

[4] Rapport de Jean de la Vichte, juillet 1546. *Staatspapiere*, 401.

[5] Rapport du 12 février, précité. — Du Mont, IV, 2e partie, 328 — Dès que Josse Van Cruningen se fut éloigné, le comte protesta contre cette transaction, qui lui avait été arrachée, dit-il, par la violence. Du Mont, l. c.



Van Cruningen reçut la soumission d'Osnabruck, qui paya 5,000 écus de contribution de guerre et promit de fournir à son armée de l'artillerie, des chariots, des munitions de toute espèce. Les comtes de Ritberg (3 février), de Ravensberg, de Hoya, de Schaumbourg et de Lippe (5 février) se rendirent successivement aux mêmes conditions, payèrent de grosses amendes et reconnurent la suzeraineté de l'empereur[1]. Minden, qui était bien fortifiée, entourée de doubles fossés, ceinte de bastions armés d'une nombreuse artillerie, ne tint pas davantage : les Impériaux, devancés par la terreur, y entrèrent sans coup férir, le 10 février, et les habitants prêtèrent serment d'obéissance.

Après y avoir donné quelques jours de repos à son armée, Van Cruningen se remit en marche, le 15, emmenant comme otages le chapitre, une partie de la noblesse, et les comtes Jean de Holstein et de Schaumbourg. Tous les châteaux sur son passage lui ouvrirent leurs portes, et, le 16, il prit possession de Nienbourg, excellente forteresse sur le Weser. Franchissant l'Aller, le 17, il entra dans le pays de Lunebourg se dirigeant vers Brême, dont l'évêque avait réclamé l'appui de Charles-Quint, pour arrêter les progrès des protestants dans ses états. Ce prélat accourut se mettre à la discrétion de l'empereur « avec ses pays, sujets, artillerie, argent et vivres. » Cet exemple fut suivi par le chapitre et par la noblesse; la ville elle-même demanda à traiter. Enorgueilli par ses rapides succès, Van Cruningen exigea que les habitants se rendissent à merci, corps et biens; il ne consentit qu'avec peine à leur accorder une trêve de quatre jours, du 19 au 22 février, et encore ne fut-elle pas étendue au port, où il

[1] Rapport précité. — Le Petit, l. c.



brûla cinquante navires. Ces quatre jours se passèrent en négociations, qui n'aboutirent à aucun résultat, et il fallut en venir à la voie des armes [1].

Van Cruningen ne tarda pas à se repentir de son inflexibilité. L'investissement de la place exigeait des forces considérables, et les Impériaux étaient déjà fort réduits par les garnisons détachées dans diverses forteresses. L'évêque de Brême, qui avait promis de leur livrer le château de Delmenhorst, afin de cerner la ville du côté du Weser, éluda cet engagement, et ils ne purent ainsi occuper que deux points d'attaque. D'un autre côté, par les difficultés éprouvées pour transporter leur artillerie au delà du Weser, qui charriait en ce moment des glaçons, il fallait s'attendre à beaucoup de lenteur dans l'arrivée des canons, des munitions et des renforts demandés aux villes et aux seigneurs qu'ils avaient soumis. Ces retards donnèrent aux Brêmois le temps d'augmenter leurs fortifications, et ils virent accourir dans leurs murs une foule de défenseurs. Christophe d'Oldenbourg, fameux par la défense de Copenhague, leur amena (4 mars) quelque cavalerie, courut lever d'autres troupes dans le Brunswick, et les assiégés devinrent bientôt assaillants. Un corps d'Impériaux qui avait passé le Weser pour fourrager et dévaster le pays, fut détruit, et les Brêmois, animés par le succès, dirigèrent une attaque générale contre le camp ennemi. Mais après un combat très-vif, « ils furent repoussés de telle sorte qu'ils ne sortirent plus. »

Bientôt Van Cruningen apprit que Hambourg équipait une flottille destinée à secourir la place, et que le roi de Danemark avait chargé trois de ses capitaines d'y conduire des renforts.

[1] Rapport de Van Cruningen, du 27 février 1547. *Correspondenz*, II, 542.



En même temps, les ravages des troupes impériales soulevaient les plaintes des états voisins, et le duc de Clèves avait même prévenu Charles-Quint qu'il allait être obligé d'armer pour la sûreté de ses états [1]. Dans cette occurrence, Van Cruningen accueillit avec d'autant plus d'empressement les offres de médiation du chapitre et de la noblesse, qu'il venait de recevoir l'ordre de rejoindre l'empereur, pour seconder ses opérations contre l'électeur de Saxe. Mais les Brêmois, informés de sa situation, le sachant dépourvu d'artillerie et de munitions, repoussèrent à leur tour tout projet de capitulation. « Nous ne pensons pas, dirent-ils, avoir méfait envers l'empereur; dans tous les cas, il n'avait pas le droit de nous traiter en rebelles, sans que nous eussions été jugés tels par les états de l'empire. » Ils allèrent même jusqu'à menacer les Pays-Bas de représailles, si on ne les indemnisait pas des pertes occasionnées par cette injuste agression [2].

Obéir à Charles-Quint et lever le siége dans de telles conditions, c'était s'exposer à voir les Brêmois et leurs alliés inquiéter la retraite de l'armée impériale, accabler les villes et les seigneurs qui s'étaient soumis, les entraîner dans une coalition, se jeter sur les provinces septentrionales des Pays-Bas, alors dégarnies de troupes. Van Cruningen envoya à l'empereur les plans de Brême et des châteaux voisins, pour mieux le convaincre de la nécessité d'occuper des positions préjudiciables à la sécurité de ces provinces, et, comptant sur la prochaine arrivée du duc de Brunswick, il insista pour obtenir l'autorisation de poursuivre son entreprise. Charles-Quint céda, mais les événements dissipèrent bientôt les illu-

[1] Lettre de Charles-Quint, du 12 avril 1547, prescrivant à Van Cruningen de faire respecter les terres de ce prince. *Correspondenz*, II, 554.

[2] Rapport de Van Cruningen, du 19 mars 1547. *Ibid.*, II, 548.

sions du général, et sa position s'empira par l'indiscipline de ses troupes. Malgré les amendes et les contributions versées dans la caisse de l'armée, la solde était arriérée d'un mois, et la mutinerie succédait aux murmures [1]. Un subside de 16,000 thalers, envoyé par Charles-Quint, calma pour un instant cette effervescence, mais il fallait s'attendre à la voir renaître bientôt; car l'empereur lui-même était dans une grande pénurie d'argent, et il n'y avait rien à attendre de Marie de Hongrie, à qui Van Cruningen représenta vainement qu'un échec détruirait ses premiers succès et retomberait en terribles représailles sur les Pays-Bas [2].

Le 30 mars, les progrès des assiégeants étaient encore complétement nuls; le duc de Brunswick s'avançait lentement [3], et les Brêmois, au contraire, recevaient d'incessants renforts. Christophe d'Oldenbourg vint se mettre à leur tête et la flottille de Hambourg leur amena des vivres, des munitions et des soldats. Ce fut, à la vérité, le seul secours qu'ils reçurent de cette ville, car les marchands craignant d'encourir la colère de l'empereur, demandèrent bientôt à rentrer en grâce, et Charles-Quint chargea Van Cruningen de recevoir leur soumission aux conditions imposées à Osnabruck et à Minden [4]. Cette défection n'abattit point l'ardeur des Brêmois; informés de la prochaine arrivée du duc de Brunswick, ils le prévinrent par une attaque générale. Van Cruningen fut tué, et ses troupes, chassées de leurs lignes. Ralliées par le capitaine Vrysberger, qui en prit le commandement, elles revinrent, par un grand circuit, s'établir de l'autre côté de la ville, où les

[1] Rapport de Van Cruningen du 19 mars précité.
[2] Rapport du 30 mars 1547. *Correspondenz*, II, 553.
[3] *Ibid.*
[4] Lettre du 13 avril 1547. *Correspondenz*, II, 555.



rejoignit Éric de Brunswick. Mais à peine les opérations étaient-elles reprises, que l'approche du comte Albert de Mansfeld, l'intrépide capitaine général de la ligue des villes maritimes, amena la levée du siége[1].

Cet échec eût occasionné de graves embarras à nos provinces, si Charles-Quint n'avait obtenu des succès décisifs. Surpris de nouveau par la goutte, au moment où il rentrait en campagne[2], ce ne fut que le 15 avril qu'il opéra sa jonction avec Ferdinand et Maurice. Il se dirigea aussitôt sur la Saxe et vint, le 22, camper sur l'Elbe, aux environs de Meissen, pendant qu'on célébrait dans les Pays-Bas « messes espéciales, avec processions, priant Dieu volloir donner victoire à la majesté impérialle contre aulcuns princes de la Germanie rebelles à ladite Majesté[3]. » On sait le reste : après un brillant combat de cavalerie, où se distinguèrent les ordonnances des Pays-Bas[4], Charles-Quint, s'avançant par la rive gauche de l'Elbe, arriva près de la petite ville de Muhlberg dont sa victoire allait immortaliser le nom. Le lendemain de la bataille qui fit tomber entre ses mains l'électeur de Saxe, le plus redoutable des chefs protestants[5], il en écrivit le récit

[1] LE PETIT, l. c.

[2] Lettre du 20 mars, précitée.

[3] Ordre de la reine, du 18 avril 1547. Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxv.

[4] LE PETIT, l. c.

[5] On trouve dans une lettre du président Van Schore à Viglius, un curieux détail sur la capture de ce prince. « Ex litteris privatorum intellexi ducem fuisse captum a quodam Hungaro cui germanice loqui non poterat; interrogavit ergo eum per hæc verba : *Scis latinum, Hungarus* ? — Respondit per hæc verba etiam : *Bestia*. Et cum Hungarus duceret eum ad Cæsarem, non cognovit dux Cæsarem; interrogavit quis esset, et intellecto quod esset Cæsar, libenter descendisset ex equô, quod ob gravitatem corporis facere nequivit. » Lettre du 5 mai 1547. Reg. *Collection de documents hist.*, VII, f° 165 v°.

Il résulte d'un autre document que, sans la crainte qu'il avait d'une défection d'Albert de Brandebourg, Charles-Quint eût fait immédiatement décapiter



à Marie de Hongrie[1], qui fit publier cette importante nouvelle dans toutes les villes des Pays-Bas, avec ordre « d'induire le peuple à rendre louanges à Dieu[2]. »

Le landgrave de Hesse, qui pouvait prolonger la lutte, céda bientôt aux suggestions de son gendre Maurice de Saxe, et se rendit à merci[3]. Ainsi tomba cette confédération si longtemps formidable à Charles-Quint, et sa chute faillit entraîner toutes les libertés de la Germanie. Dans l'ivresse de son triomphe, le vainqueur ne garda plus de ménagements : il parcourut l'Allemagne en maître absolu, renversant les

son prisonnier. « Le jadis électeur a combattu vaillamment et soubstenu jusques à la fin et esté blessé au visaige, et lorsqu'il fut mené à sadite Majesté, parla d'une aussi grande arrogance qu'il feit oncques; mais sadite Majesté la luy feit court et dit pour conclusion qu'elle le traicteroit selon ses mérites, et selon que jusques icy ay peu comprendre de l'intention d'icelle, et aussi de l'advys du roy, Sa Majesté est en volunté luy faire trancher la teste, et fust esté déjà fait ce jourd'huy, ne fust le respect que l'on a du marquis Albert, qui le fait encoires dissimuler. » Lettre du secrétaire Bave à Marie de Hongrie, du 25 avril 1547. *Ibid.*, f° 170. — *Voir* dans le *Corps diplomatique* de Du Mont, IV, 2e partie, 332, la sentence de mort, prononcée contre ce prince (10 mai), et l'acte par lequel il renonça à l'électorat de Saxe (19 mai).

[1] Reg. *Coll. de doc. hist.*, VII. — *Documents relatifs à la réforme religieuse*, III, 2e supplément (Cette lettre a été publiée dans *la Presse libre*, par M. Coremans). Dans le Xe volume de cette dernière collection on trouve aussi une relation allemande de la bataille de Muhlberg.

Marie de Hongrie, qui suivait avec anxiété les phases de la lutte (« don de vij c lxvij carolus d'or, à plusieurs personnaiges ayans adverty la reyne durant la guerre d'Allemaigne des nouvelles dudit pays. » Reg. aux dép. et mand. des finances, n° 20729), récompensa largement le courrier qui lui apporta la nouvelle de la victoire de son frère. (« Don de cent escuz d'or, pour le courrier ayant apporté les nouvelles de la deffaicte et prinse du duc de Saxen. » *Ibid.*, n° 20739.)

[2] Ordre du 9 mai 1547. Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxvj.

[3] Les historiens protestants et les historiens français ont accusé Charles-Quint d'avoir employé un stratagème infâme pour s'emparer de la personne de ce prince Ils rapportent que dans la convention pour amener le landgrave aux pieds de l'empereur, Granvelle substitua aux mots « einige Gefangenschaft



constitutions des villes libres; proscrivant leurs magistrats et les remplaçant arbitrairement; écrasant de contributions les catholiques et les protestants, les unes comme rachat de leur faute, les autres comme payement des frais d'une guerre prétendûment entreprise à leur avantage; désarmant les pays tombés en son pouvoir et transportant leur artillerie dans ses états héréditaires[1]; donnant à des Espagnols et à des Italiens la garde des places les plus importantes; obligeant tous les états à verser mensuellement dans la caisse militaire de l'empire les sommes nécessaires à l'entretien des troupes destinées à réprimer la révolte ou à repousser l'invasion. L'indépendance politique de l'Allemagne semblait anéantie; il ne restait plus qu'à faire subir le même sort à son indépendance religieuse[2].

Charles-Quint avait été d'autant plus porté à précipiter les événements, qu'il prévoyait un prochain conflit avec la France. François I[er] était mort (31 mars 1547), et son successeur, Henri II, qui s'était montré fort opposé à la paix, ne dissimulait guère ses sentiments hostiles. N'étant pas encore en mesure d'agir ouvertement, il cherchait partout à susciter des embarras au vainqueur de Muhlberg. Ses agents

(quelque détention) ceux de « ewige Gefangenschaft (détention perpétuelle). » Mais cette odieuse imputation est démentie par les détails donnés par ce ministre, des négociations qui amenèrent cette convention. *Voir* les lettres qu'il écrivit à ce sujet à Marie de Hongrie, le 20 et le 21 juin 1547. *Documents relatifs a la réforme*, l. c., et Reg. *Coll. de doc. hist.*, VII, f° 219. Ces lettres ont été publiées dans *la Presse libre*, par M. Coremans.

[1] On évalue à 500 le nombre de canons qui leur furent enlevés. SLEIDANUS, l. c., 312 v°. Les Pays-Bas en reçurent 110, qui furent conduits à Malines. Il y avait, entre autres, deux gros canons, appelés *den duyvel met syn moer* (le diable et sa mère), et provenant, disait-on, de cloches d'église; et deux grandes coulevrines, sur lesquelles étaient représentées des caricatures contre le clergé. AZEVEDO.

[2] *Voir*, pour cette guerre, le tome VII de la *Coll. de documents hist.*, l. c.



parcouraient l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, relevant les espérances des opprimés, incitant les peuples à la révolte. En Italie, ils trouvèrent un puissant appui chez Paul III, qui se ligua avec la France et les Suisses, « par la crainte, dit Charles-Quint, d'être forcé au concile, ce qu'il voulait éviter par tous les moyens possibles[1], » et qui, pour échapper à la domination de son trop puissant allié, traita du mariage de son petit-fils Horace Farnèse avec la fille de Henri II, Diane de France. Mais Charles-Quint suivait ces menées, et s'il ferma momentanément les yeux sur celles du roi, il laissa éclater toute son indignation contre le pape. La querelle de « ces deux grands luminaires du monde » est féconde en enseignements sur le but de leur alliance, comme sur les causes de sa rupture.

Le cardinal Sfondrati, légat du Saint-Siége, étant venu à Bamberg complimenter Charles-Quint « sur ses grandes victoires contre les ennemis de l'Église, les rebelles et les sujets désobéissants de Sa Majesté (4 juillet), » l'empereur répondit : « Je dois mes succès à Dieu, et non pas aux hommes, car Dieu seul ne m'a pas abandonné, au contraire de ce qu'a fait le saint-père, qui, après m'avoir entraîné dans cette bagarre, m'a délaissé, espérant peut-être que je ne m'en tirerais pas. » Le cardinal essaya de justifier son maître de ce qu'il avait suspendu ses secours d'hommes et d'argent : « Sa Sainteté, dit-il, a été informée qu'après la retraite des ennemis et la défaite de leur armée, plusieurs fiefs impériaux sont rentrés dans l'obéissance de l'empereur qui, en les recevant en grâce, ne leur a plus parlé de revenir à leur ancienne religion, mais seulement de se soumettre à son autorité et de rendre l'argent qui lui était dû. Jamais l'empereur n'a fait part de la

[1] Lettre du comte de Stroppiana, du 5 juillet 1547, l. c., 133.



soumission d'aucun pays, ni au légat Farnèse, ni au nonce apostolique, ainsi qu'il y était obligé en vertu de la ligue et des conditions de la guerre. Il n'a jamais non plus rien communiqué des opérations militaires, comme si l'Église ne devait y avoir d'autre rôle que de débourser de l'argent. D'après tous ces motifs, le saint-père a pu se convaincre que Sa Majesté ne faisait pas la guerre pour restaurer l'ancienne religion et pour la bonne cause publique ; mais qu'elle n'avait en vue que son avantage personnel, le châtiment et la soumission de ses sujets désobéissants et rebelles, et que si on eût continué à lui fournir de l'argent dans ce but, il aurait fallu en rendre compte à Dieu et au confesseur comme d'argent employé mal à propos et sans utilité pour l'Église. »

« Les prétextes ne manquent jamais à qui veut abandonner un ami, répliqua Charles-Quint ; mais toutes ces assertions sont contraires à la vérité. Dès le commencement on était tombé d'accord de ne point parler de religion, jusqu'à ce que les forces des ennemis fussent affaiblies ; alors seulement on devait les forcer à rentrer sous le joug. Si l'on avait tout de suite manifesté l'intention de faire la guerre pour cause de religion, au lieu d'un ennemi, on en aurait eu cent à combattre ; en outre, ils se seraient battus en désespérés, jusqu'à ce qu'il ne leur restât plus que l'âme et l'esprit. Il valait donc mieux, dans le commencement, feindre de faire la guerre, non pas pour cause de religion, mais seulement pour un intérêt privé ; ensuite, lorsqu'on aurait obtenu le dessus et refroidi le zèle de ceux qui autrement se seraient décidés jusqu'à engager leurs enfants et à pousser les choses aux dernières extrémités, on prendrait pour le bien de la religion les résolutions souhaitées par le saint-père. Sa Sainteté doit avoir foi en ma parole, que je lui ai engagée en promettant de perdre la vie et mes états,

ou de restaurer la religion en Allemagne, comme je me suis fié à celle du pape en entrant dans ce labyrinthe, poussé par des promesses qui n'ont pas été tenues. Si je n'ai rien communiqué de ce qui se rapportait aux affaires de la guerre, ni au légat, ni au nonce, c'est qu'il importait de les tenir secrètes pour tout le monde, excepté pour ceux qui devaient les exécuter. L'avenir prouvera que je n'ai pas fait la guerre pour le profit que j'y trouvais de châtier des rebelles; si je n'avais pas voulu avoir égard aux intérêts religieux, je n'aurais pas eu la moitié d'ennemis. En attendant, j'ai assez de forces et de moyens pour les soumettre, fussent-ils le double et plus encore. J'ai tout lieu de croire que, dans le principe, le saint-père a songé à me donner du fil à retordre pour toute ma vie, et quand il a vu que, contrairement à son plan, mes affaires s'amélioraient, il a rappelé ses troupes, afin de me laisser dans une position embarrassante. La mauvaise foi du saint-père est très-évidente, comme on peut s'en convaincre par les mauvais traitements et les mesquines payes faites à ses troupes, dans le but de les pousser à la désertion[1]. Mais Dieu, sachant que seul je procédais avec zèle dans cette entreprise, a bouleversé les projets du saint-père. Du reste, je suis enchanté d'avoir pénétré les inclinations du pape, car ainsi dans l'avenir je saurai me tenir en garde. »

La discussion continua longtemps encore sur ce ton, et le légat ayant voulu justifier la décision transférant le concile à Bologne, en alléguant que le mauvais air et la peste avaient forcé ses membres à fuir : « Je sais parfaitement, dit l'empereur, comment et par quels motifs les choses se sont pas-

[1] Le fait est exact, et il provoqua plusieurs mutineries dans les troupes italiennes. *Voir* Voyages et besoignes, etc.



sées ainsi. Il n'y a pas plus de peste ou de crainte de la peste à Trente qu'ici ; et, si c'est la peste qui a provoqué la translation, maintenant que ce fléau a cessé, pourquoi le pape ne remet-il pas le concile à Trente? Les prélats d'Espagne, de Naples, de Flandre, de France et d'autres pays n'ont pas eu peur de la contagion; pourquoi les prélats de la Romagne et les sujets de Sa Sainteté craindraient-ils seuls d'en être atteints? » — « Si le saint-père, demanda le légat, par égard pour Votre Majesté, remettait le concile à Trente, que fera-t-elle pour l'amour de lui et pour le maintien de son autorité? Quelles faveurs lui seront accordées? » — « Je ferai ce qui est juste et conforme à ma conscience, répondit Charles-Quint. Le saint-père ne doit pas attendre de moi d'autres faveurs en cette matière. Il a appelé le concile à Bologne par le seul motif de le troubler, de l'interrompre et de le dissoudre; une autre fois, il le convoquera à Rome : mais soit à Bologne, soit à Rome, j'irai en telle compagnie qu'il ne pourra plus biaiser, et, dans ce cas, il aurait mieux valu pour lui l'avoir convoqué dans le cœur même de l'Allemagne. Je veux que le concile se réunisse et qu'il procède à ses travaux : que le pape ne songe pas à se soustraire à cette nécessité. »

Abandonnant ce sujet épineux, Sfondrati parla ensuite de la paix, disant que la mort du dernier roi de France, qui avait plus de motifs de rancune que son successeur, soit pour sa captivité, soit par suite de longues guerres, offrait une excellente occasion de pacifier la chrétienté d'une manière durable. « Si votre Majesté y était inclinée, ajouta le cardinal, le saint-père interposerait ses bons offices, en sa qualité de père commun, et choisirait pour conduire les négociations des hommes capables..... » — Charles-Quint l'interrompant : « J'ai déjà

donné assez de preuves de mes dispositions pour la conclusion d'une paix durable, pour que personne ne puisse m'accuser d'y être indifférent; mais j'ai trouvé les personnes qui, à plusieurs reprises, s'étaient chargées de ces négociations, plus disposées à y porter le feu que l'eau, à allumer la guerre plutôt qu'à l'éteindre. Aussi, je suis tellement convaincu du peu de succès de ces tentatives, que je ne veux plus les recommencer. Du reste, il n'y a aucun besoin de traiter de la paix : le saint-père et le roi savent ce qui est nécessaire pour en conclure une ferme et sincère; de mon côté, si elle était possible, je n'y ferais aucune opposition. »

Le légat insista ensuite pour que Charles-Quint voulût, à l'occasion de la mort de Henri VIII, user de son influence en Angleterre, afin de ramener ce royaume à la foi catholique, et en cas de refus, l'y contraindre par la force : pour cette entreprise, le saint-père donnerait tout l'argent nécessaire. « J'ai déjà essayé, répondit Charles-Quint, d'amener les régents d'Angleterre à cette restauration; mais je ne les y ai pas trouvés disposés. Si l'occasion se présentait favorable, je renouvellerais mes efforts, sans toutefois recourir jamais à la violence, car le nouveau roi et son royaume sont sous ma protection, et j'ai avec eux une ligue perpétuelle et héréditaire. Et puis d'ailleurs, je serais bien plus disposé à prendre les armes en faveur du dernier des Romagnols qu'en faveur du saint-père, qui m'a abandonné dans une guerre, où, si Dieu ne m'avait aidé, ma ruine était certaine; où je courais le danger de perdre mes états et de rester anéanti. » Malgré la virulence de cette sortie, le légat revint à la charge, en disant que le pape verrait avec plaisir cette entreprise placée dans les mains de l'empereur, qui pourrait utiliser, dans ce but, ses armées de Hollande et de Zélande, et obtenir un agrandisse-

ment aux dépens de l'Angleterre. Puis, il ajouta que si l'empereur persistait dans sa résolution, le commandement de cette expédition serait offert au roi de France, qui, certes, se garderait bien de refuser. A ces mots Charles-Quint s'écria : « J'empêcherai qu'on ne le tente, car je suis obligé, par mon alliance, de défendre ce royaume, et mes ressources ne sont pas aussi réduites que le pape le pense. Il me croit affaibli et épuisé par la guerre que je viens de soutenir, tandis que, loin de diminuer mes forces, elle les a doublées, et je le prouverai, dès qu'on touchera à mes alliés ou à mes adhérents [1]. »

Il fut impossible au légat de rien obtenir, et Charles-Quint, ne voyant plus dans son ancien allié qu'un ennemi, se mit en garde contre ses embûches. Une insurrection qui éclata dans le royaume de Naples, fut étouffée dans le sang. Avant que le mariage destiné à unir les Farnèse à la famille de France pût s'accomplir, le duc de Parme et de Plaisance, Pierre-Louis Farnèse, expia son horrible tyrannie (10 septembre 1547), et le gouverneur du Milanais, Fernand de Gonzague, qui n'était pas resté étranger aux projets de ses assassins, s'empara de l'état de Plaisance, au nom de l'empereur. Paul III alors, aveuglé par le désespoir et par la fureur, négocia avec la France, les Suisses, les Vénitiens, des alliances offensives et défensives; il se mit en rapport avec les Turcs et avec les protestants [2] : pourvu qu'il obtînt la vengeance, peu lui importait le moyen de l'accomplir. Il fallut que Henri II contînt cette ardeur inopportune, tout en ayant soin de l'entretenir [3], car le

[1] Lettre du comte de Stroppiana, précitée.

[2] *Voir*, à ce sujet, une lettre de cet ambassadeur, du 22 novembre 1547. l. c., 154.

[3] RIBIER, II, 71, 78, 85, 95, 97, 99.

moment eût été mal choisi pour en venir à une rupture. Si la coalition projetée par le pape se formait, Charles-Quint était décidé « à envoyer contre Rome des masses d'Allemands sans nombre, et c'en eût été fait de la pauvre Italie, du Saint-Siége et de la religion catholique, car Dieu sait avec quelle joie ces gens-là eussent marché, avec femmes et enfants, à l'accomplissement de cette entreprise[1] ! »

Malgré ces embarras et ceux que lui causait l'indiscipline de ses troupes, qui mit même sa vie en danger[2], Charles-Quint, inébranlable dans ses projets, en poursuivit énergiquement l'exécution. Il convoqua la diète de l'empire à Augsbourg, où il se rendit accompagné de soldats espagnols et de ses ordonnances des Pays-Bas, que le comte de Buren rejoignit bientôt avec un corps de 1,000 chevaux[3]. Sous l'impression de la terreur, cette assemblée devait se montrer docile à toutes ses volontés[4], et la plupart des princes et des villes promirent de se soumettre au concile. Les villes y apportèrent bien quelques restrictions; mais l'empereur les biffa, en déclarant qu'il recevait leur adhésion sans réserve[5]. Puis,

[1] Lettre du comte de Stroppiana, du 22 novembre 1547. l. c., 154.

[2] On lit dans une lettre du comte de Stroppiana, du 24 août 1547 : « Les soldats allemands se sont révoltés et sont venus devant le logement de l'empereur (à Augsbourg), demander avec violence de l'argent. On parvint à les apaiser : cependant on en exécutera plusieurs..... Ce matin se sont renouvelés ici les faits très-regrettables, qui étaient déjà arrivés à Halle en Saxe. Les Allemands et les Espagnols se sont pris de querelle, et peu s'en est fallu que le plus grand nombre ne restât sur le carreau. Sa Majesté elle-même courut les plus grands dangers, car un Allemand ivre lui tira un coup d'arquebuse, et un autre frappa tellement de la crosse l'archiduc, que, sans l'aide de Dieu, il serait resté sur place. » l. c., 145.

[3] Lettre du 22 novembre, précitée.

[4] *Voir,* à ce sujet, une lettre du comte de Stroppiana, du 28 janvier 1548. l. c., 162.

[5] ROBERTSON.



irrité des obstacles qu'il rencontrait de la part de Paul III, en même temps que, dans deux proclamations (16 et 23 janvier 1548), il le signalait comme protecteur de l'hérésie et fauteur des troubles de l'église [1], il résolut de donner lui-même à l'Allemagne dissidente, un règlement de religion, en attendant les décisions d'un concile universel et libre.

Deux évêques catholiques (Jules Pflug, évêque de Naumbourg, Michel Helding, évêque coadjuteur de Mayence), et un pasteur luthérien (Jean Schneider, dit Agricola), chargés de la rédaction de ce règlement, composèrent le fameux Intérim, formulaire de doctrine en vingt-six articles, qui établissait une sorte de transaction entre l'ancienne et la nouvelle croyance. L'empereur le fit recevoir par la diète d'Augsbourg, sans permettre de le discuter; mais cet acte, qui avait déjà soulevé beaucoup d'objections de la part du confesseur de Charles-Quint [2], ne satisfit personne. Les catholiques le condamnèrent, en accusant l'empereur de s'arroger le droit de résoudre les questions dogmatiques, réservé à l'autorité spirituelle; et les protestants le rejetèrent, comme étant entaché de partialité. De toutes parts s'élevèrent des oppositions; il plut des libelles qui ne ménageaient pas plus le promoteur que les coopérateurs de l'Intérim.

Granvelle présenta alors à Charles-Quint un plan de réforme qui fut communiqué à la diète (14 juin 1548) et envoyé aux prélats de l'empire (9 juillet), non comme une loi que l'empereur prétendait leur prescrire, mais comme un

[1] Ribier, l. c., 92, 103.

[2] « L'intérim n'est encoires proposé aux estatz, mais il le sera en brief; la proposition est desjà preste, mais notre confesseur y trouve toujours quelque chose pour rabiller. » Lettre de Viglius à Marie de Hongrie, du 15 mai 1548. Reg. *Coll. de doc. hist.*, VII, f° 249.



modèle qu'il leur proposait de suivre. « Afin de mettre un terme aux désordres et aux scandales qui ont appelé la colère de Dieu sur son église, dit le préambule de cette pièce, il faut réformer le clergé et le peuple, d'après les sacrés canons, les traditions des anciens et les saintes écritures, autant que la chose est possible dans ce temps de tempêtes, et jusqu'à ce qu'un concile général fasse cesser les dissensions et les abus. Il est nécessaire, avant tout, de réformer, de purger l'ordre ecclésiastique, dont la confusion, l'indiscrétion et l'incertitude ont jeté la confusion dans l'Église. » Vingt-deux articles ou chapitres tracent ensuite le mode d'élection et d'ordination des ministres de l'église, les devoirs des évêques et des divers ordres de la cléricature, réglementent les monastères, les écoles et les universités, les chapitres, l'office divin, la prédication de la parole de Dieu, l'administration des sacrements, la célébration de la messe, les cérémonies ecclésiastiques, la conduite du clergé et du peuple, la pluralité des bénéfices, les visites obligatoires des évêques dans leurs diocèses et les censures ecclésiastiques.

Ce plan de réforme soumis à des synodes diocésains et provinciaux, fut adopté par les synodes d'Augsbourg, Trèves, Saltzbourg, Strasbourg, Cologne, Mayence et Liége. Encouragé par ce succès, le 7 mai 1550, Charles-Quint engagea l'évêque de Cambrai à suivre cet exemple; il appela principalement l'attention de ce prélat sur la nécessité de soumettre l'élection des pasteurs ayant charge d'âmes à un examen sévère, car, « suivant beaucoup de gens, c'étoit de la corruption de la doctrine et de la discipline que provenoit tout le mal; c'étoit en la confusion de l'état ecclésiastique que sa racine était née, crue et confirmée. » — « Nous voulons, disait-il, que vous preniez telle sollicitude des pasteurs que le danger et nécessité



du temps requiert, afin que ceux qui seront promus ès églises paroissiales, soient idoines, qu'elles ne soient commises, ce qui en beaucoup de lieux se fait, aux mercenaires et autres qui sont occupés de vil métier. Prenez regard et soin de refréner l'avarice d'aucuns qui, par l'absence des vrais pasteurs, ne cherchent que leur propre profit. Au cas où remède si nécessaire seroit plus longuement négligé, obligé que nous sommes de pourvoir à la défense de l'église de Dieu, de veiller au commun salut des âmes et à la conservation de notre religion, nous serons contraint de chercher autre remède pour remédier à ce mal, ce que j'aimerois beaucoup mieux voir provenir de vous et des autres prélats. » Cette lettre fut lue au mois d'octobre suivant, dans un synode tenu à Cambrai, et l'on y adopta le plan de réforme avec réserve des droits du saint-siége et de l'archevêque métropolitain [1].

Ces questions religieuses n'avaient pas distrait Charles-Quint de ses intérêts politiques : se trouvant en position de dicter des lois, il en avait profité pour déterminer, de la manière qui lui était la plus favorable, les rapports des Pays-Bas avec l'empire. Ces contrées, berceau de la puissance des Francs, et soumises à toutes les vicissitudes de la grandeur et de la décadence des Carlovingiens, étaient restées attachées à l'empire d'Allemagne par des liens de suzeraineté [2];

[1] M. De Ram, Mémoire précité.

[2] Longtemps les souverains des divers états de la Belgique, de même que les comtes de Hollande, assistèrent aux diètes, prirent part aux guerres des empereurs. La plus ancienne des matricules de l'empire, dressée à la diète tenue à Nuremberg en 1431, pour l'expédition de Bohême, fixe à 200 lances le contingent du Brabant. La Hollande et la Zélande ensemble sont également taxées à 200 lances, la Gueldre à 100, Utrecht et les trois villes du diocèse à 50, les seigneurs de Batenbourg, de Culembourg, de Buren et de la Leck, chacun, à 50. (Du



mais depuis longtemps ces liens s'étaient relâchés et elles n'avaient conservé que le nom de provinces impériales, sans être astreintes à aucune prestation. En 1438 pourtant, lorsque Albert d'Autriche divisa l'empire en quatre cercles, il forma le troisième de la Hollande, de la Gueldre, d'Utrecht et du Brabant. Maximilien y ajouta (1500) le cercle des pays d'Outre-Meuse, en même temps qu'il érigea une chambre impériale à Spire; puis, par un second partage des pays soumis à l'empire, il les divisa en six cercles : Franconie, Bavière, Souabe, Rhin, Saxe et Westphalie. Reprenant ensuite un des projets conçus par Charles le Téméraire, il chercha à rattacher les domaines de la maison de Bourgogne à l'Allemagne : à cet effet, en 1512, aux six cercles existants il en ajouta quatre, en divisant ceux de Saxe et du Rhin, et en y joignant ses pays héréditaires et ceux de son petit-fils, sous les noms de cercle d'Autriche et de cercle de Basse Bourgogne. Mais cette mesure rencontra une invincible opposition : les états soutinrent unanimement que ce prince n'avait pas le droit de disposer des pays de son petit-fils, pour les assujettir à des charges auxquelles ils s'étaient soustraits depuis longtemps. En vain leur objecta-t-on que l'empereur pouvait en tout temps rappeler à leurs obligations les contrées qui s'étaient séparées de l'empire, il fut impossible de triompher de leur résistance.

Mont, *Suppl.*, I, 2e partie, 353.) S'il n'est pas prouvé que ce contingent ait été fourni, il est constant du moins qu'en 1421, le Brabant avait envoyé à Sigismond une troupe nombreuse de soldats commandée par Wenceslas T'Serclaes. (Manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, nos 7043, 10281 et 17123. — On trouve aussi alors dans l'armée impériale, 56 bourgeois de Dordrecht. Wagenaar.) Il est vrai qu'en cette circonstance les Brabançons obéirent peut-être moins aux injonctions de l'empereur qu'à l'entraînement du fanatisme surexcité par le cardinal Brandon de Castillon, chargé de prêcher dans les Pays-Bas, la croisade contre les Hussites (*Histoire de Bruxelles*, I, 213.).



Lorsque Charles-Quint fut promu à la dignité impériale, le corps germanique renouvela ces tentatives, et le jeune empereur, entouré d'embarras et de dangers, se crut obligé de les appuyer. « Touchant ce que me dites, écrivit-il à ce sujet à Marguerite d'Autriche, d'avoir différé l'envoi de maître Évrard de Veer au régiment de l'Empire, et de ne pouvoir contribuer à l'entretien dudit régiment, parce que ce seroit rendre en servitude à l'Empire mes pays de par delà plus avant qu'ils ne sont, vous et les membres du conseil privé devez vous souvenir qu'avant mon départ, ceste affaire fut plusieurs fois débattue, et qu'il fut conclu que vous y deviez envoyer un député et payer ladite contribution. Or, comme je l'ai ainsi promis, juré et accordé, en la journée impériale de Worms, toutefois sous protestation de non-préjudice des libertez et exemptions que pouvoient avoir mesdits pays de non estre contribuables, tant pour garder mon autorité, que pour ne pas mectre en rupture les bonnes conclusions et ordonnances obtenues en cette journée, et vu que je suis journellement requis et sollicité par mon frère et par ceulx dudit régiment d'accomplir ma promesse ou autrement que ledit régiment et la chambre impériale seroient en voie de se séparer et de discontinuer leurs bons offices, ce qui me seroit grande perdicion d'honneur, auctorité et réputation à peu d'occasion, je vous prie de ne plus différer le départ dudit maître Évrard ou quelque autre noble personne lettrée. Certes, ne fust que je suis empereur, et que je dois pour ce monstrer le chemin et estre le premier d'accomplir les choses promises à l'honneur, bien, utilité de paix et justice en l'Empire, je n'aurois garde y envoyer ny payer aucun argent pour mesdits pays. D'autre part, celuy qui sera envoyé audit régiment, fera ce bien à mes pays d'obvier aux choses qui s'y



pourroient traicter ou besoingner au préjudice de leurs libertez ; car plus facilement l'empeschera-t-il avant la conclusion qu'après, quand la chose seroit en train d'exécution. Pareillement le salaire dudit conseiller sera pris sur la contribution imposée en l'Empire ; assavoir, s'il est noble homme littéré, il aura 800 florins d'or par an ; s'il n'est noble, fors seulement docteur ou licencié, il aura 600 florins d'or[1]. »

Cet ordre fut réitéré le 16 mars 1523, « pour les causes et raisons par ci-devant escriptes à Madame[2]. » Mais l'opposition qu'il rencontra dans les conseils de la régente et dans les états, en arrêta encore l'exécution. « Ils m'ont escript une seconde fois, manda Marguerite à son neveu, pour avoir dix mille florins pour la quote de ces pays de par deçà dans la dépense de la guerre de Turquie et de l'entretien du conseil ordonné au régiment ; mais je vous ai dit comment ceux des pays de par deçà, pour chose quelconque, ne voudroient contribuer aux charges de l'empire. Qui plus est, ils ne voudroient permettre qu'en votre nom j'y contribuasse, hors que sans leur assistance je le pusse faire. Ils rappellent que l'empereur, mon père, durant la minorité de votre père et durant la vôtre, quand il n'étoit pas propriétaire du pays, ne consentît ni ne souffrît jamais le payement de cette contribution. Ils ajoutent que vous moins encore devez le faire ; qu'il vous importe de bien garder la liberté et l'exemption que vos prédécesseurs les ducs de Brabant et de Luxembourg, les comtes de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et autres seigneurs particuliers de vosdits pays, vous ont acquises[3]. » — « Pour vous obéir, lui écrivit-elle encore, le

[1] Lettre du 31 octobre 1522. Reg. *Correspondance*, f° 48.
[2] *Ibid.*, f° 95.
[3] Lettre du 28 mars 1523. *Ibid.*, f° 103.

22 avril suivant, j'eusse volontiers envoyé deux conseillers de votre part au régiment de l'empire et fourni à leur entretien ; mais avec ce que je ne connois homme de conseil qui voulût y aller, et que je n'ai de quoi y fournir, ceux de ces pays, par les raisons déjà assez touchées, jamais ne le permettroient. Ils ont été fort troublés de se voir taxés par ceux de l'empire à huit ou dix mille florins pour la guerre contre les Turcs, et il n'y a moyen, ni espoir de les amener à payer cette somme, à moins que les deniers ne soient fournis sans leur charge [1]. »

Charles-Quint lui répondit (8 mai) : « Je trouve assez pesans et difficiles à résouldre ces affaires touchant l'entretien dudit régiment; néantmoins j'adviserai brief d'y faire la meilleure response que sera possible. Lors je vous advertirai de ce qu'il y aura à faire touchant les dix mille florins, à quoy ils ont taxé mes pays de par delà, pour contribuer à la despence du Turc et salarier ceulx de la chambre impériale, quoique je n'entendisse jamais et n'entends encore assubjectir en aucune façon mesdits pays ès taux et aydes de l'empire; je veux, au contraire, les maintenir dans les exemptions, franchises et libertez où ils ont de longtemps esté, comme l'ont fait mes prédécesseurs [2]. » Ses délibérations aboutirent à l'adoption de l'avis de la régente et au rejet des prétentions du corps germanique. « J'entends bien, lui écrivait Marguerite, que plusieurs des princes qui cherchent la dissolution de la chambre impériale, la voudroient tourner sur ce que vous n'avez fourni à la portion accordée pour son entretien; mais aussi vous pouvez et devez fermement croire que les sujets de par deçà, pour chose qui à l'avenir pourroit leur en arriver, ne consentiroient à y contribuer de leurs deniers [3]. »

[1] Reg. *Correspondance*, f° 114. — [2] Lettre du 8 mai. *Ibid.*, f° 124.
[3] Lettre du 4 avril 1525. *Ibid.*, f° 255.

L'incorporation du pays d'Utrecht et de l'Overyssel aux Pays-Bas, renouvela la contestation avec plus de vivacité; en 1541 et 1542, les états de l'empire poursuivirent dans toutes les provinces comprises dans les cercles de Westphalie et de Bourgogne, le recouvrement des contributions et du contingent votés pour la guerre contre la Turquie. Or, le moment était des plus mal choisis : les Pays-Bas assaillis, de toutes parts, avaient eux-mêmes grand besoin d'aide, et n'étaient guère en état de participer aux charges de l'empire. Néanmoins Marie de Hongrie, qui aspirait à les voir placés sous la protection de l'Allemagne, ne déclina pas formellement ces prétentions. Elle chargea successivement Viglius et Wilryck, seigneur de Crainhem et de Puttange, de l'excuser, près de la diète de Nuremberg, de l'inexécution du recez de Spire. Après avoir établi d'abord que ces provinces étaient unanimes à décliner l'autorité de la diète [1], ces ambassadeurs exposèrent la situation critique où elles se trouvaient, désolées par des invasions combinées, dirent-ils, pour empêcher les peuples des Pays-Bas de s'armer contre les ennemis de la chrétienté [2]. « Toutefois, ajoutèrent-ils, la reine, décidée à obtempérer au recez, a résolu d'envoyer le contingent d'Utrecht et de l'Overyssel, dès qu'elle aura repoussé l'ennemi, bien que ces provinces prétendent, en qualité de pays frontières, n'avoir jamais contribué aux charges de l'empire. Quant au cercle de Bourgogne, elle va ordonner une enquête pour s'enquérir des pays, nobles et gens d'église qui en faisoient partie. »

Utrecht et l'Overyssel furent obligés en effet de fournir de

[1] Préambule des instructions données à Viglius, le 28 août 1547. *Staatspapiere*, 420.

[2] Instructions données à ces ambassadeurs, le 21 octobre 1542. *Ibid.*, 296.



l'argent et des hommes pour la guerre contre les Turcs; mais ce contingent fut incorporé dans l'armée du prince d'Orange, et lorsque eut lieu l'enquête, il ne se trouva personne, « ni officier, ni autre, de quelque âge ou état qu'il fût, qui sût à en parler. » Tous affirmèrent « n'en avoir jamais ouï faire mention, n'avoir jamais été appelés à fournir contingent ou contribution, ni sommés de comparoir avec les autres membres de la Germanie aux diètes impériales. » — « Le cercle de Bourgogne, ajoutaient-ils, ne peut comprendre les Pays-Bas, qui ne sont en rien sujets du duché de ce nom, occupé d'ailleurs par le roi de France. » Ne trouvant dans ces provinces aucun renseignement pour asseoir l'assiette de la contribution réclamée, Marie de Hongrie ordonna de s'en procurer en Allemagne. Mais elle ne reçut d'autre document que l'acte de 1512; or, suivant les états, cet acte avait été établi à leur insu, ils n'y avaient jamais donné leur assentiment; c'était par droit abusif que Maximilien l'avait arrêté, car ce prince n'était pas alors seigneur de leurs pays. C'était donc par erreur, soutenaient-ils, qu'on avait coutume de mentionner le cercle de Bourgogne dans les diètes impériales, où ils n'étaient ni appelés, ni représentés. D'un autre côté, aucune déclaration n'indiquait les pays, nobles et prélats compris dans ce cercle, et à défaut de ces renseignements, la reine informa la diète de l'impossibilité où elle était de répartir les contributions exigées, ni de contrôler les quotes-parts, afin d'user, au besoin, du droit de réclamation, que le recez de Spire avait accordé aux contribuables [1].

Charles-Quint ne se prononça pas; mais il vit dans cette question un moyen d'aliéner l'Allemagne à François Ier.

[1] *Staatspapiere*, 316.



« J'étois disposé, dit-il, à augmenter le contingent demandé pour le cercle de Bourgogne, et à marcher en personne avec toutes mes forces contre les ennemis de la chrétienté, lorsque le roi de France a traversé mes projets et favorisé ceux des Turcs, en attaquant les Pays-Bas. Par leur résistance à cet allié de Soliman, ces provinces ont d'ailleurs bien servi la cause commune. » — « Le roi, ajouta Marie de Hongrie, a aussi entrepris cette guerre dans l'espoir de parvenir, par la conquête des Pays-Bas, à l'occupation d'une bonne partie de l'Allemagne. Depuis longtemps, on le sait, il vise à étendre les limites de son royaume jusqu'au Rhin et veut appliquer à sa couronne les tonlieux levés sur ce fleuve. » Ces prétentions, devenues le rêve de la France, rendaient la reine très-désireuse de relier les Pays-Bas à la Germanie, et ses ambassadeurs déclarèrent à la diète que si l'empire s'engageait à secourir ces provinces contre les attaques de leur ambitieux voisin, ils étaient autorisés à jeter les bases d'une confédération.

D'après ce projet, les Pays-Bas devaient contribuer aux aides et aux contingents militaires, sans préjudice de leurs priviléges, droits et libertés. Avec cette réserve, et sans que ces contrées fussent en aucune autre manière soumises à l'empire ni ressortissantes à la chambre impériale, elles contribueraient dans les guerres contre les Turcs et les grandes charges autant qu'un prince électeur. En revanche, le corps germanique les secourrait si elles étaient envahies, et elles seraient représentées aux diètes de l'empire par des députés prenant rang après les princes électeurs. Quant au contingent et à la contribution qui avaient soulevé le débat, elles en seraient exemptes durant la guerre qu'elles soutenaient contre la France, à moins que la Germanie ne les secourût sur-le-



champ. Marie de Hongrie voulait faire comprendre toutes les parties des Pays-Bas dans cette confédération. Si la diète refusait d'y admettre Utrecht et l'Overyssel, incorporés déjà au cercle de la Basse Westphalie, les ambassadeurs avaient ordre de représenter que si les Pays-Bas, exempts jusqu'alors des charges de l'empire, consentaient désormais à y contribuer, il était d'autant plus facile de leur adjoindre ces deux provinces que la quote-part du cercle de la Basse Westphalie en serait d'autant diminuée. Toutefois, la reine était disposée à faire des concessions sur ce point; mais, en cas de rejet de sa proposition, il était prescrit aux ambassadeurs de se retirer, en alléguant l'absence de pouvoirs suffisants pour se prononcer sur les réclamations de l'empire [1].

La diète accueillit froidement ce projet de confédération; elle y vit une source d'embarras pour l'empire sans compensation suffisante. Quant à la question des contributions, en l'absence de preuves pour établir des droits sur la généralité des Pays-Bas, elle la tint en suspens et restreignit ses prétentions au pays d'Utrecht. A l'exemple de ses prédécesseurs, l'évêque Henri de Bavière avait reconnu la dépendance de l'empire, et la diète se fonda sur cette circonstance pour solliciter un mandement impérial ordonnant aux Utrechtois d'obtempérer au recez de Spire. Mais Charles-Quint était intéressé à ne pas confondre ses pays héréditaires avec ceux de la Germanie : elle aurait pu épuiser par des contributions générales des contrées où il avait le droit d'exiger des subsides; il éluda donc la difficulté. Comme il était impossible de nier les liens unissant Utrecht à l'empire, Marie de Hongrie fit représenter à la diète qu'il y aurait une certaine injustice

[1] *Staatspapiere*, 316.



à imposer aux Utrechtois des sacrifices pour des guerres étrangères à leur pays, alors qu'on les avait laissés sans secours contre les invasions réitérées de leurs ennemis. Cet argument resta sans réplique, et la diète, tout en menaçant de livrer Utrecht aux poursuites du fiscal de l'empire, décida que l'empereur pouvait et devait employer les revenus de ses domaines particuliers à repousser les infidèles. Par cette déclaration ambiguë, les Utrechtois, à titre de sujets de Charles-Quint, étaient implicitement séparés de l'empire, dont cependant les ambassadeurs de Marie de Hongrie eux-mêmes ne niaient pas la légitimité des prétentions [1].

La question principale fut reprise en 1545 par la diète de Worms, où l'on rechercha les relations que les Pays-Bas avaient eues avec l'empire. Viglius soutint le principe de l'indépendance absolue de ces provinces. Il établit qu'elles avaient parlements et ressorts de justice, et n'en reconnaissaient aucun autre; que si le corps germanique avait certaines prétentions sur le duché de Gueldre, le comté de Zutphen, Utrecht et l'Overyssel, ces pays, par privilége spécial et ancienne jouissance, étaient exempts des contributions de l'empire. Attaquant ensuite la validité de l'acte de 1512, il démontra que le gouvernement ni les états n'en avaient jamais reçu communication officielle, qu'il avait été dressé à leur insu, car ils n'avaient été appelés en aucune manière à l'accepter, et que les Pays-Bas n'avaient jamais été astreints à payer de ce chef taxe ou contribution. Enfin, il se prévalut de l'incertitude existante au sujet des terres, seigneuries et provinces comprises dans le Cercle de Bourgogne, et, rappelant l'objection déjà présentée

[1] Instructions du 28 août, précitées. — *Staatspapiere*, 420-423. — VIGLII VITA (Anal. belgica de Hoynck Van Papendrecht). — *Viglii epistolæ*, n° CXXXVIII, 319.



en 1542, il conclut que, depuis l'occupation du duché de Bourgogne par la France, l'origine même du nom de ce cercle avait cessé d'exister, du moins à l'égard des Pays-Bas [1]. La plaidoirie était habile ; mais Marie de Hongrie tenait à ménager à ces provinces la protection du corps germanique, et elle craignit, en combattant trop vivement les prétentions de la diète, de fournir aux districts dépendants de l'empire, des prétextes pour se soustraire aux charges communes. En conséquence, elle prescrivit à Viglius de ne pas discuter davantage le fond de la question, et de se borner à demander à la diète l'indication des provinces qu'elle prétendait comprendre dans le cercle de Basse Bourgogne [2].

Les débats soulevés à ce sujet arrêtèrent la délibération, et la guerre de Smalkalde la suspendit jusqu'en 1547. Dans les instructions données alors à Viglius, Marie de Hongrie reconnut formellement la convenance et l'utilité d'allier les Pays-Bas au corps germanique, par une ligue offensive et défensive envers et contre tous, sans toutefois porter préjudice aux libertés, priviléges, franchises et coutumes de ces provinces, sans les assujettir en rien à l'empire. « Il sera facile à l'empereur, disait-elle, d'obtenir ce résultat dans la diète convoquée à Augsbourg, puisque les états y seront entièrement à sa dévotion. Cette ligue, union ou alliance sera tout à la fois favorable à l'empire et aux Pays-Bas : elle donnera à l'empire de l'accroissement ; aux Pays-Bas une plus grande force. » Revenant sur sa proposition première d'imposer ces provinces au taux d'un électeur, la reine consentit [3], en considération des grands avantages qu'elles retireraient de cette

[1] *Papiers d'état de Granvelle*, III, 322.

[2] Viglii *Epist.*, in not. ad ejus vitam, 160.

[3] Instruction du 28 août 1547. *Staatspapiere*, 420.

alliance, à augmenter leur contribution. Le moment était propice pour résoudre cette importante affaire dans un sens favorable à la défense des Pays-Bas, et, Marie de Hongrie, que de graves intérêts appelèrent à Augsbourg [1], travailla activement à cette solution.

La discussion s'ouvrit en 1548. L'avocat de l'empire rappela que le duché de Gueldre, le comté de Zutphen et la seigneurie d'Utrecht appartenaient d'ancienneté au cercle de Westphalie et supportaient leur part de ses contributions. « L'empereur Maximilien, ajouta-t-il, en créant le cercle de Bourgogne, a assujetti les autres provinces des Pays-Bas aux mêmes charges. De plus, Philippe le Beau a assisté aux diètes en personne ou par procureur, et la plupart des villes ont comparu devant la chambre impériale. Elles en ont ainsi reconnu la suzeraineté, et je suis fondé à requérir condam-

[1] Le 13 octobre 1547, Marie de Hongrie informa de son départ le grand conseil de Malines et les conseils provinciaux, en leur notifiant qu'elle avait établi les membres du conseil d'état « pour vaquer et entendre à la consultation, délibération et expédition de toutes et quelconques affaires qui surviendroient en son absence, sans déroger aux instructions et aux ordonnances qui avoient réglé les attributions de ce conseil, et comme ils le jugeroient convenir pour le bien, repos et tranquillité du pays. » M. Gachard, *Anal. belg.*, 434. — Par lettres patentes du même jour, elle commit le gouvernement intérimaire au duc d'Aerschot, aux comtes de Rœulx et de Lalaing, au seigneur de Praet, et à Louis Van Schore. Il leur fut prescrit d'adresser à la régente de fréquents rapports sur la situation des affaires, et de l'informer sur-le-champ de tout événement pouvant intéresser le service de l'empereur et les sujets des Pays-Bas. (Cette dernière recommandation fut également faite aux ambassadeurs de l'empereur en France et en Angleterre.) Ce comité était autorisé à ouvrir les lettres à l'adresse de la reine. Il était spécialement recommandé à d'Aerschot et à de Rœulx « de faire bon guet et bonne garde aux frontières, afin de se prémunir contre toute surprise. » En cas de changement dans la situation politique ou d'urgente nécessité, le comité pouvait lever des troupes pour la défense du pays, consacrer à ces armements les revenus ordinaires et extraordinaires, au besoin même contracter des emprunts. *Archives de l'Audience*, carton *Comm. des gouverneurs généraux*.



nation contre les provinces qui se sont soustraites à leurs obligations. » — « L'empereur Maximilien, répliqua Viglius, a conçu, à la vérité, le projet d'incorporer les Pays-Bas à l'empire, mais l'opposition de ces provinces, où il n'avait d'autres droits que ceux de tuteur de son petit-fils, a arrêté l'exécution de ce projet. Si Philippe le Beau a assisté à des diètes, il a agi de sa propre volonté et sans y être tenu par aucune obligation. Il en est de même des sommes que ce prince a libéralement fournies dans des besoins urgents. Or, des assertions si vagues et si dénuées de preuves, ne concluent rien, sont insuffisantes pour établir une dépendance qui n'a jamais existé. » Viglius convint de la mouvance de la Gueldre et de l'investiture donnée par Maximilien ; mais il prétendit que ce duché ne devait que la bouche et les mains, c'est-à-dire la foi et l'hommage, sans être tenu à aucune redevance. Il représenta qu'en se donnant à la maison d'Autriche, les Gueldrois avaient expressément stipulé la conservation de leurs immunités ; que la province d'Utrecht jouissait des mêmes priviléges ; et que, si ces contrées avaient été comprises dans le cercle de Westphalie, elles ne figuraient pas sur les rôles des taxes. Enfin, sa péroraison reproduisit cet argument que les Pays-Bas n'ayant demandé ni reçu aucun secours de l'empire, ne pouvaient être obligés d'en supporter les charges.

Après cette réplique, Viglius annonça « qu'afin de conserver et entretenir bonne et mutuelle amitié et intelligence avec les empereurs et les états de la Germanie, de mettre un terme à toutes discussions, d'obvier et de résister aux invasions tant des étrangers que des domestiques et des rebelles qui adviendroient audit empire, et quoique les Pays-Bas n'y fussent pas tenus, la reine douairière de Hongrie, comme gouvernante générale de ces provinces, ne refusoit pas de traiter avec la



diète, à l'effet de consentir à la contribution de quelque aide raisonnable et limitée, en ayant égard aux charges et frais généraux supportés par ces pays pour la garde des frontières limitrophes. Cette contribution devoit s'étendre à toutes les provinces des Pays-Bas conjointement, tant à celles qui pouvoient reconnaître la suzeraineté de l'empire qu'aux autres, sans apporter ni dérogation, ni préjudice à leurs libertés et franchises, à leur ancienne nature, prééminence et exemption. » La reine demandait, en outre, qu'elles fussent toutes comprises en un seul cercle, et que « l'empereur, pour lui et ses successeurs, et les états de l'empire s'engageassent à maintenir, défendre, assister et conserver ces pays, comme ils étoient tenus et accoutumés de défendre, maintenir et conserver les autres seigneuries, terres et pays de la Germanie [1]. »

Après avoir reçu lecture de cette déclaration, la diète pria Charles-Quint d'indiquer, en sa qualité de souverain des Pays-Bas, les terres à comprendre dans le traité ; le taux de la contribution à leur imposer; l'aide et l'assistance que le corps germanique serait tenu de leur donner; les pays qui seraient exempts de la juridiction, du ressort et de l'appel de l'empire. Il répondit que le cercle comprendrait « les duchés de Lothier, Brabant, Limbourg, Luxembourg, Gueldre, les comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, de Zutphen et de Charolois, le marquisat du Saint-Empire, les seigneuries de Frise, d'Utrecht, d'Overyssel, de Groningue, de Fauquemont, de Dalhem, de Salins, de Malines et de Maestricht, avec toutes leurs appartenances, terres et seigneuries y comprises, incor-

[1] Projet de traité à conclure entre Sa Majesté Impériale, comme souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne et les états de l'empire. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 322.



porations, annexions tant anciennes que nouvelles, évêchés, abbayes, etc., sans aucune en excepter. » Il offrit de contribuer aux aides et contributions communes « autant que deux électeurs, soit en gens de guerre de pied ou de cheval, soit en deniers qui se payeroient par ses mains et celles de ses successeurs, sans qu'aucune autre imposition quelconque, impôt du 10ᵉ denier, impôt sur les foyers, capitation, etc., pût être levée sur ses sujets. » Dans le cas où les états de l'empire voteraient des impôts extraordinaires, les Pays-Bas en seraient exemptés, en payant le *Roemerzug* (contribution imposée à tous les états d'Allemagne lorsque le roi des Romains allait recevoir la couronne impériale des mains du pape). Au prix de ces charges, ces pays seraient placés « sous la protection et la garde des empereurs et rois des Romains et de l'empire, défendus, gardés et soutenus, » comme devait l'être, en vertu d'un semblable traité, le duc de Lorraine.

En informant la diète de ces conditions, Charles-Quint stipula qu'il entendait voir les Pays-Bas exempts de la juridiction, ainsi que de l'appel de l'empire, comme l'étaient les maisons d'Autriche, de Lorraine et autres, attendu que, de temps immémorial, ces contrées avaient joui de cette liberté, qu'elles avaient pour la plupart parlements, conseils, officiers et justiciers qui servaient à l'administration et à l'exercice de la justice, et ne ressortissaient à aucun tribunal étranger. Il fit remarquer que si certaines parties des Pays-Bas avaient reconnu une juridiction en France, elles en avaient été affranchies par les traités de Madrid, de Cambrai et de Crespy. Quant aux autres parties, qui lui étaient advenues « par succession du vrai tronc et estoc de Charlemagne, du roi Lothaire et de leurs descendans, » elles étaient de franc alleu, dépendantes pour la plupart de la succession de la mai-



son et du royaume de Lotharingie, restés, depuis leur séparation de la Germanie, exempts de juridiction, ressort et appel. Enfin, les contrées ayant pu mouvoir du fief de l'empire, avoient obtenu la même exemption, « par priviléges spéciaux et par jouissance invétérée et immémoriale. » La diète ayant demandé la production de ces priviléges, ou du moins une enquête sur laquelle elle put asseoir sa résolution, Charles-Quint répondit « qu'il ne tenoit pas convenable d'entrer en dispute au sujet de l'exhibition de titres ou de priviléges qu'il n'avoit pas en ses mains. » — « J'espère, ajouta-t-il, que vous vous contenterez de ma déclaration sans vous arrêter à de tels scrupules dans une chose qui n'est que profitable à l'empire [1]. »

La diète n'en jugea pas ainsi; mais Charles-Quint ne tint compte d'aucune remontrance et personne n'osa s'opposer à la volonté du vainqueur de la ligue de Smalkalde. « Ayant tout bien examiné avec les électeurs, dit-il dans son projet de traité, et considérant le grand bien, l'utilité que par l'amitié, intelligence et alliance de nos pays patrimoniaux avec le Saint-Empire, peut sourdre et advenir; de l'avis et du commun consentement des états de l'empire, nous acceptons les offres de la reine notre sœur, de la manière suivante : Nous empereur et avec nous les électeurs, princes et autres états de la Germanie, avons pris et reçu, prenons et recevons en notre tutelle et protection et celle du Saint-Empire les duchés de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre, les comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, de Zutphen et

[1] Déclaration de Sa Majesté l'empereur, comme souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, remise aux princes et états de l'empire assemblés à la diète d'Augsbourg. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 319.



de Charolois, le marquisat du Saint-Empire, les seigneuries de Frise, d'Utrecht, d'Overyssel, de Groningue, de Fauquemont, de Dalhem, de Salins, de Malines et de Maestricht, avec toutes et quelconques leurs appartenances, terres et seigneuries y enclavées, incorporations, connexions ou annexions, tant anciennes que nouvelles, duchés, marquisats, principautés, comtés, baronnies et seigneuries quelconques, sans en excepter ni réserver aucune. Nous nous obligeons et engageons à les défendre, maintenir, assister et conserver contre quiconque les voudroit envahir et molester. Ces pays jouiront et useront du fruit et bénéfice de la paix commune, des priviléges et prérogatives de la nation germanique, sans que nous puissions y acquérir aucune sujétion ou servitude pour le Saint-Empire. En toutes choses, leurs anciennes libertés et franchises, notamment les droits de principauté, de souveraineté, de juridiction, et autres prérogatives en dépendantes, demeureront entièrement séparées de la juridiction de la chambre impériale, du juge curial de Rothwyl, des jugemens de la Westphalie, du siége royal d'Aix et de tous autres juges, cours et siéges de l'empire, en premier, second et dernier ressort.

» La justice sera administrée dans lesdits pays comme par cy-devant et de toute ancienneté a été accoutumé, par nous, nos prédécesseurs, vassaux et sujets dont le ressort sera conservé tel qu'il étoit précédemment. En conséquence nuls mandemens, commissions, inhibitions, compulsoriales, ajournemens ni autres quelconques procédures et exploits ne se pourront décerner contre nosdits Pays-Bas, les princes, vassaux, villes et communautés d'iceulx comme notoirement exempts de ladite chambre et autres cours, siéges et jugemens de l'empire. Aucun appel, pour quelque chose que ce



soit, ne sera admis ou reçu, contre eux, leurs libertés et leurs franchises. Semblablement, ni par nous ou nos successeurs, ni par les états de l'empire, rien ne sera statué, dérogé, fait ni attenté contre eux, ni au préjudice des priviléges, immunités, exemptions, libertés, franchises et coutumes de nos Pays-Bas, soit par constitution impériale ou royale, par pragmatique décernée par le conseil desdits états de l'empire ou recez qui faire se pourroit. Toute action à intenter contre nous, comme souverain des Pays-Bas, contre nos vassaux ou sujets de ces provinces, sera adressée à la justice ordinaire et poursuivie devant elle, à moins qu'il ne s'agisse de contestations de limites; en ce cas, le jugement sera remis à des arbitres.

» Le duché de Gueldre, le comté de Zutphen, les seigneuries d'Utrecht et d'Overyssel seront distraits du cercle de Westphalie et réunis avec les autres provinces au nouveau cercle. Toutes journées, assemblées et réunions d'états de la Germanie pour affaires de l'empire, seront notifiées aux Pays-Bas, pour que nous y comparaissions par nous ou nos députés; ceux-ci y auront voix et siége convenable. Par réciprocité, les Pays-Bas fourniront et contribueront aux aides et communes impositions votées par les états de l'empire, sur le pied de deux électeurs, soit en gens de guerre, soit en argent; et sur le pied de trois électeurs, en cas de guerre contre les Turcs. Leur quote-part de contribution sera acquittée par nos mains, et ils seront exempts de toute imposition extraordinaire, en payant le *Roemerzug*.

» Nous et nos successeurs relèverons de l'empire le duché de Gueldre, le comté de Zutphen et les pays d'Utrecht et d'Overyssel. Moyennant ces dispositions, tous différends, querelles, poursuites, demandes, procédures concernant les points



et articles susdits, seront abolis, assoupis, éteints, annulés et cassés[1]. »

Ce projet reproduisait les propositions de Marie de Hongrie, sans rien concéder aux résistances qu'elles avaient rencontrées. Il fut adopté néanmoins et décrété, le 26 juin 1548[2]. Le même jour, se conclut un second traité qui comprenait la Franche-Comté dans le nouveau cercle de Bourgogne comme ancien fief de l'empire[3]. La Confédération d'Augsbourg mécontenta les deux parties : les états de l'empire se plaignirent de partager leurs droits et leurs prérogatives avec des peuples participant faiblement aux charges communes et restant en dehors de leur action, et dans les Pays-Bas l'admission de ces charges rencontra de sérieuses difficultés; en Hollande, entre autres, il fallut la présence de l'empereur pour lever les obstacles qu'y rencontrait l'adoption du traité[4], et le Brabant n'y adhéra que le 21 janvier 1549[5]. On n'éprouva pas moins d'embarras à remplir l'engagement de le faire signer par quatre prélats, quatre nobles et quatre villes du nouveau cercle, et Charles-Quint eut beaucoup de peine à obtenir ces signatures, que donnèrent enfin les évêques d'Utrecht, de Tournai, d'Arras et l'abbé de Saint-Pierre de Gand; les comtes d'Egmont, de Rœulx, d'Hoogstraeten et le seigneur de Roye; Louvain, Gand, Nimègue et Dordrecht[6]. Cependant Charles-Quint n'avait pas attendu ces adhésions pour apporter des changements à la constitution de la chambre impériale :

[1] *Papiers d'état de Granvelle*, III, 322.

[2] Du Mont, IV, 2e partie, 340. — Ce traité a été publié par M. Coremans, dans *la Presse libre*.

[3] Du Mont, l. c.

[4] Wagenaar.

[5] *Acten van de dry staeten*, l. c., fo clxvij.

[6] Wagenaar.

avant de quitter Augsbourg il donna pouvoir à Viglius de l'augmenter de treize assesseurs, parmi lesquels se trouva Barthélemy Le Masson, qui siégea au nom du cercle de Bourgogne[1]; en outre, le 16 septembre 1549, l'empereur y commit un avocat et procureur, à la conservation de ses intérêts comme souverain des Pays-Bas[2].

Ainsi retournèrent en quelque sorte à l'empire des provinces qui, la plupart, s'en étaient détachées de temps immémorial; cette réunion laissait leur indépendance intacte, et Charles-Quint qui, par un article supplémentaire au traité du 26 juin, stipula que le prince souverain des Pays-Bas acquittait, « de sa libre volonté, par amour et par bienveillance, » les charges de l'empire, sans que ses sujets pussent y être contraints; qui, dans l'acte d'érection du nouveau cercle, inséra encore les réserves les plus formelles pour le maintien de leur condition antérieure; — Charles-Quint saisit avec empressement la première occasion qui se présenta, pour la consacrer d'une manière authentique. Peu de temps après la promulgation du traité d'Augsbourg, des Brabançons emprisonnés par le magistrat de Dordrecht, à la demande de marchands de Middelbourg et de Malines, ayant réclamé le bénéfice de la Bulle d'or, qui ne permettait pas de les poursuivre pour dettes hors de leur pays, les Hollandais soutinrent que les constitutions impériales n'avaient aucune autorité sur leurs villes : « Nos comtes, dirent-ils, n'ont jamais demandé d'octroi, ni de relief, ni d'investiture aux souverains d'Alle-

[1] Viglii *Epist.*, n° CXLVI, 342.

[2] Le premier qu'il pourvut de cette charge, fut un docteur en droit nommé Wolfgang Breynningh. Consulte du conseil privé, sur l'origine et les fonctions de l'avocat et procureur établi pour les Pays-Bas près la chambre impériale de Wetzlar, 8 avril 1750. M. Gachard, *Anal. hist.*, l. c., VII, 205.



magne; notre province n'a jamais été sujette aux charges des autres membres, ni participante à leurs priviléges, et nous ne pouvons être justiciables de la chambre impériale. » Ces allégations étaient contraires aux preuves historiques fournies par les états de Brabant; Charles-Quint néanmoins prononça en faveur des Hollandais [1], et il chercha constamment à exempter nos provinces de « la supériorité et juridiction de la chambre impériale [2]. » Quant aux subsides imposés au nouveau cercle, et déterminés par une ordonnance du 22 novembre 1548, ils furent régulièrement payés [3]; il résulte d'une lettre de Marie de Hongrie, du 24 mai 1552, qu'à cette époque, les Pays-Bas avaient déjà fourni 60,000 florins carolus pour les aides de l'empire [4]. C'est en vertu du traité d'Augsbourg que nos souverains eurent à la diète impériale des ministres natifs des Pays-Bas, à titre du cercle de Bourgogne [5]; c'est alors aussi, parait-il, que Marie de Hongrie créa la secrétairerie d'état allemande, dont les archives ont fourni tant de précieux documents à l'histoire du XVIe et du XVIIe siècle.

[1] Sentence du 18 mars 1549. *Plac. de Brabant*, VII, lib. V, tit. Ier, ch. XIII. — *Groot Placaat boeck van Holland*, II, 2065.

[2] Lettre du comte de Stroppiana, du 18 septembre 1550, l. c., 188.

[3] Compte de H. de Boulogne, de 1550 (no 1892), art. DÉPENSES. — Reg. aux dép. et mand. des finances, no 20742.

[4] *Correspondenz*, III, 200.

[5] DE NÉNY, I. 32.

CHAPITRE XXXVII.

LA PRAGMATIQUE SANCTION.

(1548-1550.)

Pendant que Charles-Quint enchaînait la liberté en Allemagne, les Pays-Bas se reposaient de leurs longues guerres. Leur tranquillité n'avait guère été troublée; excepté à Bois-le-Duc où, en 1546, éclatèrent des troubles assez graves à l'occasion d'impôts établis sur les vivres dans un moment de disette, troubles que réveillèrent ensuite des persécutions exercées par les frères mineurs contre un prédicateur nommé Albert Van der Kampen [1]; excepté certaines hostilités commises par les Écossais, partout le retentissement des succès des armes impériales contenait les mécontentements et les haines. Pour les peuples, les bienfaits de la paix compensaient alors le lourd fardeau des charges publiques, et ces pays industrieux, que leurs constitutions libres avaient élevés à la virilité, étaient encore doués d'une force capable de réparer les plus cruels désastres.

Le gouvernement, de son côté, profita de ce temps de repos pour arrêter diverses mesures d'ordre intérieur. La régente favorisa la pêche [2], spécialement celle du hareng [3]. Afin de

[1] Steph. Hannewinkel, l. c.

[2] *Nieuwen Groenen Boeck*, BB, cité par M. Gachard, dans sa *Notice sur les Archives de Bruges*.

[3] *Répertoire des Plac. de Hollande*, 53, 54, 63, 64, 67.

parer à la cherté des vivres, elle interdit de vendre en gros les blés du pays avant le 1er octobre[1]. Elle pourvut à la réparation des digues de la Hollande et les visita elle-même, depuis Petten jusqu'à Hondhorst[2]. Voulant prévenir le retour de conflits d'attributions sans cesse renaissants entre les stathouders de Hollande et les grands amiraux, elle proposa à l'empereur de profiter de la démission du seigneur de Praet, successeur du prince d'Orange dans le gouvernement de la Hollande, pour réunir ces deux charges. Charles-Quint adopta cet avis, et conféra (22 février 1547) le stathoudérat de la Hollande, de la Zélande, de la Westfrise, d'Utrecht, de la Brielle et de Voorne à Maximilien de Bourgogne[3]. En 1545, l'empereur avait donné le gouvernement de la Gueldre au comte d'Hoogstraeten[4], et lorsque le comte d'Arenberg fut, peu d'années après, appelé à celui de la Frise, toutes les provinces des Pays-Bas se trouvèrent sous la direction de seigneurs belges.

Une ordonnance du 8 mars 1548, sans importance politique, mais assez remarquable sous le rapport de l'administration, régla le service et les salaires des chevaucheurs d'écurie et des messagers. D'après le préambule de cette ordonnance, ils apportaient beaucoup de négligence dans leur service, ne partaient pas dès qu'ils avaient reçu ou rempli une mission, s'abstenaient en général de rapports, et se bornaient à constater leur retour. Attribuant ces négligences au mode usité de les payer par journées qu'ils comptaient à leur guise,

[1] *Répertoire des Plac. de Hollande*, 53, 54. — *Reg. Ad. Van der Goes* ad ann. 1545, 46 et 48. — [2] WAGENAAR.

[3] Manuscrit de la bibl. royale, n° 20411, f° 43. — *Rép. des Plac. de Hollande*, 50.

[4] *Voir* les instructions qui lui furent données le 14 janvier 1544, V. S. (Manuscrit n° 20411 précité, f° 93), et sa commission (*Ibid.*, f° 102). — Le traitement du comte en cette qualité fut fixé à 2,000 livres par an.



et de leur accorder un salaire égal pour des courses longues ou courtes, Marie de Hongrie ordonna d'indiquer, sur leurs ordres de voyage, l'heure du départ et celle de l'arrivée. Après avoir pris ainsi le moyen de s'assurer de leur diligence, elle fixa à 2 gros par lieue, outre leurs gages ordinaires, l'indemnité allouée aux chevaucheurs et aux messagers à pied, à condition que, du 1er avril au 30 septembre, les premiers feraient dix lieues par jour ; les seconds, huit ; et du 1er octobre au 31 mars, ceux-là 8 et ceux-ci 6, sous peine de punition arbitraire. Il y avait exception, bien entendu, quand le but de la mission ne comprenait pas cette distance et quand le départ avait lieu dans le courant de la journée. Dans ces cas, il était alloué le prix d'une journée ordinaire pour le premier jour. Si des affaires urgentes exigeaient de plus fortes courses, chaque lieue en sus du nombre prescrit était payée un patard. Pour les voyages à l'étranger, difficiles ou dangereux, le conseil des finances taxait les journées et les vacations en raison des circonstances. Lorsque ces messagers devaient attendre la marée plus d'un demi-jour, pour traverser la mer, ce demi-jour était compté pour journée entière; mais une fois embarqués, ils subissaient les conditions du tarif ordinaire, les dangers de la navigation étant compensés par la rapidité et par la facilité du voyage; seulement il était tenu compte des calmes et des tempêtes. Les frais de séjour étaient fixés au prix d'une journée ordinaire. Ce salaire comprenait toutes les dépenses, frais de batelage, charriage, etc., à moins qu'il ne fût spécialement ordonné de prendre bateaux ou chevaux. Cette ordonnance prise à titre d'essai, pour le terme d'un an à dater du 1er avril 1548, resta en vigueur[1].

[1] Reg. nº 120, précité, fos clij vº-cliij.



Les dispositions de la France, quoique pacifiques en apparence, ne permettaient point de s'endormir dans une fausse sécurité. Il importait de profiter de la paix pour se tenir prêt à la guerre, et Marie de Hongrie hâta, autant qu'il fut possible, les travaux de défense des provinces du midi. Elle visita à cet effet les comtés de Hainaut, de Namur [1], le Luxembourg [2], et y obtint quelques aides, pour pourvoir aux dépenses des fortifications [3]. Elle renouvela l'édit de 1542 qui avait créé un corps de 4,000 chevaux ménagers, et stipula que leurs officiers prêteraient serment à l'empereur [4]. Ce fut alors aussi qu'on réorganisa les bandes d'ordonnances (12 octobre 1547), dont on forma quinze compagnies d'un effectif de 3,000 chevaux [5].

La régente régla, dans le même temps, d'autres affaires d'un intérêt non moins politique. Les magistrats de Bruges ayant demandé au duc de Vendôme de participer aux frais du canal qu'ils faisaient creuser à l'intérieur de la ville et qui devait augmenter considérablement le produit des tonlieux devenus la propriété de ce prince, des conférences eurent lieu à ce sujet, à la Fère, entre des délégués des deux parties, et le duc ne se montra pas éloigné de vendre ces tonlieux avec leurs appendances et dépendances. La situation financière de la commune ne permettait pas cette acquisition; mais elle lui paraissait si utile, qu'elle proposa au gouvernement de lui prêter son nom pour rentrer en possession de cette ancienne propriété du domaine. Le revenu en était fort important, et, d'un autre côté, c'était rompre les liens d'une

[1] Compte de P. E. de Mansfeld (nº 15224), fº xxv.
[2] Compte de N. le Gouverneur.
[3] *Ibid.*
[4] *Rép. des Plac. de Hollande*, 57.
[5] *Voir* t. III, p. 83.

ville de la Flandre avec un prince français. Aussi Marie de Hongrie accueillit-elle cette offre avec empressement. Le marché fut conclu, le 8 février 1548, pour la somme de 68,000 écus d'or au soleil, revenant à 114,000 livres, outre des rentes d'un capital d'environ 24,000 écus, que le domaine prit à sa charge[1].

Cette même époque vit finir les longs et fâcheux démêlés du duché de Luxembourg avec le pays de Trèves. La transaction provisoire obtenue en 1540 les avait laissés en suspens; mais en 1542 il s'était élevé d'autres conflits, au sujet du subside ecclésiastique levé pour la guerre contre les Turcs. Le clergé de Trèves s'étant refusé à payer sa contribution pour les biens qu'il possédait dans le Luxembourg, le receveur de ce duché en saisit les revenus, et il en résulta une grosse querelle, qui dura jusqu'en 1545. Charles-Quint accorda alors mainlevée de cette saisie, à la condition que le subside serait acquitté, et promit, en même temps, de terminer, dans un court délai, ses contestations avec l'archevêque de Trèves[2]. Il fut très-difficile de s'entendre à cet égard avec l'archevêque Jean-Louis de Hagen, dont la conduite ambiguë avait souvent donné de l'ombrage à la régente; ce ne fut qu'après la mort de ce prélat (23 mars 1547), que les parties entrèrent en voie d'accommodement. Toutefois les discussions furent encore longues et animées, bien que son successeur, Jean V d'Isenbourg, se montrât, dès son avénement, plein de

[1] 40,000 écus furent payés le jour du déshéritement, qui eut lieu le 11 juin 1549, et 28,000 dans l'année suivante. Compte de H. de Boulogne, chapitre DÉPENSES. — Outre les tonlieux, ce marché comprenait le fief et la maison de Ghistelles, qui était estimée 2,000 écus. *Ibid.*

[2] *Archives de Coblence.* Extrait donné par M. Kreglinger. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1re série, V, 55.



soumission envers l'empereur[1]. Un traité du 10 mars 1548, destiné « à rétablir les relations de paix et de concorde perpétuelle, d'amitié et de bon voisinage entre le duché de Luxembourg et le pays de Trèves, » termina enfin ce long différend.

Ce traité concéda au duc de Luxembourg les régales et la suzeraineté sur la Moselle, sur ses rives et sur son embranchement dit Leynphaet, jusqu'à Fuchsgraben, ainsi que sur la Sure, en laissant à l'archevêque la faculté de se pourvoir au pétitoire. Ce prélat conserva ses droits sur la Sarre jusqu'à décision contraire, avec obligation de laisser aux habitants du Luxembourg la jouissance de cette rivière. Les régales et la suzeraineté des autres terres et biens sis près de ces rivières restèrent aux pays qui les possédaient antérieurement au traité. Le Luxembourg conserva la suzeraineté sur Wellinger, Koussen et leurs dépendances. Les territoires situés entre la Moselle et la Sarre furent déclarés lieux de libre passage pour les habitants des deux pays, moyennant le payement ordinaire du péage; mais il fut interdit de les traverser pour commettre des actes d'hostilités ou recourir à des représailles. L'empereur se réserva le droit d'y empêcher le séjour ou le passage de personnes suspectes, de ses ennemis, de quiconque formerait le dessein d'attaquer les Pays-Bas. Les deux parties s'interdirent également d'accorder passage, sur les terres situées entre la Moselle, la Sure et la Sarre, à leurs ennemis respectifs. Les Luxembourgeois obtinrent exemption du péage établi à Pfalzel pour les blés et pour les objets usuels produits par leur pays. De part et d'autre, on s'engagea à ne pas établir de charges nouvelles au

[1] Post multiplicem disputationem et discussionem juris utriusque principis Préambule du traité du 10 mars 1548.

détriment des contractants. En revanche, les ecclésiastiques et les nobles de Trèves furent affranchis du péage de Luxembourg. En aucun cas, les communications entre les deux pays ne pouvaient être interrompues; seulement, en temps de guerre ou de disette, il était facultatif à chaque prince de défendre l'exportation des blés. La seigneurie de Broich fut comprise dans les mêmes dispositions, et chaque parti se réserva ses droits sur cette terre, pour les faire valoir en justice.

On annula les arrêts rendus au sujet des anciens différends, et les mesures de représailles cessèrent sur-le-champ leurs effets. Les saisies opérées sur les vins, les récoltes et d'autres revenus furent levées, et les propriétaires remis en possession de leurs biens. Les deux princes promirent d'aviser aux moyens de diminuer, autant qu'il serait possible, le préjudice que ce traité pouvait porter à certains de leurs sujets. Une clause stipula que, dans toutes les concessions accordées au pays de Trèves ou à ses archevêques, on insèrerait les mots : « Sauf les droits du duché de Luxembourg et sans préjudice pour ses habitants. » Une autre clause maintint les subsides ecclésiastiques payés par le clergé luxembourgeois au métropolitain de Trèves, et les droits spirituels de ce prélat. Enfin, les poursuites intentées par les archevêques ou en leur nom, devant la chambre impériale ou d'autres tribunaux, contre les ducs de Luxembourg, leurs gouverneurs, leurs officiers ou des particuliers, cessèrent de plein droit; les sentences prononcées par défaut furent cassées et annulées. Charles-Quint ratifia ce traité le 1er juin 1548 et, le 14 janvier 1551, Marie de Hongrie fixa le mode de nomination des arbitres dans le cas de différends au sujet des interprétations [1].

[1] *Historia trevirensis diplomatica et pragmatica*, II, 709-713. — M. Kreglinger, l. c., 330-332.



Il ne fut pas question, dans cette convention, de l'hommage que les archevêques de Trèves réclamaient pour « le marquisat d'Arlon, 72 églises, l'avouerie de Saint-Maximin et la ville de Bitbourg. » Antérieurement à l'acquisition du Luxembourg par Philippe le Bon, les ducs avaient reconnu la suzeraineté des prélats sur ces terres; et Charles le Téméraire avait même promis de relever également ces fiefs; mais la mort l'empêcha de remplir sa promesse, et, sans nier les droits invoqués, les successeurs du duc en éludèrent la reconnaissance. Quant à Charles-Quint, au lieu de les admettre, il annonça (20 février 1548) l'intention de racheter le château de Schoneck, qui avait été engagé en 1384, aux archevêques, pour une somme de 20,000 florins [1].

Marie de Hongrie essaya aussi d'apaiser la querelle qui s'était élevée entre l'évêque de Liége et Robert de la Marck, au sujet des limites du duché de Bouillon et de la seigneurie de Sedan. Des conférences s'ouvrirent, à cet effet, à Stenay (1548); mais Robert, qui avait hérité des sentiments de son père, prétendit prendre, après le titre de maréchal de France, celui de duc de Bouillon, et cette nouveauté rompit les négociations. George d'Autriche en porta plainte à l'empereur, qui l'autorisa à tirer raison de cet attentat et des usurpations du seigneur de Sedan dans les forêts de Bouillon; on se garda bien pourtant de tout moyen extrême [2] : une guerre avec ce seigneur eût amené de graves conséquences; or, sans craindre une rupture avec la France, Charles-Quint avait grand intérêt à ne la point provoquer.

La guerre qui s'alluma entre l'Écosse et les Pays-Bas ne troubla guère la tranquillité de nos provinces. L'alliance de

[1] M. KREGLINGER, l. c., IV, 327, 329; et V, 79.

[2] DE VILLENFAGNE D'INGIHOUL, l. c., I, 129. — OZERAY, l. c., 151.

Charles-Quint avec Henri VIII n'avait pas tardé à altérer les rapports établis par le traité de Binche, et depuis longtemps les Écossais ne voyaient plus, dans les peuples des Pays-Bas, que les alliés de leur ennemi. Il en était résulté une sourde inimitié qui devait éclater au moindre prétexte. Ayant une grande étendue de côtes et des havres nombreux, l'Écosse entretenait alors une forte marine pour la protection de son commerce; tandis que les autres puissances n'équipaient leurs flottes qu'en louant ou en prenant des navires marchands, elle avait seize vaisseaux de guerre, comprenant, dit-on, les plus grands bâtiments qu'il y eût au monde [1]. Cette supériorité contribuait sans doute à entretenir sa malveillance, et la rupture, longtemps imminente, éclata quand le protecteur d'Angleterre, poursuivant les desseins de Henri VIII, voulut obtenir violemment la main de Marie Stuart pour le jeune Édouard VI. A leur insu, les Pays-Bas se trouvèrent engagés dans les hostilités, au seul titre d'alliés des Anglais.

Sans aucune déclaration de guerre, les Écossais capturèrent plusieurs navires, et Marie de Hongrie ordonna tout aussitôt à Maximilien de Bourgogne d'équiper une flotte [2]. Elle proposa aux états de Hollande, de Zélande et de Flandre d'armer le dixième de leurs bâtiments de commerce et de pêche; mais ils jugèrent cette mesure peu efficace, parce que ces bâtiments n'étaient pas en état de résister aux gros navires des Écossais. La Hollande préféra équiper à ses frais huit vaisseaux de guerre [3], et la Flandre, à son exemple, arma sur-le-champ une flottille pour protéger ses pêcheurs et son commerce [4]. En même temps, une foule de corsaires s'élan-

[1] Walter Scott, *Histoire d'Écosse*, ch. XXI.

[2] Ordre du 28 juin 1547. *Dépêches de guerre*, f° cxxxj v°.

[3] Wagenaar. — [4] Reg. n° 122, précité, f° 10.

cèrent de nos ports et causèrent aux Écossais de si graves dommages, qu'ils regrettèrent d'avoir cherché cette querelle.

Au mois d'avril 1549, l'ambassadeur écossais à la cour de France écrivit à de Buren que sa jeune souveraine désirait entrer en négociations. Sa lettre ayant été transmise à Charles-Quint, ce prince chargea Simon Renard, ambassadeur à Paris, de répondre qu'il n'avait jamais voulu nuire aux Écossais, mais qu'il s'était vu obligé d'opposer des représailles à leurs hostilités, et qu'il était, du reste, tout disposé à accueillir des ouvertures de paix, « autant que la raison et l'honnêteté le comporteroient[1]. » Cette tentative d'accommodement échoua devant des prétentions excessives, et Charles-Quint résolut de pourvoir « à la sûreté, garde et préservation des Pays-Bas du côté de la mer, » en voyant des forbans étrangers se joindre aux Écossais. A cet effet, il organisa la marine[2], et, « obligé de résister aux roberyes, pilleryes et incursions de ses ennemis, de plusieurs pyrates et autres étrangers, » il ordonna d'armer une flotte de 24 vaisseaux de guerre, « pour, au printemps suivant, tenir la mer et la nettoyer de ces pyrates ennemis et autres escumeurs. » Les états lui accordèrent à cet effet l'autorisation de lever, pendant quatre ans, de nouvelles accises sur les vins importés dans le pays[3], et Maximilien de Bourgogne et Corneille de Scheppere furent chargés de pourvoir aux armements[4]; mais on les poussa avec si peu d'activité, qu'il n'y eut que huit navires en état de tenir la

[1] Lettre du 3 mai 1549. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 358.

[2] *Voir* t. III, p. 228.

[3] Lettres patentes du 19 janvier 1550. Compte de Maximilien du Blioul (nº 23336). — Ces nouveaux droits sur les vins furent proposés aux états, le 27 novembre 1549. L'acte d'acceptation est du 6 décembre. Manuscrit de la bibl. royale, nº 17370.

[4] Lettres patentes du 19 janvier 1550. Compte de M. du Blioul, précité.



mer : aussi les Hollandais accusèrent-ils l'empereur d'avoir voulu seulement soutirer de l'argent au pays [1], et la lutte se prolongea sans aucun avantage pour les belligérants.

Ces événements avaient fort peu d'importance aux yeux de Charles-Quint. Il était arrivé à l'apogée de sa puissance, et s'il fit jamais ce rêve d'une monarchie universelle, qu'on prête à toutes les grandes figures historiques, ce fut certes quand il vit les Turcs, affaiblis par l'excès même de leurs conquêtes, renoncer à leurs terribles invasions ; la France épuisée trembler au moindre choc d'armes sur ses frontières ; l'Angleterre, sous un prince mineur, user ses forces dans des dissensions intestines ; l'Allemagne domptée ; enfin, l'Italie et la papauté recevant ses lois et ses ordres. Mais, à notre sens, ce projet il ne le conçut jamais : tourmenté par une vague inquiétude, en proie à de graves maladies [2], il ne songeait qu'à perpétuer dans sa famille la possession de ses vastes états, et c'était pour son fils qu'il rêvait les destinées les plus brillantes.

Il avait résolu tout à la fois de faire reconnaître Philippe dans ses états héréditaires et de lui ménager la possession de l'autorité impériale, qu'il jugeait indispensable à la défense des Pays-Bas et à la possession de l'Italie, car c'était « faire tomber les ailes de la France, en renversant tous ses desseins et ses espérances [3]. » Mais, avant d'atteindre ce der-

[1] *Reg. Ad. Van der Goes*, ad ann. 1549, 32 et 53 ; et ad ann. 1550, 1, 6, 11, 13, 15 et 39.

[2] Le 13 novembre 1548, il « commença un traitement consistant à boire la décoction de la racine de cino ou quinquina, durant vingt-cinq jours (Lettre du comte de Stroppiana, du 14 novembre. l. c., 169), — pour être à même, au printemps, disait-on, de tomber dessus à qui, peut-être, y pensait le moins. » (Lettre du même, du 15 septembre. *Ibid.*, 168.) — Au mois de janvier suivant, il fut si tourmenté de la goutte, qu'il ne donnait audience à aucun ambassadeur. (Lettre du même, du 16 janvier 1550. *Ibid.*, 178.)

[3] Lettre du comte de Stroppiana, du 21 décembre 1550. l. c., 189.



nier but, il y avait d'immenses difficultés à surmonter, et, de l'avis de son fils même, il différa à cet égard sa résolution. Quant à ses projets relatifs aux Pays-Bas, il fallait d'abord parvenir à y établir l'ordre de succession d'une manière claire et uniforme, de sorte surtout que ces provinces « demeurassent toujours sous un même prince, pour être tenues en une masse et conservées en entier. » Il était depuis longtemps dans les vues de Charles-Quint de réunir en un seul état l'héritage de la maison de Bourgogne; mais elles rencontraient d'invincibles obstacles dans la division de cet héritage en états indépendants les uns des autres, séparés d'intérêts, également jaloux de leurs droits, et se croyant tous égaux en dignité. Une centralisation complète étant donc impossible encore, l'empereur voulut du moins épargner à son fils les embarras résultants de priviléges qui établissaient diversement l'ordre de succession.

Il avait communiqué ses desseins à Marie de Hongrie et, dès son retour en Belgique [1], la régente s'était empressée de préparer les voies à leur réalisation. De son côté, Charles-Quint appela son fils dans les Pays-Bas, en lui prescrivant de traverser les autres contrées sur lesquelles le jeune prince était appelé à régner, afin d'en connaître les peuples et d'en être connu d'avance. Le duc d'Albe fut chargé d'aller le chercher et de lui remettre une instruction très-étendue, dans laquelle Charles-Quint révélait à son fils les combinaisons de sa politique commentées par son expérience. Cette instruction (18 janvier 1548), qui montre le grand empereur sous un

[1] Cette princesse, qui devait quitter Augsbourg, le 3 février 1548, avec le comte de Buren (lettre du comte de Stroppiana, du 28 janvier. l. c., 162), ne partit que le 13 mars, après avoir conclu une transaction (7 mars) réglant enfin sa dot et son douaire.



point de vue fort élevé, témoigne aussi des inquiétudes qui assiégeaient le potentat au milieu de ses plus éclatants succès.

« Le retour de quelques infirmités et l'incertitude au sujet des desseins de Dieu à mon égard, dit-il, les dangers que j'ai récemment courus, m'engagent à vous tracer la conduite à tenir, dans le cas où je viendrois à quitter ce monde. » Après avoir recommandé à l'infant de maintenir et de défendre la foi catholique dans tous ses états et ses domaines, et de poursuivre la célébration d'un concile comme le seul moyen de pacifier l'Allemagne; après lui avoir exposé la nécessité de la paix indispensable à ses sujets ruinés par ses grandes entreprises; après avoir démontré l'urgence de purger et de retraire les domaines engagés ou aliénés, il l'exhorte à s'unir étroitement et cordialement à son oncle Ferdinand, et à se lier avec tous les princes de l'Allemagne, dans l'intérêt de ses possessions d'Italie et des Pays-Bas. Lorsque le prince sera appelé à succéder à son père, il ne doit pas borner ses soins au gouvernement de ses états; il lui importe de connaître les démarches des autres souverains et d'étudier la situation des affaires de l'Europe, en entretenant des intelligences dans toutes les cours, seul moyen de vivre en paix; seul moyen de prévoir et de déjouer les tentatives de ses ennemis. Il faut contenir, mais avec de grands ménagements, le pape et les états d'Italie. Comme la paix avec le Danemark intéresse au plus haut point la prospérité des Pays-Bas, Philippe observera les traités conclus avec ce royaume; il évitera toute contestation au sujet de Christiern II et de ses filles, cherchera au contraire à gagner à ces princesses la bienveillance de Christiern III, et se bornera à assurer un bon traitement au prisonnier de Sonderbourg, qu'il serait dangereux de rendre



à la liberté. La paix avec le roi de France est fort importante; mais il faut surveiller ses menées et maintenir intactes les conventions de Madrid, de Cambrai et de Crespy. La moindre concession sur un article quelconque de ces traités remettrait tout en question, car l'expérience a prouvé que les rois de France n'ont laissé échapper aucune occasion d'usurper sur leurs voisins, au mépris des engagements les plus sacrés, et sous le prétexte qu'ils n'étaient pas libres de porter préjudice à leur couronne.

» Les points les plus importants à défendre contre les Français, sont l'Italie et les Pays-Bas. Il suffit, pour l'une, d'occuper solidement Milan et Plaisance; pour les autres, de maintenir une parfaite union entre les diverses parties qui les constituent. Cette union donnera à ces contrées, agrandies par l'empereur, une puissance assez grande pour résister à toute attaque. Elles sont sur un bon pied de défense; on y élève des fortifications d'après les nouveaux systèmes, et l'on peut compter sur l'affection et la fidélité du peuple et de la noblesse. La réduction de Gand, la construction de sa citadelle et la possession de Cambrai ont ôté à l'invasion toute chance de succès; si les Français y reportent la guerre, ils seront bien reboutés, pourvu que le gouvernement ait toujours en réserve les fonds nécessaires aux premiers armements. Que ces belles provinces aient le temps de se remettre de leurs désastres passés, et elles sauront faire face à tous les événements.

» Du choix de bons gouverneurs animés de l'amour de la justice et possédant les qualités indispensables à des administrateurs, dépend essentiellement la tranquillité des états. Philippe s'appliquera donc à les choisir avec discernement; il veillera avec un soin tout particulier à ce qu'ils remplissent



leurs fonctions d'une manière conforme à leurs devoirs, à ce qu'ils observent fidèlement leurs instructions et n'excèdent point leur autorité. Toute infraction à ces principes doit être réprimée sans retard, quel que soit le rang des coupables : sans accueillir avec trop de légèreté les plaintes portées contre les fonctionnaires, il faut examiner les griefs des plaignants et s'enquérir de la vérité; négliger ce soin c'est s'exposer à voir des gouverneurs se livrer à l'arbitraire, leur tyrannie pousser les peuples au désespoir et à la révolte.

» Le meilleur moyen d'inspirer au peuple et aux vassaux le sentiment du devoir et de la fidélité, c'est de leur montrer leur souverain entouré de plusieurs fils, parmi lesquels chaque pays espère trouver un gouverneur. Cette maxime, applicable à toutes les nations, l'est particulièrement aux Belges. Philippe doit donc se remarier le plus tôt possible, choisir un parti convenable au bien public et s'assurer une postérité qui concourra à la conservation de ses nombreux états. » Charles-Quint n'insistait point pour déterminer le choix du jeune prince; il se bornait à lui recommander de ne pas perdre de vue, en cette circonstance, le service de Dieu, le bien général de la chrétienté, les intérêts des peuples confiés à ses soins. « Si le mariage de don Philippe avec une princesse française était de nature à resserrer le lien des traités, à obtenir la restitution des états du duc de Savoie, à donner des garanties pour l'avenir, c'était certes le parti le plus sortable; sinon, il convenait de tourner ses vues vers la princesse d'Albret, pourvu que sa famille renonçât à toutes prétentions sur la Navarre. Ce mariage sans doute déplairait aux Français; mais, le fait étant accompli, ils contiendraient leur ressentiment en présence de l'accroissement de puissance donné à



la couronne d'Espagne. A défaut de ces deux alliances, il n'y en avait pas de meilleure qu'avec l'une des filles du roi des Romains ou avec l'infante de Portugal. Seulement, comme il n'en résulterait aucun accroissement d'affection et de parenté entre les deux familles, il valait mieux établir ailleurs de nouveaux rapports d'amitié. Quant à ses filles, l'empereur avait déjà arrêté le mariage de l'aînée avec l'archiduc Maximilien, et de la cadette avec le prince Jean de Portugal.

» Il avait définitivement résolu de laisser à son fils les Pays-Bas et la Bourgogne, parce que ces possessions maintiendraient la puissance du jeune prince, et qu'il espérait que Dieu lui donnerait des enfants aptes à gouverner ces états. Considérant combien les étrangers déplaisent aux peuples des Pays-Bas, et jugeant qu'il serait difficile de trouver chez eux un personnage parfaitement convenable à l'importance d'une telle dignité, l'empereur a toujours eu soin de conférer le gouvernement de ces provinces à un membre de sa famille. Dans les négociations relatives à l'alliance de l'infante avec l'archiduc Maximilien, il s'était proposé d'abord de confier le gouvernement des Pays-Bas à ces princes; mais il avait réfléchi ensuite qu'une fois à la tête des affaires, ils seraient entourés de gens empressés à leur suggérer l'idée de s'y maintenir pour leur propre compte; et il craignait que le peuple, éloigné de son souverain, ne s'attachât trop à ces gouverneurs, surtout s'ils avaient des enfants. Or, tout en présumant que son gendre et sa fille se conduiraient à l'égard de leur roi et de leur frère d'une manière conforme à la raison, il n'avait pas voulu, dans une affaire de si haut intérêt pour eux, les exposer à de mauvaises suggestions. Il avait résolu de retarder toute décision à cet égard, jusqu'à ce que Philippe eût visité les Pays-Bas, apprécié par lui-même leur

importance, étudié le caractère de leurs habitants, sondé et connu son beau-frère. L'empereur pensait que si l'on parvenait à décider la reine de Hongrie à conserver ses fonctions, dont elle semblait irrévocablement décidée à se démettre, ce serait pour tous un avantage immense ; car il serait difficile de suppléer à la rare capacité déployée par cette princesse [1]. »

Charles-Quint s'était proposé de se rendre le plus tôt possible dans les Pays-Bas, pour y déterminer lui-même le nouveau règlement de succession qu'il comptait y établir ; mais il y avait beaucoup à faire encore en Allemagne, et ce fut le 13 août seulement, qu'il put se mettre en route. L'état de sa santé le faisait voyager à petites journées, lorsque « la nouvelle de la grave maladie du roi d'Angleterre accéléra sa marche. La fille de Henri VIII, par testament de son père, devait succéder audit jeune roi, et, en cas de décès d'Édouard VI, l'empereur comptait passer en Angleterre, car il avait déjà le projet de marier son fils à Marie Tudor. A ce motif venait de s'ajouter l'expiration des trois années pendant lesquelles il avait promis aux états des Pays-Bas de ne pas leur imposer de nouvelles charges, moyennant le considérable donatif qu'ils lui avaient accordé. Maintenant il voulait leur en imposer un semblable, montant, disait-on, à trois millions de florins par an. Il voulait le demander avant l'arrivée du prince d'Espagne, pour faire alors une autre récolte, à titre de première entrée du prince, parce que, s'il faisait celle-ci avant, ils refuseraient le donatif, prétendant ne pouvoir payer davantage [2]. »

L'empereur traînait à sa suite les deux chefs de la ligue de Smalkalde, et ramenait avec lui les bandes d'ordonnances qu'il avait conservées près de sa personne, ainsi qu'un nombreux

[1] *Papiers d'état de Granvelle*, III, 267.

[2] Lettre du comte de Stroppiana, du 15 septembre 1548. l. c., 165.



corps de lansquenets et d'Espagnols. Arrivé à Maestricht (12 septembre), il licencia les lansquenets, en leur défendant de passer au service de France, et ordonna d'arrêter ceux qui enfreindraient cette défense[1]. Puis il accorda des congés de trois mois aux hommes d'armes des ordonnances, et de deux mois aux archers[2]. Charles-Quint, accompagné du jeune prince de Piémont, Emmanuel-Philibert, s'arrêta, le 14 septembre à Héverlé, où l'attendait sa sœur, qui lui offrit le plaisir d'une chasse magnifique[3]. Quant à ses prisonniers, ils furent dirigés sur Bruxelles, sous l'escorte de soldats espagnols. Ils y entrèrent le 17, vers une heure de relevée : l'électeur de Saxe, dans un chariot découvert ; le landgrave, monté sur un petit cheval[4]. Le 20, le premier fut transféré au château de Pamele, au pays d'Alost ; le second, à Audenaerde. Les deux captifs trouvèrent dans les Pays-Bas une autre victime des vicissitudes politiques. En 1547, l'aristocratie de Gênes, appuyée par l'ambassadeur de Charles-Quint, accusa le doge Jean-Baptiste Fornari de relations avec la France. Il avoua une correspondance se bornant, dit-il, à la répétition d'une créance sur le gouvernement français, et cet aveu suffit à ses ennemis. Ils obtinrent une sentence qui le priva du titre et des honneurs de procurateur à vie, ainsi que de la noblesse, et le condamna à une relégation perpétuelle à Anvers[5].

Après avoir passé une huitaine de jours en parties de chasse à Héverlé, Tervueren, Groenendael[6], Charles-Quint fit

[1] Ordre du 13 septembre. Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxvij.

[2] Lettre du comte de Stroppiana, précitée.

[3] *Ibid.*

[4] L'électeur fut logé à l'auberge *les Trois Fontaines*, en face de l'église de la Chapelle ; et le landgrave, *au Bois*, au marché au Bétail. *Histoire de Bruxelles*.

[5] M. E. Vincens, *Histoire de la République de Gênes*, III, 152, 153.

[6] Lettre du comte de Stroppiana, précitée. — *Journal de Vandenesse*.



une entrée solennelle à Bruxelles, le jour même du départ de ses prisonniers [1]. Les fêtes données à cette occasion furent troublées par la mort du général dont l'habileté et la vaillance avaient assuré le triomphe de l'heureux potentat. Maximilien d'Egmont, comte de Buren, mourut à Bruxelles, le 23 septembre 1548 : sa fin fut digne de sa vie glorieuse, « digne d'être posée à la vue des princes, rois et gouverneurs de provinces, pour leur servir de patron de bravement et royalement mourir. Étant tombé soudainement malade, soit de quelque effort qu'il eût fait en avalant ces grands verres de vin, à la mode du pays, carrousant à outrance ; soit que les parties de son corps fussent viciées ou autrement, André Vésale lui déclara, après lui avoir tâté le pouls, que si les règles de son art ne le trompoient pas, dans cinq à six heures, au plus tard, il lui falloit mourir [2]. En conséquence, il lui conseilla, en ami juré, de penser à ses affaires. Le comte, sans s'émouvoir du pronostic, manda sur-le-champ, pour leur dire adieu, ses deux plus grands amis : l'évêque d'Arras, qu'il appeloit son frère d'alliance, et le comte d'Arenberg, son frère d'armes. Puis, après avoir dicté son testament, s'être confessé et avoir reçu le Saint-Sacrement, il se leva et ordonna de l'armer de pied en cap de ses plus belles armes, jusques aux éperons. Ainsi superbement armé, portant le collier et le manteau de la Toison d'or, coiffé d'un riche bonnet à la polacre, qu'il préféroit à toute autre sorte de chapeau, l'épée au côté, il se fit porter en la grande salle de son hôtel, où étoient plusieurs couronels de lansquenets, gentilshommes, capitaines et sei-

[1] *Histoire de Bruxelles.*

[2] Sub hoc tempus e vita decessit Bruxellæ, ubi tum Cæsar erat, comes Burensis, Maximilianus, mortuus angina, quum ipsam prope mortis horam, ut aiunt, medicus ei prædixisset, ubi vidit, Andræas Vesalius. SLEIDANUS, l. c., 347.

gneurs flamands et espagnols, accourus pour le voir une dernière fois, car le bruit avoit volé quant et quant par toute la ville que, dans si peu de temps, il devoit être corps sans âme.

» Assis en sa chaière, ayant devant lui sa salade enrichie de panaches et plumes, et ses gantelets, il pria ses deux frères d'alliance d'appeler, les uns après les autres, tous les capitaines et officiers à qui il vouloit dire adieu. Après eux vinrent maîtres d'hôtel, pages, valets de chambre, gentilshommes servans, palefreniers, laquais, portiers, sommeliers, muletiers et autres, auxquels à tous, pleurans et se jetans à ses genoux, il parla humainement, recommandant ores cestuy-ci, ores cestuy-là, à M. d'Arras, pour les récompenser selon leurs mérites, donnant à l'un un cheval, à l'autre un mulet, à l'autre un lévrier ou un accoustrement complet des siens. Apercevant un pauvre fauconnier, chassieux, bossu, mal vêtu, qui n'avoit osé s'approcher, parce qu'il étoit mal en ordre, et qui, caché dans la foule, pleuroit chaudement le trépas de son bon maistre, le comte le fit approcher, le consola, l'interrogea particulièrement comment se portoient tels et tels oiseaux qu'il nourrissoit; puis, se tournant vers l'évêque d'Arras, il lui dit : Mon frère, je vous recommande ce mien fauconnier, et je vous prie de mettre sur mon testament que j'entends qu'il ait sa vie en ma maison tant qu'il vivra. Hélas! le petit bonhomme m'a bien servi, comme aussi il avoit fait service à feu mon père, et il a été mal récompensé. Tous les assistans, voyant un si familier devis d'un si grand seigneur à un si petit malotru, se mirent à pleurer de compassion. Alors ayant dit adieu à tous ses officiers et serviteurs, et leur avoir touché la main, il demanda à boire en ce godet riche où il faisoit ses grands carroux avec les couronnels, quand il estoit en ses

bonnes, et but à la santé de l'empereur son maître. Il fit ensuite une belle harangue de sa vie, disant, entre autres, qu'il n'avoit jamais voulu boire en la bouteille des princes protestans, ni volter face à son maître, comme il en avoit été fort sollicité, rappelant les honneurs qu'il avoit reçus, remerciant fort l'empereur; ensuite, après avoir remis le collier de la Toison d'or au comte d'Arenberg, pour le rendre au grand maître de l'ordre, il but le vin de l'étrier et de la mort, soutenu sous les bras par deux gentilshommes. En ce moment, sentant qu'il s'en alloit, il se hâta de dire adieu à l'évêque d'Arras et au comte d'Arenberg, les remerciant de l'avoir assisté en cette dernière catastrophe de sa vie; il dit adieu de même à tous les braves capitaines et gentilshommes qui étoient présens, et, apercevant maître Vésale, il l'embrassa et le remercia de son avertissement. Finalement il dit : Portez-moi sur le lit, où il ne fut pas plus tôt posé qu'il expira entre les bras de ceux qui le couchoient. Ainsi, superbement vêtu et armé, mourut ce grand cavalier flamand [1]. »

Aux qualités de l'homme de guerre, de Buren en joignait d'autres plus brillantes encore. Sa générosité, non moins que son courage, lui avait valu l'admiration de l'ennemi, et les chroniqueurs du temps vantent « son esprit rond et ouvert, son caractère humain. » En revanche, dans le chapitre de la Toison d'or tenu en 1545, on l'accusa « de faire quelquefois excès dans le boire et dans le manger; de jurer fréquemment; de parler de la religion avec peu de respect et de discrétion, et d'en mépriser les devoirs les plus essentiels, manquant

[1] Brantôme, I, 206-210. — D'autres historiens du pays parlent de la même manière de la mort du comte de Buren, variant seulement sur l'intervalle qui s'écoula entre le pronostic du médecin et son décès. *Voir* Le Petit, VIII, 277.



souvent la messe les dimanches et fêtes, et faisant publiquement gras pendant le carême, sans nécessité; enfin, de porter la débauche au point de violer la foi conjugale et de ne pas avoir honte de s'en vanter dans les compagnies ou assemblées qu'il fréquentoit [1]. » — Sa fille unique, Anne, porta le comté de Buren, les seigneuries de Leerdam, d'Ysselstein et de Saint-Martins-Dyck dans la maison de Nassau-Orange, par son mariage avec Guillaume, dont la puissance devait encore s'accroître dans la suite, par la restitution de la principauté d'Orange, que Henri II lui refusait alors, malgré les stipulations du traité de Crespy.

De Buren fut suivi de près dans la tombe par un de ses plus braves compagnons d'armes. Le duc d'Aerschot mourut à Quiévrain, au mois d'avril 1549. Cet émule du comte en vaillance et en élévation de sentiments, avait été mêlé à tous les événements politiques des Pays-Bas. Devenu le plus riche seigneur de ces provinces, par l'héritage de son oncle, le seigneur de Chièvres, et par son mariage avec sa cousine, la principale héritière du prince de Chimay, il jouissait à la cour de la plus haute influence. Charles-Quint avait une grande estime pour ses lumières [2], et Marie de Hongrie, qui se plaisait à l'appeler *Moricau,* lui témoigna toujours une vive affection. Mais l'opinion publique l'accusait « d'être ambitieux, et d'avoir eu, durant son mariage, quelque commerce de galanterie avec des filles et même avec des femmes mariées [3]. » Il laissait deux fils : Charles, qui fut tué à Quiévrain (24 juin 1551), par un

[1] DE REIFFENBERG, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or,* 409.

[2] 15 juin. « Pension de 2,000 florins, donnée par Charles-Quint à messire Philippe de Croy, outre ses appointemens ordinaires, pour être toujours près de Marie de Hongrie. » Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1re série, II, 269.

[3] Chapitre de la Toison d'or de 1545. DE REIFFENBERG, l. c., 411.



de ses gentilshommes, et Philippe, qui joua un rôle considérable dans les troubles du règne de Philippe II [1].

D'Aerschot fut remplacé, dans la charge de grand bailli du Hainaut, par le comte Charles de Lalaing, qui avait conquis l'estime et la confiance de Marie de Hongrie et qui s'en rendit constamment digne par d'honorables services [2]. Ses confrères de la Toison d'or le « trouvèrent sujet à beaucoup de scrupules nuisiblés à sa santé, par l'humeur mélancolique qu'il en avoit contractée [3]. » Par lettres du 7 mai 1549, Charles-Quint statua que ce seigneur conserverait son entrée au conseil des finances (dont il était un des chefs), et y aurait voix délibérative [4]. — Quant à de Buren, il eut pour successeur, dans le gouvernement de la Frise et de l'Overyssel, son ami le plus intime, autre héros de cette époque si féconde en vaillants guerriers : Jean de Ligne, « baron valeureux, signalé et de marque [5], » qui était devenu comte d'Arenberg par suite de son mariage avec Marguerite de la Marck, fut investi de ce gouvernement par lettres patentes du 1er janvier 1549 [6].

Ces années du règne de Charles-Quint virent disparaître encore d'autres hommes qui s'étaient également signalés dans les combats, sans avoir exercé un commandement supérieur. C'étaient le seigneur de Molembais, Philippe de Lannoy, conseiller et chambellan de Charles-Quint, un des chefs des finances, grand maître de Marie de Hongrie (12 septembre 1543); — le seigneur de Zevenbergen, Maximilien de

[1] Bull. de la Comm. royale, 1re série, XI, 130-131. — Le Petit, VIII, 189.
[2] *Voir* sa correspondance avec cette princesse dans les registres intitulés : *Lettres des seigneurs.*
[3] Chapitre de 1545. De Reiffenberg, l. c., 410.
[4] Reg. n° 120, précité, f° xcix.
[5] Lettre du prévôt Morillon. *Papiers d'état de Granvelle,* V, 248, n. 1.
[6] Manuscrit de la bibl. royale, n° 20411, f° 59.



Berghes (1545), qui depuis assez longtemps s'était retiré de la vie politique; — François de Melun, vicomte de Gand (1547); — et Jean de Trazegnies (1550), qui dut à la légitime confiance, non moins qu'à l'affection de l'empereur, l'honneur d'être chargé des missions les plus importantes.

Peu de temps après son arrivée à Bruxelles, Charles-Quint y avait convoqué les états généraux[1]; l'assemblée s'étant réunie, le 25 octobre, dans la grande salle du palais, il présida, avec la régente, à la séance d'ouverture. « L'empereur, dit l'orateur du gouvernement (Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or), avoit espéré ne pas rester aussi longtemps éloigné des Pays-Bas; mais il a été empêché d'y revenir plus tôt par les affaires majeures que lui ont données le service de Dieu, le bien public de la chrétienté, la pacification de la Germanie, la réduction et la punition des rebelles à l'autorité impériale. Sa Majesté vous a réunis aujourd'hui pour remercyer lesdits pays du tant bon et grand debvoir qu'ils ont faict durant son absence. Elle leur en conservera bonne souvenance, et leur sera en tout très-béning et gracieux prince et souverain seigneur. » Puis il leur annonça le mariage de l'archiduc Maximilien avec l'infante Marie, la prochaine arrivée de l'infant, et leur communiqua une traduction française du traité de confédération d'Augsbourg. « Ce traité, ajouta-t-il, mettra un terme à des différends longtemps préjudiciables aux provinces des Pays-Bas; en outre, elles seront dorénavant portées, assistées et défendues envers et contre tous par ledit Saint-Empire et les susditz estatz. » Le pensionnaire de Bruxelles répondit au nom de l'assemblée, et les états autorisèrent l'empereur à désigner « tels prélats,

[1] Lettres du 9 octobre. Compte de P. E de Mansfeld, f° xv.



nobles et villes qu'il jugeroit à propos pour ratifier, de leur part, l'acte de confédération[1]. » A ces communications succédèrent des demandes d'aides, qui furent accueillies sans grandes difficultés. Les états de Brabant accordèrent (22 décembre 1548) une somme de 1,500,000 livres[2]; ceux de la Flandre, 1,500,000 écus[3]; ceux de la Gueldre et du comté de Zutphen, 300,000 livres de 40 gros de Flandre[4]; ceux de Namur, 32,000 livres[5], etc.

Les premiers mois qui suivirent s'écoulèrent en fêtes; ils furent aussi marqués par quelques mesures administratives. Au mois de novembre, arriva la veuve de François Ier, qui venait se fixer dans les Pays-Bas. Éléonore, en ce moment, offrait un remarquable exemple de la fragilité des affections prodiguées aux têtes couronnées. A son départ de Paris, aucun ministre, aucun personnage de qualité ne l'avait accompagnée. De sa nombreuse cour il ne lui était resté qu'un majordome et deux gentilshommes français; tous les autres avaient demandé leur congé. A la vérité comment eût-on témoigné de l'intérêt à cette veuve? Le nouveau roi s'était montré mécontent d'elle, avait refusé de recevoir ses adieux, s'était abstenu de la faire complimenter, et ne lui avait pas même donné d'escorte. Le mécontentement du maître, chacun devait le partager, et pendant son voyage la reine douairière avait eu à subir de nombreuses vexations : on avait poussé l'indignité jusqu'à visiter ses bagages, et bien lui en avait pris de pourvoir à la

[1] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales.*

[2] Payable en six ans. *Acten van de dry staeten*, l. c., f° clxiij. — Compte de N. Nicolaï, nos 15744-15745.

[3] Payable en six ans. Acte d'acceptation, du 15 décembre 1548. M. Gachard, *Lettre aux questeurs.*

[4] Payable en quatre ans. Compte du receveur général Gramaye (n° 16610).

[5] Payable en quatre ans. Comptes de Jacques Bizet (nos 16684-16686).

sûreté de ses joyaux en les envoyant d'avance à Bruxelles. Charles-Quint ressentit vivement ces affronts faits à sa sœur et l'on prévit, dès ce jour, « qu'il y aurait guerre. » Après s'être arrêtée à Hal pendant trois jours, souffrante de la fièvre qui la tourmentait au moment de son départ, la reine arriva, dans la soirée du 5 décembre, à Bruxelles, où elle fut reçue avec de grands honneurs[1]. La même réception l'attendait dans les autres villes de la Belgique qu'elle visita ensuite; à Gand, entre autres, lors de son entrée, le magistrat lui offrit une coupe, un bassin et une aiguière d'argent[2].

Louis Van Schore, dont l'esprit élevé et les lumières contribuèrent puissamment aux réformes judiciaires et législatives de Charles-Quint, était mort à Anvers, le 25 février 1548; et les doubles fonctions de président du conseil d'état et du conseil privé, qu'il avait exercées jusqu'à la fin de sa carrière, restaient vacantes. Après en avoir longtemps délibéré avec la régente, l'empereur résolut de séparer de nouveau ces charges. Par lettres patentes du 1er janvier 1549, il nomma Jean de Saint-Mauris, seigneur de Montbarrey, président du conseil d'état; et Viglius, chef et président du conseil privé.

Jean de Saint-Mauris, né à Dôle, était professeur de droit à l'université de cette ville, lorsqu'il épousa Étiennette Bonvalot, sœur cadette de la femme Granvelle : ce fut l'origine de sa fortune. Par le crédit de son beau-frère, il obtint la place de conseiller au parlement de Dôle, fut appelé ensuite au conseil d'état, et bientôt après nommé ambassadeur à Paris. Wiger ou Viglius ab Aytta, né au château de

[1] Lettres du comte de Stroppiana, des 3, 5 et 9 décembre 1548. l. c., 172, 175, 176. — *Histoire de Bruxelles.*

[2] Reg. n° 122, précité, f° 17 v°.



Barrahuys, en Frise (19 octobre 1507), s'était distingué de bonne heure dans l'étude du droit; après avoir occupé la chaire de l'illustre Alciat à Bourges, parcouru différentes contrées de l'Europe, servi l'évêque de Munster, rempli les fonctions d'assesseur près la chambre impériale de Spire, professé à Ingolstadt, défendu les droits de Charles-Quint sur la Gueldre, et les intérêts des Pays-Bas contre les prétentions de l'empire, il avait vu ses services récompensés par son admission dans le grand conseil de Malines et dans le conseil privé. Il était parvenu par son talent; il grandit par la servilité. L'illustre jurisconsulte Viglius devint M. de Zuichem (d'un village où sa famille possédait quelques biens); il gagna les bonnes grâces de Charles-Quint, en glorifiant le despotisme; cachant, avec une rare duplicité, les nobles pensées que faisait germer sa haute intelligence, il se fit le champion du principe d'autorité, pour satisfaire son ambition et sa cupidité. Son égoïsme était passé en proverbe, même chez ses amis : « Il a toujours pensé plus à son prouffit qu'à celui de ses amis, » disait de lui le prévôt Morillon, qui ajoutait ailleurs : « *Nihil ei cordi nisi propria salus et suorum* [1]. » Granvelle de son côté écrivait à Morillon : « Viglius sera toujours *sui similis;* il ne brûlera ni parens, ni confrères, ores qu'ils crachassent à Dieu en face [2]. »

Cependant don Philippe, laissant le gouvernement des Espa-

[1] Lettre précitée.

[2] Lettre du 31 mars 1572. *Papiers d'état de Granvelle,* V, 248, note 1. — La biographie de Viglius (*Vita Viglii*) a été écrite ou dictée par lui-même, et publiée dans les *Analecta Belgica,* de Hoynck Van Papendrecht. — *Voir* à son sujet les remarquables travaux de M. Backuyzen Van den Brinck (*Messager des sciences historiques,* 1848 et 1849); de M. Alp. Wauters (Introduction aux *Mémoires de Viglius,* éd. par la Société de l'histoire de Belgique); de M. Goethals (*Lectures,* III, 26).



gnes à sa sœur Marie et à son beau-frère Maximilien [1], s'était embarqué à Barcelone, le 2 novembre 1548, sur la flotte d'André Doria. Il débarqua à Gênes, traversa solennellement la Lombardie, le Tyrol, l'Allemagne, et arriva dans le Luxembourg, au mois de mars 1549, accompagné d'une suite nombreuse de seigneurs espagnols et des archers de sa garde, commandés par Philippe de Montmorency, comte de Hornes. Le duc d'Aerschot, à qui s'était jointe une troupe brillante de gentilshommes belges, était allé avec une escorte d'hommes d'armes des ordonnances, jusqu'à Bruchsal (à 4 lieues au delà de Spire) à la rencontre du prince [2], qu'attendaient aux frontières du Luxembourg « tous les nobles hommes de fief et officiers de ce duché, montez, équippez et armez [3]. » Il entra à Luxembourg le 17 [4], et vint, par Bastogne, Laroche, Marche et Bouvignes [5], coucher, le 23, à Namur, où il fut reçu par le prince Emmanuel-Philibert de Piémont, par le duc Adolphe de Holstein, frère du roi de Danemark, par l'évêque d'Arras et par les états du comté [6]. De Wavre, où il trouva Marie de Hongrie, il arriva, le 1er avril, au château de Tervueren, dont cette princesse et la duchesse de Lorraine lui firent les hon-

[1] Charles-Quint avait d'abord confié ce gouvernement intérimaire à deux grands d'Espagne, mais informé du mécontentement que les cortès témoignaient de cette mesure, il résolut de laisser sa fille en Espagne et d'y envoyer Maximilien, qui l'épouserait et y séjournerait jusqu'à nouvel ordre, avec le titre de gouverneur général. Lettre du comte de Stroppiana, du 19 avril 1548. l. c., 163.

[2] Le Petit. — L. Gollut.

[3] Ordre du 11 mars 1549. Compte de N le Gouverneur (n° 2637), f° xxij.

[4] *Ibid.*, f° xxiij.

[5] « Aux mayeurs dudit bailliaige de Bouvignes, qu'ilz eussent à faire faire les chemins pour la venue du prinche d'Espaigne. » Compte de J. B. de Werchin (n° 15354), f° xxj v°. — L. Gollut.

[6] Compte de P. E. de Mansfeld (n° 15225), f° xiiij v°.



neurs. Après y avoir dîné, il se rendit, avec une suite de plus de 1,600 chevaux, au *Haren heyden velt,* vaste plaine à l'est de Bruxelles, où l'attendait un spectacle magnifique. Deux troupes de gentilshommes : *la bande verte,* conduite par le prince de Piémont; *la bande blanche,* conduite par le comte de Rœulx, étaient rangées en bataille, appuyées chacune par cinquante arquebusiers à cheval et par un corps d'infanterie; dans l'intervalle s'étendaient des retranchements défendus par de l'artillerie. Trois galeries richement ornées avaient reçu l'élite de la noblesse; une foule immense inondait les abords de la plaine. Dès que l'infant eut pris place dans la somptueuse tribune qui lui avait été préparée, les évolutions commencèrent; le canon tonna; la bande verte et la bande blanche se chargèrent avec impétuosité; les arquebusiers, l'infanterie, tout se mêla, et, comme pour donner plus de réalité à ce simulacre de combat, deux soldats y perdirent la vie[1].

Don Philippe, en costume de velours et de satin cramoisi, monté sur un superbe coursier, se dirigea ensuite vers Bruxelles. Dans la prévision des désordres pouvant résulter du grand concours de troupes et d'étrangers qui encombraient cette ville, l'empereur avait autorisé l'alcade de la cour, l'alcade de l'infant et l'amman à arrêter tous les délinquants sans distinction, sauf à les remettre ensuite à leurs juges naturels[2]. Le prince s'avançait précédé de sa bannière, ayant à ses côtés le cardinal de Trente et le prince de Piémont; dans sa suite figuraient l'évêque d'Arras et le duc d'Albe, le comte de Hornes et le comte d'Egmont. A la porte

[1] PONTUS HEUTERUS. — L. GOLLUT. — *Histoire de Bruxelles.*

[2] Ce mandement, daté du 27 mars 1549, établit une mesure temporaire, qui fut rendue permanente par l'ordonnance criminelle du 5 juillet 1570. — *Voir* M. DE ROBAULX DE SOUMOY, *Étude sur les tribunaux militaires*, 52.

de Louvain, où étaient réunis les trois membres de la commune : le premier « en costumes et bonnetz de velours noir ; » les deux autres, en robes de drap cramoisi, tous nu-tête, le pensionnaire à genoux harangua le prince. Granvelle traduisit sa harangue à l'infant, qui le chargea de répondre en son nom. Puis les magistrats, remontant à cheval, se mêlèrent au cortége, que grossirent 1,200 à 1,300 bourgeois portant les uns des robes de soie rouge à manches pendantes « de jaune et blanc, qui estoient les livrées du prince, » les autres des robes de drap de la même couleur. Les rues étaient ornées avec magnificence ; à chaque carrefour se dressait un arc de triomphe ; des tapisseries garnissaient les maisons ; le sol était jonché de fleurs. Au Treurenberg, le doyen de Sainte-Gudule, à la tête du chapitre collégial et des ordres mendiants, complimenta le prince et, le conduisant ensuite à l'église, où étaient exposés le sacrement de miracle et la châsse de la patronne, il entonna le *Veni creator spiritus*. Partout se pressait une foule si compacte que le cortége, se frayant avec peine un passage, n'arriva que fort tard au palais.

Le soir et une grande partie de la nuit, tous les quartiers de la ville resplendirent de feux de joie. Afin de donner de l'éclat aux fêtes, le magistrat avait proposé des prix pour les plus belles illuminations et décorations de maisons, ainsi que pour les métiers, les serments, les chambres de rhétorique qui se rendraient dans le meilleur ordre à la rencontre du fils de l'empereur. Le lendemain, à la suite d'une joute donnée sur la Grand'Place, les chefs de la cité offrirent à l'infant une coupe de vermeil. Le même jour, les états de Brabant lui votèrent un don gratuit de 100,000 florins philippus de 25 sous pièce[1].

[1] Reg. nº 672, fº ccxiij. — *Histoire de Bruxelles*, I, 368-369. — L. Gollut.

Philippe « avait le vaste front, l'œil bleu et intelligent de son père, son menton avancé, la couleur blonde de ses cheveux et la blancheur de son teint. Son aspect était d'un Flamand; son caractère d'un Espagnol[1]. » Il était alors âgé de vingt-deux ans et, à cet âge d'intelligence si ardente et si productive, il apparaissait aux peuples triste et froid, altier et taciturne[2]. D'une petite taille, d'une complexion très-délicate, vivant avec une extrême régularité, dormant beaucoup, se livrant à peu d'exercices, ne prenant que des passe-temps tout à fait placides[3], il n'avait aucune des qualités, ni même

[1] M. Mignet, l. c. — *Voir* note 3.

[2] « Le contentement m'a esté aussi bien grand d'entendre que monseigneur nostre prince continue de se faire plus communicatif et qu'il mect peine d'apprendre les langaiges, espérant qu'il y continuera comme chose plus que requise, et n'y aura que bien souvent lui rementevoir. » Lettre de Marie de Hongrie à l'évêque d'Arras, du 22 octobre 1550. Reg. *Collection de documents historiques,* VIII, f° 36.

[3] Lettre de l'ambassadeur vénitien Michel Serrano. Bull. de la Comm. d'histoire, IX, 253. — « Le prince, écrivait, deux ans après, l'ambassadeur Marin Cavalli, qui pendant près d'un an et demi l'avait vu à la cour de l'empereur, le prince a vingt-quatre ans. Sa complexion est très-délicate et sa taille au-dessous de l'ordinaire. Il ressemble beaucoup à son père, par le visage et le menton. Il ne mange jamais de poisson, ni d'aucun mets qui ne soit bien nourrissant. Il n'est pas fort de corps; toutefois, depuis qu'il est allé en Flandre, et qu'il s'y est livré aux exercices de ces seigneurs bourguignons, il est devenu un cavalier très-passable. Il se montre libéral; mais il s'abandonne à sa libéralité de manière à faire augurer qu'il s'en lassera bientôt. Il est bien rare qu'il aille dehors en compagnie. Son plaisir est de demeurer dans son appartement, avec quatre ou six favoris, et de causer avec eux de choses particulières; et, si quelquefois l'empereur le mande, il s'excuse, pour jouir de sa tranquillité accoutumée. Il s'habille avec somptuosité et élégance. Il aime beaucoup qu'on soit respectueux envers sa personne, et reste, avec chacun, de quelque rang qu'on soit, dans une plus grande réserve que l'empereur : ce dont les sujets, excepté les Espagnols, ont du mécontentement, et avec raison, car ils sont habitués à voir le père s'accommoder parfaitement à tous les usages et à toutes sortes de gens, se montrant tour à tour agréable aux Flamands et aux Bourguignons, par la familiarité et l'affabilité; aux Italiens, par la finesse et la discrétion ; aux

aucun des défauts qui éveillent et entrainent les sympathies. Aussi produisit-il le même effet en Belgique qu'en Italie et en Allemagne. « Partout il parut être sévère et intraitable, de sorte qu'il fut peu agréable aux Italiens, très-mal vu des Flamands, odieux aux Allemands [1]. » Cette impression, sombre pressentiment de l'avenir, fut générale dans les Pays-Bas. On le trouva hautain et trop avide de la succession impériale [2], et sa préférence marquée pour les Espagnols lui aliéna sur-le-champ tous les cœurs [3]. Dès les premiers jours de son

Espagnols, par la dignité et la gravité. Chaque jour, l'empereur fait venir son fils, pendant deux ou trois heures, dans sa chambre, soit pour assister avec lui au conseil, soit pour l'instruire tête à tête. On dit que le prince a déjà beaucoup profité de ces enseignements, et fait espérer qu'il ira plus loin encore : mais la grandeur de son père, et le fait d'être d'une si haute naissance, joint à ce que jusqu'à présent ses moyens n'ont été mis à aucune épreuve, empêcheront qu'il puisse jamais être comparé, même de loin, à l'empereur, et c'est là le malheur des gens trop heureux. On pense que lorsqu'il succédera à son père, il n'emploiera plus que des ministres espagnols, vu qu'il est porté pour cette nation beaucoup plus qu'il ne convient à un prince destiné à régner sur des peuples divers. M. d'Arras et les autres ministres qui ne seront pas Espagnols, n'auront plus à se mêler des affaires d'état, et, si le prince emploie, dans la guerre ou dans l'un ou l'autre gouvernement, des Italiens ou des Bourguignons, ce sera absolument par nécessité, car, à mérite égal, et même moindre, les Espagnols seront toujours préférés aux autres. » Relation de 1551. M. Gachard, *Monuments de la diplomatie vénitienne*, l. c., 110.

Dans le chapitre de la Toison d'or tenu à Utrecht en 1545, on lui reprocha d'être « trop prolixe dans l'expédition de ses affaires, d'employer trop de temps pour s'ajuster, et d'aimer trop la solitude. » De Reiffenberg, l. c., 413. — Ce reproche de prolixité est justifié par la publication d'une infinité de lettres d'une longueur démesurée. On a dit avec raison de ce prince, qu'il écrivait trop de sa main pour un roi.

[1] Lettre de Michel Serrano, précitée. — [2] Relation de Badoaro, l. c.

[3] « Les états, écrivait l'ambassadeur de France Marillac, sont mécontens pour veoir le prince Philippe si affectionné à sa nation d'Espagne, qu'il ne peust goûter ceux de ce pays : de quoi tout ce peuple est sy indigné, que si le père, sans y donner ordre, venoit à décéder, il y auroit apparence qu'ils se soustrairoient de son obéissance, pour demander à seigneur l'archiduc d'Autriche, fils du roi des Romains. M. Gachard, *Des anciennes assemblées nationales*.



arrivée à Bruxelles, il se montra sous un aspect de bigotisme qui a toujours déplu à nos populations, religieuses, mais fort antipathiques aux cérémonies inventées par l'exaltation des peuples du Midi. Le dimanche des Rameaux, après avoir entendu la messe à Sainte-Gudule, l'héritier présomptif de Charles-Quint accompagna la procession des chevaliers de Jérusalem, qui conduisaient un âne en commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ, et, désireux de gagner les bonnes grâces de leur futur souverain, les courtisans se livrèrent à l'envi aux pratiques d'une dévotion outrée. Le jeudi saint, environ cent cinquante gentilshommes espagnols et italiens sortirent processionnellement de l'église des Dominicains, garnie de tentures funèbres, et parcoururent la ville en se flagellant jusqu'au sang [1].

Au mois de mai suivant, l'infant reçut avec solennité, dans l'église de Sainte-Gudule, « une grande épée à deux mains, montée en or et richement travaillée, avec un chapeau à l'albanaise, à deux bandes pendantes en arrière, comme en ont les mitres épiscopales, fait de velours et d'or, brodé en perles et ayant sur le devant une colombe formée par des perles. » C'était un cadeau du pape, « signifiant que le jeune prince devait être catholique et défenseur de la sainte Église [2]. » Paul III, complétement brouillé avec Charles-Quint, voulait-il encourager l'ambition démesurée qu'on avait remarquée chez l'héritier de l'empereur? Avait-il pressenti un inquisiteur dans le jeune prince?

Aux cérémonies religieuses se mêlèrent pourtant des fêtes

[1] *Histoire de Bruxelles*, I, 760.

[2] Lettre du comte de Stroppiana, du 27 mai 1549. l. c., 179. — Le nonce du pape, dans un discours prononcé à cette occasion, expliqua, de la sorte, la signification de ce don.



plus mondaines. Le 5 mai, la Grand'Place fut le théâtre d'un brillant tournoi, auquel assista Charles-Quint, entouré de toute sa cour. Les juges étaient le duc d'Albe, François d'Este, Renaud de Bréderode; les tenants, les comtes de Mansfeld, d'Arenberg, de Hornes, et le sire de Hubermont, portant tous quatre des costumes de drap d'or. Philippe s'étant fait armer à la *Broodhuys*, se mêla aux assaillants et gagna un riche rubis, pour la lance des dames. Le prix de la plus belle entrée fut décerné au prince de Piémont; le comte d'Egmont remporta le prix de l'épée, et François de Lambert, qui rompit trois lances, celui de la joute. La cour se rendit ensuite à l'hôtel de ville, où l'attendait un somptueux souper, suivi d'un bal, qui dura jusqu'à minuit [1]. Le rubis conquis par l'infant provenait sans doute moins d'un acte d'adresse que de la complaisance des courtisans; car les goûts de Philippe l'avaient laissé fort étranger aux exercices de la chevalerie, et les seigneurs des Pays-Bas, qui furent chargés de l'y former [2], n'eurent guère à se louer des progrès de leur élève. Ainsi, à un autre tournoi, qui eut lieu, l'année suivante (24 février), dans le parc du palais de Bruxelles, le jeune prince, atteint au casque par la lance de don Louis Zuniga de Requesens, fut renversé évanoui dans l'arène [3].

Le 12 juin, Charles-Quint se rendit avec ses sœurs, son fils et sa nièce à l'hôtel de ville pour voir passer l'*Ommegang*. Cette célèbre procession fut, en cette circonstance, des plus

[1] *Histoire de Bruxelles*, I, 370.

[2] *Voir* note 3, page 369.

[3] *Histoire de Bruxelles*, I, 373. — Parlant d'une joute, qui eut lieu à Augsbourg, en 1551, et où les seigneurs de la cour s'étaient peu distingués, l'ambassadeur de France Marillac dit : « Le prince d'Espagne fist encore pirement que tous, sans pouvoir jamais rompre une lance ny donner une seule atteinte. » Lettre du 3 février 1551, citée par M. MIGNET, l. c., 36, n. 1.



somptueuses; pourtant la pompe du cortége, la magnificence des chars et des costumes furent éclipsés par un ours touchant de l'orgue. Mais quel orgue et quel instrumentiste! Une vingtaine de chats, de différents âges, étaient enfermés séparément dans d'étroites cages d'où sortaient leurs queues, qui étaient attachées au clavier par des cordes. L'ours, en appuyant sur les touches de l'instrument, levait les cordes et tirait les queues des pauvres animaux dont les cris discordants formaient un vacarme si bizarre, qu'il triompha de l'austère gravité du prince espagnol. Au son de cette musique extravagante dansaient des enfants travestis en ours, en loups, en singes, en cerfs, en animaux de toute espèce [1]. Que de larmes et de sang coulèrent depuis sur cette place où Philippe s'était pris à rire!

Au milieu de ces fêtes les démarches relatives au projet qui avait motivé le voyage du jeune prince, s'étaient continuées. Le 2 avril, Charles-Quint avait fait soumettre aux états provinciaux deux propositions importantes : « l'une, de recevoir don Philippe comme leur futur souverain, et de lui prêter serment, en même temps qu'ils recevroient le sien, ce qui ne s'étoit pratiqué sous aucun des règnes précédens; l'autre, de consentir que, par dérogation à toutes coutumes à ce opposées, l'empereur fît une pragmatique établissant que, en matière de succession du prince aux Pays-Bas, la représentation auroit lieu aussi bien en ligne directe qu'en ligne collatérale [2]. » — « L'affection que je porte à mes pays héréditaires, disait Charles-Quint, et le désir d'assurer le bonheur de mes sujets m'ont engagé à appeler mon fils d'Espagne, pour qu'il les connaisse et qu'il en soit

[1] *Voir* la description de cet Ommegang, *Histoire de Bruxelles*, I, 370.

[2] M. Gachard, *Des anciennes assemblées nationales*.

connu, pour qu'il soit à portée de leur marquer sa bienveillance. A cet effet je vous prie de le recevoir comme votre prince naturel, héritier présomptif de mes états, et de l'inaugurer en ces qualités. Je n'ignore pas que la représentation n'a pas lieu dans certaines provinces; mais, comme le fils meurt quelquefois avant le père, il importe de prévenir les malheurs qu'un tel événement pourroit attirer sur des pays dont l'union est le salut. J'ai donc résolu d'ordonner, d'accord avec les états généraux, par un édit perpétuel et irrévocable, que dans la maison souveraine le droit de représentation sera invariablement observé, tant en ligne directe qu'en collatérale, sans cependant rien innover dans les usages spéciaux des provinces à l'égard des particuliers [1]. »

Marie de Hongrie consulta, en même temps, le grand conseil de Malines et le conseil de Brabant, sur la légalité et sur la justice du projet de pragmatique. Ces deux conseils y applaudirent hautement. « Il nous a semblé et il nous semble, dit la première de ces cours (31 mai), que Sa Majesté est bien inspirée et a parfaitement raison de saisir l'occasion de décréter cette pragmaticque, et de déroger, en les abolissant même, à toutes coutumes qui y seroient contraires; cette mesure tournera à l'utilité, à la sûreté et à la tranquillité de ces pays; elle préviendra les guerres et les dissensions qui autrement pourroient les désoler dans l'avenir. Ces pays et subjects étant et demeurant ainsi unis et sous un même prince, sont et seront plus en état de repousser les invasions et les entreprises des ennemys que s'ils estoient séparés et avoient chacun un prince particulier. Que sadite Majesté le puisse faire et statuer nous n'en doutons aucunement; non-seule-

[1] *Acten van de dry staeten van Brabant*, f° clxxiiij. — *Reg. Ad. Van der Goes*, ad ann. 1549, 24, 25.



ment cette mesure a pour elle le droit et la raison, mais elle est fondée sur l'important et inestimable bien qu'elle procurera auxdits pays et sujects. Elle est d'autant plus opportune qu'il n'y a actuellement personne ayant des droits opposés, et que, du consentement de son mari, la fille aînée de Sa Majesté, la première à en éprouver préjudice, a renoncé en faveur de son frère et de ses hoirs à tout ce qu'elle pourroit prétendre en la directe succession de Sa Majesté. En outre, comme l'empereur se propose de décréter cet acte du consentement de ses subjects qui ont introduit la coutume contraire au droit et à la plus saine opinion des docteurs, elle le rendra parfaitement légal. En conséquence nous estimons qu'il n'y aura que bien et grant fruit de le ainsy ordonner et mettre à effet. »

Le conseil de Brabant ne fut pas moins explicite. Sa résolution (1er juin) porte : « La pragmaticque que Sa Majesté a projetée sera raisonnable et assez conforme au droit écrit, disposant que, en ligne directe, représentation a lieu à tousjours, et en ligne collatérale jusques aux enfans de frères inclusivement. Elle est très-nécessaire et elle sera utile à la République de tous les Pays-Bas, qui par elle demeureront unis et pourront mieux résister à toutes contentions, attendu que la vertu unye notoirement est plus forte que la disperse. Par cette pragmaticque, il sera aussi obvié aux débats qui plus tard pourroient s'élever entre les princes, si quelques-uns vouloient, par aventure, soutenir que ces pays, en fait de succession, se doivent régler selon leurs coutumes particulières, débats de nature à provoquer de grosses guerres et à causer la ruine totale de ces provinces, en tant que communément, c'est la commodité que la guerre apporte au pays où elle règne, signamment quand il y a question entre deux princes puissans sur le droit et propriété de quelque contrée. Or tous



ces inconvéniens et autres encore cesseront apparemment par ladite pragmaticque; tellement, Madame, qu'il nous semble, sous correction, que Sa Majesté impériale a été mue par le bien de ses Pays-Bas de prendre semblable résolution. Même ces pays, pour le bien qu'ils en recevront, devroient, de leur propre mouvement, intercéder en toute humilité devers elle, pour qu'elle promulgue ce grand acte, qui, du reste, ne préjudiciera à personne, attendu que le droit desdits pays réside encore entièrement en la personne de sadite Majesté, sans qu'à présent à autre qu'à elle, y soit acquis aucun droit quelconque général ou particulier [1]. »

Marie de Hongrie envoya copie de ces avis aux états des diverses provinces [2], qui bientôt après donnèrent leur assentiment à la mesure. « Nous estimons, dirent les députés du Brabant, qu'elle est non-seulement fondée sur l'ancien droit écrit, mais des plus nécessaires pour tenir unis tous les pays héréditaires de l'empereur, afin de les mieux défendre contre leurs ennemis extérieurs et pour prévenir de fâcheuses discussions, ainsi que de funestes démembremens [3]. » Il n'en fut pas de même du projet de réception immédiate de Philippe, qui rencontra de sérieuses difficultés dans plusieurs provinces [4]. Il y en eut, entre autres, dans le Brabant, au sujet des modifications apportées dans la Joyeuse Entrée, et elles ne furent levées,

[1] *Acten van de dry staeten*, f°s clxxvij, clxxviij. — Reg. n° 672, f°s ccxiiij-ccxvij. — Ces avis ont été publiés en 1855, par M. Gachard, dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, t. VII. — On en trouve encore des copies dans les registres intitulés *Collection de documents historiques*.

[2] Il y eut, paraît-il, quelque résistance de la part des états de Flandre, car Charles-Quint appela leurs députés à Bruxelles, et leur fit exposer, en sa présence (25 mai), les motifs de sa résolution, motifs conformes à ces avis et à ses lettres d'envoi. Reg. *Coll. de doc. hist.*, VIII, f° 3.

[3] *Rootboek*, f° clxxij.

[4] *Reg. Ad. Van der Goes*, ad ann. 1549, 9, 26.



que lorsqu'un décret du 28 juin eut stipulé que les officiers jureraient suivant l'ancienne formule. Il y en eut aussi au sujet du serment que devait prêter le jeune prince, et il fut convenu que ce serment stipulerait l'obligation de respecter tous les priviléges et coutumes, sans aucune réserve [1].

Ces difficultés étant levées, Charles-Quint résolut d'aller lui-même faire reconnaître son fils dans les diverses provinces. Il souffrait alors cruellement de la goutte, et il lui fallut de graves motifs pour le déterminer à ce voyage. Le 5 juillet, Philippe fut inauguré à Louvain comme duc de Brabant [2], et reçut le serment des « gens de loy, bourgeois et communaulté d'icelle ville [3]. » La Joyeuse Entrée du jeune prince contenait des innovations importantes, qui donnèrent lieu à de nouvelles plaintes. Les constitutions précédentes avaient consacré la prérogative du conseil de Brabant d'administrer, en l'absence du souverain, les duchés de Brabant et de Limbourg et le marquisat du Saint-Empire; mais cette prérogative avait été annihilée de fait par l'établissement des conseils collatéraux, et Charles-Quint vit, dans l'inauguration de son fils, l'occasion de rendre légales des institutions, créées au mépris des priviléges. En conséquence, dans la Joyeuse Entrée de Philippe, il ne fut plus question des fonctions politiques attribuées au conseil de Brabant : elle statua que le souverain, durant son séjour dans le pays, ne traiterait, par avis de cette cour supérieure, que les affaires « concernant la justice et ce qui en dépend, soit de provisions ordinaires, ou statuts, placards, édits, ordonnances, commandemens ou autrement [4]. »

[1] *Acten van de dry staeten*, f° clxxix. — Lettre du comte de Stroppiana, du 20 juin 1549. l. c., 180. — Wagenaar.

[2] *Acten van de dry staeten*, f° clxxxix. — Reg. n° 672, f° cclv.

[3] Reg. n° 672, f° cclviij. — [4] *Plac. de Brabant*, I, 195.

Cet acte omit aussi la clause exigeant « que les justiciers, officiers et receveurs particuliers fussent natifs dudit Brabant, comme y étoient astreints ceulx des vassaulx et seigneurs particuliers. » Mais les états la maintinrent dans leur acte de consentement[1], et la reine promit qu'il serait fait droit à leurs réclamations[2]. Il fallut attendre longtemps l'exécution de sa promesse, car ce fut un décret du 8 mars 1554 qui rétablit cette disposition[3].

A Bruxelles la réception de Philippe eut lieu le 8 juillet. Sur un autel couvert de reliques, et dressé à la limite de la commune, au lieu dit *les deux Tilleuls,* en deçà de l'ancien bois de Linthout, il jura de maintenir dans leurs priviléges, droits, statuts et possessions, le chapitre de Sainte-Gudule et les autres églises de Bruxelles et de son territoire. C'est la dernière fois que cet antique usage fut observé; sous les successeurs de Philippe cette cérémonie se fit dans la collégiale même. Conduit ensuite à l'hôtel de ville, le prince prêta, à la bretèque, le serment ordinaire, qui lui fut traduit en espagnol, afin que plus tard il ne pût prétexter d'ignorance[4].

Le 12, la famille impériale se mit en route pour la Flandre, et arriva, le même jour, à Termonde, dont Philippe jura de respecter les priviléges. Il fut inauguré, le 17, comme comte de Flandre, à Gand[5]; et, pour sa bienvenue, les états du comté lui votèrent 140,000 carolus[6]. A Bruges, il prêta serment, le 23, aux « bailli, écoutète, bourgmestre, échevins, conseil,

[1] Reg. nº 672, fº cclj.

[2] *Acten van de dry staeten,* fº ij c vº.

[3] *Ibid.*, fº ij c vij; et Reg. nº 672, fº cclij.

[4] Reg. nº 672, fº cclx. — *Acten van de dry staeten,* fº clxxxix. — *Histoire de Bruxelles,* I, 372.

[5] M. Kervyn de Lettenhove, l. c., VI, 138.

[6] Reg. nº 122, précité, fº 13.



officiers, bourgeois, manans et habitans, » sur un théâtre construit devant les halles et peint par Pierre Pourbus[1]. Après cette cérémonie, il se rendit à la « Maison du Terroir du Franc, » où il prêta serment à ce membre et reçut celui des députés de ce quartier, qui en demandèrent acte[2]. Le prince alla ensuite successivement se faire reconnaître à Ypres, à Berghes, à Dunkerque, à Gravelines, à Bourbourg, à Saint-Omer, à Béthune, à Lille[3].

Le 7 août, la famille impériale arriva à Tournai, où elle fut reçue par le prince d'Épinoy, gouverneur de la ville, qui présenta à Philippe les clefs de la cité et du château, dans un bassin d'or. Les consaux et les états lui offrirent chacun 3,000 carolus d'or pour sa bienvenue, et les reines douairières de France et de Hongrie reçurent chacune six pièces de vin. Une magnificence extraordinaire avait été déployée pour cette solennité[4], et le lendemain Philippe prêta et reçut serment, comme comte de Flandre, seigneur de Tournai et du Tournaisis. La cérémonie fut troublée par une déplorable bagarre. Des hérauts ayant jeté à la foule des pièces d'or et d'argent à l'effigie et aux armes du jeune prince, il y eut à la presse plusieurs personnes de tuées et beaucoup de blessées[5].

Les augustes voyageurs visitèrent assez rapidement Douai, Arras, Cambrai, Bouchain, Valenciennes, Landrecy, Avesnes, Chimay, Marienbourg. Le duc d'Aerschot, Charles de Croy, les reçut en son château de Beaumont, dont on vantait la

[1] M. Kervyn de Lettenhove, l. c.

[2] *Exposition des trois états du pays et comté de Flandres*, 152-154.

[3] En 1551, Philippe fit le relief de la seigneurie de Flandre, qui relevait de l'empire. *Exposition des trois états du pays et comté de Flandres*, 180.

[4] *Voir* la description qu'en donne M. Chotin, *Histoire de Tournay*, II, 130-144.

[5] *Ibid.*

magnificence[1], et ils allèrent se reposer quelques jours à Binche (22 août) dans le splendide palais de Marie de Hongrie. Ils se rendirent ensuite à Mariemont, où la régente leur avait préparé des fêtes somptueuses. « La reine, rapporte Brantôme, ayant mené l'empereur avec toute sa cour diner en sa belle maison de Mariemont, lui représenta un château fait de tables peintes en façon de briques, si beau qu'on pensoit que c'étoient vraies briques. Il estoit fort grand et spacieux, avec bastions de douze pieds de terre-plein, avec un fort profond fossé; derrière le terre-plein y avoit des retranchemens où les soldats se mettoient à couvert. Dedans y étoit pour le défendre Philippe de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, avec force cavaliers, environ deux cents arquebusiers et piquiers, et quelques pièces d'artillerie. Devant il y avoit force tentes et pavillons tendus en forme de camp sur une colline. A un côté du camp, il y avoit un escadron de gendarmes des ordonnances; de l'autre, une troupe des plus gentils cavaliers de Brabant, de Flandre et de Hainaut, et le duc Astolphe avec des cavaliers espagnols et italiens. Un peu devant eux étoient cinq compagnies d'Espagnols des vieilles bandes, avec leurs corselets, arquebuses et morions qui reluisoient bien fort, et avec braves habillemens aussi comme des princes. M. le prince de Piémont commandoit les assiégeans et avoit pour maître des camps Jean-Baptiste Guastaldo.

» Devant le front du château, il y avoit un grand rang et file de gabions, derrière lesquels seize grosses pièces d'artillerie à droite et deux grandes coulevrines à gauche, pour battre en flanc et rompre les défenses. Il étoit déjà midi quand toutes les pièces commencèrent à tirer d'une grande

[1] M. Gachard, *Recherches hist. sur les princes de Chimay*. Bulletins de la Comm. royale d'histoire, 1re série, XI, 130.



furie et à faire la batterie. Puis fut délégué Juan de Acunaz avec deux autres, pour reconnaître le fossé, la batterie et la brèche, si le tout étoit raisonnable à donner l'assaut. De leur côté, les assiégés ne chômoient point. Ayant vu la furie de la batterie, au moment où l'ennemi s'ébranloit pour donner l'assaut, une troupe de cavaliers et d'arquebusiers des mieux choisis sortit de la place, pour défendre le passage d'un ruisseau qui la couvroit; il y eut là une très-grosse escarmouche et gentil combat, qu'ils rendirent si brave par leur valeur, que les assaillans furent repoussés et purent s'apercevoir qu'il n'étoit pas si aisé qu'on croyoit bien de forcer cette place. Par quoi s'étant retirés, il fut advisé de recommencer à redoubler la batterie avec les seize pièces, et elle fut si furieuse qu'un coup n'attendoit pas l'autre : on eût dit qu'il tonnoit. Durant laquelle batterie le diner se faisoit avec de très-grandes opulences de toutes sortes de vivres, de diversités de mets, surtout pour ceux du dessert et dernier service, qui fut certes beau, gentil, bien inventé et pratiqué.

» Le diner achevé et la batterie aussi achevée, laquelle avoit abattu une partie du torrion et fait quelque chemin de brèche, bien qu'il fût un peu rude, quelques gentils cavaliers du camp mirent pied à terre et avec deux compagnies d'infanterie, les corselets en tête, les arquebusiers à côté, donnèrent l'assaut et par la brèche et par l'escalade. Les assiégés se défendirent bravement, à coups de piques, de pierres, d'artifices à feu, si bien qu'ils les repoussèrent du haut en bas, sonnant toujours l'alarme de tambours à grand force et furie. Enfin, si les uns assailloient bien, les autres se défendoient mieux : un alfier des assiégeans étant monté sur le haut de la brèche avec quelques soldats, ceux-ci furent portés de haut en bas, et l'alfier, pris.

» Un peu après survint le duc d'Aerschot accompagné de plusieurs gentilshommes, avec cinquante autres bons cavaliers, amenant force chariots pleins de munitions pour ravitailler le château; ce qu'ayant été découvert, aussitôt saillit le prince de Piémont avec cinquante cavaliers et autant d'arquebusiers, laissant ses coulevrines tirer toujours aux défenses. Déjà les chariots étaient quasi arrivés près de la place et aucuns en étoient sortis pour les recevoir, lorsque le prince les atteignit. Là se donna un furieux combat et rompement de lances, de coups d'épée et de l'arquebuserie qui ne cessa de jouer bien son jeu. Tout alla si bien pour le prince de Piémont qu'il enleva plusieurs prisonniers. Cependant des troupes sorties de la place alloient changer la face des choses, si le duc Astolphe n'étoit accouru avec quelque cavalerie soutenir son chef. Il fut bientôt suivi par Jean-Baptiste Guastaldo, qui amenoit cinquante hommes d'armes et une compagnie d'infanterie : l'arrivée de ces renforts décida la victoire, et le duc d'Aerschot battit en retraite laissant ses chariots et plusieurs prisonniers aux mains de l'ennemi.

» Parmi les prisonniers s'en trouvoient plusieurs appartenant à la garnison et le prince de Piémont apprit par eux que sa batterie avoit canonné le côté le plus fort du château. Jean-Baptiste Guastaldo la changea sur-le-champ, avec une extrême diligence, pendant que la cavalerie et l'infanterie se tenoient en ordre de bataille, pour prévenir un retour offensif du duc d'Aerschot. En même temps, on voyoit et l'on entendoit les assiégés se remparer le mieux et le plus promptement possible. Désespérant de secours, fort incommodés par le feu des grandes coulevrines, commençant à manquer de poudre pour le trop qu'ils avoient tiré, ils mettoient tout leur remède et espoir en leur valeur, résolus de plutôt mourir que de se rendre.



» Déjà le soleil commençoit à baisser, quand ceux du camp rouvrirent leur feu si furieusement que tout le torrion s'écroula. Sur quoi se donna un assaut général où les gens de cheval mirent pied à terre avec l'infanterie. A bien assailli, bien défendu, et les assiégés soutinrent le choc sans reculer d'un seul pas, car il n'y avoit armes artificielles et inventions desquelles ils ne s'aidassent pour se bien défendre. Mais les assaillans se rafraichissant à chaque instant les uns après les autres, les défenseurs du château, exténués de fatigue, plièrent enfin et se retirèrent par une porte secrète qui étoit aux épaules du château. Les vainqueurs se répandirent aussitôt dans la place avec de grands cris de victoire et recherchèrent des dames qui, le jour auparavant, avoient été ravies de la salle du bal par un géant accompagné de quelques cavaliers. Ils les trouvèrent dans une prison fort obscure et basse, où elles avoient été mises pour n'être sujettes aux coups de canon. Ainsi délivrées, elles furent menées en chariot triomphant devant l'empereur, le prince et les reines. Ces dames étoient la princesse d'Épinoy, la comtesse de Mansfeld, la comtesse de Rœulx, madame de Boussu et madame de Lawoesten (?). L'empereur leur ayant demandé qui étoient les auteurs du rapt, elles répondirent qu'au commencement elles ne les connaissoient point, mais qu'enfin elles trouvèrent que c'étoient leurs maris. Mieux eût valu que ce fussent été d'autres pour faire fête extraordinaire cette nuit et ce jour avec elles, ainsi qu'elles en valoient la peine et le plaisir, car elles étoient des belles de la cour, comme j'ai ouï conter à madame de Fontaines. »

Le 31 août, Philippe fut reconnu à Mons par les états du Hainaut [1], et la même cérémonie y eut lieu ensuite pour le

[1] M. Gachard, *Notice sur les Archives des ci-devant états du Hainaut*. — *Relation des cérémonies qui eurent lieu à Mons, lors de la Joyeuse Entrée du*



comté de Namur, en présence de députés de cette province[1]. La famille impériale revint à Bruxelles, le 5 septembre, et le lendemain elle partit pour Malines, où Philippe fut inauguré le 7[2]. Elle séjourna dans cette ville jusqu'au 11, et se rendit ensuite à Anvers, qui, pour recevoir ses illustres hôtes, déploya une magnificence inouïe. Dans les rues et sur les places publiques se dressaient vingt-huit arcs de triomphe, et l'on rapporte que les marchands étrangers dépensèrent 130,000 écus pour le cortége, où ils figurèrent à cheval splendidement costumés, accompagnés de 496 laquais ou pages également à cheval, suivis de 4,000 valets à pied. Cette partie de la fête souleva des questions de préséance qui faillirent amener de sérieux conflits. Ce furent d'abord les Italiens qui réclamèrent le premier rang, mais qui finirent par admettre cette objection qu'ils ne formaient pas un corps de nation sous un chef unique, tandis que la plupart des autres nations étaient régies par des souverains. Ensuite les Allemands, à qui les Danois et les Hanséates avaient cédé le pas, se le virent disputer par les Espagnols, et l'empereur dut intervenir pour rabattre cette prétention. Les Portugais, dépités de la préséance qu'il avait donnée aux Anglais, refusèrent de se joindre au cortége et se bornèrent à venir le lendemain saluer don Philippe. Entre les Florentins et les Génois, la querelle fut si vive, que dans la crainte qu'ils n'en vinssent aux mains, Charles-Quint leur défendit d'assister à la cérémonie[3]. Philippe, reçu aux limites

prince Philippe d'Espagne dans cette ville, en 1549, extraite du Registre de la cour à Mons, par M. ARSÈNE LOIN, Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, III, 45-51.

[1] Compte de P. E. de Mansfeld, f° xvij. — [2] AZEVEDO.

[3] GRAPHÆUS, *Spectacula in susceptione Philippi hispani principis.* — CHRISTOVAL CALVETE DE ESTRELLA, *El felicisimo viaje.* — *Triumphe van Antwerpen*, 1549. — GUICCIARDIN.



de la commune par le magistrat et par le clergé, suivis de 4,000 bourgeois armés, y prêta serment sur un autel dressé sous un magnifique arc de triomphe; le lendemain (12 septembre), il fut inauguré comme duc de Brabant[1].

Le mauvais temps et la goutte ne permirent pas à Charles-Quint de poursuivre son voyage; il revint à Bruxelles, tandis que Philippe, accompagné de la régente, alla se faire reconnaître à Bois-le-Duc (23 septembre)[2], en Zélande, en Hollande, à Utrecht, dans le comté de Zutphen et le duché de Gueldre. Le comte d'Arenberg fut chargé de recevoir, en son nom, le serment des Frisons et du sénat de Groningue; et, l'année suivante, ce seigneur remplit la même mission dans la Drenthe. Charles-Quint ordonna d'enregistrer tous les procès-verbaux de ces cérémonies dans les registres des conseils de Malines et de Brabant, ainsi que dans ceux des chambres des comptes de Lille, de Bruxelles et de la Haye[3]; puis il envoya des commissaires remercier les provinces de l'accueil fait à son fils, « leur futur souverain seigneur[4]. »

Le 6 septembre, Charles-Quint avait ordonné de convoquer les états généraux à Anvers; mais sa maladie fit successivement ajourner leur réunion[5]. Elle eut lieu enfin, à Bruxelles, au mois de novembre, et il assista avec son fils et ses sœurs, à la séance solennelle d'ouverture (4 novembre). L'orateur du gouvernement rappela à l'assemblée « tout ce que dans sa paternelle affection et sollicitude, l'empereur avoit fait pour assurer la bonne administration, la sécurité et la tranquillité de ses Pays-Bas, et pour qu'à l'avenir ils fussent régis et gouvernés comme il convient, avec amour et mutuelle correspondance d'affection de prince aux sujets. » Il parla ensuite

[1] Reg. nº 672, fº cclxij vº. — [2] *Ibid.*, fº cclxv.— [3] Wagenaar.
[4] Compte de P. E. de Mansfeld (nº 15226), fº xviij vº.— [5] *Ibid.* fºs xviij et xviij vº.



du but du voyage de Philippe, appelé dans ces provinces « afin qu'il y fût connu; que, voyant les pays et connoissant leur importance, il en eût à l'avenir plus particulier soin; qu'étant informé des grandes charges qu'ils supportoient pour se maintenir sous l'obéissance de leur prince, il les respectât tant plus; que, ceux-ci à leur tour, jugeant de l'affection qu'il leur portoit, y correspondissent par due amour et révérence. » Il rappela les propositions récemment sanctionnées par les états provinciaux et remercia les députés de l'accueil que l'empereur et son fils avaient reçu dans leur voyage. « Sa Majesté et monseigneur notre prince, dit-il, ont très-volontiers vu ces pays, autant que l'approche de l'hiver le leur a permis. Ils ont été touchés de l'affection qu'ils ont rencontrée partout de la part des bons et loyaux sujets, qu'ils ont retrouvés tels qu'ils se sont tousjours montrés envers leurs princes naturels et souverains seigneurs; de l'amour avec lequel ils ont été reçus ainsi que la reine douairière de France et la reine très-bonne et soigneuse gouvernante d'iceulx, et de la manière avec laquelle tous respectivement se sont évertués, par signes extérieurs, en leurs réceptions et entrées sumptueuses, pour témoigner l'intérieur de leurs affections, y ajoutant grands présens. Du tout, Sa Majesté et mondit seigneur notre prince leur savent très-bon gré; ils les en remercient cordialement, avec désir de continuer envers eux de sorte qu'ils connoîtront que tous deux tiendront le soin à la bonne conduite et favorable traitement des sujets, tels que mérite le devoir qu'ils rendent en leur endroit. » Les états furent prévenus que l'œuvre de la pacification de l'Allemagne obligerait l'empereur à y retourner, et que la reine Marie, cédant à ses instances, avait consenti à conserver le gouvernement du pays en son absence. Enfin, après la recommandation ordinaire de vivre



en bonne union, de s'aider mutuellement, l'empereur invitait les états à « faire respectivement chacun de son côté loyal devoir pour soutenir la vraie et ancienne foi et religion catholiques, avec le soin requis pour le reboutement de toutes nouvelles opinions erronées [1]. »

Le même jour, fut publiée la Pragmatique Sanction destinée à régler désormais l'ordre de succession dans les Pays-Bas. « Comme nous avons toujours soigneusement et curieusement veillé, disait l'empereur, à tout ce qui concernoit le bien, repos et tranquillité de nos pays de par deçà et pourvu non-seullement à ce qui nous sembloit nécessaire pour le présent, mais aussi aux choses de l'avenir, afin qu'ils fussent tant mieulx régis, gouvernés et conservés en leur entier, et nostre intention étant de toujours faire le même envers eux avec tous convenables moyens qui se pourront offrir, — nous avons considéré qu'il importoit grandement à nosdits pays, pour l'entière sûreté et établissement d'iceulx, qu'à l'avenir ils demeurassent toujours sous un même prince, pour être tenus en une masse; car s'ils venoient à tomber en diverses mains par droit de succession héréditaire, ce seroit leur évidente éversion et ruine. En effet ils se trouveroient démembrés et séparés les uns des autres, leurs forces seroient affaiblies et diminuées; et leurs voisins, tant plus encouragés à les molester. Il sera obvié à cet inconvénient, si nosdits pays sont tousjours possédés par un seul prince et tenus en une masse.

» Pour ces raisons et plusieurs autres, nous avons trouvé grandement convenable au bien de tous nosdits pays, comme nous l'avons fait proposer et déclarer aux étatz, de rendre

[1] M. Beelaerts van Blokland, *Historia ordinum generalium*, annexe D, d'après les Manuscrits Gérard. — M. Gachard, *Des anciennes assemblées nationales*, et *Notice sur les Archives de Gand.*



uniformes les coutumes parlant et disposant diversement du droit de représentation (laquelle, comme entendons, n'auroit pas lieu en Flandres, Artois, Hainaut et quelques autres), et de décréter, par une loi irrévocable, que dorénavant, représentation auroit lieu en tous nosdits pays en ce qui touche la succession du prince. Nous avons requis lesdits états de le vouloir consentir, et, après plusieurs assemblées sur ce tenues chacun en son endroit, ils ont unanimement et volontairement accueilli cette proposition, non-seulement avec condescendance, mais en nous priant instamment d'introduire ladite loy et pragmaticque, sans qu'elle touchât toutefois à ce qui concerne les successions des particuliers à l'égard desquels les coutumes de chaque pays resteront en leur entier.

» En conséquence et désirant avant tout pourvoir et donner ordre, si avant qu'il est en nous, au bien, repos et tranquillité de nosdits pays de par deçà, et les conserver en une masse, de manière qu'ils soient inséparablement possédés par un seul prince; après avoir consulté les principaux conseils de nosdits pays, qui ont trouvé ladite pragmaticque, non-seulement raisonnable, mais aussi utile et très-nécessaire à la république de ces pays, après grande et mûre délibération, de l'avis de notre très-chère et très-aimée sœur, la reine douairière de Hongrie, des princes de notre sang, des chevaliers de notre ordre, des chefs, présidens et gens de nos conseils d'état, privé et des finances, du consentement et à la réquisition des états de nos pays de par deçà, et de notre certaine science, autorité et puissance absolue, qui nous compète ou peut nous compéter, tant en qualité d'empereur qu'autrement, comme estant respectivement souverain, prince et seigneur desdits pays, Nous avons ordonné, statué et décrété, ordonnons, statuons et décrétons pour loi perpétuelle



et irrévocable, que dorénavant en tous nosdits pays patrimoniaux et héréditaires d'embas et de Bourgogne, représentation en matière de succession soit de mâles ou femelles, étant, selon les anciennes coutumes, droits et priviléges de nosdits Pays-Bas, capables à succéder, ait et aura lieu en ce qui touche la succession de prince ou princesse d'iceulx pays, tant en ligne directe que transversale et jusques au nombre infini, nonobstant toutes coutumes d'aucuns de nosdits pays à ce contraires et disposant que représentation ne doit avoir lieu. Auxquelles coutumes, pour les causes et considérations susdites, avons de notre autorité et plénière puissance dérogé et dérogeons, par ces présentes patentes, en ce qui pourra ci-après toucher la succession du prince desdits pays. Nous voulons néanmoins que les coutumes parlant dudit droit de représentation demeurent en leur force et vigueur au regard de nos vassaux et sujets particuliers et qu'elles soient entretenues et observées comme du passé. »

Cet acte important, que le conseil d'état, le conseil privé, toutes les cours et tous les officiers de justice, ainsi que les chambres des comptes, reçurent ordre d'enregistrer, fut contre-signé par Marie de Hongrie, don Philippe, le duc d'Albe, grand maître d'hôtel, les gouverneurs de province, les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or présents à Bruxelles, le garde des sceaux Granvelle, son fils l'évêque d'Arras, les présidents et les principaux membres des conseils du gouvernement[1]. Après avoir été revêtu de la sanction des chevaliers de la Toison d'or et des cours provinciales, il fut muni encore de la confirmation du roi des Romains (14 décembre 1550), tellement Charles-Quint attachait d'importance à cette mesure propre à

[1] Reg. 120, f° xxiij. — *Plac. de Brabant,* IV, 429.

soustraire les Pays-Bas à toute domination étrangère, à les transmettre à sa dynastie compactes et homogènes.

Bien qu'il eût annoncé aux états généraux son prochain départ, Charles-Quint resta sept mois encore dans les Pays-Bas, où il voulait sans doute asseoir fermement son œuvre. Il avait aussi à surveiller la France, où la politique inaugurée par un nouveau règne se montrait de plus en plus malveillante. Henri II « haïssait l'empereur et montrait hautement sa haine; il lui souhaitait tout le mal qu'on peut désirer au plus mortel de ses ennemis [1], » refusait de restituer les états du duc de Savoie, prétendant que son père les avait légitimement acquis [2], renouait les trames qu'avait ourdies François I[er], ravivait les mécontentements, semait la trahison [3]. Ces dispositions, qui devaient rallumer la guerre [4], se manifestaient dans toutes ses mesures : ainsi, il prit prétexte de ses démêlés avec l'Angleterre, pour prononcer la confiscation de tout chariot, voiture ou bateau et de son chargement qui contiendrait un objet prohibé. Cette mesure, exécutée avec une extrême rigueur, causa un grand préjudice au commerce des Pays-Bas; mais les plaintes des marchands, appuyées par

[1] Relations des ambassadeurs vénitiens, I, 383.

[2] Lettre du comte de Stroppiana, du 17 septembre 1547. l. c., 150.

[3] *Papiers d'état de Granvelle*, III, 461, 463-467, 468, 484, 573-578. — *Correspondenz*, III, 201-208.

[4] « Nous aurons donc sous peu la guerre avec la France. » Lettre du comte de Stroppiana, précitée. — « La guerre avec la France n'est pas éloignée. » Autre lettre du même, du 25 novembre. l. c., 157. — « En France, tout le monde croit à la conclusion de la ligue entre le pape et le roi. Les Français arment en Italie, depuis Bologne jusqu'à la mer. — Le roi paraît plus disposé à attaquer l'empereur dans les Pays-Bas que les Anglais. — On a arrêté hier un colonel et trois capitaines allemands, qui levaient des troupes pour le service du roi de France. Ils seront exécutés. » Autre lettre, du 5 janvier 1548. *Ibid.*, 158. — Le roi de France a envoyé de l'argent au comte de Mansfeld, rebelle à l'empereur, qui lève des troupes en son nom. — Autre lettre, du 28. *Ibid.*, 162.



Marie de Hongrie, qui taxa ces confiscations de « trop iniques et exorbitantes, » ne purent la faire révoquer. Si désireux que Charles-Quint fût en ce moment de conserver la paix, il jugea que plus de longanimité serait pris pour de la faiblesse, et il ordonna à la régente d'user sur-le-champ de représailles. Cet acte de vigueur produisit ses effets : Henri II, impuissant encore à assouvir ses haines par les armes, fut obligé de céder aux clameurs de ses sujets. Il envoya des commissaires à Bruxelles pour aplanir ce différend, et un règlement, daté de cette ville, le 26 avril 1550, stipula qu'à l'avenir lès marchandises prohibées ou appartenantes à l'ennemi seraient seules confisquées [1].

Charles-Quint profita aussi de son séjour dans les Pays-Bas pour chercher à rétablir l'ordre dans ses finances. Mettant en pratique les principes développés dans les instructions qu'il avait données à son fils, il racheta toutes les parties du domaine engagées à petit prix [2]. Il fit, entre autres, le retrait de la seigneurie d'Assche vendue en 1500 [3], et dégagea celle de Lubbeek engagée au duc d'Aerschot [4], ainsi que les prévôtés de Bastogne et de Marche qui, après avoir été tenues en engagère par les de la Marck jusqu'en 1519, avaient été engagées en 1531 à Guillaume et Robert, seigneurs de Rolley [5]. En même temps, Marie de Hongrie fut chargée d'aviser aux

[1] Du Mont, IV, 3e partie, 4.

[2] Lettre de Marie de Hongrie à l'évêque d'Arras, du 17 décembre 1550. Reg. *Collection de documents historiques*, VIII, f° 38 v°.

[3] Comptes de Joseph Herdincx (n° 12694). — Cette seigneurie fut engagée de nouveau le 9 juillet 1559, retraite en novembre 1611, et rengagée le 31 juillet 1626. Compte d'Arnoul Adriani (n° 12695).

[4] Compte de Jean Van Pulle (n° 12673). — Elle fut engagée de nouveau, le 16 décembre 1559, à François de Baillet, chevalier, seigneur de Linter, et dégagée et réunie au domaine en 1572.

[5] Compte de Robert de Boulland, seigneur de Mont-Jardin (n° 13253).



moyens d'augmenter les ressources du domaine et de restreindre les dépenses, en réduisant et en supprimant toutes celles qui étaient superflues. Par suite de cet ordre, cette princesse apporta quelques réformes dans l'administration. « Considérant la grande et excessive dépense que coûtoient les chevaux ordinaires de poste, dépense s'élevant par an à environ 12,000 livres, » elle prescrivit à messire Léonard de Taxis, maître des postes, de chercher à obtenir des économies sur ce service, eu égard à ses profits sur le commerce, profits dans lesquels n'intervenait pas l'empereur. De Taxis exposa qu'obligé de tenir partout des chevaux et des commis, il était astreint à d'énormes dépenses et n'avait guère de bénéfices. Il s'en remit néanmoins à la volonté de la reine, en la priant d'avoir égard aux services de sa famille et aux siens, pour le traiter le plus favorablement possible. Le conseil des finances fut chargé d'examiner ses observations, et, après de mûres délibérations, une ordonnance du 30 novembre 1551 porta de 25 à 27 les chevaux de relais établis entre Bruxelles et Augsbourg, allouant pour chaque cheval 6 patards par jour, soit 8 livres 2 sous pour les 27 chevaux [1]. Elle réduisit à 100 livres le prix du passage des rivières entre ces deux villes. L'entretien des six chevaux de poste relayés entre Bruxelles et Péronne, fut fixé à 10 sols par jour. Lorsque le service de l'empereur l'exigeait, le maître des postes devait augmenter ces nombres, sans prétendre aucune indemnité, et établir dans tous les lieux et passages des Pays-Bas qui lui étaient indiqués, le nombre de postes extraordinaires jugé nécessaire au service, à raison de 12 patards par jour pour

[1] Pour les autres postes entre Augsbourg et Trente, l'empereur payait 600 florins d'or de 28 sols pièce, outre la part qui incombait au roi des Romains pour ce service. Art. 2 de cette ordonnance.



chaque cheval. Le salaire des courriers, y compris les dépenses de bouche, vin de postillon, etc., fut établi à raison de 14 patards par poste; leurs frais de séjour, à la même somme, par jour. Le traitement du maître des postes resta fixé à 24 sols par jour, lorsque la cour résidait à Bruxelles. A ces conditions, il était tenu de desservir les postes nuit et jour, de se charger de la correspondance de l'empereur, de la reine, des conseils du gouvernement, des gouverneurs et des capitaines des Pays-Bas, concernant affaires de service, sans avoir rien à réclamer de ce chef; mais les courriers expédiés hors des lignes de postes, étaient aux frais de l'empereur. Cette ordonnance interdit formellement à tous marchands et autres de se servir des courriers pour l'expédition de lettres ou de paquets à l'étranger, sans autorisation écrite du maître des postes ou de ses commis [1].

Le 24 mars 1550, on vit revenir à Bruxelles, accompagné de vingt cavaliers maures, le fameux Muley-Hassem, que son fils venait de précipiter du trône, où Charles-Quint l'avait rétabli en 1535. Il comptait sans doute se ménager encore l'assistance du puissant empereur; mais les temps étaient bien changés, et le héros de Tunis n'était plus ni en goût ni en état de courir à de lointaines expéditions. Du reste, les crimes de Muley-Hassem étaient connus en Europe, et ce ne fut plus de la pitié, mais de l'horreur qu'il inspira. La cour elle-même ne lui témoigna aucun intérêt, et il alla se loger au refuge de Saint-Bavon, où il devint un objet de curiosité pour les Bruxellois. Beaucoup de personnes, disent les chroniques, sollicitèrent la permission de le voir dîner, parce qu'à la manière des Orientaux, il se tenait accroupi pendant ses repas [2].

[1] Reg. nº 120, fº cl-clj. — [2] *Histoire de Bruxelles*, I, 373.



Enfin, après avoir obtenu de nouvelles aides de quelques états provinciaux [1], Charles-Quint prit, « le dernier jour de mai, congé de ses deux sœurs les reines, et estant à cheval sur le marché de Bruxelles, se tournant vers le peuple, il prit aussi congé de lui. » Il quitta cette ville, le même jour, accompagné de son fils et escorté par les bandes d'ordonnances d'Egmont et d'Arenberg, qui devaient l'accompagner en Allemagne [2]. Il vint coucher à Louvain, d'où Philippe, « accompagné d'aulcuns des siens, retourna en poste, le 1er juin, voir lesdites reines jusques le lendemain matin qu'il revint, allant avec l'empereur dîner à Tirlemont et coucher à Saint-Trond. » A Tongres ils furent reçus par l'évêque de Liége, accouru pour les saluer, et, le 4 juin, ils arrivèrent à Maestricht, où Philippe devait encore être inauguré [3]. Le magistrat de cette ville, qui s'était difficilement décidé à accepter la souveraineté prématurée de ce prince, l'accueillit avec beaucoup de froideur. Suivant l'antique usage, Philippe alla sonner la cloche dans l'église de Saint-Servais, et reçut ensuite les deux cruches d'argent, l'une remplie d'hypocras, l'autre de vin clairet, les deux pièces de vin, les deux bœufs, les vingt-quatre moutons et les vingt-quatre muids d'avoine, que la cité était accoutumée

[1] Le 27 avril 1550, les états de Luxembourg et du comté de Chiny, entre autres, accordèrent de nouveau une aide de 4 florins philippus à 25 patards de Brabant pièce, par feu, à payer en quatre années. — *Voir* le nouveau dénombrement des feux fait à cette occasion par Claude de Lellich, prévôt d'Echternach, Bitbourg et Dudeldorff; et maître Michel Menchin, substitut du procureur général de Luxembourg. Reg. nº 704 des reg. des chambres des comptes.

[2] Ordonnance de Marie de Hongrie, du 27 avril 1553, prescrivant, par ordre spécial de l'empereur, de payer aux bandes d'ordonnances des comtes d'Egmont et d'Arenberg, « ayant esté avec Sa Majesté en Allemagne, la somme de 36,806 livres 13 sols de 40 gros, monnoie de Flandre, pour la parpaie de leur solde. » Reg. nº 120, fº xliij vº.

[3] *Journal de Vandenesse.*



d'offrir aux ducs de Brabant et aux évêques de Liége; mais il n'y eut ni fêtes, ni festins, et, lors de la prestation des serments d'usage (4 juin), les magistrats, en jurant d'être fidèles au jeune prince après la mort de son père, ajoutèrent le vœu de voir celui-ci vivre longtemps encore. Sous cette formule de politesse envers l'empereur, y avait-il un pressentiment des terribles calamités que réservait à cette ville le règne de Philippe II, le dernier souverain des Pays-Bas qui y fut inauguré en qualité de duc de Brabant [1]? Puis, prenant par Aix, Juliers, Berg, les deux princes s'embarquèrent à Cologne, pour remonter le Rhin jusqu'à Mayence, d'où ils se rendirent par terre à Augsbourg [2].

L'année 1550 vit rendre aux Pays-Bas les restes mortels d'un prince qui, sévèrement jugé par l'histoire, avait pourtant conçu pour ces provinces les plus vastes projets de grandeur et de prospérité. Malheureusement, aigri par les trahisons tramées sans cesse dans sa cour et dans ses conseils, dans ses états et chez ses alliés, il avait terni ses brillantes qualités par d'affreuses violences, cruellement expiées par de terribles désastres. Relevé du champ de bataille, le cadavre de Charles le Téméraire, appelé de son vivant Charles le Hardi, avait été transporté à Nancy et inhumé dans l'église collégiale de Saint-George. A la demande de Marie de Hongrie, la duchesse douairière et les états de Lorraine ayant consenti à le rendre aux Pays-Bas, le suffragant de Cambrai, Martin de Cupere, Christophe de Schouwenbourg, justicier des nobles du Luxembourg, et le roi d'armes Toison d'or furent chargés de procéder à l'exhumation. Ils se rendirent à Nancy avec une suite de vingt chevaux, et le 22 septembre,

[1] Pelerin, l. c., 285-286.
[2] *Journal de Vandenesse*.

après une messe de Requiem, ils retirèrent de la fosse où le feu duc avait été enterré, « les ossemens de la teste, dont les mâchoires du côté senestre estoient rompues de force, les ossemens des bras, costez et jambes et pareillement de l'eschyne. Quant aux mains et pieds, ne furent trouvez quelques ossemens, ni d'aucunes petittes costes, que l'on estima estre consumées, parce que le tout avoit esté trouvé en terre fort humide. Et ainsi que petit à petit l'on trouva lesdits ossemens, tous entachiés de terre, furent mis en ung blancq linge, et icelluy linge en ung nouvel luyseau (bière) de bois. » Il avait été convenu que la cérémonie aurait lieu sans pompe, et, le même jour, dans la soirée, les commissaires de Marie de Hongrie quittèrent Nancy, emportant « lesdits ossemens sur ung chariot couvert de drap noir, de même que les harnas des chevaux, estant un religieux derrière le luyseau et un autre au devant. » A Metz, où ils arrivèrent le jour suivant, ils furent reçus avec honneur et, dès leur entrée dans le Luxembourg, toutes les églises, sur le passage du funèbre cortége, sonnèrent les cloches invitant le peuple à prier pour les âmes des trépassés ; dans les localités où il s'arrêta, « on célébra messes de Requiem avec de Profundis, collecte et aspersion d'eau bénite. » Il arriva, dans la soirée du 24, à Luxembourg, où le cercueil resta déposé dans le chœur de l'église des Cordeliers[1] jusqu'au moment de le diriger sur Bruges, où Philippe II lui fit ériger plus tard le superbe mausolée qui constitue un des principaux ornements de l'église de Notre-Dame.

[1] *Voir* Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, IX, 143 et suiv.

FIN DU TOME VIII.



TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE XXXII.

(1542.)

CHAPITRE XXXIII.

(1543.)





CHAPITRE XXXIV.

(1544-1546.)



CHAPITRE XXXV.

CHAPITRE XXXVI.

(1545-1548.)



CHAPITRE XXXVII.

(1548-1550.)



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.







